



Dossier de candidature
pour

un Pays d'art et d'histoire en Vivarais méridional



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE en VIVARAIS MERIDIONAL

Syndicat mixte du Vivarais méridional (SMVM) – le 09-06-2011

Place Georges COURTIAL 07700 BOURG-SAINT-ANDEOL tel 04 75 91 45 09

ERRATUM

Quelques coquilles se sont glissées dans le texte du dossier de candidature pour un Pays d'art et d'histoire en Vivarais méridional. Merci de lire :

p 13 : Saint-Martin sur Lavezon ; p 23 : Bourg-Saint-Andéol ; p 26 : le pouvoir seigneurial ; avec tour d'escalier à vis hélicoïdal ; p 28 : l'éducation du ver à soie, pour laquelle... ; p 31 : Saint Bauzile ; cette roche (...) est principalement utilisée ; p 32 communauté de communes ; p 33 : visite associée à un élevage privé ; p 34 : revenus aisés ou moyens ; p 35 : Le lycée professionnel Saint-André au Teil (210 élèves) Le lycée professionnel hôtelier : La présentation de Marie, à Bourg-Saint-Andéol (260 élèves) ; p 36 : Olivier de SERRES ; p 37 : accompagnateurs en montagne ; p 38 : les plaines (...) et collines (...) parcourues ; qui les rend favorables ; p 39 : Montbrun (commune de...) ; les fontaines de Tourne ... ; petit Goul (commune de Bourg-Saint-Andéol) ; p 41 : Un âge et un homme préhistoriques ; p 42 des grottes de l'Ardèche ; Chassezac ; un grand nombre de ces sépultures (...) a été répertorié ; p 43 : Un certain nombre d'érudits commence / certains érudits commencent ; p 44 : mises au jour ; p 50 Tout cet ensemble, qui a fait l'objet d'importantes fouilles et recherches, notamment par Yves Esquieu (Université d'Aix en Provence) est compris dans le périmètre du secteur sauvegardé ; p 52 : Restaurations ; consacrée ; quatre chapelles ; chapelles gothiques ; modification de Claude de TOURNON (1516-1519) ; p 53 : Une structure Renaissance ; une abside semi-circulaire ; p 55 : Formation agricole et universitaire ; p 58 : Activités agricoles ; elles s'insèrent ; p 56 : Trois types de maisons ; p 60 : Un rez-de-chaussée voûté ; Bourg-Saint-Andéol, ville ; p 61 : La cité Blanche (du nom de l'épouse de Lafarge) ; des escaliers ; p 62 : Un des rares bâtiments d'exploitation de cette époque qui subsiste ; années mille neuf centre trente ; p 63 : la maison que Max Ernst a achetée et occupée ; p 65 : castellum ; p 68 : Pour la plupart, elles ont été créées ; p 72 : Chantiers de fouilles ; p 76 : En gymnase ; p 81 : Note 32 : Olivier de SERRES ; p 89 : Une offre de logements parfois vétustes et dégradés, pas toujours conformes ; p 91 : Valvignères ; Saint-Martin-sur-Lavezon ; p 92 : une réflexion à une échelle plus globale ; p 93 : Des centre-bourg ; p 96 : Ces politiques culturelles ; p 99 : Cavajazz, pilier local de la Scène de Musique Actuelle (SMAC) ; p 101 : Elle est soutenue par le département de l'Ardèche ; p 102 : Investi par d'autres artistes : p 112 : Alba ; p 113 : Habitat troglodytique ; p 115 : contigüe ; p 117 : Appel à projets ; p 118 : aigüe ; p 119 : Communauté de communes ; pôle de compétences ; p 122 : Certains itinéraires ; p 124 : Information et sensibilisation ; p 126 : Certains types de publics ont d'ors et déjà ; p 128 : les Offices du tourisme ; p 129 : Acteurs du territoire ; à ce titre, assurer... ; p 130 : Les hôtels particuliers du XVIIIe siècle et la famille Franque ; aux XIXe-XXe siècles ; avec les structures muséographiques existantes ; échanges d'expériences ; p 131 : , préparation des journées du patrimoine ; dont le territoire peut être vaste ; p 132 : Comités de pilotage.

Dans les légendes photographiques

p 44 : Oppidum de Jastres à Lussas, photo : Marcel HUDELLOT, Conseil général de l'Ardèche ; p 48 : Château et bourg castral de Rochemaure ; Villeneuve de Berg, tour de Toutes Aures ; Photo : Isabelle CHAVANON ; p 61 : La cité Blanche à Viviers ; p 64 : la maison des services publics à Saint-Marcel d'Ardèche : Photo : Commune de Saint-Marcel d'Ardèche ; p 85 Eglise de Larnas, vue générale et détail photo : Thibault ROY ; p 93 : rue de Rochemaure ; p 95 : médiathèque Robert CHAPUIS, le Teil ; p 98 : mosaïque d'André AUCLAIR à Saint-Thomé Photo : Marcel HUDELLOT, Conseil Général de l'Ardèche ; p 112 : Plan du Rhône Grandvoynet ; p 113 : Clapas à Saint-Andéol de Berg.

Projection prévisionnelle 2011/2015 (ce tableau remplace les tableaux p 140-141)

Dépenses	2011	2012	2013	2014	2015
Bureau: secrétariat, comptabilité , gestion administrative, frais de télécommunication, etc)	13 000	13 200	13 500	13 800	14 000
Petites fournitures	5 900	4 000	4 100	4 200	4 400
Documentation	3 130	3 000	3 100	3 100	3 200
Etudes dont Etude paysagère en 2012/2013	15 000	40 000	25 000	15 000	15 000
Publications et communication + guide en 2014	19 600	18 700	18 700	64 000	18 800
Formation des guides	1 000	2 000	2 000	3 000	3 000
Frais de Personnels	45 000	71 000	72 500	73 900	76 200
Intérêts Prêts	0	0	0	0	1 400
Autres charges de gestions et imprévues	15 800	16 100	16 600	15 000	14 000
Investissement dont CIAP 2014 (200K€)	1 000	4 000	26 500	100 000	110 000
TOTAL	119 430	172 000	182 000	292 000	260 000

Recettes	2011	2012	2013	2014	2015
Etat	10 000	35 000	26 000	Sur projet	Sur projet
Département	11 500	Sur projet 15 000	Sur projet 20 000	Sur projet 25 000	Sur projet 25 000
Pays & Région Rhône-Alpes	3 000	Sur projet	Sur projet	Sur projet	Sur projet
Guide : caisse des monuments nationaux + éditeur	0	0	0	15 000 15 000	
Participation com/com	94 930	102 000	105 000	107 000	110 000
Subventions sur projets (à négocier) : Etat, Europe, Région, Pays, Département, autres, ...		Sur projet 20 000	Sur projet 31 000	Sur projet 80 000	Sur projet 75 000
Emprunt				50 000	50 000
Total	119 430	172 000	182 000	292 000	260 000



*"L'art est un recueil de l'expérience,
et l'expérience est le jugement
et usage de la raison."*

Olivier de Serres

Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs (1600)

Le label Pays d'Art et d'Histoire : une réelle énergie pour l'affirmation culturelle et patrimoniale du Vivarais méridional

Le Vivarais méridional se situe en Ardèche, en rive droite du Rhône qui le borde à l'est sur près de soixante kilomètres, au sud de VALENCE et au nord d'ORANGE. A l'ouest, il va buter sur les premiers contreforts du Massif central en direction d'AUBENAS.

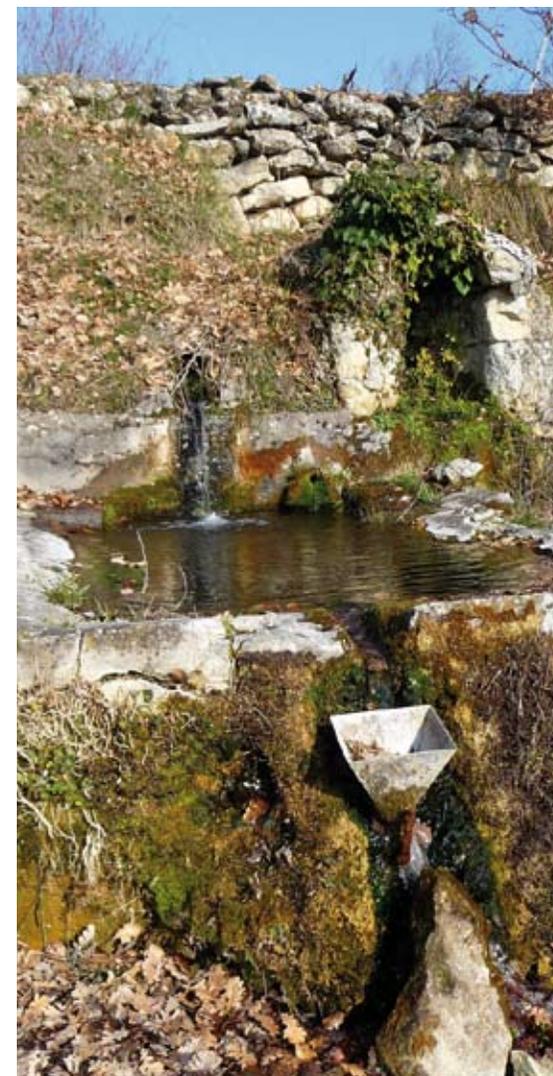
C'est depuis toujours un territoire de passage sur l'axe de la vallée du Rhône et vers le Massif central. C'est un territoire que l'on traverse, où l'on réside et qui est peu connu, y compris par ses habitants.

Du fait de sa situation et de son accessibilité, la progression démographique rend les pressions foncières et urbaines fortes. Ainsi les risques de moindre maîtrise de l'urbanisation, de banalisation de l'architecture et de non identification du territoire par les habitants sont forts, principalement du fait du renforcement du phénomène de «résidentialisation». Du point de vue touristique, dans un contexte où l'Ardèche a surtout une notoriété de destination de pleine nature, le territoire est peu reconnu en lui-même, et pour son patrimoine et ses activités.

Pourtant celui-ci est considérable tant au niveau naturel et paysager que de l'historique et du bâti, des temps très anciens à la période moderne.

Ce continuum historique est empreint d'un véritable continuum de la présence du génie humain et de la créativité artistique en Vivarais méridional :

- Les objets et les grottes ornées par les hommes et femmes des cultures de la Préhistoire (Néandertaliens, Cromagnons). Sise à proximité immédiate, la grotte CHAUVET-PONT D'ARC en est l'exemple le plus important. Elle est la plus ancienne grotte ornée connue à ce jour au monde, candidate à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Acteur de la même stratégie de positionnement culturel, le Pays d'art et d'histoire participera efficacement à cette démarche de reconnaissance internationale,
- la cité d'ALBA-LA-ROMAINE, enfouie sous la vigne, redécouverte et valorisée, lieu d'un festival et de création artistique originale par la Cascade, compagnie circassienne de renommée internationale du territoire,
- le bâti médiéval avec des lieux patrimoniaux puissants et remarquables, préservés et réutilisés respectueusement pour des usages contemporains (visite, découverte mais aussi, bâtiments publics, logements) à CRUAS, VIVIERS, BERZEME,
- le père de l'agronomie, Olivier DE SERRES, est originaire et a vécu à VILLENEUVE-DE-BERG (fin XVIe siècle) et en son domaine du Pradel,



- des pionniers de l'époque préindustrielle et industrielle avec les usines de chaux et de ciment (LAFARGE à CRUAS, LE TEIL et VIVIERS, Ciments français), le développement du chemin de fer,
- de nos jours, l'accueil et le développement de compagnies et d'évènements de renom international. Avec l'appui des collectivités, ces créateurs s'implantent sur des lieux patrimoniaux (La Cascade, maison des arts du cirque et du clown autour d'un ancien cloître à BOURG-SAINT-ANDEOL, la compagnie Emilie VALANTIN dans une ancienne friche industrielle à LE TEIL, Cavajazz au théâtre de VIVIERS, le pôle Image et les Etats généraux du documentaire dans le village de LUSSAS).

Les élus, les acteurs et les habitants déploient une réelle énergie et une volonté forte pour donner une stratégie à leur territoire et faire vivre leurs villes et villages, en considérant le passé comme des racines à cultiver à partir desquelles la qualité de vie, les activités et l'inventivité peuvent se développer durablement et dessiner de nouvelles perspectives à notre territoire.

Avec le projet de Pays d'Art et d'Histoire, nous avons décidé d'accompagner cette transformation en élaborant un véritable projet de territoire afin que les populations se réapproprient leurs patrimoines dans toutes leurs dimensions en considérant la culture comme :

- facteur de cohésion sociale entre toutes ses populations,
- constitutive d'une identité ouverte et représentative de son histoire,
- vecteur de développement économique, d'activités et d'emplois,
- support de valorisation et de création par le spectacle vivant.

Depuis près de dix ans, le territoire est mobilisé sur ce projet. Face aux risques identifiés, principalement la banalisation de l'urbanisation, et avec les opportunités exceptionnelles de développement avec le Grand projet autour de la grotte CHAUVET (inscription Unesco et ouverture de l'espace de restitution), la notoriété et la fréquentation qui seront induites, les élus ont bâti une démarche de Pays d'Art et d'Histoire pour le Vivarais méridional.

Sur ces bases solides, trente neuf communes rassemblant plus de cinquante mille habitants et regroupées en quatre Communautés de communes puis en un syndicat mixte spécifique créé le 5 novembre 2010, ont élaboré leur projet articulé autour de quatre axes :

- valoriser le patrimoine : promotion du réseau des patrimoines, appui méthodologique et scientifique aux actions et démarches de mise en valeur,
- promouvoir la qualité architecturale : élaboration d'une charte architecturale, paysagère et architecturale, d'une charte signalétique et de cahiers de recommandations. Plusieurs AVAP (ou ZPPAUP) sont achevées ou en cours d'élaboration sur le territoire,

- faire connaître l'ampleur du patrimoine et de la culture à tous les publics, en particulier aux Vivarois, y compris les plus jeunes, ainsi qu'à nos visiteurs,
- encourager la création d'activités économiques (agricoles, artisanales et touristiques) et d'oeuvres artistiques et culturelles inspirées et valorisant ce patrimoine.

Ainsi, le label Pays d'Art et d'Histoire sollicité, le seul en sud Rhône-Alpes, sera un vecteur puissant pour structurer le développement du Vivarais méridional, fédérer les acteurs et les habitants et affirmer la lisibilité du territoire autour de son patrimoine. Les élus veulent construire un avenir autour de ces valeurs culturelles fortes avec le soutien de l'État, de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

Nous voulons partager et faire partager ces valeurs.

Paul SAVATIER

Président du Syndicat mixte du Vivarais méridional,

Vice-président de la Communauté de communes Barrès-Coiron,

Maire de Saint-Vincent de Barrès.

Sommaire

1	Carte d'identité du territoire	13
1.1	Le territoire du futur Pays d'art et d'histoire, un territoire de projet.....	13
1.2	Géographie du territoire	15
	Formation géologique du territoire : substrat calcaire et massif basaltique	15
	Relief, climat, végétation, flore : une aire de transition entre les zones continentales et méditerranéennes	16
1.3	La construction historique du territoire	18
	La Préhistoire en bas Vivarais	18
	Les Helviens et la cité d'Alba	20
	La christianisation du territoire	22
	L'organisation du territoire à l'époque médiévale	22
	<i>L'encastellement ou l'enchâtellement</i>	23
	<i>La multiplication des fondations religieuses</i>	23
	<i>La fondation de la bastide de Villeneuve de Berg et le rattachement au Royaume de France</i>	24
	L'époque moderne	24
	<i>L'impact des guerres de religion</i>	24
	<i>Les personnages emblématiques</i>	25
	<i>La contre-réforme , une période relativement prospère</i>	26
	Les transformations aux XIX ^e et XX ^e siècles	26
	<i>Le développement des voies de communication</i>	26
	<i>L'industrialisation et l'urbanisation de certains pôles</i>	27
	<i>Le bas Vivarais, un espace rural et agricole</i>	27
1.4	Perspectives sur le territoire actuel	29
	Dynamique démographique.....	29
	Secteurs économiques.....	30
	<i>Une agriculture encore dynamique</i>	30
	<i>Le secteur industriel</i>	31
	<i>Une politique active et dynamique en faveur du commerce et de l'artisanat</i>	32
	<i>Le poids du tourisme dans le sud du territoire</i>	32
	L'enseignement sur le territoire	35
	<i>Les établissements scolaires</i>	35
	<i>L'enseignement agricole et supérieur</i>	35
1.5	Le patrimoine du futur Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional	38
	Le patrimoine naturel et les paysages.....	38
	<i>Un important patrimoine naturel protégé</i>	38
	<i>Le Syndicat mixte des gorges de l'Ardèche</i>	39
	De la préhistoire à nos jours, un riche patrimoine	40
	<i>Dans les gorges de l'Ardèche, les grottes ornées du paléolithique supérieur</i>	40

Les traces de l'occupation humaine à la période néolithique	42
<i>La nécropole des Géantes (Bourg-Saint-Andéol, classée MH en 1900)</i>	43
Le maillage gallo-romain	43
<i>L'oppidum de Jastres Nord (Lussas, classé MH en 2006)</i>	43
<i>L'oppidum de Jastres Sud (Lavilledieu, ISMH depuis 1986)</i>	44
<i>Le site d'Alba la Romaine (site classé MH à partir de 1959)</i>	44
<i>Les vestiges du réseau viaire</i>	46
Les traces de l'organisation du territoire à l'époque médiévale.....	47
<i>Les châteaux et ensembles castraux</i>	48
<i>Les agglomérations urbaines</i>	50
<i>L'architecture religieuse de la période médiévale</i>	50
Un riche patrimoine issu de l'époque moderne	54
L'architecture civile, de la contre réforme au XVIII ^e siècle.....	57
<i>Palais et hôtels particuliers</i>	57
Le patrimoine rural	58
<i>L'aménagement agricole des paysages</i>	58
<i>L'architecture vernaculaire</i>	58
<i>Les caves coopératives</i>	60
Patrimoine artisanal et industriel des XIX ^e et XX ^e siècles	61
<i>Le patrimoine artisanal</i>	61
<i>Le patrimoine industriel</i>	61
L'architecture et l'urbanisme des villes de la vallée du Rhône	62
Art et architecture du XX ^e siècle	63
Patrimoine pour demain : l'architecture contemporaine sur le territoire	64
Patrimoine immatériel	65
<i>Le parler occitan</i>	65
<i>Quelques opérations de recueil de mémoire</i>	65
<i>Les savoir faire</i>	65

2 Dynamiques du territoire et enjeux 66

2.1 Genèse du projet de Pays d'art et d'histoire en Ardèche méridionale..... 66

Un contexte spécifique : le Grand projet Grotte Chauvet..... 68

Une implication forte des collectivités publiques dans le projet de Pays d'art et d'histoire 70

Un partenaire potentiel, le Pays de l'Ardèche méridionale 71

2.2 Les démarches de connaissance, de restauration et de valorisation du patrimoine 72

Une présence affirmée du Ministère de la Culture et de la Communication 72

Le Département de l'Ardèche, une collectivité impliquée dans la valorisation du patrimoine du département 73

Une attention particulière portée par les communes vis à vis de leur patrimoine..... 74

Un entretien régulier des édifices et monuments..... 75

<i>Une volonté forte de réinvestir le patrimoine existant dans de nouveaux projets</i>	75
<i>Des opérations de restauration souvent accompagnées de mises en valeur</i>	77
Le rôle essentiel des associations	77
La mise en cohérence des initiatives de valorisation du patrimoine bâti, un enjeu pour le futur Pays d'art et d'histoire	81
2.3 Les politiques de préservation du patrimoine et du paysage	82
Des mesures volontaristes pour la préservation des ensembles bâtis.....	82
<i>Le secteur sauvegardé de Viviers</i>	82
<i>La ZPPAUP de Larnas</i>	84
<i>La ZPPAUP de Villeneuve de Berg</i>	86
<i>Une démarche globale associant qualité patrimoniale et vitalité économique : les labels « villages de caractère »</i>	88
<i>L'enfouissement des réseaux</i>	88
La préservation des paysages	89
<i>Le contexte : dynamique démographique et croissance urbaine</i>	89
<i>L'impact de la loi montagne</i>	90
<i>Les documents d'urbanisme réglementaires mis en place par les communes</i>	90
<i>La mise en place d'un outil commun à l'échelle du territoire dans le domaine de l'habitat : le Programme Local de l'Habitat (PLH)</i>	92
L'enjeu du Pays d'art et d'histoire dans le domaine de l'urbanisme et du paysage : le besoin d'une démarche plus globale	92
2.4 Les dynamiques culturelles sur le territoire du futur pays d'art et d'histoire	94
Les acteurs des politiques culturelles sur le territoire	94
<i>Les politiques culturelles des principales communes du territoire</i>	94
<i>L'accompagnement du Département et de l'Etat</i>	96
Quelques sites muséographiques ou patrimoniaux de référence	96
Une présence significative des arts vivants	99
<i>Plusieurs structures pérennes de qualité impliquées sur le territoire</i>	99
<i>Des programmations événementielles</i>	100
Une manifestation d'art contemporain : les sentiers du Rhône.....	103
Un pôle international dans le domaine du film documentaire	103
2.5 Un cadre de coopération avec le jeune public	104
Un cadre de coopération pour les interventions en milieu scolaire	104
Le cadre de l'intervention pour la population jeune hors scolaire.....	105
2.6 Dynamiques touristiques	107
Les acteurs du tourisme.....	107
<i>La compétence des Communautés de communes dans le domaine du tourisme</i>	107
<i>L'ADT</i>	108
<i>La Mitra Rhone-Alpes tourisme</i>	108
2.7 Quatre enjeux majeurs pour le futur pays d'art et d'histoire en Ardèche méridionale	109
Eclairer d'un regard nouveau le patrimoine du territoire	109
Favoriser le développement durable du territoire et préserver le cadre de vie.....	109

Permettre l'appropriation par le plus grand nombre de l'histoire de ce territoire pour favoriser le vivre ensemble	110
Positionner le territoire comme une destination de tourisme de qualité, à vocation patrimoniale.....	110
3 Le projet de Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional	111
3.1 Les thématiques du futur Pays d'art et d'histoire	112
Des axes chrono-thématiques	112
Des thématiques transversales	113
<i>Pierres et paysages</i>	113
<i>Le Rhône et son affluent, l'Ardèche, axes de peuplement et de communication</i>	114
<i>Territoires et pouvoirs</i>	115
<i>Pratiques culturelles, rites et société</i>	116
3.2 Les axes stratégiques du futur Pays d'art et d'histoire	117
Mettre en valeur le patrimoine du territoire	117
Préserver la qualité architecturale, paysagère et urbanistique	118
Contribuer à positionner le territoire comme une destination touristique de qualité	120
Développer une politique des publics	123
<i>Travailler avec les jeunes publics</i>	123
<i>Travailler avec les enfants et les jeunes hors temps scolaire</i>	124
<i>Sensibiliser les habitants à la qualité paysagère et au patrimoine</i>	126
<i>Proposer une offre de visite découverte aux touristes</i>	126
3.3 Organisation et moyens du service patrimoine du futur Pays d'Art et d'histoire.....	127
Statuts et fonctionnement du syndicat mixte du Vivarais méridional.....	127
Le recrutement d'une équipe qualifiée	127
<i>Un(e) animateur(trice) du patrimoine</i>	127
<i>Un(e) assistant(e) à l'animateur du patrimoine</i>	130
Premiers éléments de réflexion pour la mise en place d'un CIAP	131
<i>L'axe directeur du futur CIAP du Vivarais méridional : un CIAP multipolaire</i>	132
<i>Une méthodologie en trois temps pour la définition précise du schéma d'interprétation</i>	133
Budgets et moyens du syndicat mixte	134
Un tableau de bord pour les cinq ans à venir	134
<i>Phase de démarrage (fin 2011- année 2012)</i>	134
<i>Phase de consolidation (2013)</i>	135
<i>Phase de développement (2014-2016)</i>	135
Bibliographie thématique	136
Annexes.....	139

1 Carte d'identité du territoire

1.1 Le territoire du futur Pays d'art et d'histoire, un territoire de projet

Le territoire du futur Pays d'art et d'histoire est constitué de quatre Communautés de communes, regroupant trente-neuf communes, et constituant un bassin de vie de plus de 50 000 habitants (50 204 exactement^[1]):

- **Barrès-Coiron**, dix communes totalisant 10485 habitants: Baix, Cruas, Meysse, Rochemaure, Saint-Bauzile, Saint-Martin-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Lager-Bressac, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Saint-Vincent-de-Barrès.
- **Berg-et-Coiron**, quatorze communes, totalisant 8951 habitants: Berzème, Darbres, Lavilledieu, Lussas, Mirabel, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Germain, Saint-Gineys-sous-Coiron, Saint-Jean-le-Centenier ; Saint-Laurent-sous-Coiron, Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Pons, Sceautres, Villeneuve-de-Berg.
- **Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche**, dix communes totalisant 19886 habitants: Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Just- d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan, Saint-Remèze, Viviers.
- **Rhône-Helvie**, soit cinq communes totalisant 10882 habitants: Alba, Aubignas, Le Teil, Saint-Thomé, Valvignères.

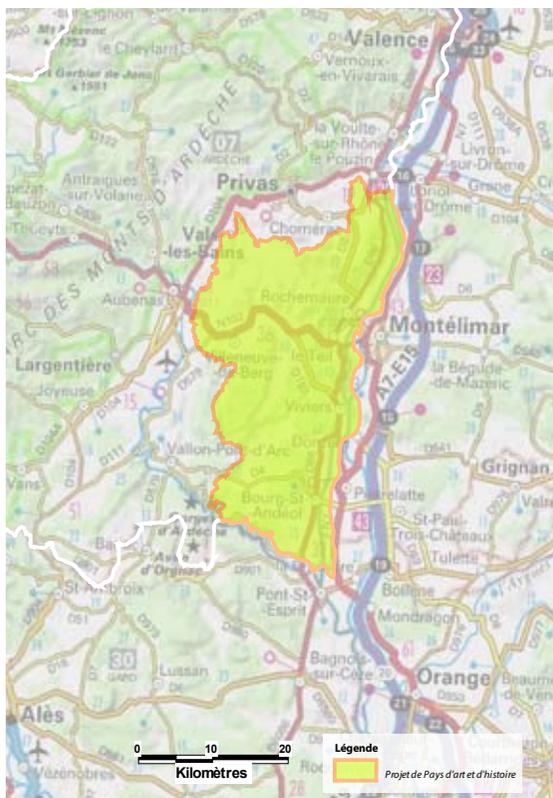
Situé au sud de Privas, et touchant les limites méridionales du département de l'Ardèche, le territoire est délimité au nord par le plateau du Coiron dont une partie est incluse dans le périmètre, au sud par la vallée de l'Ardèche, à l'est par la vallée du Rhône et il s'étend à l'ouest aux limites du bassin d'Aubenas.

Ce territoire est principalement composé de communes rurales. Vingt-six d'entre-elles comptent moins de 1000 habitants. Les communes les plus peuplées se situent dans la vallée du Rhône, qui a joué un rôle important comme axe d'échanges, de commerce et de peuplement (Le Teil, Cruas, Rochemaure, Viviers, Bourg-Saint-Andéol) ou à proximité des axes routiers comme la RN 102 (Alba la Romaine, Villeneuve de berg, Lavilledieu).

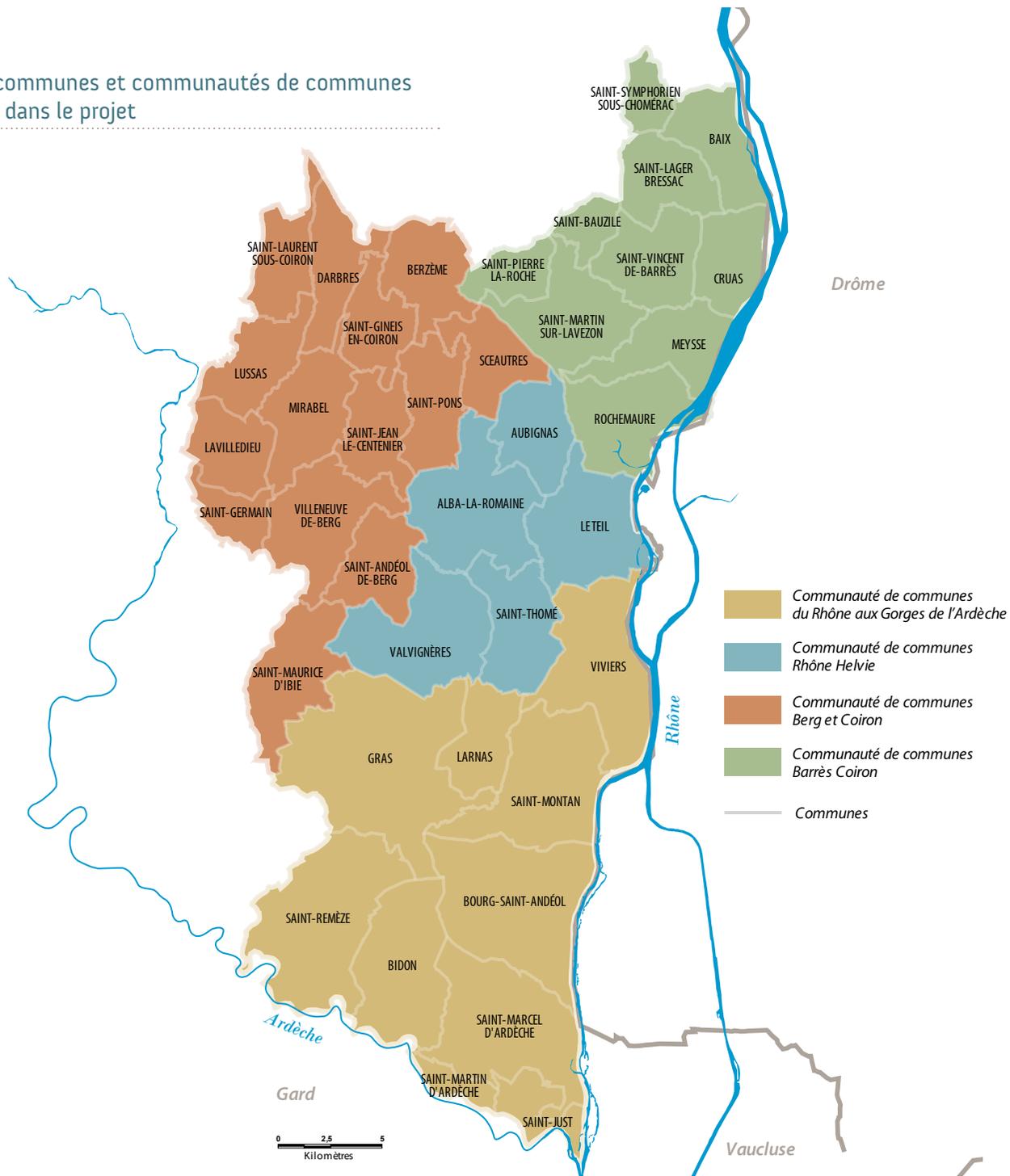


¹ Données au premier janvier 2011.

Carte des communes et communautés de communes impliquées dans le projet



▲ Principaux accès au territoire



1.2 Géographie du territoire

FORMATION GÉOLOGIQUE DU TERRITOIRE : SUBSTRAT CALCAIRE ET MASSIF BASALTIQUE

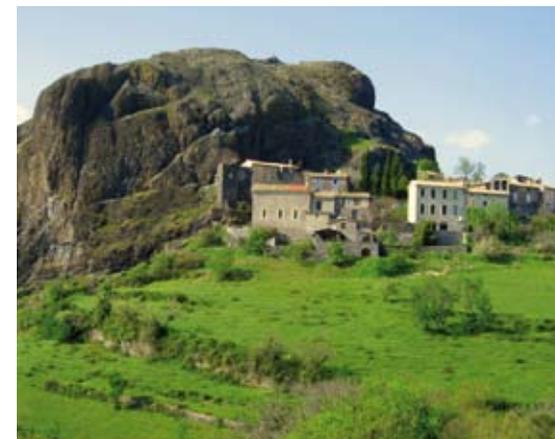
On distingue sur le territoire, deux formations géologiques qui se superposent et qui marquent le paysage de leur contraste : le plateau calcaire et le massif basaltique du Coiron.

Le Sud-est du département, où se situe le territoire du Pays d'art et d'histoire, appartient à l'Ardèche calcaire, qui s'inscrit dans le bassin sédimentaire du sud-est de la France ; il s'est formé il y a près de 200 millions d'années, lorsque la mer a envahi l'actuelle vallée du Rhône, provoquant le recul des rivages vers le massif central ; cette plaine marine, à son retrait, il y a 80 millions d'années, a laissé des sédiments déposés en couches régulières, formant des roches calcaires et argileuses, riches en restes d'animaux fossilisés (ammonites, pieuvres...) ; ces strates forment le plateau calcaire que l'on retrouve comme un trait d'union du nord au sud du territoire du Pays d'art et d'histoire.

Le massif basaltique du Coiron, qui s'est formé ultérieurement sur ce substrat, constitue un rare exemple de relief inversé issu de l'activité volcanique. Il y a plusieurs millions d'années, une large vallée occupait l'emplacement de l'actuel massif ; il y coulait une rivière descendant des Cévennes pour se jeter dans la mer (à l'emplacement de l'actuelle vallée du Rhône), déposant des alluvions (galets de roche et sable). Puis, entre 8 et 6 millions d'années, une intense activité volcanique a déposé des coulées de basalte qui ont chassé la rivière, et ont comblé la vallée. Ce sont les reliefs à l'entour, constitués de roches calcaires plus tendres qui se sont érodés les premiers, mettant en relief le plateau de laves dures.

Mais l'érosion a également grignoté le massif volcanique, donnant lieu à plusieurs formations géologiques spectaculaires :

- les chaos, issus des écoulements de pans de rochers entiers ou de basculement de blocs énormes sur les pentes (les Rochers, à Saint-Jean-le-Centenier),
- les necks, culots de lave formés par la partie basse des cheminées d'alimentation des volcans stromboliens d'où sont issues les éruptions volcaniques, et qui se sont érodés à leur tour (Sceautres, Roche Chérie),
- les dykes, filons de lave de quelques décimètres à plusieurs mètres d'épaisseur, et qui peuvent être longs de plus d'un kilomètre issus du même processus.



▲ *Le Neck de Sceautres*

Photo : Thibault ROY



▲ *Affleurement calcaire*

Photo : Thibault ROY

RELIEF, CLIMAT, VÉGÉTATION, FLORE :

UNE AIRE DE TRANSITION ENTRE LES ZONES CONTINENTALES ET MÉDITERRANÉENNES

Situé sous le 45^e parallèle, le territoire est un lieu de transition climatique important où s'épanouissent une faune et une flore d'une grande diversité. Géographiquement, le défilé de Donzère, au sud de Viviers, est considéré comme étant la porte d'entrée dans le monde méditerranéen. Cependant, la latitude et l'altitude induisent la présence de microclimats faisant que l'on peut basculer rapidement d'un milieu méditerranéen dominé par la garrigue à un milieu plus froid propice à des espèces de type continental voire montagnard en quelques kilomètres.

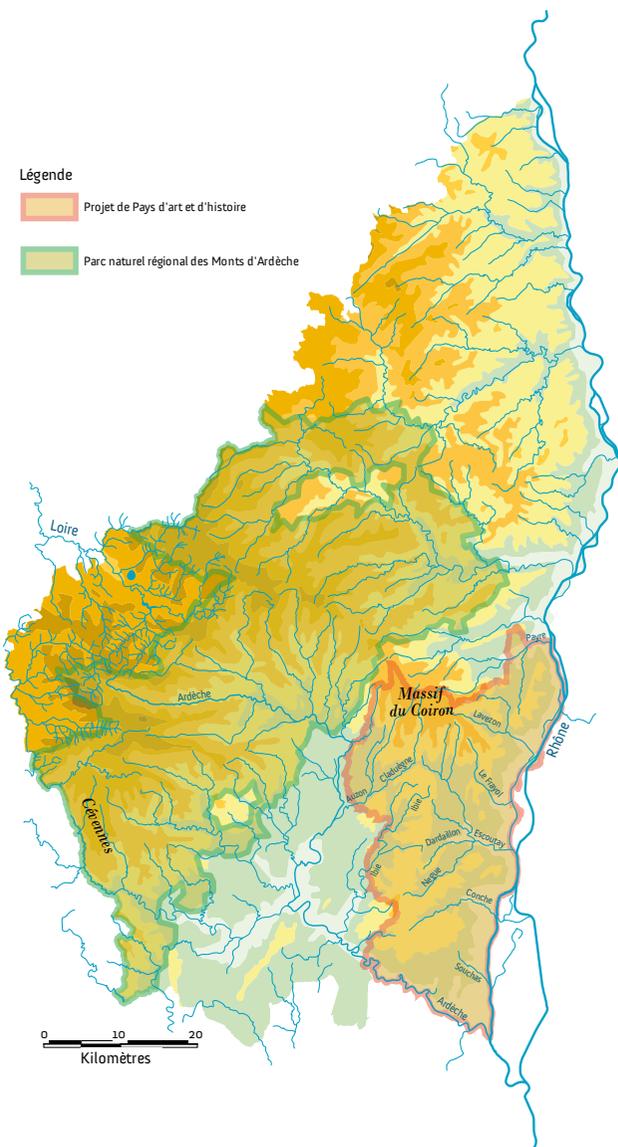
Le territoire est marqué par plusieurs entités géographiques :

- au nord, le Coiron, plateau volcanique d'une altitude moyenne de 800 mètres ; découpé en forme de feuille de chêne par de nombreux cours d'eau, il s'étale sur une vingtaine de kilomètres en direction du Rhône, depuis le col de l'Escrinet, 1017 mètres d'altitude (en dehors du territoire), jusqu'à Rochemaure (550 m d'altitude),
- à l'est, la vallée du Rhône ; elle se caractérise par une alternance d'étroits défilés calcaires, et d'une plaine alluviale de largeur variable ; longtemps inondable -avant les aménagements du Rhône-, cette zone fertile était marquée par une quantité de petites îles et bras morts (les lônes),
- au sud, le plateau du Laoul, vaste plateau calcaire aride, dont les gorges dominent la rivière Ardèche qui s'écoule jusqu'au Rhône. Le massif de la Dent de Rez culmine à 700 mètres d'altitude.

Le réseau hydrographique est relativement dense ; outre le fleuve Rhône et la rivière Ardèche, qui encadrent le territoire dans sa partie sud-est, les principaux cours d'eaux, qui traversent le territoire sont :

- les vallées affluentes du Rhône, qui relient le massif central et l'arrière pays ardéchois : vallées du Lavezon, du Frayol, et de l'Escoutay qui débouchent successivement à Meysse, Le Teil, Viviers,
- la vallée de l'Ibie, affluent de l'Ardèche,
- sans compter un réseau dense de petites rivières ou ruisseaux de fond de vallées, souvent asséchés en été (Dardaillon, Nègue, Conche, Merdarc, Vazeille, Mercoyras...)

Le régime hydrographique des rivières rattache l'ensemble du territoire au monde méditerranéen. L'étiage des cours d'eau a lieu à la fin de l'été ; les orages d'automne provoquent souvent des crues spectaculaires qui font penser aux épisodes cévenols, bien que la majeure partie du bassin hydrographique soit commandée par le plateau du Coiron et non par les Cévennes.



Le climat témoigne du fait que l'on se trouve dans une aire de transition entre deux zones, continentale et méditerranéenne :

- le massif du Coiron supporte un climat de type plutôt montagnard tempéré, avec des hivers froids – la neige y est fréquente - et des été tièdes.
- le plateau calcaire du Laoul offre un climat typiquement méditerranéen, avec des hivers doux et des étés chauds et secs ; un mistral parfois violent peut souffler ; des pluies torrentielles peuvent s'abattre au printemps et à l'automne.

Mais c'est surtout la végétation qui témoigne du mélange de ces influences :

- au nord du territoire , les pentes du Coiron, terre de prairie et de châtaigniers sont pourtant peuplées de chênaie verte et landes à genêts scorpion caractéristiques du milieu méditerranéen,
- plus au sud, dans le massif de la dent de Rez se trouvent au milieu des buis et des chênes pubescents des espèces à affinités continentales et montagnardes,
- les gorges de l'Ardèche et le plateau du Laoul, appartiennent pleinement au monde méditerranéen ; la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche constitue d'ailleurs la limite nord de certaines espèces méditerranéennes, comme le genévrier de Phénicie.

Le territoire du Pays d'art et d'histoire se situe donc dans une zone de transition, dans laquelle l'influence méditerranéenne est dominante, sans être exclusive.

1.3 La construction historique du territoire

LA PRÉHISTOIRE EN BAS VIVARAIS

Comme le démontre l'ensemble des recherches menées notamment depuis les années 1950, le Sud du département de l'Ardèche apparaît comme une zone représentative de la présence de l'homme à toutes les périodes de la Préhistoire. Cette période est à considérer dans sa globalité à l'échelle du sud Vivarais, pour laquelle le territoire du futur Pays d'art et d'histoire constitue un sous ensemble significatif, bien que non exhaustif.

Si les conditions géologiques ont vraisemblablement permis une meilleure conservation des vestiges, la concentration de sites dans la vallée de l'Ardèche peut également s'expliquer par le fait que ce type de région calcaire offre de bonnes conditions d'abris pendant les périodes froides, ainsi que des gisements d'argile et de silex ; sa situation à proximité du couloir Rhodanien qui est déjà une grande zone naturelle de passage et de contact entre le Nord et le Sud a sans doute également favorisé les implantations humaines.

Plusieurs sites témoignent de la présence de l'homme :

- **Au Paléolithique inférieur** (vers 350 000 / 80 000 av. J-C), à Orgnac (Orgnac III) ; avec la culture acheuléenne. Les hommes (de type homo erectus) sont de grands chasseurs d'herbivores (aurochs, bisons, chevaux, chevreuils, rhinocéros) ; ils utilisent, pour dépecer les animaux, bifaces (taillés sur les deux faces), choppers (galets dont le tranchant est sommairement taillés) et éclats de type Levallois ; ils maîtrisent l'usage du feu.
- **Au Paléolithique moyen** (80 000 / 35 000 av. J-C), sur plusieurs sites de la vallée de l'Ibie, des gorges de l'Ardèche, des vallées du Rhône et de l'Ouvèze ; notamment sur le territoire du Pays d'art et d'histoire : les grottes du Figuier (Saint-Martin d'Ardèche), de Ranc Pointu, l'abri du Maras, le site de plein air de la montagne d'Andance (Saint-Bauzile). C'est la culture moustérienne. Les hommes (de Néandertal : homosapiens neandertalensis) vivent alors dans un environnement marqué par les froids glaciaires, dans lequel domine la steppe où vivent rennes, mammouths, bouquetins et autres fauves des cavernes (lions, ours...) ; les pointes Levallois (éclats), grattoirs, perçoirs, permettent de travailler le bois, l'os, la peau. L'homme de Néandertal, qui est le premier connu à pratiquer un culte des morts (inhumations dans des zones réservées à cet effet) disparaît vers 35000 avant J-C.
- **Au Paléolithique supérieur** (35 000 / 9 000 av. J-C) ; qui est une période remarquablement représentée en sud Ardèche. Les hommes (de type homo sapiens sapiens) vivent en pleine période glaciaire, dans des grottes ou des abris de plein air aménagés, dans un climat extrêmement froid, suivant les grands troupeaux d'herbivores (rennes, mammouths, rhinocéros laineux). Ils se distinguent par leur outillage en os, le développement du travail des peaux, le recours à la pêche. Pour la première fois, ils couvrent certaines grottes de gravures, dessins et peintures (aux oxydes de fer, de charbon...) représentant un bestiaire extraordinaire et varié. Des quatre cultures du paléolithique



▲ *Grotte des Deux-Ouvertures à Saint-Martin d'Ardèche*

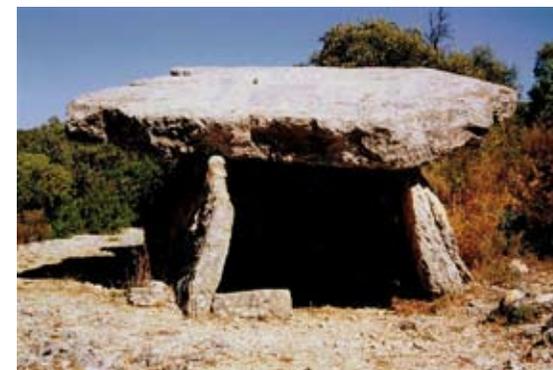
Relevé Bernard GELY et Jean-Louis PORTE
Service régional de l'Archéologie Rhône-Alpes- DRAC- MCC.

supérieur^[2], qui caractérisent le perfectionnement de l'outillage utilisé, les grottes ornées du territoire du Pays d'art et d'histoire appartiennent surtout au solutréen inférieur (Grotte de la tête de lion à Bidon, du Figuier et des deux ouvertures à Saint-Martin d'Ardèche).

- **De la période du Mésolithique** (10 000 / 6000 av. J-C) ; quelques sites seulement ont été repérés dans la vallée de l'Ardèche. c'est une période de réchauffement vers un climat tempéré humide, caractérisé par l'apparition de la forêt et le développement d'une faune de taille plus réduite (cerfs, chevreuils, castors, sangliers), à laquelle l'outillage, plus fin, s'adapte (pointes de flèches).
- **Les périodes néolithiques** sont également toutes représentées en Ardèche, et notamment sur le futur Pays d'art et d'histoire. Mais c'est la plus récente (chalcolithique) qui marque spécifiquement le territoire par le nombre impressionnant de mégalithes qu'elle a érigés. Les transformations culturelles intervenues dans le Vivarais par la vallée du Rhône portent alors les bases d'une nouvelle économie fondée sur l'agriculture (orge, blé) et l'élevage (moutons, chèvres), qui se matérialise également par de nouvelles techniques, notamment les céramiques pour le stockage et la cuisson.
- **Au Néolithique ancien** (5500 / 3700 av. J-C), les populations cardiales clairsemées^[3] venues en Vivarais des rivages de la Méditerranée vers - 4500, s'installent dans des cavités à flanc de falaise jusque dans la vallée de l'Isère et sont attestées notamment à Saint-Marcel d'Ardèche. Elle développent l'élevage plus que l'agriculture et inhumèrent leurs morts dans des sépultures individuelles à proximité des habitats.
- **Au Néolithique moyen** (3700 / 2500 av. J-C) la culture chasséenne, qui occupe largement le sud de la France, s'installe en Ardèche dans des habitats de plein air de taille modeste (sur notre territoire, site de Manaval à Gras, de Coutelas à Saint-Montan) ou le plus souvent, des abris naturels (Saint-Marcel). Son agriculture se développe ; on la reconnaît à son outillage de lames tranchantes en silex utilisées pour armer les faucilles et à ses céramiques élaborées (épaisseur régulière, à fond rond, de typologie variée : écuelles, assiettes). Elle procède également à des inhumations individuelles à proximité des lieux habités.
- **Au chalcolithique**, les Ferrières (2500 / 2200 av. J-C) ont dépassé les gorges de l'Ardèche pour coloniser également les pieds des Cévennes et du Coiron. La grotte de Saint-Marcel a connu une occupation intense à cette période, comme en témoignent des restes abondants de céramique caractéristique (grossière, avec des décors en incisions et des cannelures tracées au doigt). Les populations, adaptées au milieu aride, vivent alors plus de pastoralisme que d'agriculture. Elles utilisent de petites grottes comme lieux de sépultures individuels.
- **Les Fontbouisses** (- 2200 / - 1800 av. J-C) moins nombreux, qui leur succèdent sont également présents sur le territoire, (notamment la grotte de Chironlong, sur la commune de Gras) où ont été retrouvés plusieurs objets en cuivre perles, alènes, poignards ou haches. Ce sont ces cultures, caractérisées par la coexistence de l'outillage de pierre et les

2 Aurignacien (35 000-27 000 ans), période à laquelle est attribué le décor de la Grotte Chauvet ; Gravétien (27 000-20 000 ans), Solutréen (20 000-16 000 ans) ; Magadalénien (16 000-10 500 ans).

3 Du décor en coquillage sur sa poterie



▲ Dolmens de Chamvermeil à Bidon

Photo : Bernard GELY
Service régional de l'Archéologie Rhône-Alpes - DRAC- MCC.

premiers objets en cuivre, qui ont érigé une grande partie des dolmens comme tombes collectives.

Les périodes protohistoriques sont également bien représentées sur le sud du département de l'Ardèche, et en particulier sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire :

- **De l'âge du Bronze ancien** (1800-1300 av. J-C), ont été identifiés plusieurs sites dans le sud de l'Ardèche, notamment à Lussas (Dolmen 2 des Rieux), dans la grotte de Saint-Marcel. Cette culture, qui allie l'étain au cuivre pour couler un métal plus dur, le bronze, avec lequel elle réalise haches, poignards, parures, alènes, et qui fabrique des céramiques fines à décor extrêmement varié, occupe les grottes à la mauvaise saison et utilise, pour ses sépultures, désormais individuelles, des dolmens déjà existants. Elle développe une vénération du héros et du soleil que l'on reconnaît aux emblèmes solaires qu'elle a largement reproduits. Elle établit un commerce à grande distance entre le Nord et le Sud (ambre de la Baltique ; verre bleu ou faïence d'Égypte via l'Italie).
- **La culture de l'âge du Bronze final** (1300-900 av. J-C) a été présente sur une grande partie du Vivarais méridional ; elle a occupé plusieurs sites du territoire : grotte des Cloches et du Rang Pointu à Bidon, du porche Rond à Gras et a laissé un témoignage particulièrement émouvant à Saint-Laurent sous Coiron : des figures humaines peintes, les bras dressés dans l'attitude d'orants, dans la grotte au loup. Ces pasteurs semi-nomades pratiquent à la fois la transhumance et l'agriculture, utilisant araires, attelages, char à roues et faucilles, que l'on retrouve représentés gravés sur des rochers à l'air libre. Ils fabriquent des céramiques très élaborées, au parois minces, imitations des modèles en bronze. Ils pratiquent l'incinération comme mode d'inhumation.
- **Pendant l'Age du Fer** (750/125 av. J-C), le Vivarais continue d'être habité par une population agropastorale, de plus en plus influencée à la fois par les peuples méditerranéens (étrusques et surtout grecs qui fondent des comptoirs et organisent des voies de commerce) et par les Celtes, pour former une culture assimilée à la culture gauloise (500/125 av. J-C). Plusieurs places fortes (oppida) construites pour contrôler les routes commerciales sont basées sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire : Saint-Etienne de Dion, sur la commune de Saint-Marcel d'Ardèche, Chaulène, au dessus d'Alba, et Jastres dans la vallée de l'Ardèche, à Lussas et Lavilledieu.



▲ Voies de communication et établissements antiques sur le territoire Helvien

Source : Association enfants et amis d'Alba / Stéphane GIREL

LES HELVIENS ET LA CITÉ D'ALBA

A la conquête romaine, vers 125 av. J-C, le sud du département de l'Ardèche est occupé par le peuple gaulois des Helviens.

Le territoire helvien, dont les frontières restent imprécises, est bordé à l'est par le Rhône, qui le sépare des peuples Cavares et Tricastini et à l'ouest, par le massif des Cévennes au delà desquelles se trouvent les peuples Gabales et Vellaves, sous influence arverne. Il s'étire au nord, dans les secteurs de l'Ouvèze et de la Payre, où il rencontre les Segauvellauniens, de la cité de Valence. Au sud, sa frontière adopte celle du département actuel de l'Ardèche, au delà de laquelle se trouvent les Volques Arecomiques.

Dès le début du I^{er} s av. J-C, les Helviens sont annexés à la province romaine de Transalpine, créée vers -120 av. J-C. La

romanisation progressive du territoire semble se réaliser ici sans grande résistance, comme en témoigne l'attribution, dès 85 av. J-C, de la citoyenneté romaine au chef indigène Cabur, dont le fils sera proche de CESAR (La guerre des Gaules, I, 47-3-4). Sous le règne de l'Empereur AUGUSTE (-27 av. J-C- 14 ap. J-C), la province de Transalpine est réorganisée et prend le nom de Narbonnaise.

Située au sein d'une plaine fertile, sur un itinéraire qui relie la vallée du Rhône à Nîmes, à proximité de certains habitats existants, Alba devient le chef lieu du territoire des Helviens dans les années 30 av. J-C. Au début du premier siècle de notre ère, c'est une agglomération modeste qui commence à se déployer. Elle endosse les fonctions de centre administratif, politique, économique, et religieux du territoire ; aussi, jusqu'au III^e siècle de notre ère, la ville va se développer et son architecture se transformer suivant des modèles qui empruntent aux canons romains.

Au premier siècle, Alba Helvorum est signalée comme une cité de droit latin (oppida latina) par Pline l'Ancien, ce qui ouvre un droit à la citoyenneté romaine pour les habitants ayant exercé une magistrature locale.

L'occupation gallo-romaine est relativement dense dans la plaine (Alba, Lussas, Valvignières), dans les vallées de la moyenne Ardèche et de l'Ibie, et sur le plateau calcaire à la confluence entre l'Ardèche et le Rhône (plateau de Saint-Remèze).

Plusieurs établissements se développent en bordure de la vallée du Rhône : Rochemaure ; Viviers ; Saint-Just (Lagernate), port fluvial au confluent du Rhône et de l'Ardèche et carrefour d'axes de communication terrestres important au Haut Empire ; Bourg-Saint-Andéol (Bergoiate), petit site doté d'un port.

L'activité économique est marquée par la viticulture avec le cépage carbutica, mis au point par les Helviens et par la transformation en vins. En témoignent l'existence de nombreux chais et pressoirs dans presque toutes les villas reconues autour d'Alba...), des ateliers d'amphores vinaires à Saint-Marcel d'Ardèche et Alba, ou la mention de fabricants de tonneaux à Rochemaure. La céréaliculture, l'élevage, la culture de l'olivier complètent cette production. L'artisanat est marqué par la production céramique (ateliers de poteries, tuileries, amphores et plaques décoratives campana). Une activité textile et de produits du bois est aussi attestée.

La vallée du Rhône et dans une moindre mesure, celles de l'Ouvèze et de l'Ardèche sont des axes importants pour le commerce ; la circulation des marchandises, depuis l'arrière pays jusqu'à la vallée du Rhône est attestée par l'existence d'une corporation de Nautes (les Nautes de l'Ardèche et de l'Ouvèze) et la présence d'utriculaires (transporteurs utilisant des radeaux).

Le territoire est également traversé par de nombreux axes de circulation terrestre. Parmi les plus importants, la voie d'ANTONIN-le-PIEUX ou des Helviens, qui permet une liaison entre Nîmes et Valence, en traversant l'Ardèche et en passant par Alba, puis Melatis (Melas). La voie dite de Maximien relie également Nîmes à Alba, en passant par Saint-Just d'Ardèche et Gras. La voie de VALERIEN longe la vallée du Rhône par le plateau. A cela s'ajoute un réseau dense et ramifié de voies secondaires qui relie Alba à sa façade rhodanienne et à son arrière-pays.



▲ Vignes à Saint-Marcel d'Ardèche

Photo : Thibault ROY



▲ Réemploi gallo-romain à Saint-Thomé

Photo : Thibault ROY

LA CHRISTIANISATION DU TERRITOIRE

La diffusion progressive du christianisme durant les II^e et III^e s. se matérialise par la fondation du siège épiscopal d'Alba à la fin du IV^e. Vers 475, PROMOTUS, le sixième évêque, décide le transfert de l'évêché d'Alba à Viviers. Si les troubles militaires du bas Empire peuvent expliquer ce transfert, c'est sans doute l'essor du commerce sur le Rhône, et la désaffection des voies terrestres qui expliquent cette décision, la ville prenant le pas sur la cité antique d'Alba.

A partir de 470, la cité d'Alba est sous domination wisigothique, avant d'être intégrée, au début du VI^e siècle, au royaume Burgonde. De la conquête des Francs, en 534 jusqu'au VIII^e, elle appartient aux royaumes mérovingiens, notamment celui de Bourgogne. Les limites du Pagus de Viviers, à quelques exceptions près (notamment une extension plus au sud du territoire) se calent dans le découpage administratif gallo-romain. On retrouve, dans la localisation du peuplement (forte occupation de toute la façade rhodanienne et du bas-Vivarais) ainsi que dans l'usage du réseau viaire, cette permanence antique. Aux habitats de plaine, de grottes, s'ajoutent les habitats de hauteur (notamment, la réoccupation des oppidas protohistoriques et la création ex-nihilo de sites perchés) : Saint-Etienne de Dions (commune de Saint-Marcel d'Ardèche) ; le Castelas de Baravon (commune de Gras), Saint-Thomé.

Du point de vue religieux, le pagus de Viviers, placé sous l'autorité du métropolitain d'Arles, compte en cette période de diffusion du christianisme (V^e -VII^e s.), une trentaine d'églises : Cruas, Meysse, Mélas, Viviers, Alba, Bourg-Saint-Andéol parmi lesquelles des groupes baptismaux ruraux, des oratoires privés, des établissements monastiques.

Le patrimoine de l'Eglise de Viviers consiste en des revenus de droits fiscaux, des églises, et de nombreux domaines agricoles avec les hommes qui les exploitent, acquis dès le V^e siècle grâce aux dons des Evêques, et qui lui procurent l'essentiel : le blé, l'huile d'olive, le vin, le sel.



▲ Le castrum de Mirabel au XVIII^e siècle

Photo : Archives départementales de l'Ardèche - 1198

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE À L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE

L'époque carolingienne inaugure l'ère de la chrétienté médiévale, qui va voir le pouvoir des Evêques de Viviers se renforcer jusqu'au XII^e siècle, avec la mise en place des comtés, calqués sur l'organisation ecclésiastique ; le diocèse de Viviers correspond au comté du Vivarais. La religion occupe une grande place dans les préoccupations carolingiennes. L'Evêché obtient le privilège de l'immunité, qui lui assure une large autonomie.

Les passages successifs du secteur sous l'autorité des descendants de Charlemagne, puis des rois de Provence (879-933), enfin des rois de Bourgogne, qui favorisent l'instabilité politique et l'éparpillement des pouvoirs, permet à l'église de maintenir seule une apparence de stabilité.

L'annexion du royaume de Bourgogne par l'empire germanique, en 1039, confirme le pouvoir des Evêques qui se voient accorder les droits régaliens de haute justice, de frappe des monnaies et de revenus des péages, ce qui contribue à en faire des Princes puissants au point que l'aristocratie locale lui est soumise.

L'encastellement ou l'enchâtellement

Dès le milieu du X^e siècle, des tensions apparaissent au sein de l'aristocratie pour le contrôle de la terre et des hommes, ce qui se traduit par la multiplication progressive des châteaux, chaque branche collatérale construisant le sien sur la part du domaine patrimonial lui revenant. Parce qu'ils ont vocation à contrôler les populations, ils s'installent au cœur des terroirs déjà occupés, proches du passage des routes ou d'un territoire à défricher. De taille modeste, ces châteaux de type châteaux à motte ont une vocation essentiellement défensive. Avec eux s'impose une nouvelle circonscription administrative, la châtelainie ou mandement, où le seigneur châtelain exerce son autorité et prélève diverses taxes. Le XII^e siècle marque l'achèvement de ce premier réseau castral. Dans certains cas (Mirabel), la co-seigneurie entraîne l'existence sur un même site de plusieurs châteaux mitoyens.

Dans le dernier quart du XI^e siècle, une partie de l'habitat dispersé se regroupe au pied des châteaux, sous l'influence de multiples facteurs : le besoin de sécurité des populations, le désir de l'aristocratie d'accroître ses revenus en plaçant ses hommes directement sous son contrôle et sa volonté de fonder de nouveaux pôles économiques. Dans ce mouvement d'enchâtellement, le secteur rejoint toute l'Europe méridionale.

La multiplication des fondations religieuses

Du XI^e au XIII^e siècle, plusieurs mouvements contribuent au développement des fondations religieuses et à la multiplication des édifices.

Depuis le rattachement à l'Empire germanique, le pouvoir des Evêques comtes est accru. Disposant de près de la moitié des églises rurales de leur territoire d'influence, et de revenus considérables, ils peuvent dès la fin du XI^e siècle se lancer dans de vastes entreprises de constructions ou de reconstructions d'édifices (Cathédrale de Viviers, église Saint-Andéol de Bourg-Saint-Andéol) et dans celles du quartier canonial (cloître, logis, enceinte).

L'extension du monachisme sur le territoire marque encore plus profondément le territoire. Elle se produit selon un double mouvement. Les monastères présents sur le territoire dès le haut moyen âge, vont essaimer ; c'est le cas des Bénédictins de Cruas, qui vont fonder de nombreux prieurés dans toute l'Ardèche, et notamment à Lussas, Villeneuve de Berg, Le Teil, Aubignas, Meysse. A partir du XI^e siècle, ce sont les abbayes extérieures qui y fondent des maisons ou rattachent des églises à leur congrégation : c'est le cas de la Chaise-Dieu à Saint-Jean-le-Centenier, Cluny à Saint-Vincent de Barrès. Ces fondations sont favorisées par le pouvoir ecclésiastique qui y voit la compensation d'un clergé séculier déficient.

Cet élan se poursuit au XII^e siècle avec l'arrivée des cisterciens à Mazan, des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Ruf à Boug Saint Andéol. Puis, compte tenu de la part importante prise par l'aristocratie locale dans les croisades, des commanderies de templiers et d'hospitaliers (Trignan, à Saint-Marcel d'Ardèche).



▲ *Chapelle fortifiée de Cruas*

Photo : Thibault ROY

La fondation de la bastide de Villeneuve de Berg et le rattachement au Royaume de France

Au XIII^e siècle, la pénétration du royaume de France en Vivarais, quand elle ne se manifeste pas par la force, se gagne par une politique de traités de pariage, qui permettent au roi de devenir coseigneur de plusieurs lieux.

C'est ainsi qu'à été créée en 1284 la Bastide de Villeneuve de Berg, grâce à un traité de pariage entre Philippe III le Hardi et les moines cisterciens de Mazan. Ceux-ci, ayant implanté une grange dans le territoire de Berg, sollicitent la protection royale suite à des incidents de pacage. La fondation d'une Ville Neuve, en co-seigneurie, va répondre à cette demande. Les cisterciens fournissent le terrain ; les frais de construction, les bénéfices et l'exercice du pouvoir sont partagés entre eux et le Roi. Villeneuve recevra le droit de justice royale (baillage). Pour favoriser le peuplement de la ville nouvelle, on accorde aux habitants des privilèges étendus (exemption des impôts royaux). C'est ainsi que le roi de France prend pied en Vivarais.

Le rattachement du Vivarais méridional au Royaume de France intervient au début du XIV^e siècle (accord conclu avec Philippe LE BEL en 1308) ; il force la soumission des Evêques, qui conservent toutefois des droits administratifs, judiciaires et financiers.

Au XIV^e siècle, la région est très touchée par les épidémies de peste (1348-1350) qui pénètrent par la vallée du Rhône et provoquent une chute démographique dont le territoire aura du mal à se remettre.

Si la fin de la période médiévale n'est qu'indirectement marquée par les conflits franco-anglais, elle n'en subit pas moins les pillages et destructions par les grandes compagnies (routiers). L'impôt royal prélevé pour s'en prémunir va générer un vaste soulèvement.

L'ÉPOQUE MODERNE

Cette période voit simultanément la montée en puissance de familles bourgeoises, de commerçants (rappelons l'importance des routes, de la navigation, des foires), qui modifient la physionomie des villes. Viviers, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve de Berg se dotent d'une architecture civile souvent monumentale.

L'impact des guerres de religion

Les guerres de religions sont particulièrement actives et destructrices dans le secteur. Le Vivarais, en général est rapidement et profondément acquis à la réforme.

Durant la première partie du XVI^e siècle, les luttes autour de la réforme deviennent des enjeux politiques (divisions pour le pouvoir dans les villes, division au sein des Etats du Vivarais). Le village de Baix joue un rôle important dans l'introduction de la Réforme.



▲ Feuillet du cartulaire de l'abbaye de Mazan dans lequel est consigné l'acte de fondation de Villeneuve (XIII^e s)

Photo : Archives départementales de l'Ardèche - 3H1

En 1562, la cathédrale de Viviers est mise à sac par Noël ALBERT et ses troupes ; en 1568 les troupes protestantes du baron des Adrets saccagent l'église de Bourg-Saint-Andéol ; en 1569, les protestants occupent la moitié du Vivarais. De nombreux villages du périmètre sont affectés par les guerres de religion ; de nombreux monuments sont détruits, comme le cloître de Cruas.

LOUIS XIII et RICHELIEU qui veulent mettre fin au pouvoir des protestants font assiéger Privas en 1629. L'édit d'Alès (juin 1629, l'année d'une peste particulièrement meurtrière en Ardèche) enlève aux protestants tous pouvoirs politiques et militaires ; en 1685, la révocation de l'Edit de Nantes est suivie de la Contre réforme qui voit le départ de nombreux huguenots qui constituaient une large part de la bourgeoisie commerçante.

Les personnages emblématiques

Outre ces conflits dogmatiques et politiques qui ont entraîné une guérilla incessante pendant plusieurs années, l'histoire des guerres de religion en Vivarais méridional croise plusieurs figures emblématiques :

Olivier de SERRES (1539-1619), de confession protestante, qui est né à Villeneuve de Berg. Il a ouvert le champ infini de l'agronomie avec ses expérimentations, réalisées sur son domaine agricole du Pradel, à Mirabel. Elles ont conduit à une agriculture plus rationnelle, mieux adaptée aux conditions climatiques locales, utilisant mieux les qualités de terrains et surtout améliorant la gestion de l'eau par des systèmes d'irrigation. Il a notamment initié le développement de la culture du mûrier pour l'élevage des vers à soie, dont Henri IV souhaitait la production en France pour éviter l'acquisition onéreuse à l'étranger. En 1600, il publie le «théâtre de l'agriculture et mesnage des champs». Le domaine du Pradel à Mirabel sera pillé et incendié en 1628.

Claude de TOURNON (1499-1540), issu d'une grande famille féodale vivaroise, Evêque de Viviers et Prince de Donzère, il engage de plusieurs chantiers de prestige dignes d'un prélat de la Renaissance (chevet de la cathédrale de Viviers qui n'est que la partie réalisée d'un plus vaste projet ; agrandissement du Palais des Evêques à Bourg-Saint-Andéol).

Noël ALBERT (?-1568) : Seigneur de Saint-Alban, bourgeois enrichi par le commerce du sel, c'est également un homme qui a le goût des arts et lettres. Il est d'abord administrateur des biens de l'Evêché et représentant du Vivarais aux Etats du Languedoc ; converti au protestantisme, il devient chef militaire et à ce titre, sera instigateur du pillage de la cathédrale. Il périt décapité à Toulouse.

La famille NICOLAY, au service de la monarchie, a fait bénéficier la ville de Bourg-Saint-Andéol de la protection royale ; cette prospérité a été stoppée par les guerres de religion.



▲ *Portrait d'Olivier de SERRES - Gravure anonyme*

Photo : Archives départementales de l'Ardèche

La contre-réforme , une période relativement prospère

Aux crises graves du début du XVII^e siècle succède un essor économique qui favorise le développement de la navigation fluviale et le transport des marchandises par bateaux : Bourg Saint-Andéol sera particulièrement marqué par cette période : aménagement des quais, implantation des filatures, construction de nouveaux hôtels particuliers par des notables.

Suite à la peste en 1629 et les troubles sociaux qui avaient suivi, de nouveaux établissements religieux, hospitaliers, s'étaient implantés. La Contre-réforme voit l'implantation de congrégations qui visent au renforcement et à la pérennisation de l'église catholique, ainsi qu'à la formation de jeunes générations (Récollets, collège des Barnabites, Ursulines à Bourg-Saint-Andéol, autres congrégations à Villeneuve-de-Berg). Ce qui entraîne la construction de nouveaux édifices.

Parallèlement, l'Evêché s'offre un nouveau palais épiscopal (1732-37) dont la maîtrise d'œuvre est confiée à FRANQUE Père et Fils, important cabinet familial dans le sud-est du royaume (Avignon 1731-59). La famille FRANQUE marque également de son empreinte d'autres constructions (Hôtel de Roqueplane, actuel Evêché), église Notre Dame du Rhône.

On note aussi la construction de châteaux : le vaste château de la famille de BERNIS qui concentre le pouvoir Seigneurial à Saint Marcel d'Ardèche (le marquis est le frère du cardinal de BERNIS, ministre de Louis XV), et qui, détruit à la révolution sera reconstruit au XIX^e siècle ; le château du Bosquet à Saint-Martin d'Ardèche, remodelé par Claude de TOURNON, Evêque de Viviers et Prince de Donzère (avec tour d'escalier à vide hélicoïdal).

Le besoin de renforcer l'influence de l'église catholique conduira également les évêques à bâtir des résidences de prestige. L'évêque de Viviers va vendre les mines d'argent de Largentière pour construire le nouveau palais épiscopal de Viviers.



▲ Ancien évêché de Viviers

Photo : Thibault Roy

LES TRANSFORMATIONS AUX XIX^E ET XX^E SIÈCLES

Le XIX^e voit la démolition des remparts des villes et villages pour faciliter leur extension exigée par le développement industriel et la croissance démographique qui lui est consécutive : de Baix à Bourg-Saint-Andéol, les faubourgs s'élargissent.

Le développement des voies de communication

Les voies de communications se multiplient, favorisant le développement économique de la région, particulièrement le long de la vallée du Rhône.

Des ports sont réaménagés (Le Teil, Viviers) pour alimenter la navigation fluviale, notamment le transport des pondéreux.

Un important réseau ferré se met en place avec la création des lignes Le Pouzin-Alès (1876) et le Teil-Nîmes (1880) qui redéplient les échanges commerciaux avec l'intérieur du pays et dynamisent l'industrie locale (le charbon d'Alès et de

Bannes alimentent les usines du Teil). La ville du Teil, qui est au centre de ce nœud ferroviaire, développera son activité et sa population autour des chemins de fer.

La construction de ponts permet une circulation routière plus fluide entre les deux rives du Rhône.

L'industrialisation et l'urbanisation de certains pôles

Certaines industries dont l'origine est très ancienne se développent.

L'exploitation des carrières pour la fabrication de la chaux s'industrialise (Cruas, Société anonyme des chaux et ciments du Teil). La Famille PAVIN de LAFARGE bénéficie d'un important débouché par la vallée du Rhône avec la reconstruction des ports (Toulon, Marseille, Sète, Alger, Bastia) et les grands travaux (Canal de Suez en 1852) ; elle met au point de nouveaux produits (ciment grappier, de très bonne qualité) qu'elle exporte depuis ses carrières (Cruas, Viviers, Le Teil).

A partir de la chaux hydraulique, Etienne LARMANDE met au point la fabrication du carreau mosaïque qui sera largement exporté et donnera lieu à la création plusieurs entreprises (Viviers, Bourg-Saint-Andéol), dont celle de matériel de fabrication (LACHAVE).

L'industrie textile, créée en relation avec l'élevage du vers à soie (moulinages et filatures), qui s'était concentrée dans la vallée du Rhône au début du XVIII^e siècle, poursuit son développement (usines de tissage à Viviers, au Teil...).

Ces entreprises mobilisent et attirent un nombre croissant d'ouvriers jusqu'au milieu du XX^e siècle. Entre 1830 et 1930, la population de la ville du Teil quadruple.

Le bas vivarais, un espace rural et agricole

Pour autant, la région conserve son ancrage agricole avec une activité assez intense ; le travail en usine vient souvent compléter celui des fermes. Celles-ci, de petites taille, sont essentiellement consacrées à la polyculture. Elles vont s'agrandir avec le vaste mouvement d'émigration de la population rurale qui libère des propriétés dans la seconde partie du XIX^e siècle.

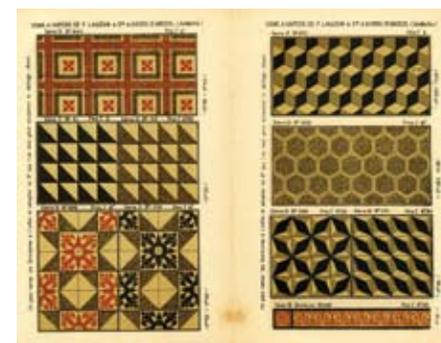
Le massif du Coiron, compte tenu de la richesse de ses sols en sels minéraux, réussit particulièrement dans l'élevage (vaches, chèvres, moutons, et mulets pour l'exportation) ; ses versants sont principalement occupés par la forêt

Depuis le XVIII^e siècle, l'éducation du ver à soie, pour lequel Olivier de SERRES avait été un précurseur et un expérimentateur, apporte un revenu non négligeable. Elle va connaître un véritable engouement au début du XIX^e et parce qu'elle est très rémunératrice, elle va se répandre dans toutes les communes dont le climat le permet. Entre 1820 et 1855, le nombre de mûriers augmente considérablement. Cette activité mobilise une main d'œuvre importante et procure une véritable aisance à la population, jusqu'à ce que les maladies de la flache et de la pébrine fassent chuter considérablement la production au milieu du XIX^e siècle ; celle-ci va survivre péniblement jusque dans les années 1940.



▲ *Catalogue de l'entreprise Lauzun à Bourg-Saint-Andéol*

Photo : Archives départementales de l'Ardèche - Bib 16°br429-0



▲ *Catalogue de l'entreprise Lauzun à Bourg-Saint-Andéol*

Photo : Archives départementales de l'Ardèche - Bib 16°br429-0



▲ *Saint-Laurent-sous-Coiron*

Photo : Communauté de communes Berg-et-Coiron

Dans la partie Sud du territoire, la vigne, cultivée depuis l'antiquité, voit ses surfaces considérablement augmenter au début du XIX^e siècle, trouvant un débouché avec le développement de la consommation de vin dans les classes populaires des cités ouvrières. Cette croissance va se poursuivre jusqu'à l'apparition de l'oïdium, en 1845, puis du phylloxéra, qui apparaît dans le canton de Vallon en 1869, auquel on remédie par des plans américains. Entre 1910 et 1950, on produit des vins ordinaires, à haut rendement, ce qui conduit à des crises de surproductions auxquelles les viticulteurs vont remédier en se regroupant au sein de caves coopératives.

On plante également de la lavande, d'où une concentration de distilleries ; en 1923, on en compte trois sur la seule commune de Gras, une à Saint-Montan, une à Saint-Marcel d'Ardèche. Désormais, le lavandin a remplacé la lavande. Jusque dans les années 1950, on cultive également des amandiers dont les fruits sont vendus aux fabriques de nougats de Montélimar, et plus sporadiquement, de l'olivier.

1.4 Perspectives sur le territoire actuel

Dynamique démographique

Sur le plan démographique, les quatre Communautés de communes du futur Pays d'art et d'histoire forment un territoire dynamique ; leur population augmente constamment (et de manière plus importante que sur l'ensemble du département) :

- 43000 habitants en 1999
- 46000 habitants en 2005 (soit une augmentation de 1,41 % annuel entre 1999 et 2005)
- 50204 habitants au premier janvier 2011

Elles ont des poids démographiques et des taux de croissance annuels différents, moins importants sur les Communautés de communes de Rhône-Helvie et DRAGA, qui, par leur proximité avec la vallée du Rhône, sont plus anciennement peuplées, que sur Berg et Coiron et Barrès Coiron^[4].

Mais le schéma est semblable pour toutes : ce sont les très petites communes de l'arrière-pays qui bénéficient d'une plus importante croissance démographique : Darbres, Mirabel, Saint-Andéol de Berg, Saint-Remèze, Bidon et Saint-Bauzile...Ce qui est à mettre en relation avec le nombre de nouveaux ménages qui s'installent régulièrement sur le territoire.

La répartition entre les différentes classes d'âge est assez équilibrée :

- 26 % de 0-19 ans (soit plus d'un quart de la population)
- 24 % de 20-39 ans (en diminution depuis 1990)
- 27 % de 40-60 ans (en augmentation depuis 1990)
- 23 % de plus de 60 ans

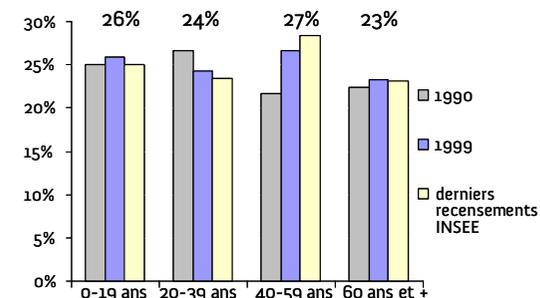
Mais la tendance est au vieillissement de la population, même si son indice de jeunesse^[5] est supérieur à 1 (1,03 au dernier recensement / 1,15 pour le territoire français)



▲ *Projet patrimoine : Conseil municipal des jeunes à Saint-Symphorien-sous-Chomérac*

Photo : Cécile KATZ

Evolution de la répartition de la population par âge

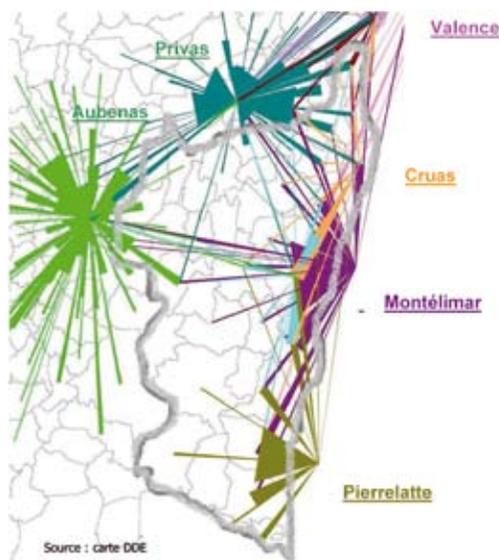


Source :
Ménages INSEE RGPgoRGPgg + derniers recensements
Sémaphores

⁴ Respectivement, entre 1999 et 2005, croissance annuelle de : 0,72 % (Rhône-Helvie) ; 0,91 % (DRAGA) ; 2,24 (Berg-et-Coiron) ; 1,72 (Barrès-Coiron).

⁵ L'indice de jeunesse est le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans ; un indice supérieur à 1 témoigne d'une population relativement jeune.

Les déplacements domicile-travail



Source : Sémaphores - Diagnostic PLH 2008



▲ *Fruitières à Saint-Thomé*

Photo : Thibault ROY

Une population essentiellement familiale

La taille moyenne des ménages, estimée à 2,47 personnes en 2005, est relativement élevée par rapport à d'autres territoires, et indique une population essentiellement familiale. Le renouvellement de la population se fait d'ailleurs par l'accueil de familles.

Un territoire qui a une fonction résidentielle forte

En 1999, on comptait en moyenne, sur l'ensemble du territoire, près de 74 emplois pour 100 actifs occupés^[6], avec des variations selon les Communautés de communes. Le territoire dépend donc des pôles d'emplois extérieurs, que ce soit Montélimar et Pierrelatte (site du Tricastin) pour les communes en bordure de la vallée du Rhône, ou Aubenas pour les autres.

De nombreux actifs résidant sur le territoire travaillent donc à l'extérieur du secteur, et ce, de manière plus marquée dans le sud du futur Pays d'art et d'histoire.

SECTEURS ÉCONOMIQUES

Une agriculture encore dynamique

Le berceau d'Olivier de SERRES reste un territoire profondément marqué par l'agriculture. Ce secteur d'activité compte encore 930 exploitations (Insee déc. 2008), majoritairement situées au sud et à l'ouest du territoire du Syndicat mixte du Vivarais méridional

Cette agriculture est différenciée selon les terroirs :

- Le plateau du Coiron, essentiellement rural, est consacré à l'élevage ovin et bovin. La viande bovine du Coiron est réputée et les producteurs ont entrepris une démarche de qualité au début des années 2000 avec le label «régal viande». L'élevage résiste relativement bien à la crise que connaît le monde agricole.
- L'élevage caprin est également bien représenté notamment avec une production de Picodon (A.O.C.).
- Plus au sud, les contreforts du Coiron, la plaine de Lussas, les communes de la vallée du Rhône et du bas Vivarais sont partiellement consacrés à l'arboriculture (cerises, poires, kiwi).
- La viticulture, quant à elle occupe également les territoires de la plaine de Lussas, d'Alba, les coteaux de Bourg-Saint-Andéol et les plateaux du bas Vivarais.

6 89 emplois pour 100 actifs occupés sur le reste du département.

Depuis trois décennies, les viticulteurs ont entrepris un travail très important sur la qualité, remplaçant les cépages hybrides par des cépages de qualité (Merlot, Cabernet, Chardonnay, Viognier) et améliorant le travail de vinification. Désormais, une autre mutation est en cours avec la production de vins issus de l'agriculture biologique.

Depuis 1979, un contrat d'approvisionnement de Chardonnay lie les Vignerons Ardéchois à la prestigieuse maison bourguignonne « Louis Latour », reconduit en 2002 et étendu à un autre cépage blanc : le Viognier.

Le territoire peut s'enorgueillir de deux AOC : l'AOC Côtes du Rhône (obtenue dès 1936) sur le canton de Bourg Saint Andéol et l'AOC Coteaux du Vivarais (VDQS en 1962, AOC en 1999) ; ainsi que d'une appellation Vins de Pays des coteaux de l'Ardèche.

La production viticole s'inscrit dans une forte dynamique collective ; le système coopératif concerne 90 % des vins produits en Ardèche méridionale.

Le secteur industriel

Le territoire compte plusieurs pôles d'emplois salariés significatifs, dans la vallée du Rhône (Le Teil, Bourg-Saint-Andéol, Cruas-Meysses Rochemaure et dans une moindre mesure, Viviers) et à l'ouest du territoire (Lavilledieu-Villeneuve de Berg).

L'industrie extractive

Dès 1910 Lafarge est la première société cimentière française. Après la première guerre mondiale, l'usage généralisé du béton a donné une impulsion considérable à l'industrie du ciment au détriment de la chaux. Dans les années 1960, 900 personnes produisent 450 000 tonnes annuelles de ciments dans les usines Lafarge du bord de Rhône. Aujourd'hui, bien que Lafarge soit une multinationale, l'industrie du ciment n'emploie plus que 300 personnes sur les sites de Cruas, Le Teil et Viviers.

L'exploitation de carrière et la transformation de diatomite sur la commune de Saint Bauzille : cette roche formée entièrement ou presque de «squelettes» d'algues unicellulaires est principalement utilisé comme adjuvant pour la filtration de liquides divers, notamment alimentaires (bière, vin, glucose) ou dans les produits isolants et réfractaires. Une quarantaine de salariés travaille sur ce site.

L'industrie nucléaire

Depuis le milieu des années 70, la filière nucléaire connaît un essor important avec la construction de la centrale de Cruas, débutée en 1976 et inaugurée en 1984. Aujourd'hui c'est environ 1200 salariés d'EDF qui travaillent sur ce site et un millier de salariés employés par les entreprises sous-traitantes. Cette centrale représente en moyenne 4 à 5 % de la production nationale, soit 40 % des besoins annuels de la région Rhône Alpes.



▲ Usines LAFARGE à Cruas

Photo : Isabelle CHAVANON

Le tissu des PME

Plus à l'intérieur des terres, l'activité industrielle se concentre le long de la RN 102 entre Montélimar et Aubenas sur la zone industrielle de Lavilledieu avec une soixantaine d'entreprises et 300 emplois. Cette ZI concentre un pool d'entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets (ménagers, verres, DIB, déchets spéciaux...).

Une politique active et dynamique en faveur du commerce et de l'artisanat

Le commerce des bourgs centres connaît, comme de très nombreux territoires, une forte concurrence des grandes surfaces de la périphérie des agglomérations voisines (Aubenas et surtout Montélimar). Cependant, les collectivités ont réagi en mettant en place des Opérations Rurales Collectives dès 2003 pour les trois Communautés de communes de la vallée du Rhône et 2008 pour la Communauté de communes de Berg et Coiron. Ces opérations, avec l'aide financière du FISAC, du Département et de la Région permettent de redynamiser l'appareil commercial et artisanal à travers des actions de soutien à la modernisation des entreprises et la mise en oeuvre d'actions collectives. On compte 1400 entreprises artisanales et commerciales qui maillent le territoire et participent à son dynamisme.

L'évolution du nombre de créations d'entreprises entre 2004 et 2009 confirme le dynamisme du territoire : 222 créations en 2008 contre 176 en 2004 (en 2009, ce chiffre atteint 442, mais il faut le nuancer avec la création du statut de l'auto-entrepreneur).

Le poids du tourisme dans le sud du territoire

Préliminaire

D'un point de vue touristique, le département est organisé en 4 TACT^[7] (territoire d'accueil et de consommation touristique). Le territoire du futur Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional en recouvre deux, d'où la difficulté de connaître précisément la situation à son échelle.

Les Communautés de communes de Barrès-Coiron, Rhône Helvie et Berg et Coiron sont rattachées au TACT Sources et volcans d'Ardèche et la Communauté de commune du Rhône aux Gorges de l'Ardèche à Ardèche Plein Sud

A eux deux, ces TACT représentent 176 communes et 121 000 habitants. Le poids du futur Pays d'art et d'histoire dans les deux TACT n'est pas négligeable au niveau touristique puisqu'il représente 22 % des communes et 41% de la population.

Un pôle touristique important, plutôt concentré sur le sud du territoire

Au sud du Pays d'art et d'histoire, quatre communes sont riveraines des gorges de l'Ardèche, qui constituent le pôle touristique le plus attractif du département. Il s'agit de Saint-Remèze, Bidon, Saint-Marcel, Saint Martin d'Ardèche.

⁷ Les TACT (territoires d'accueil et de consommation touristique) sont des entités territoriales mises en place par l'agence touristique départementale pour cibler leurs actions. Les quatre TACT du département sont : Ardèche Verte – AV ; Ardèche Plein Cœur – APC ; Sources et volcans d'Ardèche – SVA ; Ardèche Plein Sud – APS.



▲ Canoë dans les gorges d'Ardèche

Photo : Office du tourisme de Saint-Martin d'Ardèche

- Parmi elles, la commune de Saint-Remèze fait l'objet d'une importante fréquentation (elle reçoit près de 200 000 visiteurs par an). Le territoire de cette commune regroupe en effet plusieurs sites ayant une forte fréquentation touristique :
 - ▶ Les grottes de la Madeleine (site naturel classé 3 étoiles au guide Michelin) : galeries façonnées par les eaux souterraines, dont les concrétions -stalactites, stalagmites, draperies- font l'objet d'une découverte par le biais de sons et lumières (près de 64000 visiteurs en 2009)
 - ▶ L'aven Marzal, puits naturel spectaculaire aménagé à la visite depuis les années 1950 (25600 visiteurs), associé à un zoo préhistorique (36000 visiteurs)
 - ▶ Le musée thématique de la lavande, distillerie ouverte à la visite, qui dispose d'une collection d'alambics, et propose un parcours sur un sentier botanique (35 100 visiteurs)
 - ▶ Le parc animalier de Lamas (visite associé à un élevage privé)
- L'autre site touristique important de ce secteur est la grotte de Saint-Marcel (Commune de Bidon) qui a accueilli plus de 39000 visiteurs en 2010.

Avec une orientation marquée vers le tourisme-nature

Ce pôle est donc plutôt orienté vers des activités de découverte nature et sites naturels (parcs animaliers ; grottes...).

Il faut toutefois noter que, bien que l'Ardèche soit identifiée avant tout comme une destination de "loisir nature", les activités culturelles pratiquées par les touristes (79%) sont aussi importantes voire plus importantes que celles de loisirs nature (80%) et sport nature (74%).

Le parc d'hébergement touristique du territoire du projet de Pays d'art et d'histoire :

- Un hébergement non marchand important mais plus faible que sur le département de l'Ardèche : une capacité totale de 28 700 lits dont 14 900 lits marchands, soit 51% des lits touristiques (contre 39% au niveau du département).
- Les résidences secondaires représentent 11,9% du parc immobilier, soit 2 966 sur 24 915 logements, majoritairement situées sur le sud et l'ouest du territoire.
- Concernant l'hébergement marchand :
 - ▶ à l'image du département, c'est l'hôtellerie de plein air qui est très majoritairement développée : 34 campings pour un total de 3771 emplacements. Ensuite la location de meublés représente 1250 lits.
 - ▶ On compte également 13 établissements hôteliers avec un total de 179 chambres.



▲ Randonnée dans les gorges d'Ardèche

Photo : Office du tourisme de Saint-Martin d'Ardèche

- ▶ Pour augmenter les capacités d'accueil et le niveau de classement de l'hôtellerie et maintenir de l'hôtellerie en zone rurale, le Département propose une aide à la modernisation et à la reprise d'établissements.

Le territoire du Pays d'art et d'histoire représente 18 % des hébergements marchands et 13,4 % des hébergements non marchands du département.

Quelques chiffres sur la fréquentation touristique :

La dernière grande enquête sur la fréquentation touristique en Ardèche date de la saison 2010. A l'heure actuelle, les résultats ne sont pas encore publiés. Les chiffres indiqués ci-dessous sont issus de l'enquête de 2005, publiée en 2006 (pour les tous premiers résultats). Les chiffres disponibles concernant la fréquentation touristique sont à l'échelle de ces TACT :

- Les deux TACT concernés représentaient 58% des 2,4 millions de séjours et 70% des 16,1 millions de nuitées du département.
- La haute saison concentre 61% des nuitées, le début de saison (avril, mai, juin) 28% et l'arrière saison 11%.

L'origine géographique des touristes :

- La clientèle est majoritairement française puisque celle-ci représente 70% de la fréquentation sur le territoire d'APS (Ardèche Plein Sud) et 82% sur SAV (Sources et Volcans d'Ardèche)

Cette clientèle française provient pour un tiers des bassins de proximité (2h de route), c'est-à-dire Marseille, Lyon, Grenoble et Montpellier. Le bassin parisien et le Nord sont les deux grandes régions qui fréquentent ce territoire, surtout sur la haute saison.

- Concernant la clientèle étrangère, six marchés représentent 97% de la fréquentation étrangère : en tout premier lieu les Pays Bas (37%), puis la Belgique (26%), l'Allemagne (15%), le Royaume Uni (9%) et la Suisse (8%).

C'est une clientèle majoritairement familiale (47% des touristes), au niveau de vie plutôt confortable (59% de foyers aux revenus aisés où moyens). La durée moyenne de séjour est de 8,2 jours.

La consommation touristique

Le budget moyen des foyers tourne autour de 750€ et la dépense moyenne par personne et par jour est de 25€.

Les établissements scolaires

Concernant l'enseignement primaire, le territoire du futur Pays d'art et d'histoire dépend de trois circonscriptions académiques différentes (Le Pouzin, Aubenas I ; Aubenas II). On y compte pour l'année 2011-2012 : 47 classes maternelles publiques ; 78 classes élémentaires publiques ; 61 classes primaires^[8] publiques ; 53 classes primaires privées.

Concernant l'enseignement secondaire, on compte :

Six collèges dont quatre d'enseignement public : Laboissière à Villeneuve de Berg (350 élèves) ; Albert MERCOYROL à Cruas (300 élèves) ; Marcel CHAMONTIN au Teil (580 élèves) ; le Laoul à Bourg-Saint-Andéol (530 élèves) et deux d'enseignement privé : le collège RIVIER (420 élèves) ; la présentation au Teil (240 élèves)

- Le lycée polyvalent Xavier MALLET au Teil (620 élèves)
- Le lycée général et technologique Vernet de Bourg-Saint-Andéol (375 élèves)
- Le Lycée professionnel Saint-André au Teil (210 élèves) et de la Présentation de Marie à Bourg-Saint-Andéol (260 élèves)
- Le lycée professionnel hôtelier : La Présentation de Marie (260 élèves)

L'enseignement agricole et supérieur

Le territoire propose, à travers l'offre de plusieurs établissements, une formation complète (tous niveaux) dans le domaine agricole. En ce qui concerne l'enseignement universitaire, il s'établit sur deux pôles spécifiques, la géographie et le cinéma documentaire.

La Maison Familiale Rurale de Villeneuve de Berg

Elle propose des formations en alternance : 4^e et 3^e d'enseignement agricole, CAPA service en milieu rural, Bac professionnel Service en milieu rural et Service à la personne et aux territoires, ainsi que des formations pour adultes : approche des métiers de service à la personne, employé familial.

8 Classes préélémentaires + élémentaires

L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle Agricole Olivier de Serres (EPLEFPA)

Le domaine Olivier de SERRES, sur lequel l'agronome a vécu et expérimenté certaines de ses théories, est un vaste domaine agricole de 50 hectares, propriété de la Région Rhône-Alpes, qui regroupe plusieurs entités dévolues à l'enseignement agricole et à ses expérimentations, à la recherche et à l'enseignement universitaire. Bien qu'indépendantes, elles collaborent étroitement.

L'EPLEFPA regroupe trois entités sur le domaine Olivier de SERRES (centre de formation professionnel agricole, exploitation agricole, atelier culturel et touristique), la quatrième étant le lycée agricole d'Aubenas. L'établissement à une vocation de formations agricoles (initiales, continues) et d'aménagement et de développement des territoires ruraux. Il accueille annuellement environ 400 élèves et 80 stagiaires adultes.

Le Centre de Formation Professionnel Agricole (CFPPA) dispense des formations agricoles pour adultes, notamment la licence professionnelle « promoteur du patrimoine territorial », en collaboration avec le CERMOSEM-Université Grenoble 1)

L'exploitation agricole est le lieu d'apprentissage pratique et d'expérimentation ; il regroupe une ferme expérimentale d'élevage caprin avec transformation fromagère fermière (picodon) et vente ; un domaine viticole expérimental de 10 ha produisant des vins de pays des coteaux de l'Ardèche ; un troupeau de 60 brebis de préalpes du Sud ; un élevage de gibier.

L'atelier culturel et touristique anime l'espace culturel Olivier de Serre et il dispense des animations pédagogiques et touristiques autour de l'espace muséographique, des jardins et de la ferme expérimentale.

Le Lycée agricole d'Aubenas, quant à lui, propose des formations initiales agricoles du BEPA au BTS et une double formation agriculture- animation en moyenne montagne (en partenariat avec le Creps de Vallon-Pont-d'Arc).

L'établissement public gère un centre de ressources (commun avec le CERMOSEM) ouvert au public qui regroupe près de 13000 ouvrages et mémoires portant sur l'agriculture, le tourisme, la géographie, le monde méditerranéen, le patrimoine.

Il dispose de plusieurs équipements lui permettant d'accueillir des séminaires sur plusieurs jours (un auditorium de 120 places ; dix gîtes (60 lits) ; un restaurant ouvert aux groupes qui propose des produits issus de l'exploitation (Picodons, vins d'Ardèche, assiettes de pays).

Le CERMOSEM (centre d'études et de recherche sur les montagnes sèches méditerranéennes)

Le CERMOSEM est une antenne de l'Université Joseph FOURRIER (Grenoble 1), rattachée à l'Institut de géographie Alpine (IGA). Créé en 1994 sur le domaine du Pradel, le centre développe des activités de formation et de recherche en relation avec les territoires Sud Rhônalpin et méditerranéens.

Dans le domaine de la formation, il propose :

- une Licence professionnelle « Promoteur du patrimoine territorial » (depuis 2000) qui forme à la création d'activités



▲ CERMOSEM, domaine du Pradel à Mirabel

Photo : CERMOSEM

touristiques, à la mise au point de produits touristiques, aux métiers d'accompagnateurs,

- un Master Professionnel Ingénierie du développement territorial (depuis 1994) en relation avec l'Université Pierre MENDES-FRANCE et l'Ecole d'Architecture de Grenoble),
- Un Master recherche : tourisme durable et dynamique territoriale (coopération entre les universités de Lyon, Grenoble, et Chambéry)^{9]},
- Il encadre une sixaine de doctorants qui effectuent des recherches sur le développement territorial, les pratiques sportives de pleine nature (approche sociologique et de leur impact environnemental),
- Il a des compétences dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG).

Ses activités de recherche (et recherche-action) portent sur :

- les sports de nature dans le quart Sud-Est de la France (pratiques et cultures sportives, gestions des espaces, aménagements et développement territorial, impact économique)^{10]}.
- les politiques publiques, la place du patrimoine dans les ressources du territoire,
- le développement territorial du pourtour méditerranéen (Maroc, Algérie, Tunisie).

Le CERMOSEM emploie deux enseignants chercheurs et un assistant ingénieur ; il est soutenu par le Département de l'Ardèche.

Ardèche Image et la formation au documentaire (Lussas)

Depuis 1997, Ardèche Image (volet école du doc) propose, en lien avec l'Université Stendhal de Grenoble :

- un Master 2 en formation initiale, avec deux options : réalisation et production (une vingtaine d'étudiants en tout)
- des formations continues destinées aux professionnels du documentaire : résidences d'écriture ; ateliers de réalisation, rencontres professionnelles avec des producteurs et des diffuseurs.



▲ CERMOSEM, domaine du Pradel à Mirabel

Photo : CERMOSEM

9 Aucun candidats en 2010

10 Le CERMOSEM accueille l'association sportnature.org (réseau des chercheurs et experts en sport de nature et de montagne)

1.5 Le patrimoine du futur Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional

LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES

Des trois principales entités géographiques qui caractérisent le territoire du Pays d'art et d'histoire – le plateau volcanique du Coiron, au nord, la plaine alluviale de la vallée du Rhône, à l'est, et le vaste plateau calcaire du Laoul, au sud, dont les gorges dominent l'Ardèche, découlent des paysages variés. Ils se différencient par leurs modes de valorisation et d'occupation humaine.

- la surface du plateau du Coiron, suite de collines et de dépressions présente un paysage de bocage, avec des prairies entourées de buis, sur lesquels paissent ovins et bovins ; les collines sont cultivées en céréales ou occupées de landes à buis ou à genêts,
- les défilés calcaires de la vallée du Rhône dans lesquels les hommes ont creusé d'importantes carrières,
- les bords du Rhône, souvent urbanisés,
- les plaines plus ou moins vastes et collines (Alba, Lussas, Villeneuve, Saint-Jean-le Centenier), parcourus de nombreux cours d'eau ; roches tendres, constituées de marnes, mélange de calcaire et d'argile, elles sont recouvertes par endroits d'alluvions qui les rend favorable aux cultures (vignes, fruitiers),
- les collines de Berg (553 m) qui dominent la vallée de l'Ibie, rivière qui s'écoule en direction du Sud et rejoint l'Ardèche : le couvert végétal dominant sur les hauteurs est la forêt de chênes, à laquelle se mêlent des conifères de reboisement. Les espaces cultivés (vignes et fruitiers) se situent plutôt dans la vallée,
- les vastes plateaux calcaires qui dominent la rivière Ardèche, à l'ouest (Lavilledieu, Jastres) ou au Sud du Pays d'art et d'histoire (gorges de l'Ardèche) : ils présentent des corniches spectaculaires, des avens (cavités) formées par l'eau. Sur le plateau de Saint-Remèze, la végétation est caractérisée par la garrigue,
- les grandes forêts qui couvrent de vastes superficies, du nord au sud du territoire (forêt de Cruas, de Saint-Marcel...)

Un important patrimoine naturel protégé

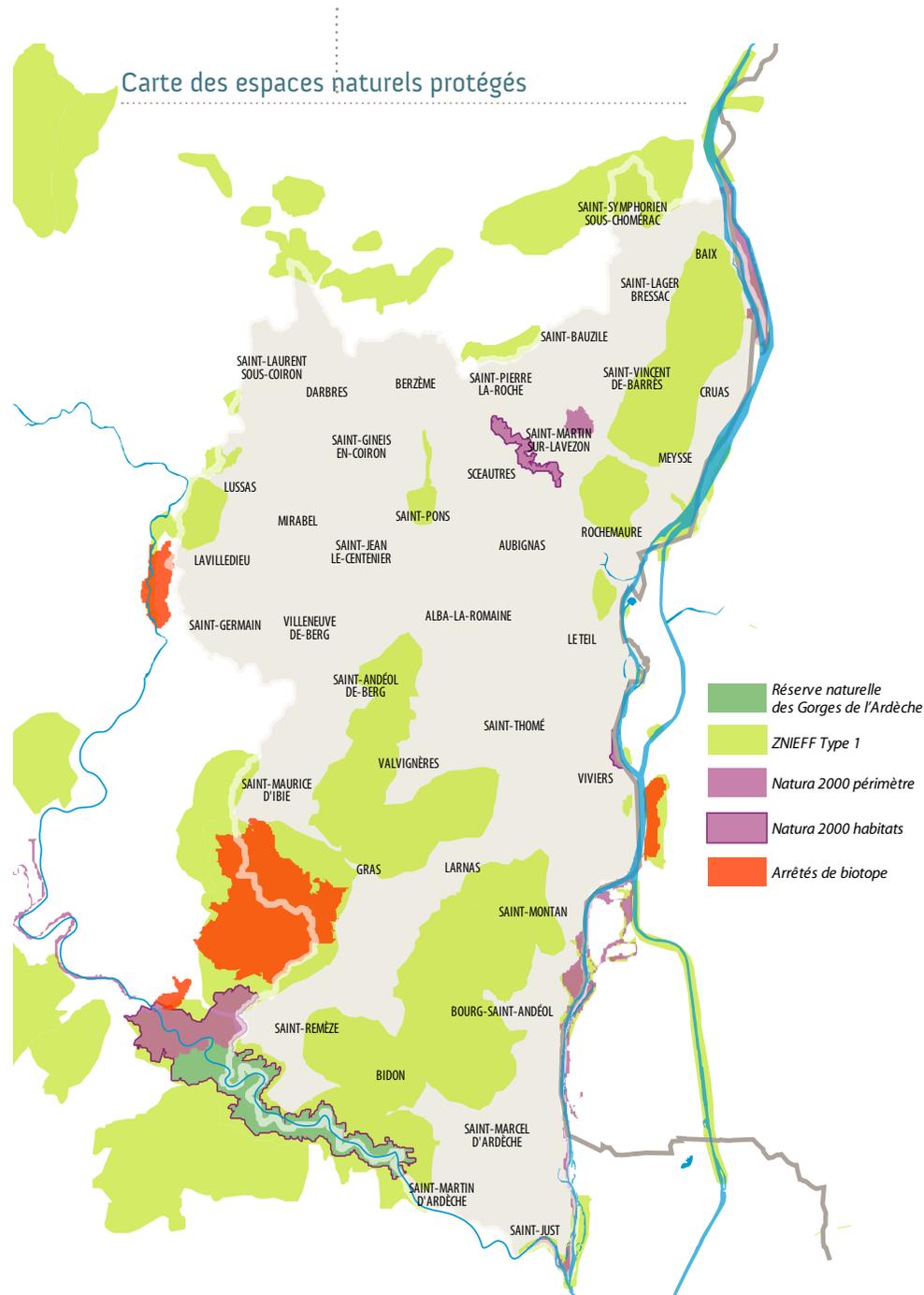
Le territoire du futur Pays d'art et d'histoire est riche d'un patrimoine naturel, floristique et faunistique exceptionnel qui

bénéficie de plusieurs mesures de protection :

- la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, créée en 1980,
- le site d'intérêt communautaire Natura 2000 que constitue la basse-Ardèche (depuis 1998),
- trois sites classés au Patrimoine National : les Balmes de Montbrun (Commune de Saint-Gineys en Coiron) ; les fontaines de Toune, dites le Grand Goul et le petit Goul (Commune de Bourg-Saint-Andéol) ; les grottes de Saint-Marcel (commune de Bidon),
- onze sites inscrits : Les gorges de l'Ardèche ; le rocher et le village de Scautres ; le village de Saint-Vincent de Barrès ; le village et la corniche basaltique de Mirabel ; le village et la corniche basaltique de Saint-Laurent sous Coiron ; la vieille ville et les rives du Rhône à Viviers ; la ville haute et la cathédrale à Viviers ; le vieux village et les ruines du château de Rochemaure ; la chapelle Saint-André de Mitroy à Saint-Montan ; le village et ses abords à Saint-Thomé ; le village à Saint-Montan.
- deux arrêtés de biotopes :
 - ▶ le massif de la Dent de Rez (3222 ha), sur trois communes (Gras, Lagorce, Saint-Maurice d'Ibie) milieu favorable, notamment à l'aigle de Bonelli et au vautour percnoptère ;
 - ▶ le lône de la Roussette (30 ha), sur la commune de Viviers, milieu alluvial riche en amphibiens.
- quatre ZNIEFF de type 2 : les plateaux calcaires du bas Vivarais ; le moyen Rhône ; le plateau et les contreforts du Coiron ; les plateaux calcaires de Gras et de Jastres
- trente huit ZNIEFF de type 1 ;

Le Syndicat mixte des gorges de l'Ardèche

Le Syndicat mixte des Gorges de l'Ardèche, créé en 1996, regroupe seize communes sur les deux départements de l'Ardèche et du Gard, et depuis 2008, les deux Conseil généraux de l'Ardèche et du Gard. Il a pour objectif de rechercher un juste équilibre entre aménagement du territoire, développement touristique, respect des activités humaines, du patrimoine, et de l'environnement. Il exerce des missions :



- au titre de la Réserve Naturelle des gorges de l'Ardèche : accueil, animation pédagogique, sensibilisation du public (connaissance et préservation) ; protection et entretien du milieu naturel ; balisage et signalisations spécifiques ; suivis naturalistes et scientifiques (plan de gestion de la Réserve Naturelle) ; équipements pour l'accueil du public ; gestion des aires de bivouac,
- au titre de ses missions Natura 2000 (document d'objectif du site B1 : basse Ardèche Urgonienne) : études et travaux liés à la connaissance, la sensibilisation, la mise en valeur du milieu naturel ; animation, suivi, évaluation ; contractualisation,
- sur les sports de nature : balisage, signalétique, valorisation des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR (Ardèche et Gard) outils de sensibilisation pour une meilleure prise en compte de l'environnement ; labellisation de prestataires et de produits liés à la découverte,
- sur les patrimoines culturels, historiques et paysagers : inventaires, cartographies, travaux scientifiques ; promotion et valorisation.



▲ *Grotte de la tête du lion à Bidon ; panneau de bovidé*

Photo : Robert Brun ©Musée de la préhistoire d'Ornac - Grand Site de France®

DE LA PRÉHISTOIRE À NOS JOURS, UN RICHE PATRIMOINE

Le patrimoine culturel couvre un champ chronologique particulièrement étendu avec des traces tangibles qui permettent de faire de chaque époque un thème porteur.

Dans les gorges de l'Ardèche, les grottes ornées du paléolithique supérieur

Situées sur le secteur Sud du territoire du Pays d'art et d'histoire, ces occupations sont directement en lien avec les sites des gorges de l'Ardèche dont le relief a favorisé l'habitat, fixé durablement le peuplement, lié les pratiques à l'usage de la pierre, l'outillage lithique. Avec sa concentration, la vallée de l'Ardèche, est, après celle de la Vézère, la seconde vallée française pour les grottes ornées.

Parmi les grottes découvertes à la fin du XIX^e s., plusieurs sont sur le territoire du Pays d'art et d'histoire :

La grotte de la tête du lion (sur la commune de Bidon ; classée MH en 1964)

Révélee en 1963 lors de la construction de la route des gorges, par des spéléologues, elle doit son nom à celui du pointement rocheux dit «de la tête du lion», qui abrite l'entrée de la grotte, à 165 m d'altitude.

Elle est constituée d'une unique galerie dont une abside est ornée d'un panneau peint à l'ocre rouge sur lequel on reconnaît une femelle auroch, deux têtes de bouquetins et l'avant train d'un cerf mâle. C'est une des rares peintures à être datée précisément grâce à la présence d'un unique sol archéologique, autour de - 19000 (solutréen inférieur), grâce à la méthode du carbone 14.

La grotte du Figuier (commune de Saint-Martin d'Ardèche)

Des fouilles y ont été effectuées au XIX^e s., mais ce n'est qu'en 1906 que les gravures incisant les parois de la grotte ont été décelées par Paul Raymond.

Les parois de la salle des gravures, qui est ouverte par un grand porche, sont très dégradées. Seule la profondeur des incisions permet de reconnaître un ou deux mammouths et un bovidé, parmi les craquelures de la roche. Une dizaine d'autres figures paraissent trop fragmentaires pour être déterminées. Ces gravures sont datées du solutréen inférieur. La grotte du Figuier est l'un des plus importants gisements archéologiques paléolithiques de la moyenne vallée du Rhône, témoignant d'une occupation qui s'étend du moustérien au magdalénien.

La grotte des deux ouvertures (commune de Saint-Martin d'Ardèche ; classée MH en 1990)

Signalée en 1893 par Léopold CHIRON, c'est seulement en 1985 qu'elle fait l'objet d'une désobstruction durant laquelle les spéléologues repèrent des gravures sur les parois et le plafond d'une petite galerie, notamment un félin, dont la crinière est représentée par raclage, entouré de deux grands mammouths, ainsi que des figurations féminines. D'autres gravures finement incisées laissent apparaître plusieurs figures entremêlées de mammouths, bouquetins, bison au corps complètement hachuré conservant des traces de pigment, d'aurochs. La figure du félin est la seule découverte dans les groupes de cavités ornées de l'aval des gorges de l'Ardèche. La décoration très homogène de la grotte permet de l'attribuer également au Solutréen inférieur.

Ces grottes sont toutes fermées à la visite. Elles font l'objet d'une surveillance et le cas échéant, de mesures conservatoires.

Les découvertes d'archéologie préhistorique en Ardèche, du XIX^e siècle à la découverte de la Grotte Chauvet



▲ *Album de Jules Ollier de Marichard*

Photo : Archives départementales de l'Ardèche - 1J829

Dans la seconde moitié du XIX^e s., alors que les scientifiques commencent à reconnaître l'existence d'un âge et d'un homme préhistorique et à en retracer l'ébauche d'une chronologie, trois personnages sont particulièrement actifs dans les découvertes d'habitats en grotte, de cavernes ornées et de mégalithes dans

le Sud Ardèche ; ils sont socialement représentatifs du monde de l'érudition de l'époque :

- Jules OLLIER de MARICHARD (1824-1901), propriétaire terrien, érudit et artiste, entreprend ce qui sera considéré comme les premières fouilles préhistoriques ardéchoises à Vallon Pont-d'arc, puis dans plusieurs grottes de la vallée de l'Ibie, de l'Arc et de l'Ardèche, entre 1866 et 1890. Ses fouilles donnent lieu à des publications, notes, dessins. Il s'intéresse également aux dolmens, qu'il recense, fouille et dessine, et aux sites fortifiés en hauteur. En lien avec les préhistoriens qu'il reçoit régulièrement, il fait connaître les sites du Vivarais dès les premières années de la recherche préhistorique.
- Léopold CHIRON (1845-1916) : instituteur à Saint Martin d'Ardèche, il commence ses recherches dès son arrivée dans la région, en 1868. Pendant 25 ans, il étudie les dolmens, identifie des lieux à explorer, fouille les grottes des deux rives, en fait connaître certaines (du Figuier, Chabot), publie et communique, ce qui le fait reconnaître parmi les découvreurs de l'art paléolithique. Il est également passionné de photographie et on a retrouvé certaines de ses plaques de verre.
- Jules RAYMOND (1859-1944), dont la famille est originaire de Pont-Saint-Esprit, est professeur à la faculté de Médecine de Paris ; il reprend les fouilles des grottes de Chabot et du Figuier, selon les méthodes plus rigoureuses et plus scientifiques propres à son époque, et contribue aussi à faire connaître d'autres grottes (Beaume de Ronze à Orgnac, Oullins...) ; il publie les résultats de ses recherches ; certaines de ses collections sont conservées au musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

Malgré tout, au début du XX^e s., les grottes de l'Ardèche n'atteignent pas la notoriété nationale des sites qui ont permis d'identifier des cultures (comme Solutré, Chassey...). C'est seulement dans les années 1970 que les recherches reprennent autour de Jean COMBIER avec la création de la Société préhistorique de l'Ardèche. De nombreuses grottes ornées ont également été découvertes par des spéléologues, et c'est le cas de la grotte CHAUVET, en 1994.

Ces sites paléolithiques majeurs font partie du secteur des gorges des l'Ardèche qui s'est enrichi dans les années 1990, de la découverte du site de la Grotte Chauvet dans laquelle ont été retrouvées les plus anciennes représentations pariétales connues à ce jour au monde (il y a 36 000 ans). Cette grotte est candidate à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le futur espace de restitution de la grotte Chauvet qui ouvrira en 2014, a pour objectif de donner au public une idée de la richesse de ce patrimoine au moyen d'un fac-similé de la grotte et d'un centre d'interprétation et de découverte. Le musée d'Orgnac l'Aven (musée de France), mène également un travail scientifique et de médiation. L'un et l'autre sont situés en dehors du territoire du Pays d'art et d'histoire, mais dans des limites très proches. Ensemble, ils permettent de soutenir un discours historique sur le peuplement de l'Ardèche depuis l'origine.

La montagne d'Andance (Saint-Bauzile)

Il a été retrouvé, lors de récentes fouilles en 2008, suite à une demande de renouvellement d'exploitation de carrière, un site de plein air daté du paléolithique moyen assez rare. L'important mobilier majoritairement moustérien qui a été retrouvé (bifaces et galets aménagés) témoigne d'activités de production dont on a pu reconstituer plusieurs chaînes opératoires (utilisation de matériaux de silex et de quartz non strictement locaux, débitage, retouche, et plus rarement façonnage) et d'utilisation de ces outils lithiques. La proximité géographique du site de la grotte de Payre (Le Pouzin) en fait un site de comparaison privilégié, autour des questions de gestion économique et spatiale d'un territoire. Le site d'Andance pourrait correspondre à un camp résidentiel de courte ou de longue durée.

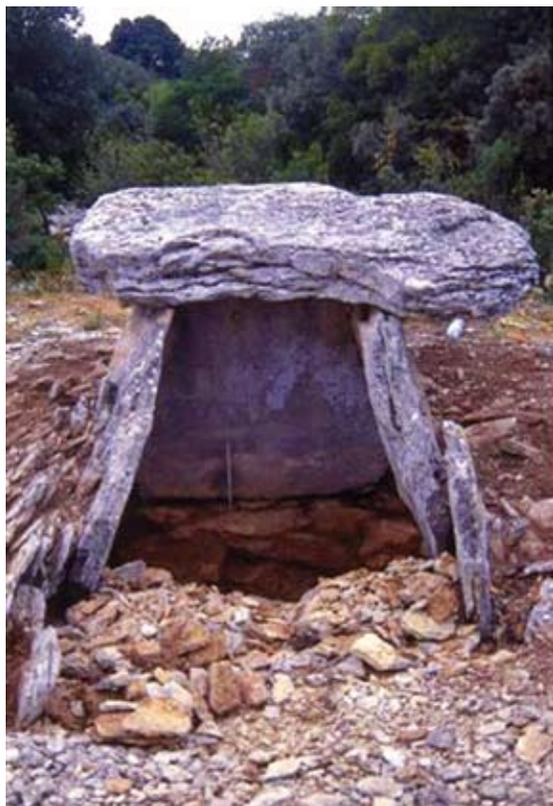
LES TRACES DE L'OCCUPATION HUMAINE À LA PÉRIODE NÉOLITHIQUE

Le département de l'Ardèche est l'un des plus riches en monuments mégalithiques ; entre 500 et 600 dolmens ont été recensés, dont une majorité dans le sud, le long de la vallée de l'Ardèche et du Chassezac). Un grand nombre de ces sépultures collectives ont été répertoriées sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire, sur les communes de Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Remèze, Saint-Germain, Lavilledieu, Lussas, Saint-Laurent sous Coiron.

Certains sont classés au titre des Monuments Historiques:

- le dolmen de Champvermeil, sur la commune de Bidon ;
- les dolmens de la forêt de Malbosc, sur la commune de Saint-Remèze
- l'ensemble de six dolmens de la nécropole des Géantes à Bourg-Saint-Andéol

Les menhirs, quant à eux, sont beaucoup plus rares ; on en trouve quelques uns sur le territoire : les menhirs de Faugères et du Colombier à Bidon ; le menhir de Chalès à Berzème, les menhirs de Lachamp et de Chante Epine à Saint-Laurent sous Coiron.



▲ *Dolmen 2 de la nécropole des Géantes - Bourg-Saint-Andéol*

Photo : Bernard GELY
Service régional de l'Archéologie Rhône-Alpes - DRAC- MCC.

La nécropole des Géantes (Bourg-Saint-Andéol, classée MH en 1900)

Située dans le bois des Géantes, sur la commune de Bourg-Saint-Andéol, à mi-pente sur un plateau calcaire tourné vers le sud, la nécropole conserve six dolmens^[11] datés de 3400 à 1800 avant J-C, qui offrent la particularité de se référer à plusieurs types architecturaux (types languedocien, caussenard, bas rhodanien (n°4), par ailleurs très peu représenté en Ardèche et spécifique à la région des gorges). Ils sont dans un état de conservation variable, et les pillages ont appauvri le mobilier archéologique des chambres funéraires.

De 2002 à 2005, des fouilles archéologiques sous la direction de W. PAPE de l'Université de Fribourg et de Bernard GELY, financées par le Ministère de la Culture et le Département de l'Ardèche, ont abordé l'ensemble dans sa globalité et ont permis de comprendre la conception architecturale, les choix d'implantation, les techniques mis en œuvre dans ces constructions ainsi que l'origine des matériaux utilisés. Sur la base de cette expertise, la ville de Bourg-Saint-Andéol a décidé d'entreprendre une restauration (stabilisations, consolidations, redressements) des monuments et une valorisation par la création d'un sentier d'interprétation. Un projet de publication est en cours de rédaction dans la collection DARA (Documents archéologiques en Rhône-Alpes-Auvergne)

Ce projet, qui sera mené sous la direction scientifique de Bernard GELY (DRAC) sera cofinancé dans le cadre de l'accompagnement territorial du Grand projet Grotte CHAUVET.

LE MAILLAGE GALLO-ROMAIN

Plusieurs sites forts relèvent de cette période comprise entre la fin de l'âge du fer et les débuts du christianisme, marquée par la romanisation du territoire.

Deux oppida, qui contrôlaient l'important itinéraire antique reliant la vallée du Rhône au massif central sont toujours assez bien conservés

L'oppidum de Jastres Nord (Lussas, classé MH en 2006)

C'est une place forte du territoire Helvien du II^e au I^e siècle av. J-C

Sur le plateau calcaire de Jastres, il forme un à-pic à l'ouest qui domine l'Ardèche. L'oppidum, de type éperon barré couvre une superficie de 5 ha, étendu ultérieurement à 7 ha. Il révèle les traces de trois dispositifs de défense successifs bien identifiables, qui font référence à des techniques de construction différentes, parfois originales et qui témoignent du glissement

11 Elle en aurait compté d'autres.

Les découvertes archéologiques gallo-romaines sur le site d'Alba

Tôt dans le XVIII^e siècle, un certain nombre d'érudits commencent à s'intéresser aux « antiquités » retrouvées çà et là sur le territoire d'Alba, et qui jusque là étaient souvent réemployées ou passés au four à chaux ; on s'étonne de la multiplicité des vestiges découverts en travaillant la terre et dès 1733, un mémoire adressé à l'Académie Royale des inscriptions et des Belles Lettres énumère un grand nombre de vestiges de l'antiquité (morceaux d'aqueducs, débris de monuments, quartiers de mosaïques, monnaies...).

Dans les années 1819-1820, Honoré FLAUGERGUES, originaire de Viviers et connu pour ses travaux d'astronomie, organise les premières campagnes de fouilles archéologiques plus scientifiques à Alba, dans le quartier du Palais, soutenues par la préfecture et financées par le département, dans l'optique des premiers inventaires des monuments historiques. Ces fouilles font l'objet de comptes-rendus réguliers et d'établissement de plans. Tout le XIX^e s. sera occupé à chercher à comprendre les origines, le développement, et surtout les causes du déclin de la cité d'Alba. En 1861, le chanoine ROUCHIER, dans son histoire du Vivarais, établit le lien entre la cité d'Alba et la plaine d'Aps. Mais les travaux des champs, tout comme le commerce des antiquités qui favorise les collections particulières ou l'enrichissement des musées (Lyon, Londres, Saint-Germain en Laye) contribuent à détériorer le site tout au long du XIX^e s..

Au XX^e siècle, dans l'entre-deux guerre, les recherches sur Alba, qui participent du grand projet de FORMIGE, d'étude des grands sites archéologiques du midi de la France, sont arrêtées du fait de la crise. Mais une couverture photographique aérienne permet d'identifier des formes régulières sur le site d'Alba, auquel on trouve alors des points de comparaison avec celui de Vaison-la-Romaine. Des fouilles discontinues se poursuivent, qui permettent de retrouver la cathédrale primitive. C'est seulement dans les années 1960, à l'initiative de M LE GLAY, directeur des antiquités historiques, que les recherches reprennent à un rythme plus régulier, avec plusieurs campagnes annuelles financées par l'Etat, le Département, la commune : de 1964 à 1979, le périmètre fouillé, délimité par l'ensemble médiéval de Saint-Pierre, à l'ouest, et le théâtre à l'Est, permet de mettre au jour la complexité du centre monumental et le cardo, de dégager partiellement deux maisons et un petit établissement thermal (La Planchette) à l'Ouest. Puis, dans les années 1980, à la faveur de l'arrachage des plans de vigne hybrides datant de la crise du phylloxera, ont été fouillés un habitat lié à des activités artisanales et le cimetière médiéval de Saint-Martin. Une attention nouvelle est alors portée à la protection, la conservation, ou la restauration des vestiges immobiliers ou mobiliers découverts, comme le théâtre...





▲ *Oppidum de Jastres à Lussas*

Photo : Marcel HUDELLOT

d'une fonction défensive à une fonction plus politique et ostentatoire :

Le plus ancien (fin du II^e s avant J-C) est un mur large de 4,80 m en pierres sèches à double parement, rectiligne et sans tour avec entrée et poterne ; sa fonction défensive est certifiée par les balles de jet découvertes. Un réseau de rue lui est contemporain.

Le second (1^{ère} moitié du 1^{er} s avant J-C) est un mur maçonné au mortier, orienté différemment, long de 732 m et constitué de sept courtines, cinq tours rectangulaires et massives, d'un bastion, d'une porte à chicane.

La dernière enceinte (2^e tiers du 1^{er} s avant J-C) dont les fonctions politique et ostentatoire sont plus affirmées que la fonction défensive, s'appuie sur le remaniement des fortifications existantes : doublement partiel de la fortification, ajout de nouvelles tours rondes ou quadrangulaires, prolongement de l'enceinte, ajout d'une poterne, le tout mettant en œuvre des techniques de construction originales. Nombreux matériaux archéologiques proviennent de cette période. Des fonctions d'habitats sont également perceptibles à l'intérieur de ces deux plus récentes enceintes.

Il aurait été abandonné à la fin du 1^{er} s avant J-C, alors que le site d'Alba prenait son essor.

Ce site a fait l'objet de plusieurs chantiers de fouilles dans les années 1980 et 90 et la commune de Lussas en a progressivement acquis la maîtrise foncière, il est classé depuis 2006 et n'offre pas encore les conditions adéquates pour l'accueil du public (parking, interprétation...).

L'oppidum de Jastres Sud (Lavilledieu, ISMH depuis 1986)

Il est également appelé «camp de CESAR»

Situé au sommet de la partie méridionale du plateau de Jastres, dominant également l'Ardèche sur une falaise de 190 m. C'est un oppidum de type appui-sur-à-pic, constitué d'une protection par une enceinte fermant un espace de 12 ha, constitué d'un mur à double parement d'un appareil en gros blocs calcaires du plateau, dans lesquels sont aménagés des escaliers, et deux portes. L'absence de murs d'habitat en pierre ou en terre, et les matériaux archéologiques recueillis (jarres permettant de conserver les aliments (dolia), grande quantité de galets faisant office de balles de jet, faible nombre de monnaies) témoignent d'une fonction refuge pour les hommes et les troupeaux.

Le site d'Alba la Romaine (site classé MH à partir de 1959)

Le site d'Alba est le site phare du territoire concernant cette période. Sur treize hectares il rassemble les vestiges mis à jour de la cité gallo-romaine d'Alba, qui a été la ville capitale du peuple Helviens depuis les premières années de notre ère jusqu'au IV^e siècle. Chef-lieu administratif, politique, religieux et économique d'un territoire qui occupe une bonne partie du sud ouest de l'Ardèche, le site conserve des traces de la vie civile, religieuse et politique. De la cité antique, plusieurs ensembles civils et monumentaux ont été mis à jour :

- Le centre monumental situé sur la partie haute de la ville, selon un axe nord-sud, qui regroupait les fonctions admi-

nistratives de la cité. Au cours des deux premiers siècles de notre ère, plusieurs programmes architecturaux s'étaient succédés pour l'embellir et l'agrandir.

- Au sud, le forum, centre de la vie publique, formant un carré de 60 m de côtés est aujourd'hui recouvert de vigne. Au nord du forum, on repère plusieurs aires à portique (l'area sacra, lieu des cultes publics rendus à Rome ; la curie, lieu de délibération des pouvoirs municipaux ; des aires consacrées aux corporations...)
- Le cardo maximus : cet axe principal nord-sud de la ville a été partiellement dégagé en 1966. Pavé de grandes dalles dans les années 140, il mesure cinq mètres de large sur une longueur estimée à 300 mètres. Le decumanus maximus, (axe principal est-ouest) n'a pas été localisé, mais plusieurs decumanii secondaires sont connus.

Certains murs latéraux des boutiques adossées aux bâtiments du centre monumental et donnant sur le cardo maximus, sont également conservés. Le matériel archéologique retrouvé témoigne de l'artisanat et du commerce qui l'occupaient (drapiers, fabrication de lampes à huile, vente de verreries).

- Le sanctuaire du culte impérial : Implanté au nord de la ville, sur un lieu de culte indigène datant du milieu du I^{er} s. avant J-C, à proximité d'un quartier populaire (le quartier de Bagnols). Plusieurs étapes ont été identifiées dans la construction de ce sanctuaire qui a débuté dans les années 20 après JC, s'est poursuivi tout au long du premier siècle, et dont l'architecture empruntait aux modes romaines.

De cet ensemble, plusieurs éléments ont été découverts et ont fait l'objet d'une restitution au sol : le portique ; le fanum, temple gallo-romain hérité de la tradition celtique (40 et 50 ap J-C), dont on repère la cella entourée d'une galerie de déambulation ; un temple sur podium et son escalier monumental (60-70 ap. J-C) ; le temple axial, sanctuaire du culte impérial, (60- 90 ap J-C), situé sur la partie haute du sanctuaire et orienté à l'est. Une galerie l'entourait sur trois côtés et sa façade donnait sur la cour intérieure. Sa hauteur approchait 10 m de haut.

La découverte en 1992 d'une statue d'empereur romain représenté nu de façon héroïque, sculptée dans du marbre grec et dont la hauteur est estimée à environ 2,50 m, ainsi que des fragments de statuaire en marbre attestent de la pratique du culte impérial au début du II^e s ap J-C

- Le théâtre antique (classé MH en 1959)

Situé à l'est du centre monumental, lieu majeur de la vie de la cité, il s'est ajusté au développement de l'agglomération. Il offre la particularité d'être installé sur un ruisseau canalisé (ruisseau d'Aunas) qui passe sous la scène (pulpitum).

Construit au II^e s ap. J-C, il correspondait aux canons du théâtre classique monumental avec une cavea semi-circulaire, composée de 22 rangées de gradins en blocs calcaires, un mur de scène de 12 m de haut, décoré de colonnes de style corinthien et de statues, et pouvait accueillir jusqu'à 3000 personnes. De cet ensemble, plusieurs éléments ont été dégagés et restaurés :

- ▶ côté spectateur, les premières rangées de gradins, parmi lesquels on décèle les trois premiers gradins d'honneur, ainsi que cinq des vomitoria qui en permettaient l'accès ;
- ▶ côté scène, le ruisseau canalisé qui passait sous le pulpitum, les escaliers qui permettaient l'accès de l'estrade au portique



▲ *Théâtre antique d'Alba*

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardeche



▲ *Alba - Le cardo maximus*

Photo : Isabelle CHAVANON

nord, ainsi que les murs de refend à la base du post-scenium.

Deux états antérieurs de ce monument civil sont connus. Le premier théâtre, de forme polygonale avec des gradins de terre habillés de bois, de la fin du premier siècle avant J-C, est un des rares exemples de théâtre gallo-romain connu en Gaule Narbonnaise. Dans les années 30-40, il avait été modifié pour adopter une forme semi circulaire, plus proche des canons d'un théâtre romain. Ses vestiges se trouvent sous le théâtre actuel.

Le site d'Alba s'étend sur une trentaine d'hectares, dont les deux tiers sont propriété du Département qui a mis en place une politique d'acquisition des parcelles concernées. Dix hectares ont été sondés et fouillés ; trois sont restaurés. Le théâtre a fait l'objet du transfert par l'Etat au Département en vertu de la loi de 2004 et d'une étude de restauration.

Depuis 2001, une politique d'animation est menée (accueil des scolaires, visites du site) sur un poste financé par le Conseil général.

Par ailleurs, le site est librement accessible au public (environ 48 000 visiteurs par an) et une signalétique d'interprétation est en place.

Le département mène actuellement une politique forte en faveur de la valorisation de ce site : programme d'aménagements paysagers; projet de construction d'un lieu d'accueil des visiteurs (musée de site ; ateliers pédagogiques...), à l'échéance 2013.

Les vestiges du réseau viarie

Les voies romaines dessinent des itinéraires jalonnés de traces tangibles, de vestiges, d'empreintes qui se lient encore dans le tracé du réseau viarie ou dans le paysage. Jusqu'au XIX^e s., elles ont déterminé l'économie du pays : la principale (dite voie de Valérien) suivait le Rhône jusqu'à Bourg-Saint-Andéol ; l'autre voie dite «des Helviens» (appelée également voie d'Antonin le Pieux^[12]) partait de Mélatiss (Melas, près du Teil), reliant Alba au Rhône, puis se dirigeait vers Nîmes en passant à Saint-Germain, Villeneuve-de-Berg (et au-delà) ; la voie dite des Cévennes partait en direction du Massif central, la voie de MAXIMILIEN Hercule rejoignait Bourg-Saint-Andéol par les terres.

Les traces et vestiges de ces passages se lisent dans le paysage et la topographie :

- Mirabel ; Saint-Maurice d'Ibie pour les voies principales ; Gras, Saint-Thomé pour une voie secondaire partant d'Alba ;
- Baix, Cruas, Le Teil, Alba, Saint-Jean le Centenier, Saint-Germain, Sauveplantade... conservent des traces du passage des voies qui relient les villes du Sud de la province de Narbonnaise à Lyon et rejoignent la voie du Massif Central, ou d'une implantation gallo-romaine : port fluvial (à Cruas), postes militaires etc ;
- des bornes milliaires subsistent à Cruas, au Teil (classées MH), Saint-Bauzile, Baix ; à Saint-Germain elle supporte une croix de chemin (classée MH) ;



▲ *Pont romain à Viviers*

Photo : Thibault ROY

¹² *La voie des Helviens serait dite aussi Voie d'Antonin le Pieux, non parce qu'elle a été tracée par cet empereur -elle est certainement bien antérieure-, mais parce qu'elle a été bordée de milliaires sous son règne, au début de l'année 145. Elle formait une partie de la voie qui mettait en communication, à travers l'Helvie, la cité de Valence et celle de Nîmes».*

- le pont romain de Viviers, sur l'Escoutay, classé MH.

Le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol (classé MH en 1927)

A Bourg-Saint-Andéol, à proximité immédiate des cavités abritant les sources (Goul) du vallon de Tourne, un bas relief du III^e s. est conservé. Il représente le Dieu Mithra, divinité d'origine iranienne qui incarne la lumière, dans une scène de rituel fécondant : dans une attitude glorieuse, celui-ci chevauche le taureau, dont le sang symbolise les forces vivifiantes de la terre, pour le sacrifice. Plusieurs symboles de la fécondité sont représentés ; les figures de la lune et du soleil encadrent la scène. Une dédicace en trois lignes nous permet d'identifier le commanditaire : Titus Aurelius.

Le culte au Dieu Mithra, réservé aux hommes, était diffusé essentiellement dans les milieux militaires ; son expansion en Gaule Romaine annonce la fin du polythéisme. Ce bas relief (2,50 x 1,85) est l'un des plus importants connus en Gaule. Selon les traces, visibles dans le rocher, il constitue la partie conservée de ce qui pouvait être un mithraeum (édifice dans lequel se déroulait le rituel). Il a été restauré et fait l'objet d'un éclairage spécifique.

Sur l'ensemble du territoire, les éléments épars qui témoignent de la vie pendant la période gallo-romaine sont nombreux : dédicaces que l'on retrouve en réemploi dans les constructions médiévales, mausolées, sarcophages réutilisés (celui de Saint-Andéol dans l'église de Bourg-Saint-Andéol est le sarcophage antique d'un jeune garçon).

LES TRACES DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE À L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE

Des forteresses du haut Moyen-Âge, il reste peu de traces dans l'histoire du bas Vivarais, hormis l'occupation de sites de hauteurs qui semblent perpétuer des oppida déjà utilisés aux époques protohistoriques et gallo-romaines (Chastelas de Baravon, commune de Gras ; oppidum de Saint-Etienne de Dions, commune de Saint-Marcel d'Ardèche)

Comme tout territoire de cette région, les châteaux jalonnent le paysage : en éperon sur le Rhône, accrochés aux rochers dominant les plateaux ou au centre de terroirs déjà habités... Ils signent une période de regroupement du peuplement du bas-Vivarais à partir du XI^e s. dans un cadre féodal : prises de pouvoir seigneurial sur le territoire et les hommes (avec la spécificité des co-seigneuries) par des familles de propriétaires fonciers (les BALAZUC...), par les Evêques de Viviers ou par les Comtes de Toulouse.

Certains d'entre eux méritent une attention soutenue par leur état de conservation ou leur histoire (Mirabel, Rochemaure) : ils témoignent du pouvoir des familles féodales qui cohabitent, souvent en tension avec les évêques ; ils s'implantent le long des voies de passage afin de les contrôler et de les taxer ; ils témoignent aussi de l'influence - qui ne cessera de grandir jusqu'à la Révolution française - de certaines grandes familles, comme les VOGUË dont les possessions s'étendaient sur tout le bas Vivarais.

C'est autour de ces châteaux que se sont développés des villages, parfois enserrés dans leurs enceintes de protection qui se sont élargies du XII^e au XV^e siècle, au fur et à mesure de leur croissance et des dangers que les villageois y couraient (guerre de Cent ans)..



▲ Bas relief de Mithra à Bourg Saint-Andéol - Gravure XIX^e

Photo : Archives départementales de l'Ardèche.

Les implantations religieuses et la diffusion du pouvoir des Evêques sont également à la base de créations d'agglomérations urbaines (Viviers, Bourg-Saint-Andéol) ou de bourgs avec les fonctions administratives, juridiques, commerciales, artisanales qui l'accompagnent. Bien que le bas-Vivarais soit dépourvu de grands centres religieux, l'architecture romane se multiplie à partir du XIe s., suivant l'implantation de certains ordres extérieurs à son territoire -Bénédictins à Cruas, Lavilledieu ; moines de Saint-Ruf près d'Avignon à Bourg Saint-Andéol ; ordres militaires comme les templiers à Bourg-Saint-Andéol, ou les hospitaliers à Saint Marcel d'Ardèche (hameau de Trignan) - et suivant l'extension du pouvoir des Evêques (Larnas).

Les châteaux et ensembles castraux

le château et le bourg castral de Rochemaure (château classé MH en 1924)

Le château et le bourg castral de Rochemaure (ISMH) se dressent sur une avancée du plateau basaltique du Coiron, dominant la vallée du Rhône. Le château, qui occupe le point culminant du relief, est un ensemble très complexe et hétérogène d'un point de vue chronologique.

Le donjon se situe sur un neck volcanique. Il aurait été construit entre 1120 et 1140 par Hugues ADHEMAR de MONTEIL, seigneur de Montélimar. Il comprend une base carrée surmontée d'une tour pentagonale, montée en moellons de basalte avec des chaînages calcaires. Au nord du donjon s'étendait la demeure seigneuriale, probablement construite au XIII^e siècle, dont il ne subsiste que quelques pans de murs. L'enceinte quienser le village de la Fare et les murs crénelés ceinturant le bourg castral, en partie préservés, datent également du XIII^e s. Incluse dans l'enceinte, la tour du Guast est implantée en bas de pente sur un autre dyke basaltique. Elle semble être un « donjon secondaire » défendant la partie basse du bourg castral et la chapelle Notre-Dame-des-Anges, ancienne église paroissiale abritant les sépultures des ADHEMAR, seigneurs de Rochemaure.

Le bourg castral de Cruas (château classé MH en 1912)

C'est autour du palais abbatial de Cruas que s'est développé, à partir du XII^e s., le bourg castral, dans une enceinte renfermant l'église (ultérieurement fortifiée) et la basse cour ; puis en contrebas, le village médiéval entouré d'une seconde enceinte.

Du château de Cruas (classé MH) ont été conservés le château et sa chapelle fortifiée, et une partie de l'enceinte

Plusieurs maisons (XV^e-XVI^e s.) de ce bourg médiéval, habité jusqu'au premier tiers du XX^e s. puis abandonné, ont fait l'objet d'une réhabilitation en logements locatifs et gîte de groupe (voir infra)

Le bourg castral de Saint-Montan

Le bourg castral de Saint-Montan (ISMH), dont les plus anciens vestiges datent du XII^e s., se loge au pied d'un château construit sur un éperon rocheux, datant de la même période, et qui a connu des évolutions jusqu'au XVII^e. Il a été protégé par plusieurs enceintes successives, dont une au XV^e siècle. L'église romane Sansamonta, du XII^e s., est classé MH.



▲ Plan cadastral de Valvignères 1811

Photo : Archives départementales de l'Ardèche



▲ Château et bourg cadastral de Rochemaure

Photo : Isabelle CHAVANON

Le village dans un premier temps, puis le château, ont fait l'objet d'une reconstruction depuis les années 1970 par l'association des amis de Saint-Montan.

L'habitat troglodytique de Montbrun (Saint-Gineys sous Coiron)

Le site des Balmes de Montbrun s'est constitué autour du château de Montbrun implanté au sommet d'une paroi de roches volcaniques surplombant un cirque, cratère éventré d'un ancien volcan. Du château, protégé par un large fossé, il ne subsiste que très peu de vestiges. Mais un important village troglodytique s'est développé dans les falaises, qui a été occupé dès le Moyen-Âge et encore tardivement

Le village se compose en trois parties distinctes (sous le château, au pied des falaises et plus loin, sur le flan sud du cirque). Creusements dans la roche et constructions, sentiers et murs de terrasses s'articulent pour ménager des espaces de vie, de circulations, d'activités pastorales.

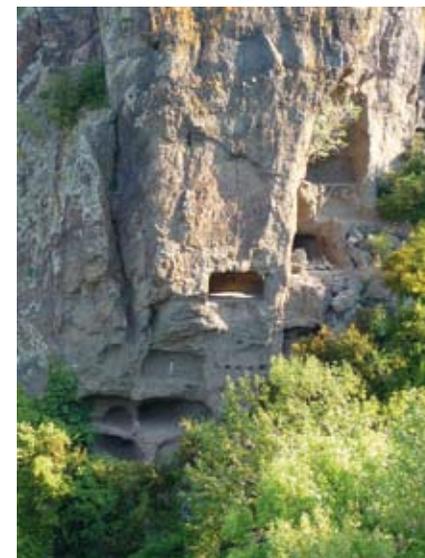
Des traces d'aménagements à l'intérieur des cavités (niches, banquettes, placards, plus rarement cheminées) et en extérieurs (murets de pierres sèches, conduites d'eau de ruissellement) témoignent encore de leur occupation. A l'écart du site, une chapelle troglodyte du XIX^e s. a sans doute remplacé la chapelle médiévale.

Des travaux de mise en sécurité du site et d'interprétation sont en cours.

Les traces médiévales qui marquent les bourgs

D'autres traces médiévales marquent encore certains bourgs, que ce soit :

- par leur situation sur des promontoires naturels, qui font référence à leurs anciennes fonctions défensives (villages perchés de Saint-Thomé, Aubignas, Saint-Laurent-sous-Coiron, Saint-Vincent de Barrès),
- par leur organisation parcellaire qui témoigne de l'enchâssement à l'intérieur de remparts (Valvignères, Mirabel...)
- ou dans les vestiges de leurs fortifications (tours d'enceintes ; portes) : Saint-Vincent de Barrès, Gras, Rochemaure, Mirabel...
- et enfin, par des traces d'habitat médiéval dans de nombreux villages : Baix, Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Rochemaure, Valvignères.



▲ *Les Balmes de Montbrun à Saint-Gineys-sous-Coiron*

Photo : Thibault ROY

Les agglomérations urbaines

Viviers, le quartier cathédral et la vieille ville



▲ Viviers, vieille ville et quartier cathédral

Photo : Isabelle CHAVANON

La vieille ville de Viviers, implantée au pied de sa cathédrale, est un bel exemple de cité médiévale d'origine épiscopale.

Le quartier cathédral, construit à partir du XI^e siècle dans la partie haute de la ville à l'emplacement d'un groupe cathédral plus ancien, a conservé une partie de son enceinte. Il en reste des tours de défense (la Tour Saint-Michel), du XII^e siècle, et la tour de Chateauvieux (du XIV^e siècle) ; son organisation est également perceptible, avec la cathédrale qui occupe le centre et les maisons canoniales souvent remplacées au XIX^e siècle, qui s'élevaient sur le pourtour contre le mur d'enceinte.

A ses pieds, la vieille ville a également préservé sa trame parcellaire étroite, organisée le long de la grande rue. Resserrée dans les contours d'une enceinte dont le démantèlement (XVIII^e siècle-XIX^e siècle) a épargné quelques éléments (la Tour du Forez), elle retrace plusieurs types d'habitats et d'architecture : maisons romanes, parfois réorganisées à la Renaissance (maison des Chevaliers) ; hôtels particuliers du XVIII^e siècle.

Tout cet ensemble est compris dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Villeneuve de Berg

La bastide royale de Villeneuve de Berg, fondée en 1284, et qui s'est construite tout au long du XIV^e siècle, se caractérise par le tracé géométrique de ses rues et par son parcellaire relativement régulier. De son enceinte, plusieurs tours sont entièrement conservées : trois tours rondes (la Tour neuve, la tour Toutes Aures, la tour des Astar), et une tour carrée (la tour de Barjac). La porte de guerre ou porte d'honneur, dite porte de l'hôpital (classée MH) conserve des traces de son système défensif ; elle est ornée du blason de la ville (crosse de l'abbé et fleur de lys du roi).

L'architecture religieuse de la période médiévale

Formellement, les églises de la vallée du Rhône méridionale présentent des affinités avec les édifices provençaux ou languedociens : articulation bien marquée des masses, hautes nefs voûtées en berceau, bandes lombardes... L'utilisation de la pierre de Cruas ou du Teil, ou du calcaire blanc de Saint-Paul Trois Château favorise la présence de marques de tâcherons, et surtout, d'un décor sculpté (Cruas, Mélas, Viviers), ainsi que certains parti pris architecturaux (coupoles sur trompes...).

L'église Saint-Jean Baptiste de Meysse (classée MH en 1971)

Construite à l'emplacement d'une église baptismale du haut Moyen-âge, elle est mentionnée comme une donation du VII^e siècle à l'église de Viviers, qui la cède successivement à Cluny au XI^e s., puis à Cruas à la fin du XII^e s., qui y établit un prieuré.

Dans sa configuration actuelle, elle est composée d'une énorme abside, pourvue de sept niches à l'intérieur, et prolongée



▲ Villeneuve de Berg - Tour de Toutes-Aures

Photo :

par une nef à seulement deux travées, mais on sait qu'elle a été plus longue. La nef et les bas côtés sont voûtés. Elle a fait l'objet de plusieurs campagnes de construction, notamment après destruction de l'abside et de la nef du VII^e s. par un incendie, et a subi des réaménagements successifs (doublages, percements des niches au XI^e s. ; construction et voûte de la seconde travée au XII^e s).

Elle se caractérise par la présence d'une cuve baptismale de forme octogonale, installée au centre de l'abside, que l'on peut dater du Ve-VI^e s.. C'est le seul baptistère paléochrétien de la rive droite du Rhône.

Des fouilles archéologiques ont été effectuées sur le site en 1978, puis de 1988 à 1990, sous la direction de Jean-François REYNAUD. Le chantier de restauration et de mise en valeur de cet édifice, financé par la DRAC et le Département est en cours d'achèvement.

L'église paroissiale Saint-Etienne et Saint Saturnin de Melas (Le Teil, classée MH en 1875)

Cette église est située dans le quartier du peuplement le plus ancien du Teil, sur le trajet de la voie romaine de Nîmes à Lyon par Alba. Elle a fait l'objet de plusieurs campagnes de constructions successives. Elle se caractérise par l'existence d'une chapelle baptismale de plan octogonal, couverte d'une coupole circulaire à nervure datant du premier art roman (XI^e s.) et qui a servi antérieurement de baptistère (une cuve ovale a été retrouvée dans le sous-sol). Le bas côté nord de l'église, construit à la même époque, lui est lié ; les deux ont un accès commun, indépendant de celui de l'église.

De plan asymétrique, celle-ci est constituée d'une nef voûtée en berceau légèrement brisé, prolongée par le cœur, couvert d'une coupole sur trompes, et terminée par une abside en cul de four, le tout élevé au XII^e s.. Son bas côté sud, construit au XIX^e, a nécessité le percement d'arcades dans le mur latéral. La sacristie, quant à elle, date du XVIII^e siècle.

L'abbatiale Sainte Marie de Cruas (classée MH en 1862)

La fondation du monastère de Cruas vers 804 par le comte du Vivarais ERIBERT est à replacer dans le cadre de la réforme menée par BENOIT d'ANIANE. Mais il succède à un édifice à nef unique et à une abside du V^e siècle, plusieurs fois transformé et lui même implanté sur un établissement antique.

La construction de l'actuelle abbatiale a débuté vers la fin du XI^e siècle et s'est poursuivie en plusieurs campagnes jusqu'au XIII^e siècle.

Orientée et de plan cruciforme, elle est composée de trois nefs, d'un transept saillant, et d'un chevet à une abside et deux absidioles semi-circulaires.

Particularité exceptionnelle, son chevet est à deux niveaux : une tribune monastique au dessus d'une crypte semi enterrée, qui revêt un décor sculpté de très belle facture (chapiteaux). Le chœur est richement décoré : dans l'absidiole nord, un enduit peint (sinopia) représente Saint-Victor, second patron de l'abbaye. Au sol de l'abside centrale, une mosaïque figure deux personnages de l'Ancien Testament (ENOCH et ELIE). La date de 1097 commémore le passage du pape URBAIN II lors de la consécration de l'autel. Le décor extérieur du chevet, à bandes lombardes, est caractéristique de la fin du XI^e



▲ *Eglise Saint-Saturnin de Mélas, Le Teil*

Photo : Thibault ROY



▲ *Eglise Saint-Saturnin de Mélas, Le Teil*

Photo : Thibault ROY



▲ Tribune monastique, abbatale de Cruas

Photo : Commune de Cruas

siècle.

A la croisée du transept, une coupole sur trompes permet l'élévation d'un clocher circulaire, habillé de bandes lombardes extérieures et coiffé d'un lanternon à baies géminées.

L'élévation intérieure de la nef, sur trois niveaux, supporte dans sa partie intermédiaire un décor de fresques du milieu XV^e (Saint-Hubert ; une série d'Evêques, le martyr de Saint-Sébastien...). La tribune monastique a été décidée à la fin du XII^e siècle, alors que la nef n'est pas terminée ; c'est un élément architectural rare qui contribue à faire de l'abbatiale de Cruas un des joyaux roman de la vallée du Rhône.

L'abbatiale de Cruas a bénéficié d'importantes opérations archéologiques et de restauration depuis 1972, notamment la mise au jour de la tribune monastique et les fouilles de la nef (de 1972 à 1977), sous la direction de Robert SAINT-JEAN, de l'Université de Montpellier. De 1983 à 1988, à la demande de la Conservation Régionale des Monuments historiques, des recherches archéologiques, conduites par le Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes sous la direction de Joëlle TARDIEU, et financées par le Département de l'Ardèche et la DRAC ont conduit à une meilleure connaissance de ses étapes de constructions et à sa restauration.

La propriété du site archéologique, anciennement propriété de l'Etat, a été transférée à la commune par convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

La cathédrale Saint-Vincent de Viviers (classée MH en 1906 ; propriété de l'Etat)

La cathédrale Saint-Vincent de Viviers telle que l'on peut la voir actuellement représente un édifice composite, qui relève de plusieurs époques et plusieurs styles.

Construite sur l'emplacement du groupe épiscopal du haut Moyen-Âge, elle conserve de l'édifice roman du XII^e siècle son volume général et son orientation, mais elle a subi de nombreuses transformations, dont la plus éminente est son chevet gothique.

La cathédrale du XII^e siècle, construite sous l'évêque LEODEGAIRE et consacré par le pape CALIXTE II en 1119, était un édifice à trois travées, dont le déambulatoire avec quatre chapelle rectangulaires rayonnantes, était plus inspiré de l'abbatiale de Tournus que de la tradition rhodanienne. Du cloître canonial adjoint au nord, il ne reste que des traces archéologiques. Au XIV et XV^e siècle, les adjonctions de chapelles gothique ne transforment pas l'édifice. Aux modifications entreprises par l'Evêque Claude de TOURNON (1616-1619), on doit le chevet, construit dans un style gothique flamboyant (voûtes riches, percement de grandes baies) peu commun en France méridionale, mais dont le caractère ostentatoire n'est pas étranger à l'affirmation d'un catholicisme triomphant en période de guerres de religion, ce qui n'a pas manqué de générer pillages et destructions (1562 ; 1567). Parmi les reconstructions les plus significatives, le voûtement de la nef par l'architecte Jean-Baptiste FRANQUE et ses fils (terminé en 1759). L'ensemble a été restauré au XIX^e siècle (contreforts, vitraux, couronnement de l'abside, mise en place de la tribune d'orgue...).

Cinq tapisseries du XVIII^e, de l'atelier des Gobelins, installées dans le cœur, représentent des scènes du nouveau testament : la pêche miraculeuses, la résurrection de Lazare, le Christ chassant les marchands du temple, le baptême de Jésus, le lavement des pieds^[13].

¹³ La sixième, représentant la Cène a été volée et n'a pas été retrouvée.



▲ Viviers, chevet de la cathédrale

Photo : Thibault ROY

La tour Saint-Michel a été conçue indépendamment de la cathédrale ; à l'origine, il s'agissait d'une tour de défense médiévale, de plan carré qui abrite une chapelle au premier niveau ; elle a subi plusieurs exhaussements, dont la partie supérieure octogonale, au XIV^e siècle.

Une borne interactive, réalisée à l'initiative de l'Architecte des bâtiments de France, permet de visualiser l'ensemble des détails de l'édifice.

L'église de Bourg-Saint-Andéol (classée MH en 1852)

L'église Saint-Andéol de Bourg-Saint-Andéol est caractéristique du premier art roman méridional tardif (XI^e-XII^e siècles), dans lequel l'absence de décor permet de mettre en avant les formes architecturales et les volumes.

Elle est constituée d'une triple nef à quatre travées voûtée en berceau plein cintre, et terminée par trois absides semi-circulaires, et d'un transept saillant (avec une coupole sur trompes de type assez rare à la croisée du transept). A l'origine, la façade ouest était fermée par une contre-abside, particularité assez rare en France ; elle a été modifiée au XVIII^e siècle pour permettre l'accès par ce côté. Un orgue du XVII^e siècle y a été adossé sur une tribune.

Son ornement mural extérieur est typique du premier art roman méridional (bandes lombardes). Son clocher octogonal en pierre de taille a été adjoint au XII^e siècle ; il est constitué de deux étages, percé de baies plein cintre et coiffé d'une flèche en tuf.

Bien que restaurée de manière excessive au XIX^e siècle (par une ornementation qui contraste avec la sobriété originelle de l'édifice), l'église Saint-Andéol constitue un édifice marquant de l'art roman de la vallée du Rhône.

L'église abrite le sarcophage (réutilisation d'un sarcophage antique) de Saint-Andéol, Saint évangéliste de la région.

Commandé en 1609 pour la cathédrale de Viviers à Pierre MARCHAND, l'orgue a été acheté en 1841 par la paroisse de Bourg où il est transporté. Il a subi plusieurs réparations et adaptations après son transfert au XIX^e siècle. Il a été classé MH en deux temps, pour sa partie instrumentale (1987), puis pour son buffet (qui a conservé une structure renaissance avec des traces de polychromie). Il a été entièrement restauré de 1991 à 2009.

En 1990, des vitraux contemporains ont été commandés à l'artiste Jean-Pierre BERTRAND.

Les églises et chapelles en pierre calcaire du sud du territoire

Les petites églises et chapelles construites sur le plateau calcaire ne subissent pas l'influence des grands courants, bien que par certaines caractéristiques, elle s'inscrivent dans une mouvance méridionale. Construites en petit appareil, tiré des carrières de Lussas, de Ruoms, ou des gorges de l'Ardèche, elles sont généralement à nef unique, de deux ou trois travées, terminée par une abside semi-circulaires (Ste Blaise à Gras, Saint-André de Mitroy à Saint-Montan...). Certaines d'entre-elles ont un transept, qui se prolonge par une abside et des absidioles (église de Saint Vincent de Gras, Saint Just d'Ardèche, Notre Dame de Cousignac...). Nef et bras du transept sont généralement voûtés en berceau plein cintre (renforcé d'arcs doubleaux), ou brisé ; avec une coupole sur trompes à la croisée du transept. Elles supportent très rarement un décor sculpté.



▲ *Eglise de Bourg Saint-Andéol*

Photo : Isabelle CHAVANON



▲ *Eglise de Saint-Gineys-sous-Coiron*

Photo : Commune de Saint-Gineys



▲ *Maison des chevaliers - Viviers*

Photo : Thibault ROY

Elles sont généralement surmontées d'un clocher arcade, avec un seul ou deux arcs, qui surmonte le pignon occidental ou absidial, selon le cas.

Les églises du plateau du Coiron

Les églises du plateau du Coiron sont également de forme simple et souvent trapues ; elles sont surtout caractérisées par l'utilisation du basalte, qui ne permet aucun décor sculpté. Comme celles du sud du territoire, elles sont parfois surmontées d'un clocher arcade à une ou deux baies (églises de Saint Gineys en Coiron, de Saint-Etienne de Mirabel, de Saint-Martin, de Saint-Pierre la Roche, chapelle Notre-Dame des Anges de Rochemaure...).

UN RICHE PATRIMOINE ISSU DE L'ÉPOQUE MODERNE

Cette période est à la fois marquée par les constructions de prestige et les destructions dues aux guerres de religion. Viviers et Bourg-Saint-Andéol possèdent quelques édifices remarquables.

La Maison des chevaliers (Viviers, classée MH en 1984)

Il s'agit d'un des plus beaux témoignages de la Renaissance dans la moyenne vallée du Rhône. L'édifice est vaste et complexe ; il s'est constitué par l'acquisition et le regroupement de plusieurs maisons du XIII^e au XV^e siècle, situées de part et d'autres de la rue, et reliées par un corps de passage. Sa façade principale offre un décor caractéristique : elle s'élève sur quatre niveaux, les trois niveaux supérieurs étant respectivement marqués par les ordres dorique, ionique, et corinthien. Entre chaque, des bandeaux présentent un décor différent : médaillons avec buste en haut-relief entre les deux premiers niveaux, frise représentant des chevaliers au combat, puis frise de rinceaux entre les deux derniers niveaux. A l'intérieur, le bâtiment s'organise par une circulation verticale ; un escalier en vis à l'arrière du bâtiment dessert les étages. Deux galeries superposées donnent sur la cour intérieure. Un riche décor intérieur est encore visible dans l'escalier : fragment de peintures murales où l'on reconnaît le blason de la famille, scène de genre avec personnages féminins, personnages de l'ancien testament, qui réfèrent peut-être au parcours biographique du propriétaire, Noël ALBERT (goût pour les conquêtes féminines, conversion au protestantisme).

Des travaux de restauration des façades sont en cours (2011-2012).

Le Palais des Evêques (Bourg-Saint-Andéol, classé MH en 1946, privé)

Résidence privée des Evêques de Viviers depuis le XIII^e- XIV^e siècle, le logis initial, au milieu du XV^e siècle, fait l'objet de profondes transformations qui donnent lieu à un ensemble gothique très complet, avec l'adjonction de plusieurs bâtiments, qui intègrent notamment une grande salle d'apparat et une cuisine à deux cheminées. De 1532 à 1536, l'évêque Claude de TOURNON entreprend des travaux d'embellissement et transforme la façade monumentale tournée vers le Rhône : percée sur deux étages de larges croisées, surmontée d'un chemin de ronde sur faux machicouli, garni de gargouilles et d'échauguettes tronquées.

Au XVII^e siècle, l'évêque Louis François de la BEAUME de SUZE entreprend des travaux de réparation et d'aménagements intérieurs (« chambre de l'évêque » et « chambre de MAZARIN »)

Le Palais des Evêques deviendra au début du XVIII^e siècle petit séminaire, mairie sous la Révolution, puis au XIX^e, école privée jusqu'en 1998. Elle est désormais une résidence privée.

Le domaine Olivier de SERRES (Mirabel, ISMH partiellement en 1997)

Il s'agit du domaine agricole que l'agronome Olivier de SERRES a acquis, en 1558 et qui va devenir le terrain d'expérimentation de ses théories sur l'agriculture. La demeure d'origine, saccagée en 1628, a été reconstruite au XIX^e mais les caves, les dispositions souterraines à rez de jardin, et la chapelle du rez-de chaussée sont préservés (ISMH)^[14].

Le domaine conserve d'importantes traces des jardins, qui sont également protégés et témoignent des aménagements réalisés par l'agronome : installations hydrauliques (réseau d'irrigation, canal d'adduction, puits), allée plantée de platanes, jardin clos, mère des fontaines, bois de chêne...

Un espace muséographique retrace la vie et les travaux d'Olivier de SERRES.

Suite à des études archéologiques et ethnobotaniques, les jardins ont récemment fait l'objet d'une reconstitution paysagère et d'une signalétique d'interprétation ; une animation pédagogique est assurée .

Le domaine est la propriété de la Région Rhône-Alpes et regroupe plusieurs entités de formation agricoles et universitaires.

D'autres architectures civiles illustrent cette époque et, avec elle celle de la Réforme :

■ A Rochemaure :

- ▶ Le château de Joviac (classé MH en 2001, privé)

■ A Villeneuve de Berg :

- ▶ La maison des MONTGRAND, avec son avancée dans laquelle s'élève un escalier à vis,
- ▶ L'hôtel des familles NICOLAY-BARJAC, où se sont rassemblés les Etats généraux du Languedoc en 1510,
- ▶ La maison natale d'Olivier de SERRES (classée MH en 1927).

■ A Bourg Saint Andéol :

- ▶ L'hôtel NICOLAÏ (ISMH en 1926, privé) ; construit à la fin du XV^e siècle, il a été modifié et agrandi au XVI^e siècle. Il marque la transition entre le style gothique (par sa façade est et sa tour) et la Renaissance (galerie double). Il a été partiellement détruit par le bombardement du 15 août 1944.



▲ *Béalière, domaine du Pradel - Mirabel*

Photo : Thibault ROY

¹⁴ Les papiers peints de la demeure, qui datent du XIX^e siècle, sont également inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

■ A Saint-Martin d'Ardèche :

- ▶ Le château du Bosquet (ISMH depuis 1981 ; privé) ; restructuré vers 1530 à l'initiative de Claude de TOURNON, Evêque de Viviers, pour en faire une résidence d'été, il est représentatif de l'introduction de l'art de la Renaissance dans la vallée du Rhône ; il conserve les caractéristiques d'une construction médiévale (plan d'une maison forte rectangulaire flanquée de tours rondes aux angles, et se développant autour d'une cour intérieure), tout en adoptant quelques influences Renaissance, comme l'escalier à vis hélicoïdal dans sa tour pentagonale, qui permet l'accès aux niveaux supérieurs.

L'ARCHITECTURE CIVILE, DE LA CONTRE RÉFORME AU XVIII^E SIÈCLE

Palais et hôtels particuliers

Dans le centre de Villeneuve-de-Berg, plusieurs hôtels particuliers ont été construits au XVII^e et XVIII^e siècle, renouvelant le tissu urbain d'origine médiévale :

- ▶ L'hôtel BARRUEL, avec sa cour intérieure à double balcon du XVII^e siècle (ISMH en 1981),
- ▶ L'hôtel des ASTAR (XVII^e siècle), qui présente une belle ordonnance avec sa rampe en fer forgé XVIII^e,
- ▶ L'hôtel des MALMAZET de Saint-Andéol,
- ▶ L'hôtel de la BOISSIERE.

Le XVIII^e siècle a marqué le centre de Bourg-Saint-Andéol de son architecture prestigieuse :

- ▶ Les hôtels DOIZE, de GABRIAC, PONTAL de MEGRET, BONNOT de VILLEVRAIN, de DIGOINE, tous inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques).

Viviers compte également plusieurs hôtels particuliers du XVIII^e siècle :

- ▶ L'hôtel de SURVILLE, assez sobre,
- ▶ L'hôtel de TOURVILLE, probablement construit entre 1763 et 1765, possède de très belles portes sculptées, et en façade, au premier étage, des agrafes représentant des allégories des arts, de la pêche et de l'agriculture ; (ISMH depuis 1953),
- ▶ L'hôtel de BEAULIEU a été construit en deux phases : 1734, puis entre 1760 et 1765 pour les cinq autres travées. Ses neuf travées donnent à cet hôtel une certaine ampleur. Les décors de stuc du vestibule et de la cage d'escalier ont été préservés (ISMH en 1956).

Le palais épiscopal (Viviers, classé MH en 1989)

C'est un exemple typique d'hôtel particulier du XVIII^e siècle, construit entre 1732 et 1737. Sa construction a été commandée par Mgr François Reynaud de Villeneuve à Jean-Baptiste FRANQUE. Son plan entre cour et jardin l'apparente aux modèles parisiens. Un salon « à l'italienne » est décoré de peintures en camaïeu évoquant des scènes de l'Ancien Testament. La chapelle, située à l'étage, présente des peintures murales en grisaille de part et d'autre de l'autel.

C'est l'hôtel de ville actuel de Viviers.



▲ *Salle à l'italienne - Palais épiscopal de Viviers*

Photo : Thibault ROY



▲ *Hôtel Doize - Bourg Saint-Andéol*

Photo : Marcel HUDELLOT

L'hôtel de ROQUEPLANE (Viviers, classé MH en 1947)

L'hôtel de ROQUEPLANE a été construit de 1734 à 1738 pour Pierre de ROQUEPLANE, fermier général, par Jean-Baptiste FRANQUE. Il est organisé entre cour et jardin, de manière similaire à l'ancien palais épiscopal mais en plus modeste.

LE PATRIMOINE RURAL

L'aménagement agricole des paysages

Pour accueillir certaines cultures et augmenter les surfaces cultivables, un aménagement du territoire en terrasses s'est développé au cours du XIX^e siècle. Murs et murets ponctuent le paysage ; sur le Coiron, ils sont en basalte, au sud, en pierres calcaires.

Dans le sud du territoire, la nécessité d'épierrer les terrains a donné lieu à des paysages particuliers : les clappas : bandes de terres cultivables au milieu desquelles les pierriers forment des bandes verticales ou horizontales.

Ces techniques ont permis de gagner des espaces productifs aux moments de forte démographie.

Dans le sud du territoire, les systèmes d'irrigation, exploitant une source émergeant d'un banc rocheux, ont été mises en place, installations caractéristiques des zones méridionales. Les ponts sont sans parapets pour être recouverts en cas de crues.

Là encore, de nombreuses constructions en pierres sèches ponctuent le paysage^[15] : cabanes et capitelles, coupes-vent ou assetadou, tours de surveillance pour les troupeaux ou les chasseurs, abris servant de bergeries. Ils témoignent d'une intense occupation des sols qui connaît son maximum entre 1750 et 1860, en relation avec la vie pastorale qui constituait un complément indispensable aux besoins des populations sur ce sol aride.

Ce petit patrimoine est fragile, menacé de disparition par l'enfrichement ou les dégradations du temps, du climat et des hommes.

L'architecture vernaculaire

L'architecture vernaculaire témoigne des activités agricole et des paysages dans lesquels elle s'insère. Trois types d'habitats sont identifiés selon les entités géographiques dans lesquelles ils se trouvent, mais chacun de ces types laisse la place à de nombreuses variantes.

¹⁵ Trente cabanes et plus de deux cents autres structures («coupe-vent», tours, clapas parementés, murs, etc.) ont été recensées à ce jour sur une superficie d'environ 600 hectares de l'extrémité septentrionale du plateau calcaire de Laoul, entre Saint-Remeze et Bourg-Saint-Andéol.



▲ *Paysage de terrasses et clappas à Gras*

Photo : Thibault ROY

On retrouve néanmoins des constantes sur les trois types de maison : elles sont généralement montées sur rez-de-chaussée voûté, revêtues d'une toiture en tuiles canal, et munies de galeries ou de balcon, terrasses.

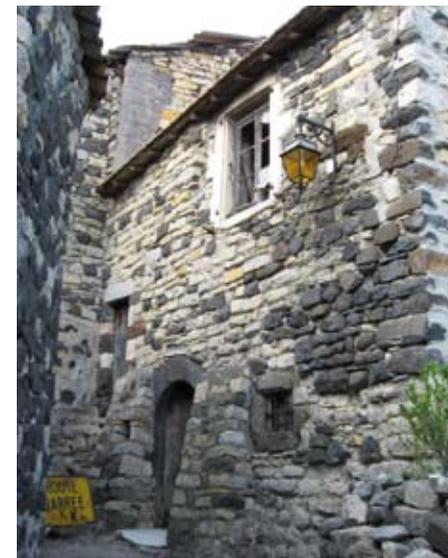
Les maisons du Coiron

Sur le Coiron, l'habitat est concentré en hameaux. Les maisons du plateau sont en basalte et témoignent de l'activité d'élevage. En bordure du plateau, et au sud du massif, elles associent le basalte et le calcaire.

Trapues et solides, les maisons du Coiron s'élèvent généralement sur deux niveaux ; leur toit à faible pente, couvert de tuiles canal grises déborde peu sur la façade.

Au rez-de-chaussée, une étable dans laquelle sont logés chèvres et moutons, est surmontée d'une voûte de pierre, sur laquelle repose la cuisine, pièce essentielle du logis. Un balcon couvert, le leïo, précède la cuisine ; il est surmonté d'un grand auvent couvert de tuiles, qui repose sur des piles de bois ou des piliers de pierre et s'accroche à la façade ; on y accède par un escalier extérieur.

La maison est entourée de dépendances (granges-étables, bergeries supportant leurs fenils) qui se sont agglomérées au fur et à mesure des besoins autour d'une cour fermée par un grand portail.



▲ *Maison à Saint-Pons*

Photo : Cdc Berg et Coiron

Les maisons du Bas-Vivarais

Les maisons du Bas-Vivarais sont en calcaire et témoignent de la pluralité des activités agricoles successives ou concomitantes (sériciculture et vigne, polyculture à base de céréales et d'arbres fruitiers ; notamment l'olivier jusqu'au gel de 1956), élevage ovin nécessitant d'importantes bergeries.

De bonne dimension, elles s'élèvent sur trois niveaux : au rez de chaussée, sous une voûte appelée « crotte », se logent l'étable et la cave. Cette voûte, qui déborde sur la façade, sert d'appui à la terrasse du premier niveau, appelée laouzo ou couradou si elle est couverte (comme à Villeneuve de Berg) ou barda, si elle ne l'est pas. Cette terrasse, par ses usages, constitue une véritable pièce, qui sert de lieu de repos, de repas, d'accueil, d'exécution des menus travaux quotidiens, et de séchage. On y accède par des escaliers extérieurs, et elle dessert la cuisine, pièce essentielle de l'habitation, et la magnanerie (qui n'est plus utilisée). Au dernier niveau, le galetas n'est ouvert que par quelques lucarnes. Le toit, à faible pente, recouvert de tuiles canal gris rosé, se termine souvent en façade par un double ou triple bandeau de génoise.

Il arrive que des bâtiments annexes, magnaneries, hangars, pigeonniers viennent s'ajouter à la maison pour former un mas groupé distribuant habitation et communs autour d'une cour.



▲ *Maison à Bidon*

Photo : Isabelle CHAVANON

Les maisons de la vallée du Rhône

Bien que ce soit celles qui ont subi le plus de modifications du fait de l'industrialisation et de l'urbanisation, on peut en reconnaître certaines caractéristiques spécifiques aux maisons traditionnelles de la vallée du Rhône.



▲ *Lavoir à Valvignères*

Photo : Thibault ROY



▲ *Plan de la cave coopérative de Saint-Just-Saint-Marcel*

Photo : Archives départementales de l'Ardèche.

Dans la plaine et au confluent des rivières qui descendent des montagnes, elles sont en galets du Rhône, disposés en arêtes de poisson, sur lit de mortier, et parfois, avec un apport de basalte. Sur les coteaux, elles sont plutôt en granit ou en calcaire. Elles sont généralement couvertes de tuile canal sur un toit à faible pente qui s'achève, en façade, sur un double ou triple bandeau de génoise. Leur configuration est simple : une rez-de-chaussée voûté, avec balcon et terrasse à l'étage d'habitation. Plusieurs ajouts successifs de bâtiments annexes forment parfois des ensembles complexes d'une grande diversité. Dans le sud du territoire (Bourg Saint Andéol, Saint-Marcel, Saint-Just...), caves et celliers caractérisent les maisons de vigneron.

Fontaines et lavoirs

Les fontaines et lavoirs témoignent de l'importance qu'avait l'eau dans cette région que l'été assèche fortement. Lieux de fraîcheur, ils constituaient également des lieux de sociabilité villageoise.

Ils sont nombreux sur tout le territoire du pays d'art et d'histoire, du nord au sud : Baix, Saint-Martin sur Lavezon, Meysse Saint-Just d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Maurice d'Ibie, Saint-Remèze.... et ont fait l'objet de soins particuliers (remises en état, restaurations)

Si dans certains villages ruraux, ils gardent un caractère simple, d'autres adoptent des formes plus imposantes, voire monumentales comme c'est le cas à Bourg-Saint-Andéol (lavoir du hameau de Tourne, ISMH), vile qui par ailleurs possède le plus grand nombre de fontaines en Ardèche.

Au même titre que le lavoir et la fontaine, le four communal était un lieu de rassemblement. Plusieurs villages les ont conservés : Saint-Germain (hameau de Chaze), voire déplacé et restauré (Saint-Andéol de Berg), et ils sont réinvestis par de nouveaux usages (fêtes villageoises).

Les caves coopératives

Plusieurs caves coopératives viticoles marquent le paysage par leur silhouette imposante (Saint-Marcel-Saint Just, Alba, Lussas, Valvignières, Mirabel...). La plupart d'entre-elles ont été construites à partir des années 1930, selon un modèle méridional réalisé par Georges SALOMON, architecte à Avignon, et qui a été largement diffusé dans l'Hérault, l'Aude, le Gard, par les services du Génie rural. Utilisant le béton armé, matériau nouveau au début du siècle, elles étaient d'ailleurs souvent construites par des entrepreneurs extérieurs au territoire. Bâties en périphérie des villages, elles témoignent d'une société rurale marquée par la solidarité.

Le patrimoine artisanal

Du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, qui a vu se multiplier les établissements artisanaux et protoindustriels installés dans les fonds de vallée pour bénéficier de l'énergie hydraulique, il reste un certain nombre de bâtiments :

- des moulins ;
- des moulinages, bâtiments rectangulaires de grandes dimensions que l'on reconnaît à leur double niveau à rez de chaussée voûté, et leur grand nombre de baies (Le Teil...)

Par ailleurs, le Sud du territoire conserve quelques moulins à vent (Saint-Thomé...)

Le patrimoine industriel

Le Teil, Cruas, Viviers, Bourg-Saint-Andéol disposent d'une architecture industrielle repérée diversifiée (fabrication, transport) : gare ; bâtiments annexes ; triage ; dépôt (rotonde ferroviaire du Teil) ; usines (LAUZUN à Bourg-Saint-Andéol) ; cimenteries (LAFARGE à Viviers, Le Teil, Cruas) ; bâtiments industriels, etc.

La cité des ciments Lafarge à Viviers (ISMH ; la cité de 1913 et la sacherie sont labellisés patrimoine du XX^e siècle)

La cité des ciments LAFARGE à Viviers (partiellement classée en 1995) représente un des exemples de paternalisme social par lequel un patron pourvoyait à l'ensemble des besoins matériels –habitat, jardin-, spirituels, et d'éducation de ses ouvriers.

Elle inclut : la Cité blanche, cité ouvrière datant de 1888, qui s'étire sur 190 m de long. De part et d'autre du Cercle Saint-Léon, lieu prévu pour la sociabilité des ouvriers et la lecture des journaux, se déploient des logements sur deux niveaux (une salle commune au rez de chaussée, deux chambres à l'étage). Tous les sept logements, s'élève un appartement de contre-maître sur trois niveaux avec fronton, avec une chambre supplémentaire dans les combles. Tous s'ouvrent à l'est sur un espace avec jardin potager (120 m²), lieu d'aisance, clapiers et poulaillers.

En face, la cité ouvrière de 1913 s'élève dans le prolongement de la chapelle, en un long bâtiment sur cinq niveaux, dont les logements sont desservis par des escalier extérieurs symétriques à deux volées.

La chapelle Saint-Victor, construite en 1922 par l'architecte ardéchois BAUSSAN, de style néo-roman ; elle est bâtie sur un plan en croix latine et on y entre par un clocher porche.



▲ *La cité blanche à Le Teil*

Photo : Isabelle CHAVANON

L'ancienne sacherie, construite en 1910, est un des rares bâtiments d'exploitation subsistant.

L'usine, toujours en activité s'est continuellement modernisée. Actuellement l'ensemble de la production se trouve à proximité des carrières ; seules les installations d'expédition sont en bordure du Rhône. L'évolution de l'entreprise a entraîné la démolition des bâtiments devenus inutiles.

La base des anciens fours à chaux droits (alignés le long de la N86) forme le mur de soutènement de l'usine actuelle ; les arcades ouvrent sur des chambres voûtées servant à l'alimentation des foyers ou au déchargement des produits.

L'ensemble est dans l'attente d'une reconversion. Néanmoins, quelques logements de la cité construite en 1913 sont encore occupés et un logement témoin a été mis à disposition de l'association Patrimoine vivarois. Il abrite une exposition relative à la vie de la cité et de l'usine ainsi qu'une lithothèque et un espace sur les carreaux-mosaïques, autre création vivaroise. Ce logement fut également utilisé comme décor pour le film « Adieu Gary », qui a obtenu le grand prix de la Semaine internationale de la critique à Cannes en 2009.

Sur la commune de Viviers, l'usine à Chaux de Saint-Alban (ISMH en cours)

L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME DES VILLES DE LA VALLÉE DU RHÔNE

Urbanisme et habitat de la ville du Teil

L'urbanisme de la ville du Teil est représentatif de la croissance démographique apportée par cette industrialisation et le développement des voies de communications, qui a touché toutes les classes sociales (en raison de l'essor industriel, la population quadruple entre 1830 et 1930).

On y trouve tous les types d'habitats, collectifs et individuels, correspondants aux différentes classes sociales engagées dans l'industrie locale, dans le développement du chemin de fer et dans le commerce, des premières cités ouvrières des années 1830 à nos jours :

- ▶ immeubles locatifs de rapports de la fin du XIX^e s ;
- ▶ cités ouvrières contemporaines des premières Habitations bon marché (HBM, années 20) construites par les entreprises pour leurs employés, avec jardins ouvriers – cité PLM au Teillaret ; cité Saint-Augustin pour les ouvriers des cimenteries
- ▶ habitat pavillonnaire en lotissement, des années mil neuf cent trente (avec bow-windows), sur plan carré avec petites cours pour les employés ;
- ▶ maisons de cadres et d'ingénieurs, plus spacieuses, avec jardins d'agrément...(bd Tariotte et bd Jean Jaurès)
- ▶ immeubles à appartements (Coustel, La Violette, bd Pasteur) ;

Le centre-ville est marqué par le développement des commerces et estaminets...



▲ Le Teil, rue de la République

Photo : Isabelle CHAVANON

L'urbanisme de Bourg-Saint-Andéol

A Bourg-Saint-Andéol, on observe trois couronnes urbaines qui se sont développées autour du cœur ancien :

- ▶ une première au XIX^e s. (quartiers autour du champ de Mars et de la gare),
- ▶ une seconde à partir des années 1960 (habitat collectif, lié à l'économie locale) ;
- ▶ une troisième depuis les années 1970 (habitat individuel et collectif périurbain) davantage liée aux besoins du complexe nucléaire de Tricastin.

Lors du bombardement de 1944 un tiers des bâtiments de la ville a été touché

Autres cités ouvrières

A Saint-Montan, «la cité du barrage» témoigne d'un habitat conçu pour être temporaire (barques de chantier), destiné aux ouvriers travaillant à la construction du barrage de Donzère dans les années 1950. Ces maisonnettes, toutes identiques, de forme rectangulaires, et alignées de part et d'autre de la Départementale 86 se sont peu à peu modifiées et transformées en habitat permanent. Il existe également une cité du barrage à Rochemaure, associée à la construction du barrage de Rochemaure, qui présente le même type d'architecture.

Cruas a également ses cités ouvrières.

ART ET ARCHITECTURE DU XX^E SIÈCLE

La maison de Max Ernst à Saint Martin d'Ardèche (ISMH en 1991 ; labellisée patrimoine du XX^e siècle en 2003)

De la maison que Max Ernst a achetée et occupée entre 1938 et 1941 à Saint-Martin d'Ardèche, et dont il a fait, avec sa compagne d'alors, Léonora Carrington, une œuvre en tant que telle, subsiste une double sculpture (fresque murale en ciment) et les décors intérieurs.

La maison est privée.



▲ Cité ouvrière à Cruas

Photo : Isabelle CHAVANON

PATRIMOINE POUR DEMAIN : L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE SUR LE TERRITOIRE



▲ La crèche intercommunale de Villeneuve de Berg

Projet architectural : Martha DOXFORD - Aries AA group (Saint-Etienne / Valence)

Photo : CdC Berg et Coiron



▲ La maison des services publics de Saint-Marcel d'Ardèche

Projet architectural : Cabinet MENDEZ - Bollène

Photo : CdC Berg et Coiron

De plus en plus, lorsque les collectivités ont à mettre en place un équipement, elles investissent dans une architecture durable. Outre la construction, c'est également en réfléchissant sur les fonctionnements qu'elles s'inscrivent dans une démarche de développement durable : recyclage pour la crèche intercommunale de Villeneuve de Berg ; rapprochement des services pour les habitants à Saint-Marcel-d'Ardèche.

La crèche intercommunale de Villeneuve de Berg

Construite en 2009, la crèche intercommunale de Villeneuve de Berg, qui accueille également le Relais des Assistantes Maternelles répond en plusieurs points aux critères de développement durable : bâtiment semi enterré pour une meilleure intégration au site et des économies d'énergie par principe d'inertie thermique ; lumière naturelle diffusée par deux patios, puits provençal et chauffe-eau solaire. Il est construit en matériaux sains (bois naturel non traité, lasures bio sans solvants, cloisons en carreaux de terre cuite). Son fonctionnement intègre également une démarche vigilante : tri des déchets, compostage des repas, produits d'entretien bio.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de Berg-et-Coiron

Architecte : Martha Doxford - Aries AA group (Saint-Etienne-Valence)

La maison des services publics de Saint-Marcel d'Ardèche

La maison des services publics est conçue pour accueillir, sur une centaine de mètres carrés, plusieurs permanences de services publics (assurées par un personnel formé à cet effet), avec l'objectif de rapprocher ces derniers de la population : CAF, Mutualité Sociale Agricole, Assurance Maladie (CARSAT), services pour l'action sociale du Conseil général ; pôle de service emplois formations, mission locale, point d'information touristique... Il est conçu avec un bardage en bois, un toit végétalisé, avec l'objectif d'une très haute performance énergétique (isolation thermique) et le choix de matériaux sains (y compris pour la banque d'accueil) ; il a été réalisé par des entreprises locales qui ont été formées aux nouvelles technologies. Cette maison fonctionnera en horaires décalés pour répondre au mieux aux besoins (ouverture prévue courant 2011).

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-Marcel d'Ardèche

Architectes : Cabinet Mendez, Bollène

On peut citer également :

La maison d'accueil spécialisé de Villeneuve de Berg (HQE) :

bâtiment qui se veut exemplaire dans sa construction et son fonctionnement : forte inertie thermique, matériaux sains, eau chaude sanitaire solaire (livré en 2010)

Maîtrise d'ouvrage : Hôpital Claude Dejean

Architecte : Denis Dessus (Privas)

PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Le parler occitan

L'ensemble du département de l'Ardèche se situe dans l'aire septentrionale de la langue d'oc ; le territoire du Pays d'art et d'histoire est juste à la limite, matérialisée par l'Ardèche, entre le Sud occitan et le Nord occitan, auquel il appartient et qui se caractérise notamment par la palatisation : ka > tcha ; ga > dja ; astellum > chastel ou chastelas.... S'il est encore compris, il est plus rarement parlé, mais nombreux sont ceux qui s'accordent à penser que les termes qu'il mobilise sont plus riches en connotations et nuances que les termes français qui les ont remplacés. Ainsi, dralha (prononcer dralyo), sentier pour les moutons transhumants, permet de nombreuses variantes : drayasse (mauvais sentier) ; le draillet, drayette ; dralhol (drayol) (petite draille), dralholet (drayoulet) (toute petite draille). Plusieurs clubs occitans s'emploient à maintenir ce parler vivant.

Quelques opérations de recueil de mémoire

Le service des archives municipales de la ville de Bourg Saint Andéol a mené un collectage des souvenirs des personnes qui, alors qu'elles étaient enfants, avaient vécu le bombardement de 1944 ; un DVD a été édité.

La Communauté de Communes de Berg-et-Coiron a effectué, dans le cadre de l'accueil par le château de Berzème de la collection agricole du Verdus, un recueil de témoignages sur les pratiques agricoles du plateau du Coiron.

L'association patrimoine et traditions (le Teil), effectue chaque année une collecte de témoignages sur des thématiques différentes : les écoles, les cimenteries, les cheminots (publié sous forme de recueil).

Les savoir faire

Certains savoir faire ont eu l'occasion de se transmettre, comme la construction des «bèches», barques plates utilisés sur la rivière Ardèche, ou l'entretien de certains réseaux d'irrigation, aménagés sur le plateau de Gras. Une exploration plus précise de ces savoir-faire est à mener.



▲ Journées du patrimoine 2010, balade contée à Rochemaure

Photo : Thibault ROY

2 Dynamiques du territoire et enjeux

2.1 Genèse du projet de Pays d'art et d'histoire en Ardèche méridionale

Le projet de pays d'art et d'histoire en Ardèche méridionale est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre des communes, puis des intercommunalités dans la mise en œuvre d'un outil mutualisé de valorisation de leur patrimoine. Pendant dix années, un projet va s'élaborer, autour du concept de Pays d'art et d'histoire, créé et animé par le Ministère de la Culture.

Sur le fond, le projet va évoluer dans le sens d'une vision élargie du patrimoine considéré ; s'appuyant au départ sur les sites et édifices monumentaux, il va s'acheminer vers la prise en compte des paysages et du cadre de vie, de l'urbanisme et des architectures vernaculaires, de la mémoire des habitants.

Surtout, autour de ce projet vont peu à peu se mettre en place des coopérations et concertations de plus en plus approfondies entre les Communautés de communes concernées, jusqu'à mettre en place un syndicat mixte pour travailler ensemble autour du futur Pays d'art et d'histoire.

Quelques étapes clé du projet :

- Au début des années 2000, à l'initiative de la commune de Viviers, une douzaine de communes ayant un patrimoine significatif décident de travailler à un projet commun : Alba-la-Romaine, Aubignas, Bourg-Saint-Andéol, Larnas, Le Teil, Lussas, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Montan, Saint Thomé, Valvignières et Villeneuve de Berg.
- Ensemble, ces communes comptabilisent un riche patrimoine qui couvre plusieurs siècles d'histoire : l'oppidum de Jastres, le site antique d'Alba la Romaine, le bas-relief dédié à Mitra, le village médiéval de Saint-Montan, l'église romane de Larnas (incluse dans une ZPPAUP), le village perché de Saint Thomé, le quartier cathédral de Viviers (secteur sauvegardé), la bastide de Villeneuve de Berg, les hôtels particuliers de Bourg-Saint-Andéol, la cité industrielle des cimentiers Lafarge, etc..
- En 2001, la Ministre de la Culture Catherine Tasca. venue signer un protocole d'accord et de coopération avec la ville de Bourg-Saint-Andéol et la Région Rhône-Alpes pour la création d'un Institut des arts du clown (pôle des Arts du cirque), constate l'intérêt patrimonial du territoire, et signale l'existence du label national ville et pays d'art et d'histoire.

- En octobre 2002, la DRAC choisit ce territoire comme lieu de formation sur la connaissance du patrimoine régional, destinée aux animateurs de l'architecture et du patrimoine et aux guides conférenciers. Sur deux jours, la thématique des «centres de pouvoir dans le sud Ardèche, de l'époque gauloise aux temps modernes» est étudiée à travers trois sites : l'oppidum de Jastres (Lussas), le site archéologique d'Alba la Romaine, la cité épiscopale de Viviers. Le programme s'appuie sur les interventions d'archéologues, de chercheurs du Service régional de l'inventaire, du SRA et d'universitaires qui travaillent depuis plusieurs années sur le territoire.

- A partir de 2004, le projet d'étude de faisabilité du pays d'art et d'histoire se met en place.

Viviers est maître d'ouvrage pour l'ensemble des communes. Le périmètre de l'étude s'étend à 32 communes du Vivarais méridional ; à la demande du maire, le village de Cruas et son abbatale du XII^e siècle y sont associés. Les délibérations sont prises dans ce sens. Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi, qui intègre des élus du territoire, la DRAC, la Région, le Département. Celui-ci, dès ce moment là, s'implique très activement dans la démarche. Pendant près d'un an, un travail de réflexion commun sera mené avec l'appui du cabinet d'études.

L'étude de faisabilité est l'occasion de mettre en place une large information sur les Villes et Pays d'art et d'histoire (réunions publiques d'information) et une concertation avec les communes et intercommunalités concernées, qui sont de formation assez récentes.

Il apparaît que le territoire du futur Pays d'art et d'histoire sera pertinent sur la base de quatre intercommunalités : Barrès-Coiron, Berg-et-Coiron, Rhône-Helvie, du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Cette échelle intercommunale, qui facilite les prises de décision et la lisibilité du futur Pays d'art et d'histoire, fait également sens au niveau de l'histoire et du patrimoine du territoire. Il ne s'agit plus de s'attacher au seul patrimoine monumental, mais de prendre en compte les paysages agricoles, les relations entre les villes, bourgs castraux, et les campagnes environnantes, la complémentarité entre les activités de montagne et de plaine, les circulations des hommes entre la vallée du Rhône et l'arrière-pays.

- En mars 2006, une délégation d'élus et de techniciens du territoire rend visite au Pays d'art et d'histoire de Dordogne lotoise afin d'échanger sur les modalités concrètes de mise en œuvre du label. Ils sont reçus par le vice-président, André Boyer et l'équipe d'animation du patrimoine ; explication de la démarche, visites de sites et de villages, rencontre avec d'autres élus du territoire et échanges sont au programme de ces journées qui terminent de convaincre les élus de s'engager dans la démarche de labellisation.
- A la suite, les quatre Communautés de communes, selon un rythme qui leur est propre, prennent les dispositions nécessaires pour la création d'un syndicat mixte destiné à gérer le futur Pays d'art et d'histoire : définition du statut et des missions, prise de compétences, délibérations.
- Dans l'attente de la création du syndicat mixte, c'est la Communauté de communes DRAGA (du Rhône aux gorges de l'Ardèche) qui porte le recrutement d'un chargé de mission destiné à élaborer le dossier de candidature au label Pays d'Art et d'histoire.



▲ Visite des élus ardéchois au Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise

Photo : Isabelle CHAVANON

- Les deux chargés de mission successifs tissent les liens du futur Pays d'art et d'histoire avec les acteurs culturels du territoire.
- Sur un autre sujet qui participe à la réflexion sur le patrimoine, les quatre Communautés de communes mènent en commun une étude de Programme Local d'habitat, sous la maîtrise d'ouvrage de Rhône-Helvie. Cela conforte les liens et l'habitude de travail entre ces quatre collectivités.
- En novembre 2010, le syndicat mixte du Vivarais méridional est créé^[16]. Il rassemble les quatre Communautés de communes de Berg-et-Coiron, Barrès-Coiron, Rhône-Helvie, et DRAGA et a pour objet d'assurer, de la candidature à la mise en œuvre, l'ensemble de la démarche Pays d'art et d'histoire.

Ces dix années ont vu mûrir la démarche et le projet ; les intercommunalités, relativement récentes au début de la réflexion (pour la plupart, elles ont été créées au début des années 2000), ont assis leurs propres compétences, et ont développé entre elles des coopérations, jusqu'à mener ensemble l'étude de Programme local d'habitat, témoignant de la volonté de prendre en compte bien en amont les enjeux d'urbanisme et d'architecture.

Dans le même temps, le projet d'espace de restitution de la grotte Chauvet, sur le territoire immédiatement voisin (Communauté de communes de Vallon-Pont-d'Arc) prenait forme et montrait l'intérêt de mettre en place sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire, un projet de valorisation patrimoniale et de tourisme culturel.

UN CONTEXTE SPÉCIFIQUE : LE GRAND PROJET GROTTES CHAUVET

Découverte en 1994, la Grotte Chauvet s'est rapidement révélée comme la plus ancienne, la plus riche et une des mieux conservées des grottes ornées connues dans le monde (- 36 000 ans). Compte tenu de l'extrême fragilité de ce patrimoine, la décision a été prise de ne pas ouvrir cette grotte au public, mais d'en assurer toutefois sa conservation, son étude scientifique et un partage avec un large public.

Depuis, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, et le Département de l'Ardèche se sont engagés dans un projet commun, matérialisé par plusieurs conventions^[17] et inscrit au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, autour de la valorisation de ce patrimoine. Plusieurs axes ont été définis, qui impliquent l'un, l'autre, ou l'ensemble de ces partenaires, et surtout, dont l'impact dépasse le seul territoire de la commune de Vallon-Pont-d'Arc

- L'espace de restitution de la Grotte Chauvet (ERGC, sur la commune de Vallon Pont d'Arc), objectif d'ouverture au début de l'année 2014, aura pour objet de favoriser la découverte et l'appropriation de cette grotte, avec un projet de restitution (sous la forme d'un fac-similé de la véritable cavité sur une surface de 3500 m, dont la visite, organisée, se déroulera sur 45 mn) ; un centre d'interprétation de 1000 m², éclairant sur la vie des hommes et le sens de cet art pariétal ; des espaces d'interprétation extérieurs évoquant les aspects paysagers anciens et actuels et un programme

¹⁶ Arrêté préfectoral du 05/11/2010

¹⁷ Charte de coopération, signée le 14 juin 2005 ; convention pour un grand projet exceptionnel, signé le 15 juillet 2008



▲ Grotte Chauvet

Photo : DRAC MCC

pédagogique associé.

Le terrain d'implantation a été choisi (site du Razal, sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc) et les équipes de maîtrise d'œuvre^[18] ont été sélectionnées, l'APS et l'APD ont été validés, un délégataire de service public est en passe d'être choisi.

La maîtrise d'ouvrage est portée par le SMERGC (syndicat mixte de l'ERGC) : Département, Région, qui associent dans leur réflexion les collectivités locales et l'Etat.

- Une démarche de reconnaissance de la grotte au niveau international, avec la demande d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ; le dossier de candidature, en cours d'élaboration, devrait être déposé au niveau national fin 2011, et, si l'Etat transmet ce dossier au Centre du Patrimoine Mondial, la réponse est attendue, après expertises internationales, à la mi 2013.

- La mise en place d'une démarche de développement territorial exemplaire^[19] : les retombées de l'inscription au label UNESCO et la fréquentation estimée de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (entre 300 000 et 400 000 visiteurs annuels attendus), sont pensés comme des leviers d'un développement plus large du territoire, permettant de faire reconnaître l'ensemble du Sud Ardèche comme une destination culturelle et patrimoniale d'intérêt national et international. C'est le volet territorial de l'ERGC, qui a pour vocation d'accompagner le territoire dans l'anticipation de cette nouvelle donne :
 - ▶ La valorisation des sites historiques et culturels emblématiques (Site de la Combe d'Arc, musée régional de la préhistoire d'Ornac, site gallo-romain d'Alba),
 - ▶ L'amélioration des conditions de visite et de présentation du patrimoine des autres sites touristiques du territoire. Un appel à projet a permis de retenir 37 sites, dont sept sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire, pour un accompagnement financier,
 - ▶ Un redéploiement de la stratégie touristique pour qu'elle contribue à préparer le territoire à accueillir des clientèles différentes (hors saison estivale, ayant des besoins nouveaux),
 - ▶ Une expérimentation autour des modes de déplacement doux et collectifs,
 - ▶ Un effort de formation pour permettre aux populations locales d'accéder aux emplois et activités générés,
 - ▶ Des relations avec les institutions de recherche et d'enseignement supérieur.

- La Région Rhône-Alpes a décidé de mobiliser une de ses procédures spécifiques, le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA), autour de ce territoire, pour en faire un pôle de développement durable et ambitieux autour de ce nouvel espace

18 FABRE-SPELLER, architecte mandataire, Atelier 3 A, architecte associé, SCENE, scénographe, BET GIRUS ; Jean-Philippe PRUDHOMME, organisation et pilotage du chantier, NEAU paysage)

19 Ce volet territorial engage près de 4 millions d'euros de crédits de chacun des partenaires : l'Etat, au titre du FNADT, la Région, le Département

culturel^[20]. L'axe choisi pour ce grand projet Rhône-Alpes est la réussite de la démarche Unesco. La procédure passera par une contractualisation entre la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, et les partenaires publics locaux sous la forme de quatre syndicats mixtes (Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale, Syndicat mixte de gestion des gorges de l'Ardèche, Syndicat mixte du PNR, Syndicat mixte de l'ERGC).

La perspective de ce grand projet autour de la Grotte Chauvet, au moment où se réfléchissait le projet de Pays d'art et d'histoire sur le territoire des quatre Communautés de communes, n'a fait que conforter ce dernier.

En effet, la qualification du territoire au titre du Pays d'art et d'histoire répond au besoin de développer un projet patrimonial et de tourisme culturel sur des thématiques complémentaires et en continuité avec le site paléolithique de la Grotte Chauvet ; à ce titre, elle contribuera à renforcer la destination culturelle et patrimoniale de l'Ardèche méridionale, alors que celle-ci est pour l'instant surtout orientée vers le loisir de plein air.

Elle permettra de pallier une trop grande concentration de la fréquentation dans le temps (période estivale) et dans l'espace (gorges de l'Ardèche), en devenant un point d'attrait complémentaire.

UNE IMPLICATION FORTE DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET DE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Aussi, l'ensemble des partenaires : l'Etat, la Région Rhône-Alpes, et le Département de l'Ardèche, ont inscrit le futur Pays d'art et d'histoire comme un acteur essentiel de leur politique patrimoniale et culturelle en Ardèche méridionale.

- La première convention de développement culturel entre le Département de l'Ardèche et l'Etat, signée pour trois ans le 13 juillet 2007 (2007-2010), soutenait prioritairement, pour l'axe de la valorisation du patrimoine^[21], la création d'un pays d'art et d'histoire (au même titre que la relance des musées de France, la valorisation du site d'Alba la Romaine, et l'extension du bâtiment des Archives départementales).
- La seconde convention de développement culturel entre le Département et l'Etat, signée pour trois ans le 5 juillet 2010 (2010-2013), confirme leur soutien sur le plan intellectuel, technique et budgétaire aux collectivités qui se sont engagées dans la démarche de Pays d'art et d'histoire.
- Une convention patrimoniale signée entre le Département et la Région pour les années 2005-2006 qui a pour objet la définition et la mise en œuvre de la valorisation du site d'Alba la Romaine, inclut l'accompagnement à la définition et la mise en place du Pays d'art et d'histoire, « identifiant une continuité historique entre les différents éléments pa-

²⁰ Il y a sept Grand Projet Rhône-Alpes (projets de pôles de développement ambitieux, considérés comme structurants à l'échelle de la région Rhône-Alpes, et soutenus pour leur rayonnement), inscrits ou à l'étude parmi lesquels : la Cité du Design de Saint-Etienne, Biovallée (projet de développement durable sur quatre Communautés de communes de la Drôme) ; ...

²¹ Quatre axes avaient été retenus pour cette convention : le développement artistique orienté sur le spectacle vivant et les arts visuels, la valorisation du patrimoine, le développement des publics, l'engagement d'une dynamique de co-construction de la politique culturelle.

trimoniaux de l'Ardèche Méridionale et présentant ainsi une offre culturelle et touristique complémentaire à celle projetée autour de la préhistoire et de l'espace de restitution de la Grotte Chauvet ».

Ces partenaires sont d'ailleurs impliqués depuis plusieurs années sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire au titre des actions culturelles et patrimoniales (voir infra).

UN PARTENAIRE POTENTIEL, LE PAYS DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE

Le Syndicat mixte du Pays d'Ardèche Méridionale (SYMPAM) est le partenaire qui gère les procédures de contractualisation avec la Région Rhône-Alpes (CDDRA : Contrats de développement Durable de Rhône-Alpes). Il intervient sur un large territoire de 176 communes dans le sud de l'Ardèche, selon des axes établis dans une charte, qui se décline en plusieurs actions. Une nouvelle charte pour le Pays d'Ardèche méridionale a été établie au cours de l'année 2010 et la définition des actions correspondantes est en cours de validation.

Le Pays d'Ardèche Méridionale pourrait intervenir sur des actions patrimoniales, touristiques et en relation avec les actions menés dans le cadre du développement durable. Les axes de son intervention seront précisés courant 2011.

2.2 Les démarches de connaissance, de restauration et de valorisation du patrimoine

Plusieurs types d'acteurs ont contribué et contribuent encore à la connaissance du patrimoine sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire

UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



▲ Fouilles archéologiques du dolmen 5 des Géantes

Photo : Bernard GELY

Service régional de l'Archéologie Rhône-Alpes- DRAC- MCC.

- Dans les années 1980, le Ministère de la Culture a effectué l'inventaire topographique du canton de Viviers, qui donne un état des lieux précis et rigoureux de l'architecture civile, religieuse, militaire, industrielle, vernaculaire, et des objets mobiliers sur les communes du canton de Viviers (Alba-la-Romaine, Aubignas, Saint-Thomé, Le Teil, Valvignières, Viviers.). Il a été publié en 1989.

- Depuis 1981, le Ministère de la Culture s'est engagé dans un vaste programme de sauvegarde du site d'Alba-la-Romaine, axé sur un double volet de recherche (fouilles) et de mise en valeur (restauration des vestiges), en collaboration avec les collectivités locales (Région, Département, et Communes) et l'association Enfants et Amis d'Alba.

En grande partie protégée au titre des monuments historiques en 1989, la réserve archéologique d'une vingtaine d'hectares^[22] a fait l'objet d'une cinquantaine de chantiers de fouille, coordonnés par le Service Régional de l'Archéologie, puis de chantiers de restaurations des édifices dégagés, sous la conduite de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (dirigés par l'architecte en chef, Francesco FLAVIGNY).

En 1991 est créé un centre de documentation archéologique, base scientifique pour les chercheurs et lieu de dépôt des archives de fouilles et des collections archéologiques du site (qui deviendra en 2003 dépôt archéologique départemental des collections historiques).

La mise en valeur du site se poursuit avec la mise en place d'aménagements paysagers, d'une circulation adaptée PMR (personnes à mobilité réduite), et la construction d'un musée de site (labellisé Musée de France) à l'horizon 2013

- Le Service régional de l'Archéologie en Rhône-Alpes a mené de nombreux chantiers de fouilles :
 - ▶ De 1983 à 1988, à la demande de la Conservation Régionale des Monuments historiques, recherches sur l'abbatiale de Cruas et la réserve archéologique associée ; elles ont conduit à une meilleure connaissance de ses étapes de constructions et à sa restauration (co-financées par le Département et la DRAC)

²² Elle est devenue presque intégralement propriété du département de l'Ardèche.

- ▶ Il a initié de nombreux chantiers (sondages, expertises, prospections thématiques), sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire^[23].

Le SRA a également établi la carte archéologique de la Gaule pour le département de l'Ardèche (sous la direction de Joëlle DUPRAZ et Christelle FRAISSE), éditée en 2001

- Au titre de conservateur de la cathédrale Saint-Vincent de Viviers (propriété de l'Etat), l'Architecte des Bâtiments de France, a mené plusieurs campagnes de travaux sur l'édifice depuis 2008^[24], consacrant un budget conséquent à la mise en sécurité et à la valorisation du bâtiment^[25] : mise au normes électriques des parties ouvertes au public, du déambulatoire et de quelques chapelles ; remise en état des chapelles Saint-Jean et Saint-Clair, création de sanitaires, entretien de la Tour et du dallage, mise en service d'une borne interactive, permettant, à l'aide de photographies, de découvrir l'édifice dans ses détails les plus éloignés du regard.

LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE, UNE COLLECTIVITÉ IMPLIQUÉE DANS LA VALORISATION DU PATRIMOINE DU DÉPARTEMENT

Bien que cela ne fasse pas partie de ses compétences obligatoires, le Département de l'Ardèche s'est durablement engagé en faveur d'une politique patrimoniale et il participe de manière active aux projets de connaissance, de restauration et de valorisation du patrimoine archéologique et bâti, notamment grâce à un personnel dédié au sein de sa direction de la culture^[26], mais également, en appuyant plusieurs projets structurants.

Il s'investit sur plusieurs axes :

- La prise en charge de la politique de valorisation du site d'Alba la Romaine depuis 2001 : recrutement d'une animatrice pour le site depuis 2001 (intégrée depuis 2006 à l'équipe de conservation du patrimoine) ; maîtrise d'ouvrage des études de valorisation du site (aménagement paysagers et définition des équipements culturels, notamment du futur musée de site (musée de France) ; avec le soutien de l'Europe, de l'Etat et la Région ; demande de transfert de la propriété du théâtre qui appartenait à l'Etat.

23 Parmi ces chantiers, on peut mentionner, pour ces dernières années : une prospection thématique qui a permis l'identification d'un grand nombre de dolmens autour du Bois des Géantes, d'une trentaine connus au départ, jusqu'à environ cent dix (Wolfgang PAPE ; 2007) ; un projet collectif de recherche sur la datation des grottes ornées paléolithiques d'Ardèche, parmi lesquelles « la tête de lion » et « les deux ouvertures » (Julien MONNEY, 2007-2009) ; une prospection thématique sur les couches stratigraphiques (paléolithique moyen) de la grotte du Figuier à Saint-Martin d'Ardèche (Marie-Hélène MONCEL, 2005-2008) ; l'étude exhaustive d'un site moustérien près de la carrière de Saint-Bauzile (Sebastien BERNARD-GUELLE, 2008) ; la fouille d'une nécropole mérovingienne sur la commune de Sceautres (Nicolas CLEMENT, 2007...)

24 La cathédrale avait fait l'objet de travaux importants avant la seconde guerre mondiale, qui ont été interrompus ; en 1963, une installation de chauffage avait été menée, puis divers travaux d'entretiens à partir de 1977, date à laquelle un ABF est spécifiquement nommé pour l'Ardèche. Des travaux de restauration des verrières du cœur avaient notamment été menés dans les années 1990.

25 Près de 340 000 € en trois ans.

26 Qui comprend, pour le patrimoine, outre les services des Archives et de la Médiathèque départementale : un conservateur en chef, chargé du suivi des grands projets (Alba, le musée d'Orgnac, le Pays d'Art et d'histoire), deux personnes dédiées à l'action culturelle (une médiatrice responsable du site d'Alba et un responsable des musées et du patrimoine), un photographe, et une cellule archéologique.



▲ La Cascade à Bourg Saint-Andéol

Projet architectural : FABRE - SPELLER - 2005-2008

Maîtrise d'ouvrage : Département de l'Ardèche

Photo : Isabelle CHAVANON



▲ La Cascade à Bourg Saint-Andéol

Projet architectural : FABRE - SPELLER - 2005-2008

Maîtrise d'ouvrage : Département de l'Ardèche

Photo : Isabelle CHAVANON

- Le cofinancement des restaurations sur les Monuments Historiques^[27]
- Le cofinancement des recherches archéologiques effectuées à l'initiative du Service Régional d'Archéologie^[28].
- La mise en place d'une cellule archéologique départementale en décembre 2007 (agrée par le Ministère de la Culture en 2008). Avec une équipe constituée de deux archéologues (et le recrutement prévu d'une troisième personne au printemps 2011). Elle a pour mission d'effectuer, à l'échelle du département, les opérations de diagnostic prescrites par le Service Régional d'Archéologie lors des projets d'aménagement ainsi que la médiation de ces opérations auprès des publics. Elle a également vocation à intervenir en tant que conseil auprès des communes et des associations.
- La participation aux projets de restauration du patrimoine vernaculaire, sur proposition de l'Association de Sauvegarde des Monuments anciens de l'Ardèche.
- La coordination des actions en direction du patrimoine ardéchois (lien avec les associations patrimoniales, coordination du programme des Journées Européennes du Patrimoine...);
- Des investissements importants pour l'extension du bâtiment des Archives Départementales et la mise aux normes de conservation des magasins actuels (2009-2011). Projet des architectes SOLER-GASSENG, Privas.

Par ailleurs, le Département montre l'exemple par des opérations de réhabilitation du patrimoine bâti sur certains projets phares qu'il conduit.

En effet dans le cadre de son soutien à la Cascade, Pôle nationale des Arts du Cirque, à Bourg-Saint-Andéol, il a choisi de réutiliser un ancien pensionnat religieux du XIX^e siècle. Le choix a été fait d'une réhabilitation qui conserve la structure originale du lieu (autour du cloître) tout en lui attribuant de nouvelles fonctions (piste en terre battue); les sols en carreaux de ciment ont été conservés dans la partie administration. Des ajouts contemporains abritent les nouvelles fonctions (terrain de jeu, salle de représentation...). Le chantier a été mené par le cabinet d'architectes FABRE-SPELLER (2005-2008).

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE PAR LES COMMUNES VIS À VIS DE LEUR PATRIMOINE

Les communes du territoire mènent depuis longtemps une politique attentive vis à vis de leur patrimoine bâti, notamment en programmant régulièrement des opérations de restauration de celui-ci, souvent accompagnées de projets de valorisation.

Mais elles vont souvent plus loin en menant des projets de réinvestissement de bâtiments patrimoniaux, pour de nouveaux usages, publics ou privés.

27 A hauteur de 120 000 € annuels

28 A hauteur de 20 000 € annuels

Un entretien régulier des édifices et monuments

Les communes entretiennent régulièrement leur patrimoine et sont souvent à l'initiative de sa restauration. Ces dernières années, plusieurs d'entre-elles ont engagé d'importants travaux pour restaurer tout ou partie des édifices.

Les églises paroissiales, protégées ou non au titre des monuments historiques : églises de Saint-Jean le Centenier, de Saint-Just d'Ardèche, de Saint Laurent sous Coiron ; l'intérieur de l'église de Saint-Pons ; etc.

Les chapelles : chapelles Saint-Julien à Saint-Marcel , Rochechérie à Saint-Pons, etc.

On peut noter deux projets d'envergure en cours :

- ▶ L'opération de restauration et de mise en valeur de l'église Saint-Jean Baptiste de Meysse et de son baptistère
- ▶ Les opérations de dégagement et de valorisation de l'église Saint-Etienne et Saint-Saturnin de Mélas au Teil.

Le patrimoine rural, qui a été longtemps délaissé parce qu'il n'avait plus de réelle utilité ; celui-ci fait parfois l'objet de réinvestissements dans de nouveaux usages festifs

- La commune de Bourg-Saint-Andéol a restauré ses fontaines (grande fontaine et petite fontaine) et les a remises en eau,
- Des lavoirs et fontaines ont été restaurés à Baix, Saint-Martin sur Lavezon, Saint-Just d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Maurice d'Ibie, Saint Remèze,
- Le four de Saint-Andéol de Berg a été déplacé et restauré,
- Les communes de Larnas et de Valvignières ont restauré certains de leurs murets de pierres sèches en cours d'effondrement.

Ces restaurations ont parfois été entreprises en collaboration avec les associations.

Sont en projet les restaurations du lavoir de Meysse, du four communal du hameau des Chazes à Saint-Germain, en vue de son utilisation pour les fêtes.

Une volonté forte de réinvestir le patrimoine existant dans de nouveaux projets

Dans le souci de préserver leur patrimoine, les communes l'ont souvent réhabilité en lui attribuant de nouvelles affectations -services administratifs, logements sociaux, ou projets culturels. Par ces nouveaux usages, les bâtiments reprennent leur place dans le cadre de vie.



▲ *Mairie de Saint-Vincent de Barrès*

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche



▲ **Village médiéval de Cruas**

Architecte du patrimoine : Philippe DONJERKOVIC

Photo : Isabelle CHAVANON



▲ **Village médiéval de Cruas**

Architecte du patrimoine : Philippe DONJERKOVIC

Photo : Isabelle CHAVANON

Les mairies donnent l'exemple par la réhabilitation d'anciens bâtiments pour loger leurs services administratifs: depuis 1986, ceux de Viviers sont installés dans l'ancien évêché ; à Saint-Vincent de Barrès, ils occupent l'ancien donjon du village médiéval...

Par ailleurs, plusieurs programmes de logements sociaux ont permis de réinvestir des bâtiments à forte connotation patrimoniale, notamment à Berzème, dans le château, à Saint-Vincent de Barrès dans une ancienne école.

Ces programmes, menés en collaboration avec l'organisme public de logements sociaux, Vivarais Habitat, ont été réalisés avec le double souci de conservation du caractère des bâtiments dans leur aspect extérieur, et de l'équipement en logements de confort.

La réhabilitation du village médiéval de Cruas, est, à ce titre, exemplaire.

Certaines réhabilitations sont liées à des projets culturels forts :

- Au Teil, les usines de tissage Billon, imposants bâtiments industriels du XX^e siècle, ont été transformées pour accueillir la Communauté de communes et certains projets culturels (compagnie Emilie VALANTIN, Musée de la Résistance),
- La future médiathèque de Cruas va réinvestir une maison bourgeoise du centre bourg,
- Le cloître de Lavilledieu a été restauré pour l'accueil de manifestations culturelles,
- Les annexes du château de Berzème ont été mises hors d'eau et hors d'air pour accueillir la collection des instruments et transports agricoles du Verdus, propriété du Département ^[29],
- La chapelle Sainte Polycarpe de Bourg-Saint-Andéol a été restaurée pour devenir un espace d'exposition.

Un des exemples le plus original reste la transformation de l'usine Billon de Viviers en Gymnase (équipé de panneaux photovoltaïques)

Une démarche exemplaire : le projet pilote de réhabilitation du village médiéval de Cruas

Depuis plusieurs années, la mairie de Cruas mène une opération qui vise à réinvestir le village médiéval abandonné au cours du XIX^e siècle, pour y réinstaller des habitants, en créant des logements locatifs et des gîtes.

Dans un premier temps, l'ensemble du village a été mis hors d'eau (toitures rénovées). Puis, à titre expérimental, trois logements et un gîte communal ont été créés dans la partie qui bénéficie d'une meilleure accessibilité. La tour a été remontée et abrite un escalier d'accès. Il s'agissait d'adapter ce patrimoine aux exigences contemporaines en terme d'organisation de l'espace habitable et de luminosité des pièces à vivre. Les premiers logements ont été mis en service en janvier 2011. Le CAUE de l'Ardèche a accompagné cette démarche.

29 *Idem*

Le chantier devrait se poursuivre sur plusieurs années, avec pour objectif d'accueillir une centaine d'habitants sur l'ensemble du site, qui comprendra également des espaces pour l'organisation d'activités culturelles.

Architecte : Philippe DONJERKOVIC, architecte du patrimoine, Marseille.

Des opérations de restauration souvent accompagnées de mises en valeur

Les opérations de restauration du patrimoine bâti menées par les communes sont généralement accompagnées projets de mise en valeur ; ceux ci sont de deux types : une valorisation esthétique, par la mise en lumière des monuments, et une valorisation pédagogique par la mise en place d'une signalétique patrimoniale à destination des promeneurs.

Plusieurs éléments du patrimoine font ainsi l'objet d'un éclairage destiné à souligner leur qualité :

- ▶ le château et la roche d'Alba-la-Romaine,
- ▶ la traversée du village et la tour de l'horloge de Baix,
- ▶ le lavoir et le bas-relief du dieu Mithra dans le vallon de Tourne à Bourg-Saint-Andéol,
- ▶ Les églises de Larnas, Saint-Gineys-en-Coiron, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Maurice-d'Ibie,
- ▶ Le Pont de Saint-Martin d'Ardèche
- ▶ Les villages de Saint-Vincent-de-Barrès, de Saint-Thomé (saisonniers) ;
- ▶ les remparts et l'église de Valvignères,
- ▶ la maison des Chevaliers et tour du Forez à Viviers

Plusieurs communes ont mis en place une signalétique permettant de découvrir leur patrimoine historique sous forme de panneaux d'interprétation : Alba-la-Romaine, Baix, Bourg-Saint-Andéol, Rochemaure, Saint-Gineys-en-Coiron (Balme de Montbrun), Saint-Jean-le-Centenier (sur les portes du village), Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Maurice-d'Ibie (église), Saint-Pons (habitat traditionnel), Saint-Vincent-de-Barrès, Valvignères, Villeneuve-de-Berg, Viviers.

Le village de Saint-Laurent sous Coiron porte un projet conjoint de mise en lumière et de signalétique patrimoniale.

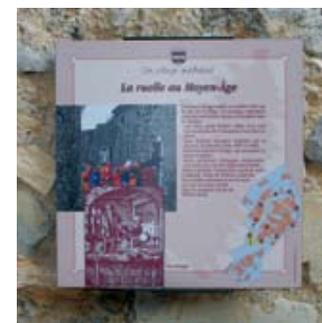
LE RÔLE ESSENTIEL DES ASSOCIATIONS

Plusieurs associations oeuvrent sur le territoire à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine. Elles peuvent s'intéresser majoritairement :



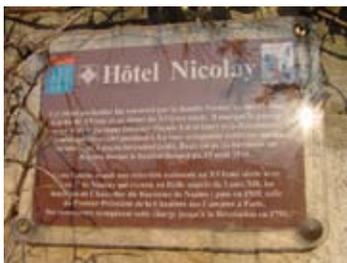
▲ *Tour de l'horloge à Baix*

Photo : Thibault ROY



▲ *Signalétique d'interprétation à Saint-Vincent de Barrès*

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche



▲ Signalétique d'interprétation à Bourg Saint-Andéol

Photo : Isabelle CHAVANON

- Au patrimoine de l'ensemble d'une commune : association des enfants et amis de Villeneuve de Berg ; association des enfants et amis d'Alba ; les amis du patrimoine et de l'histoire de Baix, Meysse au fil du temps ; Société des amis et enfants de Gras ; Valvignères en Helvie, etc.

Elles agissent à travers des initiatives de restaurations, publications, expositions, médiation lors de temps forts comme les Journées Européennes du patrimoine.

- A ce titre l'association des amis de Saint-Montan a mené depuis plus de quarante ans un important travail de restauration de la chapelle Saint-André de Mitroy, des maisons du village médiéval, puis du château de Saint-Montan, village médiéval qui avait été abandonné à la fin du XIX^e siècle et tombait en ruines. Quelques passionnés, originaires du village, ont décidé de le remettre sur pied, recherchant les propriétaires, rachetant certaines ruines, avant d'en entreprendre le déblaiement puis leur restauration.

Organisés en association, ils ont mobilisé plusieurs chantiers de jeunes bénévoles ; les réseaux d'eau et d'électricité ont été intégrés ; une activité d'hébergement a été générée (treize gîtes familiaux, un gîte de groupe, un gîte d'étapes, ainsi que des salles de réunions et d'exposition ont été créés).

Le vieux bourg médiéval appartient désormais à l'association qui souhaite le transmettre à la collectivité (Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche) ; une étude qui a pour objet de mesurer les enjeux économiques d'une telle cession, de définir un projet et d'en évaluer la faisabilité est en cours.

- A un élément spécifique du patrimoine de leur commune : Association pour la sauvegarde du Pont suspendu de Rochemaure ; de la chapelle Saint-Julien (à Saint-Marcel d'Ardèche) ; de Notre-Dame de Cousignac ; du plateau de Jastres et de ses environs (Lussas) ; les amis de Joviac (Rochemaure) ; les amis du Palais des Evêques (Bourg-Saint-Andéol).

Elles agissent au travers des initiatives de sensibilisation des élus et autres partenaires pour la sauvegarde et la restauration, et des activités de médiations lors de temps forts comme les Journées Européennes du patrimoine.

La société de Sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Créée en 1955 et déclarée d'utilité publique en 1983, elle a pour but de rechercher, faire connaître, et contribuer à sauvegarder les monuments et objets d'art du département de l'Ardèche, et plus particulièrement ceux qui ne sont pas protégés (même s'il lui arrive de contribuer à la restauration d'édifices inscrits ou classés).

Dans ce cadre, elle procède au repérage des bâtiments éventuels à sauvegarder, mais le plus souvent, au montage des dossiers qui lui sont soumis par les communes et les associations : recherches documentaires, sélection, et recherche de financements.

Le Conseil général de l'Ardèche, qui, par convention, reconnaît l'activité de la société de Sauvegarde et en a fait un interlocuteur privilégié de sa politique de restauration du patrimoine vernaculaire, contribue au financement de ces opérations. Six à dix dossiers sont retenus chaque année.

L'association est membre du conseil d'administration du CAUE de l'Ardèche et de la Commission départementale des sites.

Depuis 1955, la société de sauvegarde a contribué à la restauration de nombreux édifices en Ardèche, parmi lesquels, sur le territoire du futur Pays d'Art et d'histoire : les remparts (tours, portes, murailles) de Saint-Vincent de Barrès, le village de Saint-Montan, la restauration complète de l'église Saint-Martin de la Roche à Alba, les chapelles Sainte-Euphémie et Saint-Joseph de Baix, Sainte-Blaise de Gras, Notre -Dame des anges à Rochemaure, Rochechérie à Saint-Pons, Saint-Sébastien à Saint-Thomé, du Pradel à Villeneuve de Berg ; des fontaines de Baix ; la consolidation du rempart et de la porte de Plamonta à Gras, de la tour du Guast à Rochemaure ; la réfection de la toiture et de la façade du couvent bénédictin de Lavilledieu ; une contribution à la restauration des églises de Meysse, Saint-Maurice d'Ardèche, Saint-Martin sous Lavezon, Notre-Dame du Rhône à Viviers ; du donjon du château à Rochemaure...

Le Centre international pour la construction et le patrimoine (CICP)

Né de l'association patrimoine Vivarois, créée en 1981, dont l'objectif était de sauvegarder la Maison des Chevaliers de Viviers et de lui trouver une affectation, le CICP est présidé par un enseignant de l'Université d'Aix-Marseille, archéologue médiéviste (Yves ESQUIEU), qui a mené plusieurs études sur le patrimoine de Viviers (cathédrale, secteur sauvegardé) et a initié de nombreux travaux d'étudiants nationaux et étrangers sur certains éléments de ce patrimoine (relevés, études)^[30].

Il mène plusieurs types d'activités :

- Des activités de collecte et de conservation :
 - ▶ Des collections d'outils et de matériaux de construction (pierre, céramiques...) et relatives aux entreprises locales (outillage pour la fabrication de carreaux ciment, technique mise au point à Viviers au XIX^e siècle...), et plus largement, à la vie locale.
 - ▶ De certaines archives (notamment, les archives de l'entreprise Greffe-Lachave (XIX^e siècle), qui fabriquait du matériel pour la fabrication des carreaux de ciment à Viviers)
- Des formations et stages auprès des professionnels du bâtiment (artisans...) et des universitaires : sur la connaissance du bâti ancien, des enduits et peintures à la chaux ; initiations à la taille de la pierre^[31]
- Des activités pédagogiques :
 - ▶ des animations et ateliers pédagogiques sur les patrimoines (médiévaux, industriels...) de Viviers auprès des classes (primaires et secondaires) ; le CICP dispose de maquettes pédagogiques de bâtiments anciens.
 - ▶ Une sensibilisation au patrimoine des étudiants en licence professionnelle (promoteurs du patrimoine) du CERMOSEM



▲ Animation à Viviers par le CICP

Photo : CICP

³⁰ le CICP a pris la dénomination de CIUP (Centre Interuniversitaire du Patrimoine) pendant quelques années

³¹ Ce type de formations étant désormais délivré par des organismes type Oïkos et par le Greta, elles sont momentanément mises en sommeil par le CICP.



▲ *Atelier taille de pierre par le CICP*

Photo : CICP

■ Des activités de médiation :

- ▶ Des expositions autour du patrimoine industriel sur le site de la Cité Blanche de Viviers : reconstitution d'un appartement témoin ; salles d'expositions sur la vie ouvrière, la chaux et le ciment, le carreau mosaïque.
- ▶ Chaque année, la semaine précédant les journées du patrimoine, il met en place des colloques, visites guidées, expositions.

En 2010, il a organisé un salon du développement durable qui regroupait une trentaine d'exposants, et a donné lieu à plusieurs conférences. Il a accueilli près de 500 personnes par jour. Ce salon devrait être renouvelé tous les deux ans et possiblement déplacé pendant la semaine du développement durable en avril.

Le CICP dispose d'un important centre de documentation sur le patrimoine de la région, les matériaux de construction, incluant des ouvrages du XVII^e et du XVIII^e siècle, des revues contemporaines, etc.

Son président, Yves Esquieu, contribue à de nombreuses publications (Guide du patrimoine Rhônalpin : Pays de pierre ; un autre en préparation sur la maison)

Il emploie actuellement deux salariés : une animatrice à temps complet (en contrat à durée déterminée) et un emploi aidé à 22 heures.

Pour ses actions d'animation autour du patrimoine de Viviers, il bénéficie d'un soutien financier de la commune.

Une collaboration sera à établir entre le futur Pays d'art et d'histoire et le CICP dans le cadre de la mise en place de formations et éventuellement, dans le cadre de la mise en place du centre de documentation du futur CIAP.

Le rôle des associations liées à la démarche de connaissance du territoire

Trois associations, qui ne participent pas en tant que telles aux opérations de restauration et de valorisation du patrimoine, contribuent toutefois à sa connaissance ; deux d'entre elles oeuvrent à l'échelle départementale :

- **la Revue du Vivarais** : fondée en 1893, la « revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais » édite une revue trimestrielle, et sous la direction scientifique d'universitaires, des numéros thématiques spéciaux faisant le point sur certains aspects de la recherche (« 2000 ans de vigne et de viticulture en Vivarais » ; « Mirabel »). Elle organise des colloques dont elle publie les actes : « Du gothique à la Renaissance : l'introduction de la Renaissance en Vivarais et en Dauphiné » (2003) ; « l'église de Viviers, 500 ans d'histoire », colloque de 2010, parution prévue en 2012. Ses comités de rédaction et de lecture sont constitués d'universitaires.
- **Mémoire d'Ardèche et temps présent** : créée en 1983, de la volonté de développer la recherche (en histoire, économie, démographie, politique, géologie) sur le département de l'Ardèche et de favoriser la diffusion des résultats (conférences, colloques, expositions, revues et autres publications scientifiques), l'association dirige des publications (les cahiers Mémoire d'Ardèche et temps, revue trimestrielle thématique) et organise des colloques dont elle publie les actes (regards sur l'histoire industrielle (1984) ; architecture ancienne et urbanisme en Ardèche (1986) ; église,

pouvoir et société XVIII^e-XIX^e (1992) ; églises romanes (2008)).

Tous les deux ans, elle s'associe au Prix Maurice BOULLE pour décerner un prix (sous forme de publication) à un étudiant ayant effectué un travail universitaire de qualité (maîtrise, Master 2, Thèse) sur le territoire Ardéchois.

■ **L'institut Olivier de Serres**, quant à lui, a une portée nationale

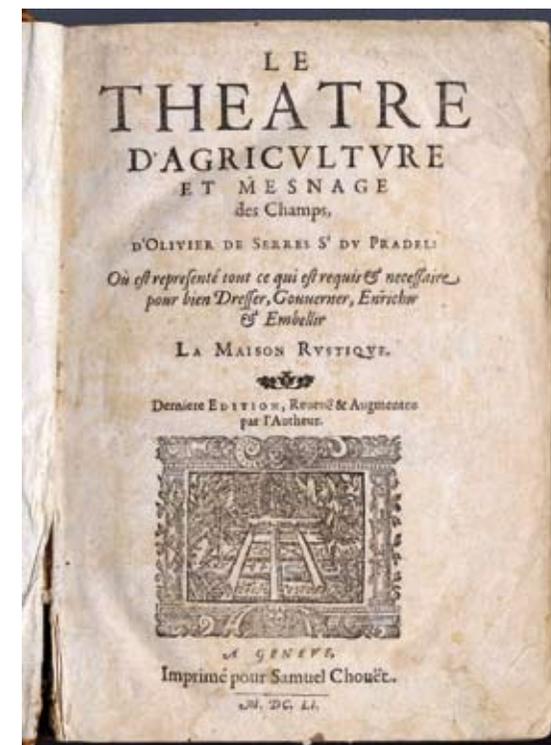
Fondé en 1939, sous le nom de Comité National Olivier de SERRES ; c'est une association qui a pour vocation d'entretenir la mémoire du personnage (en tant qu'agronome, écrivain, philosophe, humaniste), et de son œuvre. Elle conserve quelques archives et soutient la recherche et la publication d'ouvrages relatifs à Olivier de SERRES et à son œuvre. L'institut Olivier de SERRES participe également aux projets de valorisation menés sur le domaine.

LA MISE EN COHÉRENCE DES INITIATIVES DE VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI, UN ENJEU POUR LE FUTUR PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

En dehors des sites appartenant au Département (Alba la Romaine) ou à l'Etat (cathédrale de Viviers), les initiatives de restauration des bâtiments sont et resteront communales ; les Communautés de communes n'interviennent pas dans la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, qui juridiquement et symboliquement, restent du ressort de l'initiative municipale. Il arrive que les Communautés de communes aident au montage de certains projets de financements, lorsque que ces opérations entrent dans une dynamique intercommunale de valorisation^[32].

Mais pour ce qui est de la valorisation (circuits et parcours d'interprétation), les projets, qui jusque là, sont essentiellement communaux, gagneraient à être mis en réseau, afin d'offrir aux visiteurs des perspectives plus larges et plus transversales sur la constitution historique du territoire.

Aussi, le futur Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional a-t-il un rôle fondamental à jouer dans la mise en cohérence de ces initiatives.



▲ *Edition du Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*

Photo : Archives départementales de l'Ardèche - Bib8-3098-001

32 Exemple du pôle d'excellence rurale Olivier de Serre, géré par la Communauté de communes Berg et Coiron.

2.3 Les politiques de préservation du patrimoine et du paysage

DES MESURES VOLONTARISTES POUR LA PRÉSERVATION DES ENSEMBLES BÂTIS

Le territoire du futur Pays d'art et d'histoire compte un des trois secteurs sauvegardés en Rhône-Alpes, celui de Viviers^[33] et deux ZPPAUP, celles de Larnas et de Villeneuve de Berg. Une AVAP est en cours d'étude à Saint-Laurent-sous-Coiron

Le secteur sauvegardé de Viviers

Créé par un arrêté ministériel du 12 janvier 1982, le secteur sauvegardé de Viviers s'étend sur un périmètre de près de 25 hectares qui comprend l'enclos canonial, la ville basse autour de la Grande Rue, les abords de la Nationale 86 avec l'ancien grand séminaire, la place de la Roubine, la route allant jusqu'au port de plaisance ainsi que les abords de l'hôtel de ville (classé MH). Le périmètre s'étend donc au-delà de la cité médiévale, incluant différentes extensions réalisées au XIX^e siècle, mais gardant un tissu urbain homogène.

Un grand nombre des monuments historiques de Viviers sont intégrés au secteur sauvegardé : la cathédrale, la chapelle Saint-Ostian, la chapelle Notre Dame du Rhône, l'ancien évêché (actuelle mairie), la Maison des chevaliers, l'immeuble Lacombe, l'hôtel de Roqueplane, l'hôtel de Tourville, l'hôtel de Fontanes, la Maison Montpar, l'église paléochrétienne...

Le plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui définit les règles d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement applicable au secteur sauvegardé a été adopté en 2007.

Plusieurs mesures ont été prises par la municipalité pour faire connaître et appliquer la réglementation du secteur :

- Depuis juillet 2009, elle a mis en place une permanence d'architecte conseil. A raison de deux jours par mois, celui-ci aide les habitants à définir leurs projets de rénovation en conformité avec la réglementation et les assiste dans la constitution de leur dossier (demandes d'autorisation). Les premiers bilans montrent qu'il répond à un réel besoin pour la population. L'architecte conseil a également pour mission l'assistance à la collectivité et peu à peu, une collaboration efficace s'est mise en place entre lui, l'Architecte des bâtiments de France, et les services municipaux.
- En janvier 2010, la ville s'est dotée d'un service patrimoine qui, bien que modeste (une personne), est chargé de la mise en cohérence des interventions sur l'ensemble du patrimoine de la commune, et notamment sur le secteur sauvegardé^[34].

³³ Les deux autres étant à Lyon et Chambéry

³⁴ La personne, partie à la retraite en février 2011, mais qui connaît bien le dossier puisqu'elle était au service culturel depuis plusieurs années, continue d'assurer le suivi des missions entreprises sous forme de prestations.



▲ Viviers, toits du centre ancien

Photo : Thibault ROY

Secteur sauvegardé de Viviers



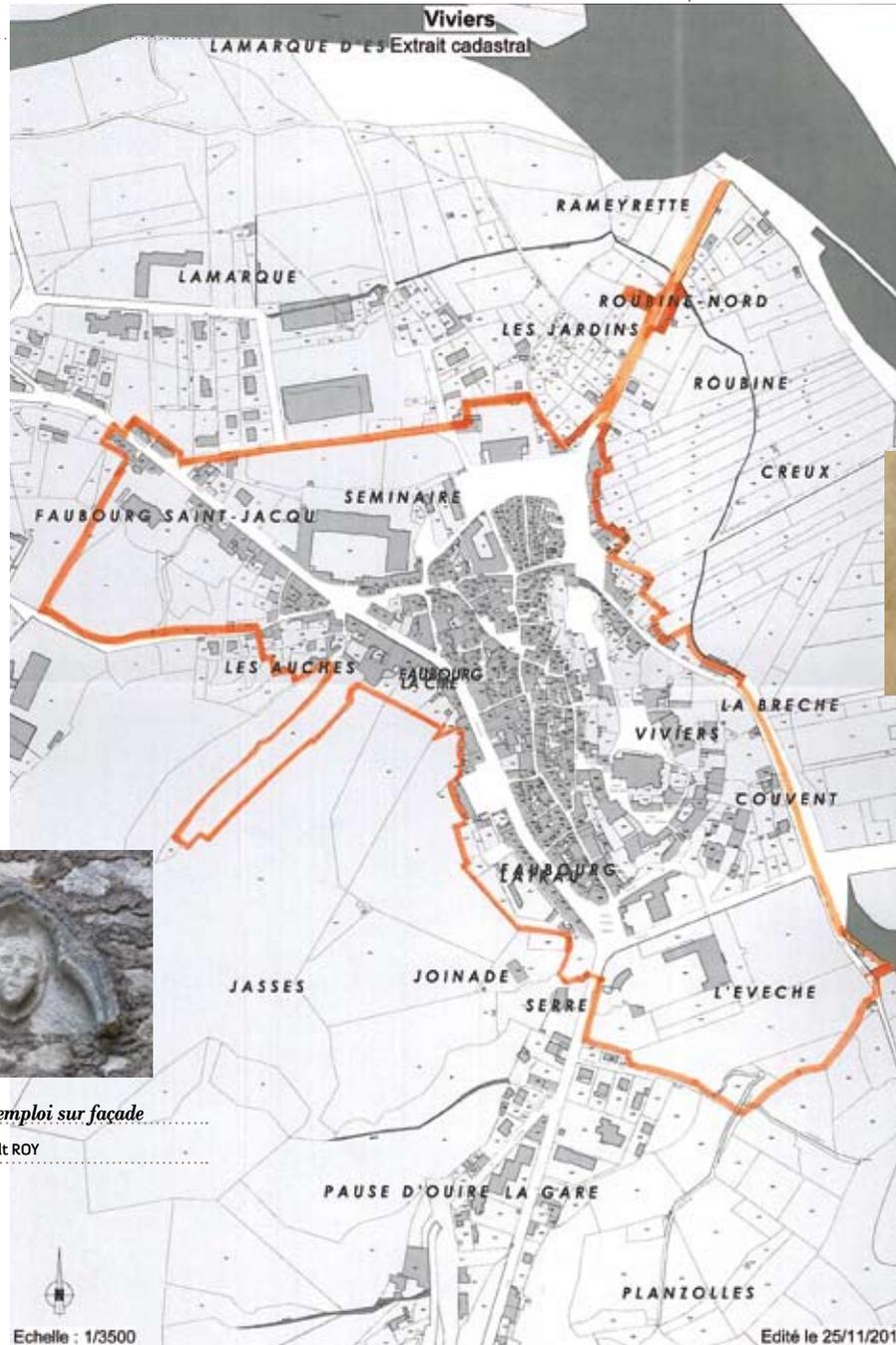
▲ Cour de la maison de Sampzon

Photo : Thibault ROY



▲ Porte - Maison de Lestrade

Photo : Thibault ROY



▲ Décor en réemploi sur façade

Photo : Thibault ROY



▲ Grande-rue

Photo : Thibault ROY



▲ Agrafe XVIIIe s.

Photo : Thibault ROY



▲ Maison des Chevaliers

Photo : Thibault ROY

- Courant 2010, une plaquette de présentation a été adressée à toute la population concernée, précisant la démarche et quelques règles générales à respecter lors des rénovations d'habitat, et informant sur la permanence de l'architecte conseil.
- La signalétique patrimoniale (parcours d'interprétation) a été repensée (bilingue français-anglais) et sera installée dans le courant de l'année 2011.
- Depuis l'automne 2010, un consultant a été recruté pour analyser le potentiel patrimonial et élaborer un projet de valorisation adapté au contexte de la ville. Cette étude devrait être une aide décisive pour la réflexion des élus et la mise en place d'une véritable politique patrimoniale pour les années à venir.
- Par ailleurs, la restauration des façades de la Maison des Chevaliers est prévue pour l'année 2011-2012.



▲ *Eglise Saint-Pierre de Larnas*

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche

La ZPPAUP de Larnas

Dans le souci de préserver largement la perspective autour de l'église romane (classée Monument historique en 1907) et pour faire face à la pression touristique due à la présence du centre de vacances d'Imbourg, la municipalité de Larnas (91 habitants en 2007) a mis en place dès 1993 une ZPPAUP qui englobe l'église, le chef-lieu et les hameaux du plateau. La vallée de la Nègue et les gorges de la Sainte-Beaume faisaient l'objet d'une extension de protection au titre d'espaces naturels.

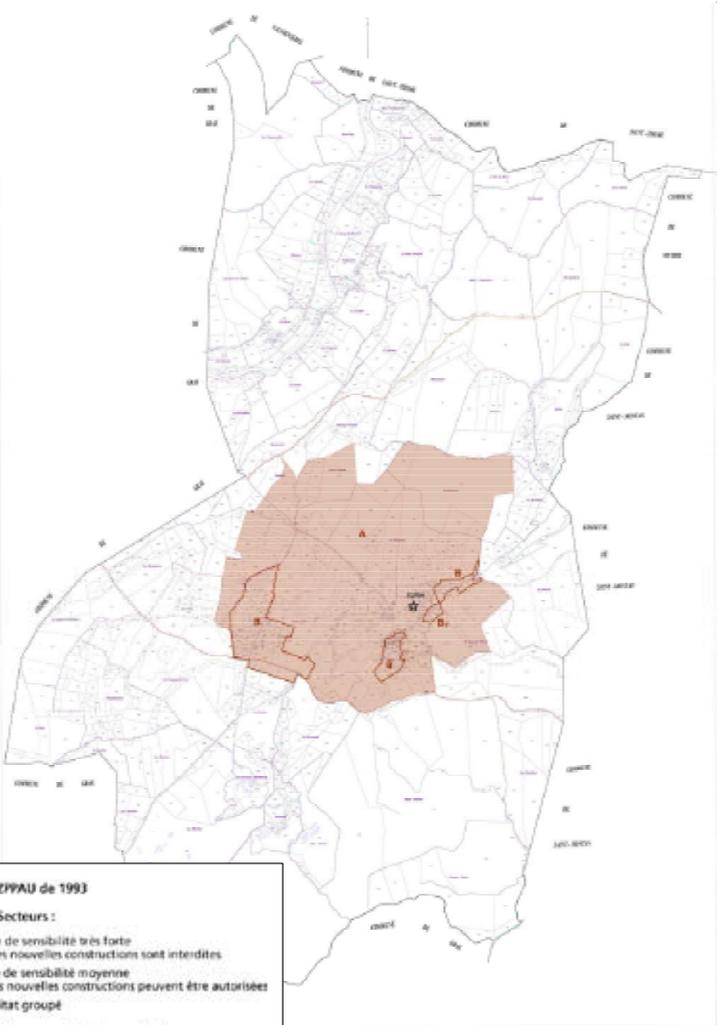
Parallèlement, afin que cette mesure de protection n'entrave pas la dynamique démographique du village, un nouveau hameau, distinct du chef lieu protégé, a été créé, destiné à accueillir des résidences principales et des services. Cette création a été réalisée dans le respect de la logique d'implantation de l'habitat local, en hameaux.

Une extension de la ZPPAUP est en cours ; elle intègre désormais une grande partie des champs autour de l'église et du village de Larnas, ainsi que la vallée de la Nègue et les gorges de la Sainte-Beaume, de crête à crête.

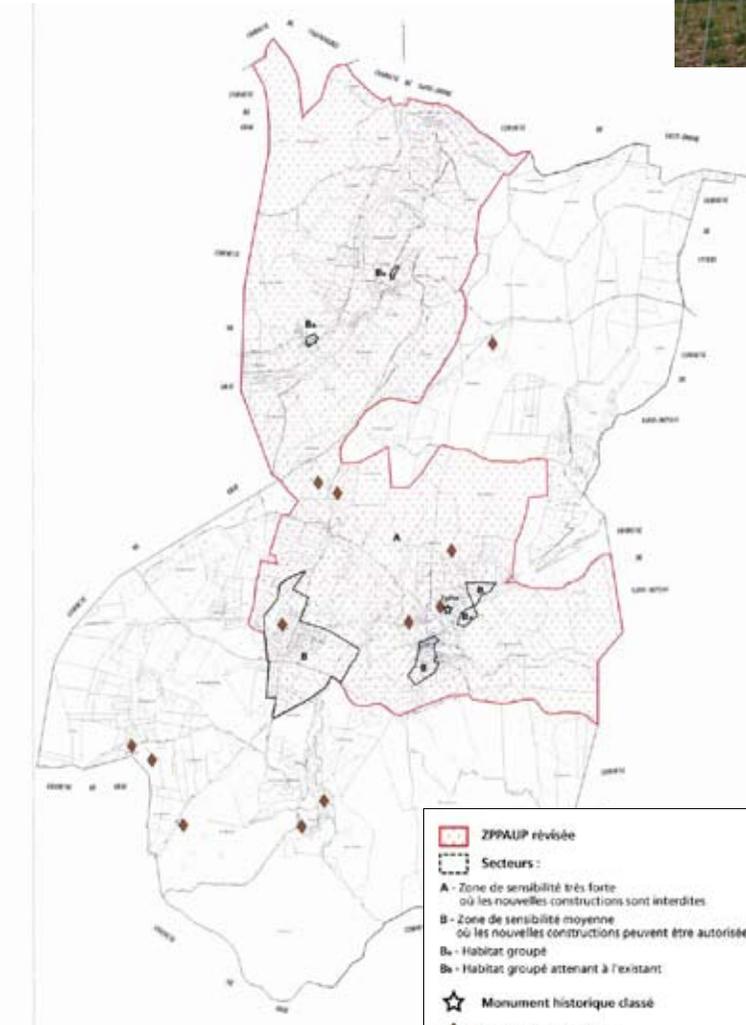
La zone couvre une surface de 566 ha (sur un total de 1300 ha), à l'intérieur de laquelle ont été définies des zones de sensibilité très forte (aucune construction n'est possible), et de sensibilité moyenne (les nouvelles constructions peuvent y être autorisées, selon des critères précis (établis par sous secteurs...)).

Parallèlement, la carte communale a été révisée, réduisant les zones constructibles autour de l'église et prévoyant une extension du nouveau hameau des Ricorts-Sainte-Agnès.

La ZPPAUP de Larnas, périmètre en 1993 et en 2011



- ZPPAUP de 1993
- Secteurs :
- A - Zone de sensibilité très forte où les nouvelles constructions sont interdites
- B - Zone de sensibilité moyenne où les nouvelles constructions peuvent être autorisées
- B_g - Habitat groupé
- ☆ Monument historique classé



- ZPPAUP révisée
- Secteurs :
- A - Zone de sensibilité très forte où les nouvelles constructions sont interdites
- B - Zone de sensibilité moyenne où les nouvelles constructions peuvent être autorisées
- B_g - Habitat groupé
- B_g - Habitat groupé attenant à l'existant
- ☆ Monument historique classé
- ◆ Entité archéologique



La ZPPAUP de Villeneuve de Berg

En 2009, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la Commune de Villeneuve de Berg^{/35/}, a entrepris l'étude de création d'une ZPPAUP. Il s'agissait d'intégrer la règle des 500 mètres de protection aux abords des Monuments historiques de la ville dans un périmètre global, dont les règles seraient plus adaptées à la réalité du site et à l'ensemble de son patrimoine architectural et paysager^{/36/}.

L'étude a conduit à la détermination d'un règlement différencié pour cinq secteurs de la ville : les secteurs à protéger pour leur patrimoine architectural et urbain du centre bourg, d'une part, et du hameau de Tournon, situé au sud-ouest de la ville, d'autre part ; deux secteurs à protéger pour leur patrimoine essentiellement paysager : les abords du Vallon de l'ibie, d'une part et du hameau de Tournon, d'autre part ; et enfin, le secteur des abords de développement urbain, qui est en co-visibilité avec le secteur historique du centre bourg.

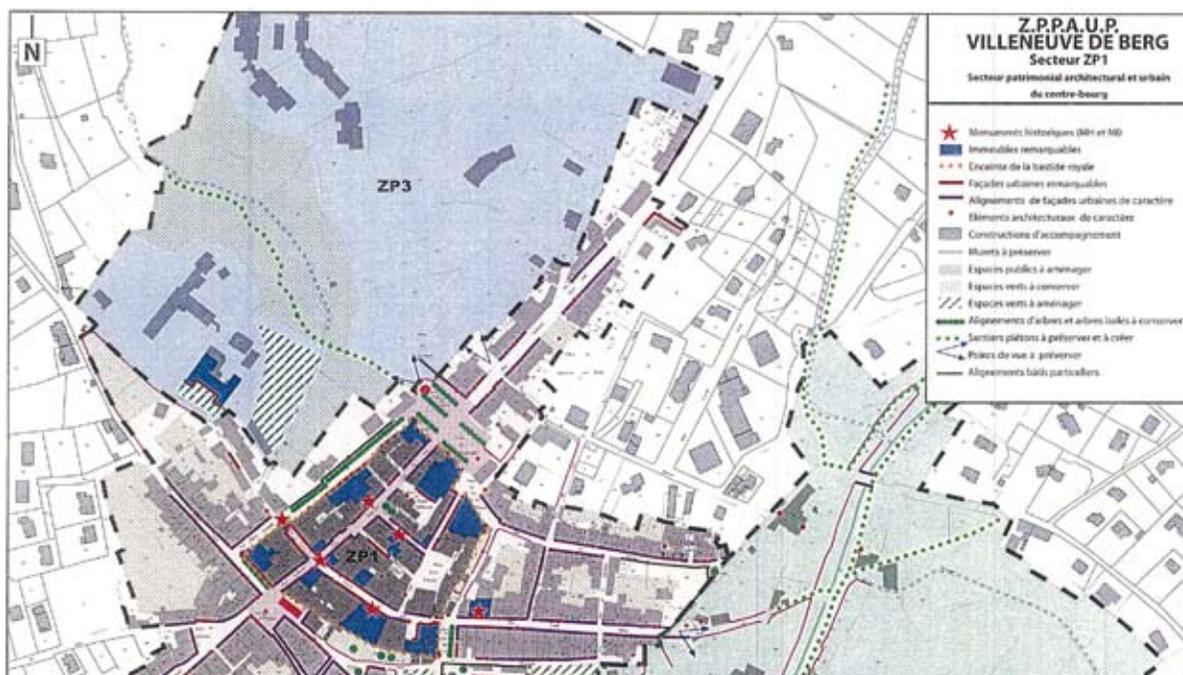
La démarche de transformation des ZPPAUP en AVAP devrait entraîner quelques modifications dans le règlement, et donc un retard dans l'arrêté de décision.

La commune de Saint-Laurent-sous-Coiron mène aussi une démarche pour établir une AVAP sur son territoire.



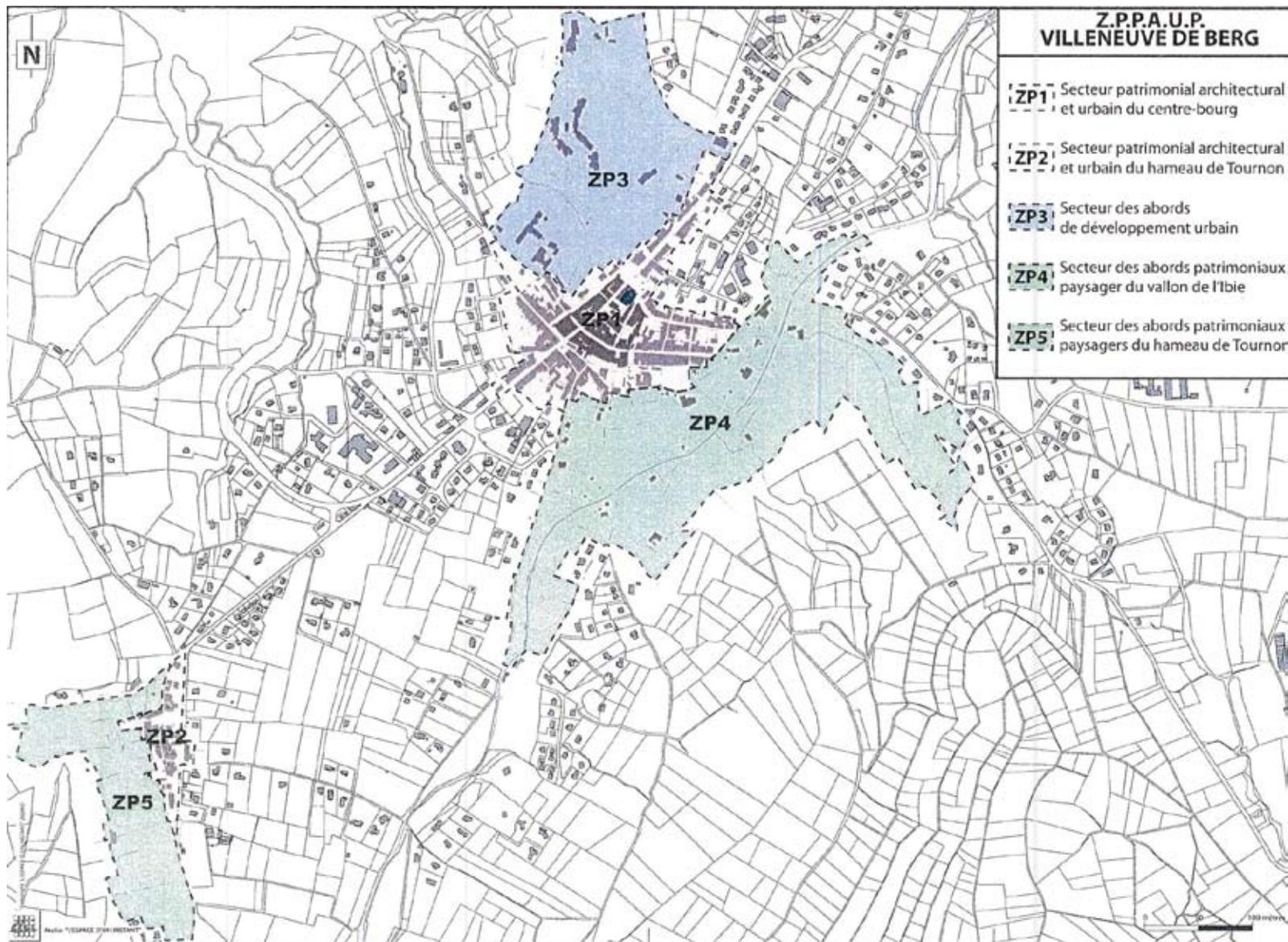
▲ Porte de l'hôpital, Villeneuve de Berg

Photo : Thibault ROY



35 2877 habitants en 2007

36 Outre ses bâtiments protégés (la statue de la Vierge dans une niche de la maison natale d'Olivier de Serre est classée MH) ; L'hôtel du Sénéchal (XVII^e siècle) ; la porte de l'Hôpital (XIV^e siècle), la gendarmerie (XVIII^e siècle), l'hôtel de Barruel (XVI au XIX^e siècle), l'hôtel Montgrand (Renaissance) sont partiellement inscrits - la ville a conservé un grand nombre de bâtiments historiques, qui, sans bénéficier de protection particulière, ont néanmoins un intérêt architectural et historique.



▲ *Hôtel du Sénéchal*
Photo : Thibault ROY



▲ *Maison natale d'Olivier de SERRES*
Photo : Thibault ROY

Une démarche globale associant qualité patrimoniale et vitalité économique : les labels « Villages de caractère »

Certaines communes se sont inscrites dans une démarche volontariste de labellisation au titre de Villages de caractère. Ce label touristique départemental, attribué aux villages de petite dimension (moins de 1500 habitants ou de 1000 dans le cas d'habitat aggloméré), valide à la fois les qualités paysagères et patrimoniales d'un site, et ses dynamiques économiques et d'accueil touristique.

Pour ce qui est des qualités paysagères, le village doit «*s'intégrer harmonieusement dans un site paysager*» et montrer, documents d'urbanisme à l'appui, la volonté de le préserver. Concernant la qualité patrimoniale, elle est définie par la présence «*d'un patrimoine architectural de qualité, classé ou inscrit, ou un ensemble de constructions anciennes et homogènes, présentant une organisation urbanistique caractéristique*». Les efforts de mise en valeur des espaces publics, de circulations piétonnes, de stationnement hors du centre ancien, d'enfouissement des réseaux, de contrôle des enseignes publicitaires représentent des critères d'obtention. Les démarches de valorisation de ce patrimoine (signalétique informative, visites commentées du village) et l'organisation de manifestations à caractère culturel constituent également des critères.

Les autres critères étant liés à la dynamique touristique : point d'information touristique, présence d'hébergements ou de lieu de restauration en longue saison, propreté des espaces publics...

Le label village de caractère oblige les communes à suivre les formations proposées par l'ADT, à présenter des animations et à évaluer leur fréquentation.

L'architecte des Bâtiment de France et le CAUE sont impliqués dans les jurys techniques pour l'obtention du label.

Deux villages du territoire sont labélisés Village de caractère (Alba-la-Romaine et Saint-Montan); deux autres sont en attente de labellisation (Rochemaure et Saint-Vincent de Barrès).

Le Pays d'art et d'histoire travaillera de manière accentuée avec les communes ayant obtenu le label de Village de caractère, notamment sur la politique d'animation (développement d'une offre spécifique de visites) et en développant un partenariat sur la formation culturelle.

L'enfouissement des réseaux

Ces dernières années, de nombreuses communes ont engagé des travaux de requalification et d'amélioration de leurs espaces publics. Il s'agit essentiellement de travaux de rénovation de voiries et de réhabilitation de places publiques, parfois de réhabilitations de calades et de réaménagement de berges.

Ces travaux de réaménagement sont souvent accompagnés d'opérations d'enfouissement des réseaux, comme cela a été réalisé dans plusieurs villages du territoire : Aubignas, Larnas, Mirabel, Rochemaure, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Gineys-en-Coiron, Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Valvignères...

LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES

Le territoire du Pays d'art et d'histoire est riche d'une grande variété de paysages, ce qui fait de cette zone, comme de l'ensemble du territoire ardéchois, un lieu de référence pour la qualité du cadre de vie qu'elle offre.

Le contexte : dynamique démographique et croissance urbaine

Depuis une dizaine d'années et après une longue période de dépeuplement, le Vivarais méridional est marqué par un dynamisme démographique qui tend à s'accroître, en raison de l'installation de nouveaux ménages : entre 1999 et 2005, la population du territoire du futur Pays d'art et d'histoire a augmenté de 1,41 % par an par le fait du solde migratoire. Il s'agit essentiellement de familles qui élisent résidence sur le territoire, sans forcément y travailler.

Une bonne accessibilité (notamment depuis la ville de Montélimar) et la qualité du cadre de vie expliquent ce phénomène dont les conséquences sont souvent visibles, tant sur le patrimoine bâti que sur les paysages : développement de l'habitat pavillonnaire et étalement urbain, progression d'une architecture standardisée en rupture avec le patrimoine bâti traditionnel, restaurations peu respectueuses dans les centres des villes et villages...

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude PLH (Programme local d'Habitat) par les quatre Communautés de communes qui forment le futur Pays d'art et d'histoire, apporte une vision fine des dynamiques urbanistiques liées à cette croissance :

- Un développement de la construction neuve : les constructions neuves augmentent de manière régulière depuis la fin des années 1990 avec quelques nuances sur le territoire : une croissance significative dans la Communauté de Communes de Berg et Coiron (18,4 logements neufs par an pour 1000 habitants^[37]) ; une croissance moins importante dans les Communautés de communes proches de la vallée du Rhône dont l'urbanisation était plus avancée et dont les contraintes topographiques sont plus importantes.
- Une prédominance accentuée des maisons individuelles : la maison individuelle représente la forme d'habitat dominante sur le territoire : en 2005, 70 % des résidences principales étaient des maisons individuelles et jusqu'à 80 % dans les communes de Berg-et-Coiron et Barres-Coiron. Les logements collectifs se trouvent plutôt dans les villes centre (Le Teil, Bourg-Saint-Andéol). La tendance s'accroît puisque 80 % des constructions neuves sont des maisons individuelles.
- Une dévitalisation des centres urbains : Parallèlement, on constate un abandon des centres urbains, particulièrement les centres historiques, comme Viviers, le Teil... ce qui contribue à leur dévitalisation. A cela, plusieurs raisons : une offre de logements parfois vétustes et dégradés, pas toujours conforme aux aspirations contemporaines (luminosité, taille des pièces), des accès en voiture plus difficiles ;

Une diffusion des constructions neuves vers les communes rurales du territoire où les niveaux de prix du foncier sont



▲ Habitat pavillonnaire Cruas

Photo : Thibault ROY

37 Les taux au niveau du département et au niveau national étant respectivement de 11/1000 et de 7/1000

moins élevés.

L'importante pression urbaine ainsi générée influence tout autant le patrimoine bâti que les paysages

Le développement anarchique des maisons individuelles entraîne souvent :

- une perte d'identité paysagère ; dans certaines zones, l'habitat diffus contemporain supprime l'habitat traditionnel groupé ou vient menacer les bourgs par envahissement progressif,
- la progression d'une architecture standardisée, qui se réfère à des modèles exogènes ; souvent en rupture avec le bâti traditionnel (en terme de matériaux, de couleurs, d'implantation, d'alignement) et qui n'est pas toujours bien intégrée à son environnement

L'impact de la loi montagne

La loi Montagne, du 9 janvier 1985 relative « au développement et à la protection de la montagne » vise à assurer le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières, la préservation des paysages et des milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi que la protection contre les risques naturels. Elle a instauré des mesures spécifiques au développement des zones de montagne. Parmi les dispositions en mesure d'urbanisation, la plus significative est le principe de développement de l'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux ou groupes d'habitations existant.

Elle concerne onze communes situées sur le plateau du Coiron : Aubignas, Berzème, Darbres, Mirabel, Saint-Bauzile, Saint-Gineys-en-Coiron, Saint-Laurent-sous-Coiron, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Pons et Sceautres.

La plupart de ces communes se sont toutefois dotées d'un document d'urbanisme opposable, à l'exception de trois d'entre elles (Sceautres, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Bauzille.)

Les documents d'urbanisme réglementaires mis en place par les communes

Le P.L.U., document de planification de l'urbanisme communal qui remplace les POS depuis la loi SRU du 13 décembre 2000, intègre des objectifs d'aménagement et de développement durable dans une vision plus prospective du territoire communal, notamment à travers l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), établi sur la base d'un diagnostic et de prévisions économiques et démographiques et qui se présente comme un vrai document d'urbanisme. Il précise les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière et comporte des volets qui concernent directement le patrimoine. Il permet notamment de prendre des mesures pour préserver l'urbanisation traditionnelle (conditions d'implantation) et l'intérêt paysager.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Périmètre d'application des dispositions d'urbanisme de la loi Montagne



Les communes qui se sont dotées d'un P.L.U. sont celles dont les enjeux urbains sont les plus importants :

- Les communes de la vallée du Rhône soumises à une forte pression urbanistique du fait de leur accessibilité : Bourg Saint-Andéol, Le Teil . Les P.L.U. de Cruas, Meysse, Rochemaure, Viviers sont en cours d'élaboration.
- Les communes situées en zone touristique autour de la Réserve naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche : Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Montan, Saint-Maurice d'Ibie ... Les PLU en cours sont ceux de Bidon, Saint-Remèze. Celui de Saint-Marcel d'Ardèche est en cours de révision.,
- Certaines communes rurales dont la croissance démographique a été importante ces dernières années : Saint-Vincent de Barrès, Saint-Lager-Bressac, Saint-Symphorien sous Chomerac ; le P.L.U. de Valvignières est en cours d'élaboration ainsi que celui de Saint-Laurent-sous-Coiron.
- Les communes situées dans l'orbite d'Aubenas pour lesquelles la pression foncière est importante : Lavilledieu, Lussas (en cours).
- Alba, Villeneuve de Berg.

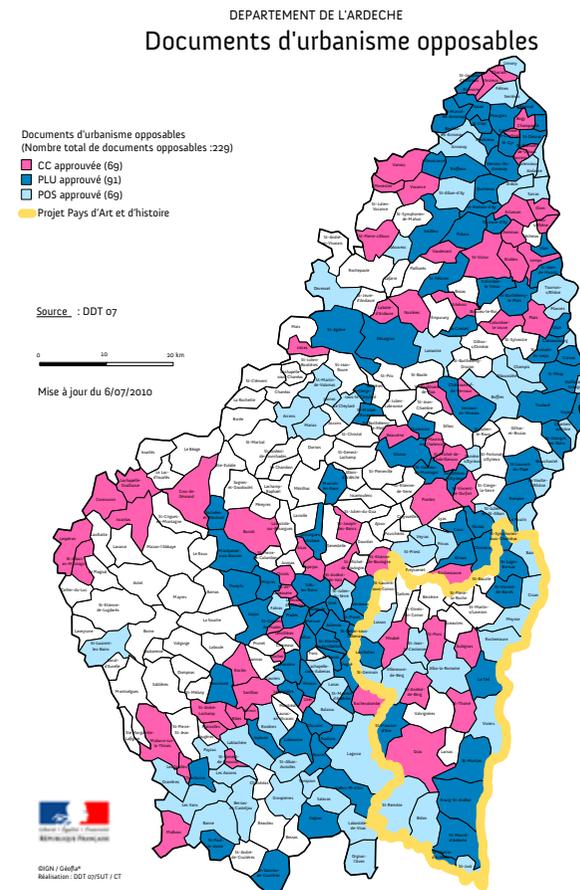
Par délibération du Conseil municipal, de nouveaux articles peuvent être inclus. La rédaction de ces articles pourrait être directement inspirée d'un schéma directeur, d'une charte paysagère ou de toute autre réflexion sur la protection du patrimoine, du paysage et sur les règles de son aménagement.

Dans les communes de Baix, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Just d'Ardèche, ce sont les P.O.S. qui ont encore cours.

Les communes de Gras, Saint-Thomé, Saint-Andéol de Berg, Aubignas, Saint-Pons, Mirabel, quant à elles, s'appuient sur des cartes communales, documents d'urbanisme simples sans règlement. Elles sont en cours d'élaboration à Saint-Martin sous Lavezon, Saint-Gineys sous Coiron, Darbres.

Quelles que soient leur nature et le degré de contraintes qu'ils imposent, les documents d'urbanisme ne sont pas toujours utilisés de manière optimale par rapport aux possibilités qu'ils offrent ; ainsi, de nombreuses communes du territoire souffrent de ne pas avoir mis en place des réserves foncières suffisantes pour les projets ultérieurs. Surtout, leur cadre restreint au territoire communal n'offre pas toujours une vision d'ensemble, qui soit également prospective.

Aussi, ils sont demandeurs d'une réflexion collective sur ces questions de gestion de leur développement urbanistique, architectural et paysager.



La mise en place d'un outil commun à l'échelle du territoire dans le domaine de l'habitat : le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Les élus du territoire du futur Pays d'Art et d'Histoire, conscients de la nécessité d'une réflexion à une échelle plus globale ont déjà travaillé ensemble à l'élaboration d'un programme local de l'habitat.

Sur le partage d'un certain nombre de constats liés à l'habitat (un parc ancien et dégradé, un manque de logements locatifs sociaux, une augmentation significative des niveaux de prix depuis les années 90) et face aux tendances en cours (croissance démographique liée à l'arrivée de nouveaux ménages, vieillissement des populations, développement diffus de l'habitat), les quatre Communautés de communes se sont associées pour réfléchir à leur projet de développement résidentiel.

L'étude, menée entre 2007 et 2011, conduit à un plan d'actions sur six ans (2011-2016), qui va permettre de planifier la construction et la réhabilitation de logements sur le territoire selon des axes stratégiques partagés, avec des actions différenciées selon les problématiques spécifiques des Communautés de communes.

Deux axes^[38] ont surtout pour objectif de répondre au rythme de la croissance démographique et à la diversité des populations du territoire^[39]. Mais l'axe stratégique 3 (valoriser le patrimoine existant et favoriser un aménagement durable du territoire) porte des actions qualitatives qui convergent avec les objectifs d'un territoire labellisé Pays d'Art et d'histoire : le conseil en habitat durable pour les particuliers, la réalisation d'éco quartiers ou d'éco lotissements, l'incitation à la rénovation énergétique du parc public et des logements communaux...

Un pôle de compétences^[40] sera constitué pour la mise en œuvre opérationnelle des Programmes Locaux d'Habitat ; il pilotera et animera les PLH et mettra en place un observatoire de l'habitat et du foncier. Mise en place d'un groupe de travail intercommunautaire sur l'aménagement durable, accompagnement des communes dans leurs projets et dans la mise en place d'outils réglementaires fonciers, conseil en habitat durable aux populations, et sensibilisation du grand public aux enjeux et aux outils de l'urbanisme font notamment partie des missions de ce pôle de compétences.

Le futur Pays d'art et d'histoire travaillera en concertation avec ce pôle de compétence ; il participera au groupe de travail intercommunautaire sur l'aménagement durable mené par le PLH ; inversement, le pôle de compétence du PLH participera à la démarche de mise en place d'une charte paysagère qui sera initiée par le Pays d'art et d'histoire.

38 Répondre aux besoins en logement issus de la croissance démographique en améliorant les parcours résidentiels (Groupe d'actions 2) / répondre aux besoins en logements de l'ensemble des catégories de ménages (groupe d'actions 4)

39 Logements sociaux, très sociaux, à destination des personnes âgées et handicapées, des jeunes, des gens du voyage, et le cas échéant, des saisonniers.

40 Constitué de deux animateurs pour les quatre communautés de communes

L'enjeu du Pays d'art et d'histoire dans le domaine de l'urbanisme et du paysage : le besoin d'une démarche plus globale

Si la problématique de l'habitat va désormais se régler sous la forme d'une réflexion en partie collective^[41] ou tout au moins partagée à l'échelle du territoire du futur Pays d'art et d'histoire, celle-ci ne recouvre que partiellement la question de la qualité architecturale et de l'urbanisme, ainsi que le maintien d'une qualité paysagère.

Un certain nombre d'élus du territoire sont conscients que ces domaines nécessitent une réflexion à l'échelle plus globale que celle proposée lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, et que les enjeux qu'ils soulèvent méritent une réflexion collective.

Les initiatives sont nombreuses pour agir sur ces questions à l'échelle des différentes Communautés de communes :

- Des démarches de connaissance comme celle, menée en 2006 par la Commission agriculture et gestion de l'espace de la Communauté de communes Berg et Coiron, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche^[42] ; elle avait pour objectif de proposer une photographie de l'articulation entre l'agriculture, qui a un poids économique non négligeable, et l'urbanisation en cours sur le territoire de la Communauté de communes, afin d'identifier les enjeux de ces interactions pour apporter une vision prospective.
- Des opérations de restauration des façades vieillissantes ou dégradées des centres bourg et des villages ; c'est le cas de la Communauté de Communes Barrès-Coiron qui a mis en place entre 2005 et 2009 une aide financière au ravalement ; cette opération a donné lieu à des formations aux techniques anciennes pour les artisans locaux ; 124 façades ont ainsi été requalifiées.
- Des réflexions sur la signalétique commerciale dans le cadre d'Opérations Rurales Collectives (Communautés de communes Berg et Coiron).
- Des modes de gouvernance qui associent de plus en plus les services du patrimoine aux opérations d'urbanisme, comme c'est le cas de la ville de Bourg Saint-Andéol, sur des projets municipaux comme le revêtement des rues, le remplacement des huisseries des bâtiments...

Mais elles restent à une échelle limitée et gagneraient à être relayées dans le cadre plus large du territoire du futur Pays d'art et d'histoire et à intégrer une réflexion d'ensemble.

Souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans leurs décisions d'urbanisme, les élus ont décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration collective d'une charte paysagère : diagnostic partagé, concertation pour définir les enjeux sur le territoire, création d'outils méthodologiques (fiches de préconisations, cahiers de recommandations architecturales)



Photo : Cdc Barrès-Coiron

⁴¹ Qui n'exclut pas les opérations menées à l'échelle intercommunales comme les OPAH. Celle menée par la Communauté de communes Berg et Coiron (2006-2011) a un axe fort sur la rénovation thermique (plus de 80 % des projets réalisés à la fin août 2010), et joue un rôle non négligeable dans l'économie du territoire, plus de la moitié des travaux étant réalisés par des entreprises locales. Celle menée par la Communauté de communes Barrès-Coiron (2006-2009) a permis de requalifier 55 logements locatifs et 67 logements de propriétaires occupants ; elle a également mobilisé une forte proportion d'artisans locaux.

⁴² Agriculture et urbanisme, des pistes de réflexion pour un aménagement concerté de l'espace. Etude réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, décembre 2006.

pour mieux maîtriser l'urbanisation et la qualité architecturale et argumenter certaines décisions....

Une journée d'information et d'explication de la démarche a eu lieu en décembre 2010, avec la participation du CAUE de l'Ardèche et de l'Architecte des Bâtiments de France.

2.4 Les dynamiques culturelles sur le territoire du futur pays d'art et d'histoire

LES ACTEURS DES POLITIQUES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

En dehors de Rhône-Helvie, qui a pris assez récemment (en 2010) une compétence culturelle centrée essentiellement sur le Musée de la Résistance et de la Déportation, aucune des Communautés de communes impliquées dans le futur Pays d'art et d'histoire ne porte de politique culturelle.

Les politiques culturelles des principales communes du territoire

Les principales communes du territoire du futur Pays d'art et d'histoire initient des politiques culturelles à l'échelle municipale, en gérant des établissements de lecture publique (médiathèque du Teil, de Cruas ; bibliothèque de Viviers), plus rarement, un service municipal d'archives (Bourg-Saint-Andéol). Elles assurent en direct (Le Teil), en collaboration (Viviers), ou en délégation (Bourg-Saint-Andéol), la programmation d'un théâtre municipal ou d'une salle de spectacle. Et chose plus rare, deux d'entre-elles gèrent en direct la programmation d'une salle de cinéma (Le Teil, Cruas). Toutes offrent une programmation musicale régulière.

Cruas (2700 habitants):

Equipements culturels : un centre d'art municipal (Centre d'art et d'histoire André Auclair ; voir infra) ; une bibliothèque municipale (transformation en médiathèque en cours) ; un centre multimédia ; un théâtre-cinéma (jauge 156 places ; en cours d'équipement numérique), avec une programmation municipale.

Un service culturel de cinq personnes (Direction, bibliothèque, centre multimédia, cinéma, Centre Auclair), qui mène une action de programmation cinématographique, initie plusieurs événements culturels (cœurs en équinoxe : rassemblement de choristes à l'abbatiale ; créations théâtrales ; sentiers du Rhône et pour la première fois en 2011 un événement dans le cadre de la nuit des musées (Auclair de lune).

Le Teil (8220 habitants) :

Equipements culturels : une médiathèque, qui accueille au dernier étage une antenne du CCSTI de l'Ardèche, avec une programmation régulière d'expositions temporaires ; un cinéma municipal de deux salles labellisées Arts et essais ; une salle polyvalente (salle Paul Avon) d'une jauge de 480 places assises, restaurée récemment pour une bonne qualité acoustique ; une salle des fêtes de la mairie ; un centre de communication et multimédias (CCM)

Un service culture, patrimoine et associations avec un axe "intergénérations et diversité des cultures" : programmation cinématographique, dont le festival Regards au féminin en fin d'année ; programmation complète de la salle Paul Avon, avec notamment trois spectacles annuels de musique actuelle (en partenariat avec Cavajazz) ; opération sentiers du Rhône ; festival de théâtre amateur en juillet ; restauration et dégagement de l'église de Mélas.

Viviers (3924 habitants):

Equipements culturels : un théâtre, complètement rénové il y a trois ans (jauge de 180/250 personnes) ; un centre culturel (jauge 400/700 personnes) ; une bibliothèque municipale

Un service culture, festivités, bibliothèque qui mène une action de programmation culturelle exigeante, en partenariat avec les acteurs du territoire (musique, contes...) dans l'objectif de proposer une offre complète et variée, qui puisse bénéficier d'une attractivité renforcée (événementiels, têtes d'affiche...). La coordination et le soutien au tissu associatif, l'éveil culturel à destination des plus jeunes (en extrascolaire), l'accès à la culture pour tous par une collaboration avec le service jeunesse et le CCAS sont des axes prioritaires du service culturel. Une réflexion sur la bibliothèque est à venir.

Bourg-Saint-Andéol (7638 habitants):

Equipements culturels : un théâtre municipal ; un service d'archives municipales ; deux lieux d'exposition (château Pradelle et ancienne chapelle Sainte-Polycarpe)

Un service culturel et patrimonial qui a pour politique de favoriser les pratiques culturelles et l'accès à la culture pour tous, tout en mettant en place une programmation de qualité, avec deux axes :

- ▶ Le soutien aux structures culturelles et associations pour qu'elles mènent à bien leur mission : La Cascade, l'école départementale de musique ; l'OMC (Office pour le maintien de la culture) qui propose une programmation théâtrale de septembre à mai, l'amicale laïque (conférence et cinéma), les deux harmonies locales, les clubs d'occitan.
- ▶ Une programmation en direct qui se décline en plusieurs événements : Promenade Patrimoine en mars, concerts autour de l'Orgue (classé MH) de l'église de Bourg-Saint-Andéol ; les jeudis de l'été (manifestation gratuite en plein air qui propose un spectacle hebdomadaire : concert, spectacle d'improvisation, cirque, théâtre, cinéma) ; le festival des jeunes artistes qui réunit en mai les jeunes amateurs ; saveurs en fête (au moment de la semaine du goût, en relation avec les établissements scolaires du territoire : ateliers découverte des produits et des savoir-faire et animations).



▲ Médiathèque du Teil

Photo : Isabelle CHAVANON



▲ Spectacle jeune public : Pop up Circus, Théâtre de l'articule, Viviers novembre 2010

Photo : Lucie ROVATTI

L'accompagnement du Département et de l'Etat



▲ Salle de jeux, la Cascade, Bourg Saint-Andéol

Photo : Isabelle CHAVANON

Ces politiques culturelles sont largement aidées par le Département qui a fait de la culture un des vecteurs de sa politique d'aménagement du territoire. Cet engagement s'est matérialisé notamment par la signature d'une convention triennale avec le Ministère de la Culture, en 2007, renouvelée pour trois ans en 2010, sur des objectifs proches de la première, dont les retombées sur le territoire sont les suivantes :

- Le soutien au développement artistique : soutien de la compagnie professionnelle Emilie Valantin, basée au Teil ; encouragement aux résidences artistiques dans tous les champs du spectacle vivant ; poursuite de l'aide à la Cascade, pôle d'excellence et de référence internationale dans le domaine des arts du clown et du cirque (à qui est notamment confié le nouveau festival d'Alba), appui à la création d'une SMAC éclatée regroupant trois acteurs du département (l'Art-scène, la Presqu'île et Cavajazz)..
- La valorisation du patrimoine^[43] : encouragement à la professionnalisation dans les musées de France par le cofinancement de postes de personnel scientifique et de médiation ; la valorisation du site d'Alba la Romaine, et la mise en valeur du patrimoine architectural autour de thématiques ciblées (les dolmens, les constructions en pierre sèche, les couvertures en lauze...).
- Un développement des publics basé sur trois critères : favoriser l'accès à la culture pour tous (démocratisation culturelle) ; rendre chacun acteur de son rapport à la culture (démocratie culturelle) ; reconnaître le sens et la valeur de chaque culture (diversité culturelle). Il se décline en plusieurs axes :
 - ▶ Le renforcement du réseau de lecture publique (plan départemental de lecture publique et aide à la professionnalisation des fonctionnements),
 - ▶ L'encouragement des collaborations entre les secteurs culturels (Archives départementales ; Bibliothèque départementale de prêt) et sociaux (culture solidaire) pour toucher les publics les plus éloignés de la culture,
 - ▶ L'investissement dans le numérique pour favoriser la démocratisation culturelle par la mise en ligne de contenus culturels et d'outils de médiation, un web participatif et des axes d'expérimentation (parcours patrimoniaux téléchargeables),
 - ▶ Avec un axe prioritaire pour l'éducation artistique et culturelle des jeunes.

QUELQUES SITES MUSÉOGRAPHIQUES OU PATRIMONIAUX DE RÉFÉRENCE

Le territoire du pays d'art et d'histoire ne compte aucun musée labellisé Musée de France. Pour autant, certains établissements patrimoniaux ou muséographiques, portés ou aidés par les collectivités publiques, offrent une programmation culturelle et des activités pédagogiques de qualité.

⁴³ Outre le soutien à la création du Pays d'art et d'histoire (voir infra)

Le site archéologique départemental d'Alba la Romaine

Le site archéologique d'Alba-la-Romaine, géré par le Conseil général de l'Ardèche, est librement accessible au public ; ce qui ne l'empêche pas de conduire, depuis 2001, une politique d'animation (accueil des scolaires, visites du site...).

Le projet de construction d'un lieu d'accueil des visiteurs et d'un musée de site, labellisé Musée de France devrait voir le jour à l'échéance 2013.

Le domaine Olivier de SERRES (l'atelier culturel et touristique) ; le Pradel, commune de Mirabel

L'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle agricole Olivier de SERRES (EPLEFPA) gère l'espace muséographique Olivier de SERRES, qui est un lieu dédié à la vie et aux travaux de l'agronome, par le biais de l'atelier culturel et touristique.

Il a mené en 2010 un projet ambitieux de restauration de deux jardins du domaine (sur la base de fouilles archéologiques et d'études ethnobotaniques menées depuis les années 2000). L'aménagement du jardin de la Bastide, réalisé dans un esprit contemporain, consiste en une interprétation de l'œuvre de l'agronome et présente les végétaux du XVI^e siècle. Le Jardin Clos met en valeur les fouilles archéologiques menées par l'archéologue des jardins historiques, Anne ALLIMANT.

Dans le cadre de la valorisation de ces jardins, une réflexion a été menée pour rendre la visite accessible à quatre types de handicaps : le handicap moteur (déclivité des plans inclinés, largeur, signalétique) ; le handicap auditif (les audioguides disposent d'une boucle pour malentendants) ; handicap mental, avec une découverte par les cinq sens et handicap visuel.

L'atelier culturel et touristique du domaine Olivier de SERRES occupe une personne à mi temps chargée des animations.

Il fait partie des établissements culturels relais identifiés par le Département pour l'accueil des scolaires (pour lesquels les classes bénéficient de la gratuité du transport). Il appartient aussi au réseau des fermes pédagogiques des établissements agricoles et au réseau associatif d'éducation à l'environnement (Pétales 07). Il est partenaire du Centre de culture scientifique et technique (CCSTI) d'Ardèche.

Le musée de la Résistance et de la déportation au Teil

Implanté dans la ville du Teil depuis 1992, du fait de la participation importante des cheminots et des habitants à l'effort de Résistance pendant la seconde guerre mondiale, ce musée, au départ associatif, est installé depuis 2010 dans de nouveaux locaux (à l'espace Aden). Depuis cette date, il est géré par la Communauté de communes, qui a pris la compétence culture pour mettre en œuvre son animation et son développement, tout en gardant l'appui de l'association.

Les travaux sur le bâtiment et la scénographie, réalisés par la ville du Teil, ont permis de déployer la collection dans un espace qui associe une salle d'exposition (avec la mise en place de nouveaux supports pour les collections) et une salle de vidéo projection, qui permettent d'évoquer le contexte général de la Seconde guerre mondiale et les actions de Résistance

La médiation menée par l'atelier culturel et touristique du domaine Olivier de SERRES

- Une signalétique d'interprétation (bilingue français-anglais), qui renvoie à l'œuvre d'Olivier de Serres et aux pratiques agricoles actuelles, pour les visites libres dans les jardins.
- Des audioguides (bilingues français-anglais) à disposition des visiteurs individuels (espace muséographique et jardins)
- Des visites guidées proposées pour les groupes,
- Des ateliers pédagogiques proposés aux scolaires
- Une animation autour de la fabrication d'un biscuit à base d'amande et d'une boisson décrits par Olivier de Serres dans son théâtre de l'agriculture (en cours d'élaboration, avec l'Institut Olivier de SERRES et avec le cuisinier du Lycée)
- Des animations régulièrement proposées lors des fêtes de la Science (sur les sciences et techniques de l'agriculture), des Journées Européennes du Patrimoine, de la manifestation festive proposée par le Pays d'Ardèche Méridionale (« Mon pays, ma fête »).



Photo : EPLEFPA

André Auclair

Elève aux arts décoratifs, puis aux Beaux Arts de Paris, il devient professeur du cours supérieur de la Ville de Paris en 1912. Très rapidement, il se consacre à plusieurs arts décoratifs : fresques, tapisserie dans les années 1930, puis, dans l'après guerre, initiation à la céramique dans les ateliers de Fernand Lacaf. Il a également réalisé des vitraux pour la cathédrale de Bourg-en-Bresse (commande de l'Etat).

Plusieurs de ses œuvres sont visibles sur le territoire : fresques (église Saint Sébastien à Saint-Thomé, école maternelle et salle des fêtes de Cruas), céramiques murales (hall de la mairie de Cruas, piscine du Teil, tapisseries (hall de la mairie de Cruas).



menées à l'échelle ardéchoise Des nouveaux moyens de médiation (audio guides en anglais, bornes interactives) sont prévus, mais surtout, un responsable avec un profil médiateur a été recruté. Ce musée bénéficie pour son fonctionnement du soutien du Département.

Le Centre d'art et d'histoire André Auclair de Cruas

Le centre d'Art et d'histoire est un musée municipal qui a ouvert ses portes en 1987, dans une maison bourgeoise de la ville, entourée d'un magnifique parc.

Il est consacré à la présentation rétrospective de l'oeuvre d'André Auclair (1893-1976), artiste parisien installé dans la région dans les années cinquante, et dont l'oeuvre reflète les techniques et les courants artistiques du XX^e siècle. La collection permanente d'environ 300 pièces est issue de plusieurs donations et couvre la production de l'artiste depuis le début des années 1930 jusqu'à sa mort, en 1976.

Une salle du musée est consacrée à la fabrication de la chaux (première industrie de Cruas) et le dernier étage, provisoirement, à un musée du sport.

Une programmation régulière d'expositions temporaires (une dizaine par an) offre des opportunités à des créateurs contemporains de se faire connaître. En 2011, pour la première année, le centre d'art organise une manifestation autour de la poésie et d'un parcours d'oeuvres contemporaines dans le parc à l'occasion de la nuit des musées (« Auclair de Lune »)

Les autres structures muséographiques du territoire

D'autres musées, communaux ou associatifs, ont un lien avec l'histoire du territoire, mais fonctionnent de manière irrégulière, et avec peu de moyens :

- Le château de Berzème abrite dans ses annexes une partie de la collection départementale d'instruments et de transports agricoles du Verdus ; cette collection est centrée sur un matériel agricole ayant été utilisé sur le plateau du Coiron, rassemblé depuis les années 1960. Un recueil de témoignages oraux a été entrepris par la Communauté de communes de Berg et Coiron pour alimenter le discours de présentation. A l'heure actuelle, cet espace n'est pas ouvert au public. Le château de Berzème est lui même situé dans un parc arboretum planté de diverses essences au XIX^e siècle, qui est un lieu de détente pour les habitants du village.
- Le musée des arts et traditions populaires de Villeneuve de Berg, qui présente à partir d'objets les métiers et les modes de vie anciens : vie quotidienne, travail du vigneron, éducation du vers à soie, agriculture, élevage... En outre, une salle est consacrée à l'évocation du personnage d'Antoine Court (1695-1760), figure du protestantisme vivarois.

D'autres musées privés existent sur le territoire ; un seul d'entre eux a un lien avec le territoire :

- Le musée de la lavande (Saint-Remèze) est un musée privé lié à une entreprise de fabrication d'essence de lavande ; outre la visite de la distillation, commentée et guidée, il propose le visionnage d'un film et le parcours dans un jardin botanique.

Le Pays d'art et d'histoire travaillera en étroite relation avec les structures muséographiques en place qui bénéficient d'un personnel dédié et d'une offre professionnelle pour contribuer à l'animation du territoire (site d'Alba la Romaine, domaine du Pradel, musée de la Résistance et de la déportation du Teil).

Il pourra venir en appui (méthodologique, scientifique) à la qualification de certains sites muséographiques afin de constituer un réseau de sites thématiques ambitieux, et éventuellement, les intégrer dans un futur dispositif CIAP.

UNE PRÉSENCE SIGNIFICATIVE DES ARTS VIVANTS

Les acteurs culturels du Vivarais Méridional font référence à des domaines d'expression extrêmement variés et sont reconnus dans leurs domaines pour effectuer un travail de qualité exceptionnelle. Plusieurs structures pérennes sont reconnues par le Ministère de la Culture : Cavajazz, dans le domaine des musiques actuelles, avec le label SMAC ; la Cascade, labellisée Pôle National des arts du cirque et du clown, la Compagnie Emilie Valantin, dans le domaine du théâtre de marionnettes pour adultes ; le pôle documentaire de Lussas. Ces trois derniers bénéficient par leurs activités d'une reconnaissance internationale.

De plus, chacun à sa manière est véritablement impliqué sur le territoire et tous ont une sensibilité vis à vis de l'histoire et/ou du patrimoine de la région. Le futur Pays d'art et d'histoire pourra s'enrichir de cette présence par des partenariats variés de programmations et des relations étroites dans des situations de création et de formation.

Plusieurs structures pérennes de qualité impliquées sur le territoire

La musique, avec Cavajazz, pilier local de la Scène de Musique Actuelle et Contemporaine (SMAC) éclatée (Viviers)

Cavajazz est une association de diffusion musicale (jazz et musiques improvisées) qui s'est créée de manière informelle, dans les années 1990, par un groupe d'amis musiciens qui organisaient des concerts au village d'Alba la Romaine et qui ont peu à peu développé cette activité. Se professionnalisant, l'association s'est positionnée comme une des rares scènes du département dédiées au jazz et aux musiques improvisées. Grâce à son large réseau de musiciens, elle offre une programmation de qualité sur le territoire et particulièrement, depuis 2007, en faveur d'une convention avec la mairie de Viviers, au théâtre municipal de la ville. Ces actions en continu ont permis d'ouvrir la pratique de l'écoute du jazz à un public local de plus en plus large.



▲ Festival d'Alba 2010

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche

Cavajazz bénéficie de nombreux soutiens (notamment, le Centre National de la chanson de variété et du jazz) et depuis 1998, appartient au réseau de la Fédération des scènes de Jazz et musiques improvisées. L'association développe plusieurs missions :

- ▶ la diffusion (programmation sur un large territoire et dans des lieux variés – les rendez-vous musicaux de l'hôpital),
- ▶ l'accompagnement des professionnels et les résidences d'artistes,
- ▶ les créations ou co-productions (le Jazz fait son cirque, en collaboration avec la Compagnie les Nouveaux Nez),
- ▶ l'accompagnement des pratiques amateurs.

En 2010, associée à la Presqu'île (Annonay) et l'Art-Scène (Payzac), Cavajazz obtient le premier label Scènes de musiques actuelles éclatée. Cette SMAC est soutenue par les villes, le Département, la DRAC, et la Région en vertu d'une convention.

L'association Cavajazz développe son implication sur le territoire, notamment à travers l'accompagnement des pratiques amateurs et un programme d'interventions dans les maisons de retraite.

Les arts du cirque, avec la Cascade, pôle national des arts du cirque (Bourg-Saint-Andéol)

La Cascade, maison des arts du clown et du cirque, créée à Bourg Saint-Andéol en 2008, est l'une des onze structures labellisées Pôle National des Arts du Cirque par le Ministère de la Culture et de la communication.

La compagnie les Nouveaux Nez, issue de l'École du cirque de Châlons sur Marne, à l'origine du projet, avait dès 1993 investi comme lieu de travail un ancien atelier situé dans la ville. Elle avait déjà développé toute une activité autour des arts du cirque (rencontres professionnelles, résidences, formations). A ces clowns musiciens s'est adjointe en 2000 la compagnie des Colporteurs, acrobates et funambules pour monter le projet.

Installée dans un ancien pensionnat réhabilité à cet effet par le Département de l'Ardèche, la structure bénéficie d'installations spécifiques propres à exercer son art : un terrain de jeu (salle équipée pour les exercices aériens), des salles de danse et de travail, un espace chapiteau, une salle de représentation. La Cascade se définit à travers plusieurs missions :

- ▶ Les créations : par les deux compagnies professionnelles à demeure ou par les nombreuses autres, de tous horizons, qui se succèdent en résidence.
- ▶ La diffusion, à travers les spectacles proposés, et par la restitution auprès du public des travaux de résidence ;
- ▶ La transmission à travers un programme de formation destiné aux jeunes publics (la structure travaille avec près de 700 scolaires), aux adultes amateurs, aux professionnels, et aux formateurs.

Elle gère depuis deux ans la programmation artistique du nouveau festival d'Alba la Romaine, qui lui a été confiée par le Département. Pendant cinq jours au mois de juillet, des spectacles variés qui investissent l'ensemble du site par différentes compagnies, sont proposés à un public familial. Et parmi eux, des créations spécifiquement pensées pour le site archéologique. En 2009, le festival a accueilli 11000 visiteurs ; en 2010, 14000.

Elle appartient au réseau jeunes talents cirques d'Europe (treize pays) qui a pour objectif de repérer les nouveaux talents.

La Cascade occupe une équipe permanente de onze personnes ; elle bénéficie pour son fonctionnement et la mise en œuvre de son projet culturel des soutiens de la Commune, du Département, de la Région et de l'Etat.

La Cascade cherche à développer comme une spécificité la valorisation de sites du patrimoine historique par le biais de créations contemporaines in situ autour des arts du cirque. A ce titre, le Pays d'art et d'histoire pourrait être un de ses partenaires, en élaborant une programmation qui permette de mettre « en lumière » certains des sites ou monuments du territoire, pour les faire découvrir sous des angles différents.

Plus largement, la Cascade souhaite développer un réseau européen de lieux de patrimoine désirant intégrer les arts du cirque dans leur projet de valorisation, afin de stimuler la création et permettre les échanges.

Le théâtre de marionnettes, avec la Compagnie Emilie Valantin (Le Teil)

Depuis 2009, à l'initiative de la Commune, et avec l'accompagnement du Département de l'Ardèche, La Compagnie Emilie Valantin, est implantée au Teil, à l'espace Aden. Fondée à Montélimar en 1975, sous le nom de Petit théâtre du Fust, puis théâtre du Fust, la Compagnie Emilie Valantin est devenue une référence nationale (avec plusieurs passages au festival d'Avignon) et internationale en matière de spectacle de marionnettes pour adultes et enfants.

Elle travaille à la fois sur des petites formes populaires – types castelets - et sur des spectacles pour grands plateaux, sur la base de contes populaires ou d'œuvres littéraires, dans un style décalé et souvent impertinent ; elle crée et fabrique les personnages, les accessoires et les décors et a conservé les éléments des spectacles joués pendant quarante années de création, ce qui constitue une collection importante (non exposée en ce moment).

Outre la création de spectacles et les représentations – la compagnie tourne régulièrement en France et à l'étranger – elle propose des formations professionnelles (création, interprétation et manipulation, scénographie, mise en scène, fabrication).

Outre les ateliers (de confection des marionnettes et de décors), la Compagnie dispose d'une salle de répétitions et de représentations (jauge de 80 places) qui lui permet de développer des animations pour le public de proximité (répétitions publiques, lectures...).

La compagnie emploie une dizaine de permanents.

Elle est soutenue en convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Rhône-Alpes), la Région Rhône-alpes, le Département de la Drôme ; elle est soutenue par Département de l'Ardèche et accueillie par la Commune du Teil.

Depuis son installation au Teil, la compagnie travaille à tisser des liens avec le public local, par le biais de répétitions publiques, lectures, spectacles. Par ailleurs, Emilie Valantin est intéressée à travailler certaines créations directement en relation avec le territoire, sur la base d'œuvres littéraires ou d'extraits de son histoire, ce qui pourrait être la base de coopérations avec le Pays d'art et d'histoire. Enfin dans son activité de formation, elle s'intéresse aux Monuments historiques et aux lieux touristiques comme lieux d'accueil de créations ponctuelles élaborées par les élèves des « théâtres-écoles » ; le Pays d'art et d'histoire pourrait être un interlocuteur privilégié dans cette



▲ Compagnie Emilie Valantin, *Tours et détours* (2011)

Photo : Compagnie Emilie Valantin



▲ Compagnie Emilie Valantin,
Les fourberies de Scapin (2006)

Photo : Frédéric JEAN

démarche, qui associerait un tremplin dans le sens de la professionnalisation pour les élèves et des créations spécifiques à budget plus modestes au sein des monuments du Pays d'art et d'histoire.

Le Théâtre avec La grange à Papa (Villeneuve de Berg)

Créée en 2006, la compagnie de théâtre professionnel La grange à Papa, formée de comédiens et de musiciens, milite pour un théâtre collectif et populaire et pour l'accès à la culture dans les zones rurales. Ses créations utilisent un langage poétique et ludique, et jouent de l'interaction avec le public.

La compagnie s'implique auprès de différents publics : écoles, foyers sociaux, maisons de retraites.

Outre la création de spectacles (parfois en co-production avec des artistes associés), elle propose plusieurs activités en lien avec la pratique théâtrale : des ateliers à destination des enfants, des adolescents, et des adultes (éveil du corps et de l'imaginaire, jeux d'improvisation) ; des initiations théâtrales gratuites ouvertes aux habitants des villages en amont des représentations. Elle propose également, en collaboration avec un accompagnateur de montagne, des ballades contées à la découverte du patrimoine et du paysage.

Depuis 2010, la compagnie a élu domicile dans les locaux de l'hôpital Claude Dejean, à Villeneuve de Berg.

Elle est soutenue par le Département de l'Ardèche, le Pays d'Ardèche méridionale, et plusieurs villes sud ardéchoises : Villeneuve de Berg, Aubenas, Vallon-Pont-d'Arc)

Le territoire du futur Pays d'art et d'histoire est également investi par d'autres d'artistes de renom :

- ▶ un mime, Patrice KELLER DE SCHLETHEIM, formé à l'école de Marseille
- ▶ une conteuse (Zarina KAHN) qui a déjà travaillé à plusieurs reprises sur des thématiques historiques.

Des programmations événementielles

Festival Cordes en ballade (musiques de chambre et de cordes)

- Créé en 1999 par le quatuor Debussy dont deux membres sont originaires d'Ardèche, le festival Cordes en ballade investit chaque année, au début du mois de juillet, plusieurs lieux patrimoniaux emblématiques du Sud de l'Ardèche (abbatiale de Cruas, cathédrale de Viviers, église de Bourg-Saint-Andéol...) pour une série de concerts de musique de cordes et de chambre, donnés par des artistes de renommée internationale. A l'excellence est associée la convivialité (chaque concert est suivi d'une rencontre entre les musiciens et le public) et la transmission puisque se tient dans le même temps une académie de musique de chambre qui accueille chaque année, pendant dix jours, à Bourg-Saint-Andéol, une cinquantaine de stagiaires qui clôturent leur master class par un concert public.



▲ Festival Cordes en ballade 2010

Photo : ©Bertrand PICHENE

Le festival Chapelles d'automne (musiques et chants du monde)

- Il est organisé par l'OMC de Bourg-Saint-Andéol et propose, pendant le mois d'octobre, une série de concerts de musiques et chants du monde dans certaines églises et chapelles du sud de l'Ardèche : Bourg Saint Andéol, Saint-Montan, Saint-Marcel, Larnas, Saint-Martin, Bidon...

UNE MANIFESTATION D'ART CONTEMPORAIN : LES SENTIERS DU RHÔNE

Chaque année depuis 2009, à l'initiative de plusieurs Communes de la vallée du Rhône, un appel à projets de créations contemporaines est lancé avec l'objectif d'investir plusieurs sites le long du fleuve et de sensibiliser ainsi le plus grand nombre à l'art contemporain, tout en retissant des liens entre les habitants et leur fleuve.

Les œuvres créées à l'occasion de cette manifestation, destinées à être éphémères, investissent les ports, les quais ou les ponts pendant deux à trois mois.

Cinq communes du territoire participent à cette initiative lancée à l'échelle départementale^[44] : Cruas, Rochemaure, Le Teil, Viviers, Bourg Saint-Andéol. Au fil des ans, un nombre croissant de Communes s'implique dans cette opération.

Le Pays d'art et d'histoire pourrait s'impliquer dans l'accompagnement pédagogique à la découverte des œuvres, selon les communes et contribuer à la cohérence de l'ensemble.

UN PÔLE INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DU FILM DOCUMENTAIRE

Depuis la fin des années 1970, un pôle de cinéma documentaire s'est développé sur la commune de Lussas, désormais reconnu au niveau national et international parmi les professionnels, notamment grâce à une de ses manifestations : les Etats généraux du film documentaire, une des trois manifestations les plus importantes en France sur le film documentaire.

En 1979, en créant l'association - Ardèche Image- Jean-Marie Barbe avait la volonté de promouvoir la création cinématographique dans le monde rural. Travaillant dès ses débuts autour des axes du cinéma documentaire et de la diffusion cinématographique en milieu rural, l'association Ardèche Image a peu à peu grandi pour devenir un pôle à vocations multiples, autour de la création, de la diffusion, de la formation et des ressources liées au cinéma documentaire.

Le pôle documentaire de Lussas regroupe désormais plusieurs activités :

- ▶ les Etats généraux du film documentaire (depuis 1989), qui ont fait la renommée nationale et internationale du pôle image. Ils revêtent une double dimension. Celle de festival – avec la diffusion d'un grand nombre de films issus du monde entier – qui inclut une programmation spécifique autour de certains pays, ouverte à un large public, sur une période d'une semaine. Celle de rencontres et séminaires regroupant des professionnels qui échangent sur leurs projets en cours

⁴⁴ Les deux autres villes du département sont Tournon et la Voulte.



▲ Etats généraux du documentaire, Lussas

Photo : Ardèche-Images



▲ *Etats généraux du documentaire, Lussas*

Photo : Ardèche-Images

et développent des réflexions théoriques sur l'image.

- ▶ La maison du doc (depuis 1994) est un centre de ressources sur le cinéma documentaire qui a plusieurs missions : le repérage, le collectage, l'inventaire et l'intégration dans une base de données de plus de 25000 titres ; l'archivage et la conservation de la mémoire documentaire sous la forme d'une vidéothèque coopérative destinée aux professionnels ; et la diffusion de l'information.
- ▶ L'école du doc (depuis 1997) qui propose à l'année des formations initiales à la création (Master 2 option réalisation ou production, en partenariat avec l'université Stendhal Grenoble 3), et des ateliers ou résidences (ateliers de réalisation ; résidences d'écriture). L'école du doc organise également des rencontres professionnelles entre réalisateurs, producteurs, diffuseurs, et partenaires institutionnels (rencontres de Lavigerie, au moment des Etats généraux).
- ▶ Africadoc qui propose des formations continues à la création documentaire, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale afin d'y développer un tissu de réalisateurs et de producteurs indépendants. Ardèche image collabore dans ce projet avec Dakar image et LX films

Dans son sillage, l'association Ardèche Image a généré la création de plusieurs entreprises indépendantes dévolues à la production et à la diffusion de films (Ardèche Image production, SARL ; Adalios (production), SARL, Andana films (diffusion) SARL) et d'associations (Docnet, qui édite des DVD)

Ardèche image a cultivé une démarche de proximité et de lien fort avec le village de Lussas, au sein duquel il est implanté, mais aussi les villages ruraux alentours et leurs habitants ; cette attention se traduit notamment par : des projections chez l'habitant (pendant la durée des Etats généraux) qui regroupent une quinzaine de personnes autour d'un film et permettent ainsi un échange plus facile ; des projections en plein air sur la place des villages ; la réalisation du portrait filmé de tous les habitants du village de Lussas.

A travers le documentaire, sont explorées des thématiques à forte résonance ethnographique : le corps, le monde du travail, le temps qui passe et le temps qu'il fait, l'émigration, qui pourraient permettre d'établir des connexions avec les habitants du territoire du Pays d'art et d'histoire.

2.5 Un cadre de coopération avec le jeune public

UN CADRE DE COOPÉRATION POUR LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Dans le domaine de l'action pédagogique, le département de l'Ardèche dispose d'outils et de mesures issus d'une longue collaboration entre l'Inspection Académique de l'Ardèche, la DRAC Rhône-Alpes et les services du Conseil général de l'Ardèche.

Cette collaboration a conduit, à l'élaboration, dans le cadre du Plan en faveur du développement artistique et culturel signé en 2000 entre les ministères de l'Education Nationale et de la Culture, d'un classeur Education et patrimoine en Ardèche

qui reste un outil de référence pour les enseignants et les communes du territoire. Elaboré en 2001 par les services de la DRAC, des professionnels du patrimoine, des enseignants et des membres d'associations, il recense les ressources historiques et patrimoniales du territoire départemental selon des axes transversaux et par secteurs géographiques. Richement illustré, il est accompagné de fiches pédagogiques destinées aux enseignants, avec des clés pour leur permettre l'exploitation des données. Plusieurs thématiques propres au Pays d'Art et d'histoire y sont abordées.

Une convention pour l'Éducation artistique et culturelle signée entre le Département, la DRAC et l'Inspection Académique (2009-2012), s'appuie sur l'enseignement obligatoire de l'histoire des arts à l'école (2008), le schéma départemental de développement des enseignements artistiques (2006) et la convention de développement culturel signée entre le Département de l'Ardèche et la Drac Rhône-Alpes (2007 puis 2010).

Elle propose une démarche de rapprochement entre les établissements scolaires et les établissements culturels du territoire pour construire en commun des projets permettant aux élèves d'être plus souvent confrontés aux œuvres artistiques et aux éléments du patrimoine culturel. Il s'agit de favoriser des approches sensibles, pratiques et expérimentales, « *permettant l'exercice du jugement critique et esthétique, l'élaboration de points de vue personnels et éclairés, et l'ouverture à d'autres cultures* ».

A cette fin, plusieurs pôles culturels référents sont identifiés comme des partenaires privilégiés sur l'ensemble du département^[45].

Trois axes sont privilégiés à ce jour : l'éducation à l'image, l'éducation au spectacle vivant, et l'éducation au patrimoine.

LE CADRE DE L'INTERVENTION POUR LA POPULATION JEUNE HORS SCOLAIRE

Les moins de vingt ans représentent sur le territoire du futur Pays d'art et d'histoire, près de 26 % de la population totale.

Pour ce qui est de l'action en direction de la jeunesse, hors cadre scolaire, seules deux Communautés de communes portent la compétence enfance jeunesse :

- la Communauté de communes Berg-et-Coiron : à ce titre, elle gère notamment^[46] deux centres de loisirs intercommunaux à Villeneuve de Berg et Lavilledieu et a le projet de mettre en place un contrat éducatif local et un contrat temps libre (un diagnostic est en cours ; des axes de travail sont proposés : territoire et lien social ; liens intergénérationnel) ;
- la Communauté de communes DRAGA, qui au titre de l'action sociale, porte les actions socio-éducatives en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans dans le cadre du projet territorial jeunesse. Elle accompagne aussi deux centres de loisirs associatifs^[47] et est en réflexion pour prendre la compétence globale sur l'ensemble du territoire (incluant

⁴⁵ Dont, sur le territoire du Pays d'Art et d'histoire, le site archéologique départemental d'Alba-la-Romaine, la Cascade, Cavajazz

⁴⁶ Hormis les compétences enfance –gestion de haltes garderies et relais d'assistantes maternelles

⁴⁷ La Ribambelle (sur le sud du territoire : concerne Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Martin, Saint-Remèze, Bidon) et les Mistralous (Saint-Monta, Gras, Larnas).



▲ Festival d'Alba 2010

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche



▲ *Crèche intercommunale de Villeneuve de Berg*

Photo : CdC Berg et Coiron

Viviers et Bourg-Saint-Andéol). Si le projet territorial jeunesse (un animateur salarié) est actuellement très axé sur le sport, la volonté des élus est de développer un axe sur l'identité culturelle du territoire (histoire de l'immigration...) et le patrimoine (notamment architectural).

Les deux autres Communautés de communes ne portent que le service « petite enfance » (pour Rhône-Helvie) ou enfance (Barrès-Coiron) ; laissant aux villes principales (Le Teil, Cruas), les politiques de la jeunesse.

Les communes ou Communautés de communes qui gèrent un service « enfance/jeunesse » ou un centre de loisirs travaillent en partenariat avec le Département, dans le cadre de son action territoriale de soutien aux actions intercommunales de services enfance/jeunesse et avec la CAF qui cofinance l'offre de service proposée par ces structures.

2.6 Dynamiques touristiques

LES ACTEURS DU TOURISME

La compétence des Communautés de communes dans le domaine du tourisme

La situation des Communautés de communes à l'égard de la compétence tourisme est très différenciée :

La Communauté de communes de Berg et Coiron a la compétence selon les termes suivants « promotion du patrimoine par les outils existants »; elle intervient sur les aspects de promotion, commercialisation, mise en marché des activités, gestion d'une centrale de réservation. Mais elle n'a pas de compétence d'animation de type visites guidées.

Ce sont les offices de tourisme de Villeneuve de Berg et son antenne de Lavilledieu (une étoile *), de statuts associatifs, qui assurent cette mission.

La Communauté de communes de Barrès Coiron a la compétence sur quelques actions bien identifiées d'animation et de promotion touristique : les fêtes du Barrès, la publication de la promotion touristique annuelle de l'ensemble des communes.

Sur son territoire, l'office de Tourisme de Cruas (une étoile*) a un statut associatif.

La Communauté de communes DRAGA n'a jusque là pas de compétence tourisme, mais elle intervient au titre du développement économique sur certains projets touristiques : aide au développement touristique, à la promotion, aux études et à l'aménagement de sentiers, signalisations. Elle engage actuellement une réflexion sur une prise de compétence en matière de tourisme.

Trois offices de tourisme de son territoire sont associatifs : Viviers (deux étoiles**); Larnas (une étoile*); Saint-Martin d'Ardèche (deux étoiles**),

L'office de Bourg-Saint-Andéol est municipal depuis 2010 (deux étoiles**),

La Communauté de communes Rhône-Helvie a pris la compétence tourisme en 2010 ; elle a la volonté d'engager un vrai projet de développement touristique à l'échelle intercommunale, avec la mise en place d'un office du tourisme intercommunal : l'office de tourisme Sud Ardèche Rhône et villages.

L'office du tourisme Sud Ardèche Rhône et village est donc intercommunal depuis 2010 (deux étoiles**).

Le statut des professionnels effectuant les visites guidées dans les différents Offices de Tourisme

- L'OT de Cruas emploie une salariée
- L'OT de Sud Ardèche Rhône et villages emploie trois hôtesses, pour deux équivalents temps plein, dont une personne à mi-temps (ayant la carte de guide interprète) et une directrice à temps partiel.
- L'OT de Viviers emploie deux personnes à temps plein (bilingues), une personne en CAE trilingue ; et une quinzaine de vacataires majoritairement bilingues qui assurent de deux à vingt-cinq visites mensuelles selon les personnes
- L'OT de Bourg-Saint-Andéol, qui emploie deux salariés pour effectuer des visites (plus un vacataire en été) et la directrice (qui se charge des visites en langue étrangère), est demandeur de collaborations et de formations.
- L'OT de Larnas emploie deux personnes (1,5 équivalent temps plein) qui assurent les visites du village.
- L'OT de Saint-Martin d'Ardèche emploie deux personnes à temps plein, une personne à mi temps, et des stagiaires ou vacataires en saison.
- Les visites sur le reste du territoire (OT de Berg-et-Coiron), village de Saint-Vincent de Barrès, de Rochemaure, d'Aubignas, de Saint-Montan... sont effectuées par des bénévoles ou des étudiants.

Dans des registres périphériques, mais qui touchent au tourisme, les Communautés de communes prennent en charge, dans le cadre d'autres compétences (aménagement de l'espace communautaire ou développement économique) :

- l'élaboration, l'entretien, l'édition de topoguides de sentiers de randonnées (pour les quatre Communautés de communes),
- l'aménagement de voies vertes le Pouzin-Privas (1^{er} tronçon fin 2010) ; avec éventuellement un projet de mise en valeur avec les artistes locaux (Communauté de communes Barrès-Coiron),
- L'aménagement de la Via Rhôna, voie cyclable du Léman à la mer (Communautés de communes Barrès Coiron et Du Rhône aux gorges de l'Ardèche).



▲ *Les gorges de l'Ardèche*

Photo : Office de Tourisme de Saint-Martin d'Ardèche

L'ADT

L'agence départementale touristique est organisée en TACT (Territoires d'Accueil et de Consommation Touristique) qui ont pour missions de gérer et coordonner les actions de plusieurs OTSI sur la promotion, l'édition, mais aussi l'observation des données. Quatre territoires sont ainsi définis, dont les deux plus au sud concernent le territoire du futur Pays d'art et d'histoire : Sources et Volcans d'Ardèche (SVA) et Ardèche Plein Sud (APS).

La Mitra Rhone-Alpes tourisme

Depuis janvier 2010, la DRAC Rhône-Alpes et la Mitra Rhône-Alpes tourisme (Mission d'ingénierie touristique Rhône-Alpes) ont engagé un partenariat visant à professionnaliser les actions de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture menées par les Villes et Pays d'art et d'histoire auprès du public touristique. Ce partenariat s'est matérialisé par des journées de travail permettant aux animateurs de l'architecture et du patrimoine d'approfondir leur connaissance des enjeux touristiques, et de réfléchir aux coopérations à développer avec les structures touristiques de leurs territoires. Il va se poursuivre par un partage de cette réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés par la question du tourisme culturel sur les territoires Vpah de Rhône-Alpes : élus en charge du patrimoine, de la culture et du tourisme, professionnels du patrimoine (animateurs de l'architecture et du patrimoine, conservateurs), acteurs du tourisme (offices du tourisme, agences touristiques départementales), experts.

2.7 Quatre enjeux majeurs pour le futur Pays d'art et d'histoire en Ardèche méridionale

ECLAIRER D'UN REGARD NOUVEAU LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE

Le patrimoine du territoire du Vivarais méridional est aussi riche qu'il est méconnu. Chaque époque a marqué de son empreinte l'histoire, nous permettant aujourd'hui de découvrir certains des sites phares du patrimoine ardéchois (grottes ornées, Jastres, Alba, Villeneuve-de-Berg, Cruas, Viviers, Bourg-Saint-Andéol). La valorisation et l'animation du patrimoine, qui sont pour l'essentiel le fruit d'initiatives communales, gagneront à être coordonnées, afin de mettre en lumière une histoire plus transversale pour ce territoire.

Une présence forte des arts vivants et du cinéma documentaire, au sein de projets de qualité et de renom international, offrent l'opportunité de créer de nouvelles dynamiques autour de ce patrimoine, en projetant un regard différent sur ces témoins du passé, par le biais de la création contemporaine.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

Dans le contexte de pression démographique qu'il connaît actuellement, le territoire de projet du Pays d'art et d'histoire subit une urbanisation qui risquerait d'altérer le cadre de vie que chacun a choisi et qui constitue un de ses atouts. Malgré l'intérêt que portent les élus à leur patrimoine et les mesures d'urbanisme réglementaires ou volontaires qu'ils ont mis en place pour préserver la qualité architecturale et paysagère, ils manquent à la fois d'un lieu de réflexion et de débats à une échelle plus globale, et d'outils pour faire comprendre leurs décisions à la population. Le territoire du Pays d'art et d'histoire, qui ne veut pas faire le choix entre croissance démographique, développement économique et qualité architecturale et paysagère, souhaite donc harmoniser ces dynamiques pour conserver son caractère et son attractivité.

Au delà d'un aspect esthétique de préservation des identités architecturales et des perspectives paysagères, il y a dans le choix des modes d'habiter et de résider, un enjeu d'équilibres et de cohabitation entre habitants et nouveaux arrivants, entre agriculteurs et résidents.

Préserver le cadre de vie pour les habitants, c'est également offrir aux touristes un cadre d'accueil exemplaire.



▲ *La Payre*

Photo : Cécile KATZ

PERMETTRE L'APPROPRIATION PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE L'HISTOIRE DE CE TERRITOIRE POUR FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

L'arrivée de nouvelles populations sur le Vivarais méridional n'est pas récente ; plusieurs vagues d'immigration ont enrichi ce territoire, depuis les montagnes de l'Ardèche jusqu'aux populations d'origine italienne, espagnole, maghrébine, issues des courants migratoires qui ont traversé l'ensemble du territoire national. Certains ménages, vivant dans les villes proches (Lyon, Saint-Etienne) en ont fait le lieu de leur résidence secondaire. Depuis quelques années, ce sont de nouveaux arrivants, surtout des familles, qui choisissent le territoire pour son cadre de vie. Souvent, ils vont travailler à l'extérieur (à Montélimar, par exemple).

Le Pays d'art et d'histoire, parce qu'il intègre la volonté de sensibiliser le plus grand nombre au patrimoine et à l'architecture, constitue une opportunité de leur offrir un regard nouveau sur leur histoire, leur parcours, leur trajectoire, également constitutifs de l'histoire du territoire, et favoriser ainsi le bien vivre ensemble.

POSITIONNER LE TERRITOIRE COMME UNE DESTINATION DE TOURISME DE QUALITÉ, À VOCATION PATRIMONIALE

La Grotte Chauvet-Pont d'Arc est reconnue comme étant la plus ancienne grotte ornée connue à ce jour au monde. Une démarche de demande d'inscription au titre de Patrimoine Mondial de l'Unesco est en cours (résultat possible mi 2013), ainsi qu'un projet d'Espace de restitution (ouverture prévue début 2014). La proximité de ces projets aura un impact direct sur notre territoire. Ils vont amener sur le sud de l'Ardèche de nouveaux publics, d'origine internationale, ayant un goût pour la culture. Un des enjeux est de les conduire à travers le territoire du Pays d'art et d'histoire pour découvrir d'autres patrimoines, relatifs aux périodes historiques suivantes, de l'antiquité au XXI^e siècle, et de leur transmettre une image plus complète du Sud Ardèche. Il s'agit de promouvoir la notoriété touristique du territoire, en proposant une image alternative à celle actuelle, essentiellement basé sur le tourisme de plein air.

Le Vivarais méridional devra être prêt à proposer une offre patrimoniale et culturelle de qualité à ces nouveaux visiteurs, en langues étrangères, utilisant de nouvelles technologies. L'enjeu pour ce territoire est d'élargir la saison touristique, jusqu'alors surtout concentrée sur les périodes estivales, et ainsi, de dynamiser les villes ou bourgs du territoire, tout en offrant aux professionnels du tourisme des conditions économiques meilleures.

3 Le projet de Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional

Afin de répondre à ces différents enjeux, le Syndicat mixte du Vivarais méridional propose un projet culturel pour le futur Pays d'art et d'histoire qui se décline en quatre axes stratégiques

- ▶ mettre en valeur le patrimoine du territoire,
- ▶ préserver la qualité architecturale, paysagère, et urbanistique,
- ▶ développer une politique des publics,
- ▶ contribuer à positionner le territoire comme une destination touristique de qualité.

Dans le cadre de ces missions, et selon les projets, le Pays d'art et d'histoire sera tour à tour :

- ▶ coordinateur, pour mettre en cohérence les actions de valorisation du patrimoine sur le territoire,
- ▶ référent patrimoine, apportant un avis scientifique et technique sur les projets patrimoniaux d'initiative intercommunale, communale ou associative,
- ▶ initiateur de réflexions, de débats et d'actions sur les questions d'architecture, d'urbanisme et de paysage ou de qualification de l'offre touristique en matière de patrimoine,
- ▶ pilote pour certains projets transversaux sur le territoire,
- ▶ acteur d'une politique inventive et attractive à destination des enfants, des habitants, et des visiteurs du territoire.

3.1 Les thématiques du futur Pays d'art et d'histoire

Les axes thématiques selon lesquels seront déclinées les actions du futur pays d'art et d'histoire sont de deux types :

DES AXES CHRONO-THÉMATIQUES

Les axes chrono thématiques rattachés à l'histoire selon un découpage par grandes périodes caractérisées. Ils permettent, pour chaque époque, de faire émerger la spécificité du territoire et sont abordables à partir de certains sites phares du futur Pays d'Art et d'histoire.

Ils servent de base à l'élaboration d'actions pédagogiques: En effet, les programmes des écoles primaires, collèges, lycées correspondent à ces découpages

Certaines visites découvertes (à destination des touristes), et animations spécifiques à destination des habitants du territoire pourront également être déclinées selon ces axes.

Plusieurs axes sont identifiés :

- la sédentarisation en Ardèche du Sud (autour des dolmens),
- le pays des Helviens, peuple gaulois d'Ardèche du Sud (autour de l'oppidum de Jastres, du Chastelas de Baravon),
- Les modes de vie sur le territoire d'Aba (autour du site d'Alba mais aussi le long des traces des voies romaines qui traversent le territoire),
- le Vivarais méridional et l'organisation médiévale du territoire (autour des églises, abbayes, cathédrales, bourgs castraux et châteaux qui maillent la presque totalité du territoire),
- les guerres de religion en Vivarais méridional (autour de la maison des Chevaliers, du domaine du Pradel, de Villeneuve-de-Berg),
- le développement des villes en bord de Rhône à partir du XIX^e s (autour du Teil, Cruas, Viviers, Bourg Saint-Andéol),
- l'agriculture et les paysages ruraux du Vivarais méridional (du plateau des Gras au massif du Coiron, des communes viticoles aux bandes fertiles le long du Rhône...),
- L'industrialisation, et l'arrivée de nouvelles populations dans les villes de la vallée du Rhône.



▲ Plan du Rhône grandvoinet (1781)

Photo : Archives départementales de l'Ardèche - C147-16

DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Des thématiques transversales couvrent le territoire et identifient ses spécificités ; elles constituent des axes qui permettent d'aborder l'ensemble des périodes historiques avec un regard spécifique et relient plusieurs points du territoire. Elles peuvent servir de base pour l'organisation de la future exposition du CIAP, faire l'objet de circuits de découverte et d'une programmation d'ateliers pédagogiques et de conférences.

- Pierre et paysages ; le paysage, les techniques extractives, l'architecture et l'industrie
- Le Rhône et l'Ardèche, axes de peuplement et de communication
- Territoires et pouvoirs ; le peuplement et les lieux de pouvoir à travers les siècles, depuis Jastres jusqu'à Bourg Saint-Andéol.
- Pratiques culturelles, rites et sociétés, sur l'évolution des pratiques, des cultes, et le syncrétisme religieux.

Pierres et paysages

C'est le thème le plus transversal et le plus facile à appréhender ; il court sur une large période chronologique, depuis les temps géologiques jusqu'aux paysages ruraux et aux constructions urbaines contemporaines. Il permet de balayer de vastes thématiques, de l'habitat troglodyte à la transformation industrielle la plus technologique de ces matériaux.

Ce thème renvoie sur le terrain à des sites bien différents, et établit des liens avec chaque époque de l'histoire :

- La préhistoire, dans et hors du territoire, nécessaire pour comprendre son peuplement. La pierre calcaire est riche en grottes et avens pour créer des abris naturels ; elle a d'ailleurs bien préservé les traces archéologiques (grottes ornées des gorges du sud du territoire du Pays d'art et d'histoire : grotte des deux ouvertures, grotte de la tête du lion, grotte du figuier, non visitables, mais dont les ornements sont connus ; et au delà, grotte Chauvet).
- L'époque protohistorique (néolithique / âge des métaux), utilise les matériaux à portée de main, notamment à travers les dolmens, sépultures collectives du début du bronze ancien (Nécropole des Géantes sur le territoire de Bourg Saint-Andéol...).
- L'antiquité, le monde médiéval et l'époque moderne et contemporaine, lors desquels :
 - ▶ la pierre de Cruas a été utilisée pour la construction civile, militaire, religieuse et pour les décors sculptés des différents bâtiments (ce qui renvoie à de nombreux édifices du territoire comme la cité d'Alba-la-Romaine)



▲ *Clappas à Saint-andéol de Berg*

Photo : Thibault ROY



▲ *Carrière de Saint-Beauzile*

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche



▲ *Le Rhône à Viviers*

Photo : Thibault ROY



▲ *Passerelle sur le Rhône à Rochemaure*

Photo : Thibault ROY

- ▶ la roche a servi d'abri (habitat troglodytique de Saint-Gineys en Coiron),
 - ▶ le basalte, la pouzzolane du Coiron ont été utilisés pour la construction et certaines productions industrielles,
 - ▶ l'exploitation de la pierre calcaire, du XIX^e siècle au XXI^e s, a donné lieu aux productions à l'échelle industrielle de chaux et de ciment (Le Teil, Cruas, Viviers) ; à la fabrication des carreaux de ciment (usine et cité Lafarge, usines à chaux de Viviers...),
 - ▶ L'ouverture de voies de communication, le développement de centres urbains, la création de pôles industriels auxquels est liée l'utilisation de la pierre a engendré le déplacement des hommes (migrations),
- Depuis le néolithique jusqu'au XXI^e siècle, la pierre a contribué à la mise en place et l'entretien d'un paysage aménagé, utilisé par l'homme afin de subvenir à ses besoins : délimitation des parcelles (murets), mises en cultures (terrasses), protection des hommes et des bêtes (habitat).

Le Rhône et son affluent, l'Ardèche, axes de peuplement et de communication

Cette thématique du fleuve Rhône et de la rivière Ardèche comme axes de peuplement, de communication et d'échanges permet de relier plusieurs points du territoire sur des objets variés, qui traversent plusieurs siècles, depuis le néolithique jusqu'à la période contemporaine

- Le fleuve et la rivière sont et ont été des axes de peuplement ; la fixation des populations le long des rives, depuis l'arrivée des peuples au néolithique par la vallée du Rhône et le peuplement des gorges de l'Ardèche, puis la naissance de petites agglomérations le long de la vallée du Rhône et de l'Ardèche (Bourg-Saint-Andéol, Saint Just) jusqu'à leur développement au XIX^e siècle (Le Teil) ; plusieurs villes et villages du territoire se sont développés en bord de fleuve
- Le fleuve et la rivière sont des axes majeurs de circulation des marchandises et d'échanges ; c'est parce qu'ils ont favorisé le commerce que l'Ardèche et le Rhône ont fixé les populations ; depuis les échanges par le Rhône entre Marseille et l'Europe du Nord (épices, étoffes contre étain et peaux) au V^e siècle avant J-C; les transports de vin et de poteries à la période gallo-romaine y compris sur l'Ardèche, le flottage du bois de la montagne sur la rivière d'Ardèche au XIX^e siècle, l'expédition des produits cimentiers des ports directement construits au pied des usines Lafarge à Viviers...
- Le fleuve Rhône a été une limite politique entre les deux puissances féodales que sont le Saint-Empire romain germanique (sur la rive gauche) et le royaume de France (rive droite) sur une très courte période seulement ; mais la frontière qu'il instaure est plutôt labile, si l'on pense au pouvoir des Evêques qui s'étend au delà du Rhône au XVI^e siècle et si l'on compte certaines collaborations instaurées entre les collectivités départementales de l'Ardèche et de la Drôme au XX^e siècle.
- Les hommes n'ont cessé de s'approprier les cours d'eau, par des aménagements toujours perceptibles, pour se diriger sur le fleuve, aborder (pontons, quais, embarcadères), mieux circuler (chemins de halage), traverser le fleuve et la rivière (ponts de Rochemaure, du Teil sur le Rhône, de Saint-Just, Saint-Martin sur l'Ardèche), se protéger des

crues (digues sur les deux cours d'eau), capter son énergie (moulins sur l'Ardèche, canalisation du Rhône à partir des années 1930) ; se distraire (bassins de joutes, débarcadères des canoës sur l'Ardèche, aménagements de plages en secteur Natura 2000 à Saint-Just et Saint-Martin), voire pour profiter du paysage (route touristique des gorges contiguë à la Réserve Naturelle).

Territoires et pouvoirs

Ce territoire du Vivarais méridional compte des sites mégalithiques importants (Saint-Rémèze, Bourg-Saint-Andéol), des oppida (Jastres, Baravon), une cité gallo-romaine d'envergure (Alba), une fondation religieuse bénédictine qui s'inscrit dans le dispositif clunisien (Cruas), une ville médiévale fondée par édit royal au XIII^e siècle (Villeneuve-de-Berg), de nombreuses forteresses (Rochemaure, Saint-Montan, Mirabel ...), un évêché puissant à Viviers... tous témoignages qui représentent des lieux d'exercice du pouvoir (spirituel, temporel, seigneurial, économique...). Quelques pôles industriels du couloir rhodanien développés au XIX^e s, de Baix à Bourg-Saint-Andéol, évoquent une autre forme d'implantation et de développement des pouvoirs économiques. A ce titre, cette partie de l'Ardèche méridionale est restée rurale, mais elle n'en a pas moins été le lieu de conflits d'intérêts...

Y ont vécu quelques hommes célèbres - et non des moindres : Olivier de SERRES, Claude de TOURNON, Pavin de LAFARGE..., qui eux même représentent le pouvoir intellectuel, seigneurial et religieux, industriel.

Ce troisième thème transversal donne à la fois des clés de lecture historiques et des mises en perspective qui dépassent largement les cadres géographiques et chronologiques, ouvrant sur des territoires de proximité et sur des espaces politiques plus larges :

- La cité d'Alba est à relier à son territoire ; dans le cadre de la romanisation, son statut s'explique dans le dispositif complexe des provinces (ici la Narbonaise) et de la conquête romaine.
- Les châteaux et bourgs castraux sont à relier avec leur environnement rural direct et les habitants qui en dépendent, dans un système «réciproque» de protection/production. Leur implantation est le reflet du dispositif féodal du bas-Vivarais, mais aussi des relations avec les espaces politiques plus larges (Saint-Empire, royaume de France, dépendance des Comtes de Toulouse...).
- Le pouvoir temporel et spirituel des évêques peut-être mis en perspective avec l'influence des ordres monastiques (bénédictins implantés à Cruas, ...), à travers le rôle de chacun en tant que seigneur et propriétaire terrien.
- Les guerres de religion révèlent des conflits pour la domination d'idées spirituelles comme de pouvoirs politiques, et leurs effets matériels.
- Dans la situation économique des XIX^e aux XXI^e siècles, les industriels sont à relier aux hommes qu'ils emploient et dont ils contrôlent plus ou moins le mode de vie (cités ouvrières).

Pratiques culturelles, rites et société

Cette thématique propose de parcourir plus de 30000 ans d'histoire en quelques sites et quelques kilomètres sur le thème des pratiques culturelles et religieuses bien représentées sur le territoire. La proximité des zones d'occupation préhistorique, antique, médiévale et moderne, contemporaine permet de porter un regard sur les pratiques culturelles, rituelles et religieuses, de plusieurs types de cultures. Elle permet d'observer la part d'emprunts, d'évolutions, de ces pratiques, et les relations qu'elles entretiennent avec les sociétés dans lesquelles elles s'inscrivent.

C'est un thème complexe, mais qui trouve une résonance particulière dans les questions contemporaines de confrontations religieuses et culturelles. Prendre du recul sur plusieurs siècles de pratiques permet également d'avoir un regard sur les pratiques culturelles contemporaines :

- les tombes mégalithiques racontent certaines pratiques funéraires,
- les temples dédiés d'Alba-la-Romaine marquent l'emprise du polythéisme, le culte spécifique à l'Empereur,
- le bas-relief de Mithra raconte l'apparition de cultes orientaux qui introduisent déjà des notions monothéistes (Mithra, Cybèle),
- la construction de la légende de Saint-Andéol au VIII^e siècle, ravivée au XII^e s. pour les causes de l'Eglise, l'essaimage des fondations religieuses (l'abbaye de Cruas qui appartient à l'ordre bénédictin de Cluny) et les nouveaux prieurés racontent la diffusion du catholicisme,
- des valeurs différentes sont véhiculées par les catholiques et les huguenots, qui se traduisent peut-être encore dans leurs engagements politiques,
- les pratiques populaires de pèlerinage dans certaines petites chapelles catholiques locales étaient encore vivaces au XX^e s.



▲ *Chapelle Sainte-Blaise à Gras*

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche

3.2 Les axes stratégiques du futur Pays d'art et d'histoire

Les missions du futur Pays d'art et d'histoire se déclinent selon quatre axes stratégiques :

- ▶ mettre en valeur le patrimoine du territoire
- ▶ préserver la qualité architecturale, paysagère, et urbanistique
- ▶ développer une politique des publics
- ▶ contribuer à positionner le territoire comme une destination touristique de qualité.

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE

Le service du Pays d'art et d'histoire aura un rôle dans la qualification des initiatives de mise en valeur du patrimoine, dans leur coordination et dans leur mise en réseau.

- Il contribuera aux démarches de connaissance du patrimoine en initiant des partenariats avec les universités, les écoles d'architecture, les associations du territoire (notamment les projets autour de la mémoire de certains groupes sociaux)

Par exemple, dans le cadre de l'appel à projet Mémoires, mené conjointement entre la DRAC et la Région Rhône-Alpes, qui soutien des recherches associées à des projets de valorisation sur les mémoires ouvrières, les mémoires de l'immigration.

- Il apportera un appui méthodologique et scientifique aux démarches de mise en valeur du patrimoine menées par les communes et les associations comme les circuits de découverte, les projets muséographiques, lieux d'interprétation, signalétiques patrimoniales...
 - ▶ Mise en place et participation aux comités scientifiques et de pilotage de suivi de ces opérations,
 - ▶ Appui à la définition scientifique des contenus,
- Il contribuera à la mise en réseau des différentes initiatives patrimoniales, de manière à offrir une lecture de l'histoire à l'échelle de l'ensemble du territoire et non plus des sites isolés, et ce sur certaines thématiques ciblées :
 - ▶ Agriculture et paysages (autour de différents points du territoire : le château de Berzème ; le centre du Pradel.
 - ▶ Sites et villages fortifiés



▲ Journées du patrimoine 2010 à Saint-Andéol de Berg

Photo : Thibault ROY

Les partenaires de la valorisation du patrimoine :

- Les communes porteuses d'un projet de valorisation
- Les associations porteuses d'un projet de valorisation
- Les associations de connaissance du patrimoine
- Les acteurs culturels (Compagnie Emilie Valantin, la Cascade, Cavajazz, Grange à papa...)
- Les Universités (Université Lumière Lyon 2 ; université Joseph Fourier de Grenoble...)
- Le CAUE de l'Ardèche

- Il coordonnera à l'échelle du territoire, et en relation avec les différents intervenants, des évènements annuels liés au patrimoine tels :
 - ▶ les journées du patrimoine (JEP)
 - ▶ les rendez-vous au jardin
 - ▶ la fête de la science
 - ▶ Mon Pays, ma fête (Pays d'Ardèche Méridionale)
- Il contribuera à éclairer le patrimoine d'un regard nouveau en initiant des collaborations avec les acteurs culturels du territoire
 - ▶ En mettant en place des créations spécifiques dans le domaine des arts vivants sur des lieux patrimoniaux du territoire, en relation avec les acteurs culturels (compagnie Emilie Valantin, la Cascade...)
- Il initiera une politique des publics de qualité permettant la découverte des sites à destination d'un large public (scolaires, habitants, touristes...) (voir infra)
- Il proposera, en partenariat avec différentes structures du territoire (associations, structures communales), et dans le cadre du futur CIAP, une programmation d'expositions temporaires destinées à faire connaître l'histoire, le patrimoine, l'architecture du territoire sous des angles variés et transversaux, à l'échelle du territoire.

PRÉSERVER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET URBANISTIQUE

Le territoire du Vivarais méridional se trouve dans un contexte de croissance démographique, et les conséquences en terme de développement urbain, de mitage du paysage, de pression foncière, dans les zones les plus rurales sont ressenties de manière plus aigüe depuis quelques années. La démarche commune à l'ensemble du territoire de programme local d'habitat (notamment la phase diagnostic), ainsi que les réunions de concertation menées dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire, ont fait apparaître une demande des élus de mettre en place une réflexion globale, concertée, à une échelle plus large que celle, communale, qui prévaut dans l'élaboration des documents d'urbanisme. La nécessité de disposer d'un outil partagé, mis en place conjointement, pour mieux maîtriser l'urbanisation et prendre en compte la préservation des espaces agricoles et des paysages, a conduit à la décision de s'engager dans une démarche de réflexion autour d'un projet de charte paysagère. Une journée d'étude et d'information a déjà été menée en décembre 2010, qui a permis de poser les bases d'une telle démarche : précautions, attendus, méthodologie de la mise en place d'un tel outil

Le Pays d'art et d'histoire sera un acteur clé du débat et de la concertation autour de ces questions, puis de la mise en place et de l'animation d'une charte architecturale et paysagère à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte du Vivarais

méridional.

Dans ce cadre, il aura pour mission :

- d'organiser la réflexion collective et les concertations permettant de définir les enjeux partagés, préalable à l'amorce de la démarche. A ce titre, il contribuera à :
 - ▶ mettre en place des groupes de travail réunissant les élus et des techniciens concernés,
 - ▶ valoriser et faire partager les expertises, expériences, initiatives menées sur le territoire par certaines communes ou Communautés de communes (mise en place d'études locales telle que celles menées dans la Communauté de commune de Berg et Coiron sur l'agriculture et l'urbanisme, problématiques posées par une ZPPAUP et transformation en AVAP)
 - ▶ faire partager les expériences issues d'autres territoires (labellisés Pays d'art et d'histoire ou non),
 - ▶ impulser et encadrer des études permettant une connaissance plus fine du territoire dans les domaines de l'architecture ou de l'urbanisme, un diagnostic plus précis de ces problématiques,
 - ▶ mener une veille sur les projets urbains des villes et des villages du pays d'art et d'histoire et les problématiques qu'ils posent,
 - ▶ relayer (auprès des élus, de la DRAC et son service STAP) les problèmes de restauration du patrimoine qui se posent sur le territoire et assurer une veille sur ces questions,
 - ▶ travailler en étroite concertation avec le pôle compétence des PLH.
- d'assurer la mise en place et le suivi de la démarche de charte architecturale et paysagère en tant que telle
 - ▶ élaboration du cahier des charges, choix du bureau d'études, pilotage des études.
- de contribuer à la diffusion des outils mis en place à la suite de la démarche (fiches de préconisations, cahiers de recommandations architecturales...) par le biais de réunions publiques sur certains segments de la charte paysagère, de conférences, de visites de chantier, d'expositions itinérantes, de publications, d'informations sur le site internet.
 - ▶ auprès des élus, maires et adjoints à l'urbanisme et au patrimoine des communes,
 - ▶ auprès des habitants, particulièrement les nouveaux résidents, mais également les résidents secondaires, les propriétaires habitants...
 - ▶ auprès des professionnels : techniciens des espaces verts des villes, artisans du bâtiment...

Plusieurs points à traiter ont déjà été soulevés lors des réunions publiques ; ils seront à approfondir et discuter dans la démarche de charte paysagère

- ▶ autour de l'urbanisation, du développement économique et de la qualité des paysages : comment gérer les entrées de

Les différents partenaires pour le projet de préservation de l'architecture et des paysages

- Le CAUE, qui a déjà commencé à accompagner la réflexion dans ce domaine
- Le STAP
- Les chargés de mission OPAH des Communautés de communes
- Le pôle de compétences du PLH
- Les architectes conseils missionnés par les communes
- Les services urbanisme et espaces vert des communes
- L'école d'architecture de Grenoble ? le Cermostem ?
- Le Pays d'Ardèche méridionale (dans la charte de 2005, le pays faisait de la maîtrise du foncier un des enjeux de son territoire ; la charte préparée en 2010 oriente ses actions sur le développement durable)
- Le PNR des Monts d'Ardèche qui a mené des expériences équivalentes



▲ *Saint-Laurent sous Coiron*

Photo : Cdc. Berg et Coiron

Les visites en langue étrangère sur le territoire du projet de Pays d'art et d'histoire

Si l'OT de Viviers propose une offre assez large en diverses langues étrangères (français, anglais, allemand, italien, néerlandais), il est le seul à avoir une offre aussi complète, les autres offices proposant des visites en quelques langues seulement : Bourg-Saint-Andéol : anglais, allemand et néerlandais ; Berg-et-Coiron et le point information d'Alba : néerlandais.

bourg, les bords de route, les zones commerciales, la signalisation... ? Comment préserver les lignes d'horizon...

- ▶ autour de l'architecture : comment agir sur l'aspect des constructions individuelles, des rénovations (en terme de qualité des matériaux...) ? Comment restaurer les bâtiments anciens, avec de nouvelles fonctions ? Comment intégrer de manière harmonieuse la création architecturale contemporaine dans les paysages ? Que faire du bâti récent ?
- ▶ autour de la redynamisation des centres anciens et de leur réinvestissement par de nouvelles populations et activités: les mises au normes contemporaines du bâti ancien (accessibilité, normes thermiques, ouvertures, configuration...) ; les déplacements piétonniers ; la mixité sociale et générationnelle ; la mise en place d'équipements et de services...
- ▶ autour de la préservation du patrimoine : de quelle manière intervenir sur des éléments du patrimoine privé ?
- ▶ autour de la compétition pour les espaces (espace agricole/urbanisé) et la confrontation des usages et des modes de vie occasionnés.

CONTRIBUER À POSITIONNER LE TERRITOIRE COMME UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE QUALITÉ

Un des objectifs majeurs du futur pays d'art et d'histoire est de contribuer à faire du territoire une destination touristique à vocation patrimoniale et culturelle, basée sur une offre de qualité. Pour cela, il travaillera en étroite collaboration avec les Offices de Tourisme du territoire, dans l'objectif d'une mise en cohérence et d'une qualification accrue de l'offre.

On compte sept offices du tourisme sur le territoire : Cruas, Sud Ardèche Rhône et Village, Viviers, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve de Berg et son antenne de Lavedieu, Saint-Martin d'Ardèche, Larnas, auxquels il faut ajouter un point communal d'information à Alba la Romaine et à Saint-Remèze, et un projet de syndicat d'initiatives à Saint-Marcel d'Ardèche.

Ils oeuvrent sous des statuts différents, associatifs ou communaux, à vocation locale ou intercommunale, leurs offres de visites sont variables selon les sites ; tous ne proposent pas de visites découvertes autour du patrimoine. Elles impliquent des professionnels ou des bénévoles, oeuvrant selon des statuts différents (saliés, vacataires) qui pour certains seulement, souhaiteraient bénéficier d'une formation qualifiante et professionnalisante.

L'offre de visites en langues étrangères est également très variable quant aux langues proposées (peu de néerlandais et d'allemand malgré une grande proportion de touristes en provenance des pays du nord, visites en anglais effectuées dans une traduction parfois trop littérale.

Aussi, l'intervention du service Pays d'art et d'histoire auprès de ces structures sera différenciée : pour certains, il s'agira seulement de contribuer à enrichir l'offre de découverte patrimoniale, par un appui intellectuel et un apport scientifique ; pour d'autres, d'aider à construire cette offre ; pour l'ensemble, de travailler à des actions communes. Il pourra avoir un rôle de coordinateur au niveau de certaines activités qui mettent en lien plusieurs points du territoire.

Les quatre Communautés de communes se sont impliquées dans l'aménagement d'itinéraires de randonnées, qui se ma-

térialisent par l'édition de topoguides : balades et randonnées, tous déclinés selon une charte graphique commune.

Le service du pays d'art et d'histoire contribuera à développer et qualifier l'offre de visites à vocation patrimoniale sur le territoire :

- en définissant et mettant en oeuvre son propre programme de visites découvertes originales, labellisées Pays d'art et d'histoire à destination des touristes et des visiteurs extérieurs, leur permettant d'aborder le territoire du Vivarais selon une vision globale ; elle sera complémentaire à l'offre existante,
 - ▶ définition des axes et des contenus de visite
 - ▶ gestion de guides conférenciers agréés
- en concevant des activités de médiation dans certains sites patrimoniaux du territoire,
- en collaborant de manière étroite avec les offices de tourisme pour contribuer à qualifier et enrichir l'offre de découverte patrimoniale proposée :
 - ▶ élaboration, amélioration de certains contenus de visites guidées proposés par les OT,
 - ▶ mise en place d'une procédure « d'agrément » Pays d'art et d'histoire de certaines visites guidées proposées par les OT (sous condition d'élaboration en commun de contenus, de prise en charge par des guides conférenciers agréés).
- de manière générale, contribuer à professionnaliser les visites guidées proposées sur le territoire
 - ▶ en contribuant à la formation des professionnels intervenant directement sur le territoire : sur des aspects scientifiques (connaissances historiques, archéologiques ethnologiques... du territoire) et de médiation.
- mettre en oeuvre des outils novateurs à l'échelle de l'ensemble du territoire
 - ▶ associer aux itinéraires de randonnées existant des outils de découverte patrimoniale mettant en oeuvre les NTI (téléchargements MP3)
- mettre en oeuvre une politique d'information sur l'histoire du territoire et le patrimoine du Pays d'art et d'histoire
 - ▶ élaboration de documents de découverte du patrimoine selon la charte graphique des Pays d'art et d'histoire : Laissez-vous conter : Les dolmens, les paysages agricoles ; les villages perchés, l'architecture Renaissance... du Vivarais méridional
 - ▶ réalisation d'un guide du Pays d'art et d'histoire. Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux.
- contribuer à une communication qualitative sur les offres du pays d'art et d'histoire pour rendre lisible cette destination

Les visites guidées proposées par les différents offices de tourisme

- Viviers : visites de la vieille ville et de la cathédrale, dont certaines nocturnes ou costumées ; de l'usine Lafarge et de la Cité Blanche (en collaboration avec l'OT Sud Ardèche Rhône et villages); l'OT travaille beaucoup avec le tourisme fluvial (visites guidées et animations : dégustation, concerts à la cathédrale); dans ce cadre, il accompagne certains groupes dans la Drôme provençale et dans les gorges de l'Ardèche.
- Bourg Saint-Andéol : suite à la reprise de l'activité par la ville, renouvelle actuellement son offre de visites guidées.
- Cruas propose essentiellement une visite de l'abbatiale et du village médiéval de Cruas
- L'office de tourisme Sud Ardèche Rhône et villages, intercommunal depuis peu, va également proposer une offre de visites sur deux dates, une en juillet et l'autre en août, sur les communes d'Aubignas, Saint-Thomé, le Teil et Valvignères
- Le point d'information touristique communal d'Alba-la-Romaine propose des visites du village
- L'office du tourisme intercommunal de Berg et Coiron propose surtout des visites de lecture du paysage, parfois associées à la découverte patrimoniale, les visites étant menées par une association.
- L'OT de Saint-Martin propose des visites du village, des visites avec lecture de paysages, des animations autour de la découverte du patrimoine naturel (en relation avec le SGGA), et un espace autour du séjour de Max Ernst (1938-1941), en français et allemand.
- Une démarche commune de développement de l'oénotourisme a été mise en place entre les OT de Saint-Martin, Larnas et Bourg Saint Andéol (avec le soutien de la Communauté de Communes DRAGA).

Les partenaires pour le projet touristique

- La MITRA
- Les OT
- L'ADT
- Le pays
- Les Communautés de communes
- Le GRETA d'Aubenas
- Les guides conférenciers ou intervenant sur le territoire (une charte pourra être mise en place avec les guides)
- L'Université d'Avignon (Département des sciences de l'information et de la Communication dirigé par J. DAVALLON et D. JACOBI)

- ▶ élaboration d'une documentation sur les offres pédagogiques, les visites culturelles proposées par le Pays d'art et d'histoire,
- ▶ élaboration d'un portail Internet Pays d'art et d'histoire à intégrer au site web des Offices du tourisme du territoire, et éventuellement d'autres partenaires (Département, ADT...) et aménagement de son référencement.
- former les acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, en contact avec les visiteurs) à communiquer sur la richesse et la variété du patrimoine du territoire,
- rassembler les informations sur les publics touristiques à l'échelle du Pays d'art et d'histoire,
- coordonner une réflexion et des actions communes avec les différents offices du tourisme du territoire :
 - ▶ sur les publics cibles et les contenus de formation à mettre en place (vis-à-vis des acteurs du tourisme, des guides conférenciers),
 - ▶ sur les propositions patrimoniales à mettre en œuvre en lien avec certains itinéraires communs (ex voie verte Via-Rhona),
 - ▶ sur les modes de médiation,
 - ▶ sur les offres de visites en langue étrangères et les moyens de les mutualiser,
 - ▶ sur les offres à destination des publics empêchés,
 - ▶ sur les politiques tarifaires des visites,
 - ▶ sur la mise en œuvre d'une signalétique touristique et Pays d'art et d'histoire commune (sur la base d'expériences menées par Rhône-Helvie),
 - ▶ sur la mise en œuvre d'événements en commun (Journées européennes du patrimoine),
 - ▶ sur l'élaboration de documents de communication communs.

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DES PUBLICS

Travailler avec les jeunes publics

Tisser des liens pérennes avec les établissements scolaires du territoire

En ce qui concerne les activités en milieu scolaire, le Pays d'art et d'histoire s'attachera à :

- Mettre en place des animations par un travail en amont, construit avec le milieu éducatif ,
- Proposer une offre culturelle qui s'inscrive :
 - ▶ dans le cadre de la circulaire du 28 août 2008 sur l'organisation de l'enseignement obligatoire de l'histoire des Arts dans les écoles, collèges, lycées. Celle-ci sert également de cadre à la convention pour l'éducation artistique et culturelle signée entre le Conseil général de l'Ardèche, la DRAC et l'inspection académique (2009-2012). Elle propose une démarche de rapprochement entre les établissements scolaires et les structures culturelles et développe un axe d'éducation au patrimoine qui a notamment pour objectif de « confronter les élèves aux traces matérielles de l'histoire », de les « familiariser avec les références culturelles porteuses d'identité, d'universalité, de mémoire et d'imaginaire » et « de leur permettre un apprentissage de leurs responsabilités face à ce patrimoine à protéger et à transmettre aux générations futures ».
 - ▶ en complémentarité avec les actions de médiation déjà menées sur le territoire par des professionnels

En effet, plusieurs structures culturelles et patrimoniales développent déjà leurs propres animations pédagogiques sur le territoire du Pays d'art et d'histoire : le site archéologique départemental d'Alba la Romaine, le CICP (Centre International construction et patrimoine), et l'atelier culturel et touristique du domaine Olivier de SERRES.

Le Pays d'art et d'histoire élargira les animations pédagogiques à d'autres patrimoines du territoire que ceux qui sont déjà investis.

- Devenir un pôle référent dans le cadre de la convention pour l'éducation artistique et culturelle signée par le CG07, l'IA de l'Ardèche et la DRAC Rhône-Alpes) ; c'est à dire être identifié comme un partenaire privilégié de l'inspection académique et des établissements scolaires dans le département, sur l'axe de l'éducation au patrimoine^[48].
- Inscrire ses activités pédagogiques dans le cadre de la déclinaison départementale de la charte nationale « adopter son patrimoine », en cours d'élaboration.



▲ Saint-Symphorien sous Chomérac,
conseil municipal des jeunes 2008

Photo : Cécile KATZ

⁴⁸ Les deux autres axes étant l'éducation à l'image et l'éducation au spectacle vivant

Les différents partenaires pour le projet scolaire :

- L'Inspection Académique de l'Ardèche et les établissements scolaires
- Le service action éducation artistique et culturelle de la DRAC Rhône-Alpes
- Le service patrimoine du Département de l'Ardèche
- Les archives départementales de l'Ardèche (Professeur relais, service de médiation)
- Les structures culturelles travaillant sur le projet
- Le CAUE

La préfiguration du volet pédagogique du futur Pays d'art et d'histoire du Vivarais Méridional

Le futur Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional mène actuellement une action de préfiguration pour l'élaboration de son projet pédagogique, en collaboration avec l'Inspection Académique de l'Ardèche et les services d'éducation artistique de la DRAC Rhône-Alpes.

Elle se déroule en plusieurs temps sur l'année 2011, dans l'objectif d'être opérationnelle pour l'année scolaire 2011-2012:

- Information sensibilisation à destination du personnel encadrant de l'Education Nationale (Inspecteurs de l'Education Nationale opérant sur le secteur (Aubenas I, Aubenas II, Le Pouzin), Conseillers pédagogiques, chefs d'établissement du second degré). Il s'agit à la fois de faire connaître le futur projet de Pays d'art et d'histoire et son volet pédagogique, mais surtout les ressources en terme de patrimoine qu'offre ce territoire et les divers angles d'approche qu'ils peuvent susciter en relation avec les programmes scolaires d'enseignement de l'histoire des arts.
- Information- sensibilisation sur le projet de Pays d'art et d'histoire et les ressources patrimoniales de son territoire auprès des professeurs relais et des enseignants intéressés, afin d'identifier leurs besoins, de faire émerger les projets (mai-juin 2011).
- Mise en place d'actions pédagogiques associant à chaque fois une classe avec un élément du patrimoine du futur Pays d'art et d'histoire, choisi en commun avec l'enseignant pour ses potentiels d'exploration thématique, en relation avec le programme scolaire du niveau concerné. Le service du futur Pays d'art et d'histoire co-construira avec l'enseignant volontaire le projet pédagogique pour l'année scolaire 2011-2012 en apportant toute la ressource scientifique nécessaire à son élaboration.
- Ces actions de préfiguration ne pourront être menées que sur quelques classes dans un premier temps, pendant l'année 2011-2012. Elle se dérouleront dans le cadre suivant :
 - Pour les établissements du premier degré : un appel à projets artistiques et culturels émis par l'Inspection Académique.
 - Pour les établissements du second degré, la mise en place de projets pilotes pour quelques classes dans le cadre des actions artistiques et culturelles de leurs projets d'établissement.
- C'est à travers l'adaptation de ces expériences, la généralisation de ce qui fonctionne, que le futur Pays d'art et d'histoire développera son programme pédagogique....

Travailler avec les enfants et les jeunes hors temps scolaire

Le Pays d'art et d'histoire travaillera avec les Communautés de communes qui ont la compétence enfance-jeunesse, ainsi que les centres de loisirs, pour élaborer une offre de découverte patrimoniale adaptée.

Le Centre international Construction et patrimoine (CICP)

- Propose plusieurs types d'activités pédagogiques à destination des scolaires principalement autour du patrimoine de la ville de Viviers (cité épiscopale et cité industrielle Lafarge).
- Des visites thématiques avec une animatrice, avec l'aide d'un support pédagogique : une ville au Moyen-Âge ; une renaissance dans l'envers du décor ; une cathédrale et son quartier (pour les cycles 3 de primaire et les 5e) ; construire autrefois (pour les 5e et 4e) ; une renaissance pas classique ; souvenirs d'usine, souvenirs de cités (lycéens) ; évolution des styles architecturaux (collégiens et lycéens) des façades en vitrine (tous publics). Certaines sont accompagnées de documents pédagogiques à compléter.
- Des ateliers avec une animatrice qui mettent en œuvre des manipulations (jeux, dessins, manipulations, constructions...) : quatre murs et un toit : initiation au patrimoine bâti (CE2 et CM1) ; le ciment et le carreau mosaïque (CM1-CM2) ; croquons le XVIIIe siècle (4e)
- Des ateliers avec professionnels : approche du matériau pierre et des outils de taille (à partir du CM2)
- Des parcours ludiques en autonomie (rallyes photo, jeu de piste), tous niveaux : chasse aux décors, trésors méconnus de l'art roman....

Le CICP accueille environ 30 à 40 classes de Viviers et du reste de l'Ardèche.

Le site archéologique départemental d'Alba la Romaine

- propose plusieurs animations pédagogiques à destination des classes et des jeunes publics hors temps scolaire
- A conçu plusieurs activités pédagogiques sur des thématiques différentes (un rallye découverte : Alba la Romaine, cité gallo-romaine ; un jeu de piste : Alba-la-Romaine, sur les traces des gallo-romains)
- A élaboré des documents pédagogiques destinés à accompagner les visites : Alba-la-Romaine, lecture d'une fouille ; Alba-la-Romaine, le théâtre antique et ses spectacles ; Alba-la-Romaine, des techniques de construction antique
- Le site archéologique accueille entre 40 et 50 classes par an (sur les mois de mai, juin, septembre)



▲ Animation pédagogique, Festival d'Alba 2010

Photo : Marcel HUDELLOT - Conseil général de l'Ardèche



▲ Animation pédagogique, CICP Viviers

Photo : CICP

L'atelier culturel et touristique du domaine Olivier de SERRES

- Propose des ateliers pédagogiques (formats : 1h30 ; une demi-journée / une journée) à destination des scolaires
- Sur les thématiques de la découverte de la ferme (morphologie des animaux, reproduction, transformation des produits, le goût, la soie, la vigne, les jardins...)

Il accueille 1200 scolaires à l'année

Sensibiliser les habitants à la qualité paysagère et au patrimoine

Le Pays d'art et d'histoire mènera une politique active de sensibilisation des habitants du territoire à la qualité du patrimoine et à la nécessité de préserver architecture et paysage. Le service définira précisément les publics destinataires et les formes de sensibilisation à prévoir.

Certains types de publics d'ors et déjà être identifiés comme destinataires d'actions spécifiques :

- les élus (> dans le cadre de l'élaboration de la charte paysagère),
- les artisans de tous corps de métiers oeuvrant dans les domaines de la construction, de la réhabilitation du bâti ancien et récent,
- les familles (> développer une offre spécifique qui met en jeu les liens intergénérationnels -tourisme à vélo : Via Rhona et les ouvrages hydrauliques sur le Rhône),
- les nouveaux arrivants sur le territoire, qu'ils souhaitent ou non construire ou réhabiliter une maison, surtout s'ils travaillent à l'extérieur (> information en lien avec les municipalités),
- les résidents secondaires ; ils ont une pratique et une connaissance différente du territoire, qui se forge de manière plus approfondie que celle des touristes, avec un regard distancié par rapport à celui des habitants (> visites découvertes spécifiques),
- les hébergeurs touristiques qui généralement, conseillent à la visite certains grands sites déjà promus, faute de mieux connaître l'intérêt que présentent certains sites patrimoniaux (> éductours spécifiques),
- les habitants de certains quartiers urbains, qui font l'objet de réhabilitations et de programmes d'habitat (> visite de chantiers avec découverte de l'histoire du quartier et de son sens dans la ville... collaborations avec les conseils de quartiers (Le Teil)).



▲ *Saint-Symphorien sous Chomérac, conseil municipal des jeunes 2008*

Photo : Cécile KATZ

Proposer une offre de visite découverte aux touristes

L'offre de visites découvertes à destination des touristes sera élaborée en complémentarité avec ce qui existe déjà sur le territoire, avec l'objectif d'apporter aux visiteurs une vision large sur l'histoire et le patrimoine.

Elle sera mise en place sur la base chrono thématique et des thématiques transversales :

- identification des besoins (en relation avec les offices de Tourisme, les associations, les sites muséographiques)
- élaboration des visites (contenus, types de médiation),
- évaluation et réajustements.

3.3 Organisation et moyens du service patrimoine du futur Pays d'Art et d'histoire

STATUTS ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU VIVARAIS MÉRIDIONAL

Le syndicat mixte du Vivarais méridional, porteur de la convention de Pays d'art et d'histoire, est un syndicat mixte fermé, constitué de quatre Communautés de communes : Barrès-Coiron ; Berg-et-Coiron, Du Rhône aux gorges de l'Ardèche et Rhône-Helvie.

Il a été créé par arrêté du Préfet de l'Ardèche en date du 5 novembre 2010. Son objet unique est le suivant : «assurer, de la candidature à la mise en œuvre, l'ensemble des démarches Pays d'art et d'histoire»

Les quatre Communautés de communes contribuent financièrement à son fonctionnement, sur la base d'un budget primitif, par une participation calculée selon la clé de répartition suivante :

- ▶ 50 % au prorata du potentiel fiscal des taxes des EPCI de l'année précédente,
- ▶ 50 % au prorata de la population INSEE totale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Le syndicat est par ailleurs habilité à solliciter les financements et à contractualiser avec tous les partenaires : Europe, Etat, Région Rhône- Alpes, Département de l'Ardèche et tous les autres partenaires.

Un partenariat spécifique est établi entre le Syndicat mixte et le Conseil général de l'Ardèche, qui se matérialise par la signature d'une convention.

LE RECRUTEMENT D'UNE ÉQUIPE QUALIFIÉE

Un(e) animateur(trice) du patrimoine

Il sera recruté par le syndicat mixte du Vivarais méridional. Dans l'attente de la mise en place du CIAP, son bureau sera installé dans les locaux de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche, à Bourg-Saint-Andéol, qui accueille le siège social du syndicat mixte et assure par convention, les services généraux de secrétariat et de comptabilité.

Pour ce poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine, le Syndicat mixte du Vivarais méridional recrutera un cadre de catégorie A, de niveau attaché de conservation, la sélection du candidat se faisant sur dossier et entretien.



▲ Journées du patrimoine 2010 à Rochemaure

Photo : Thibault ROY

L'animateur aura la responsabilité du service Patrimoine du Pays d'art et d'histoire créé par le syndicat mixte du Vivarais méridional dans le cadre de la mise en place de ce Pays d'art et d'histoire. A ce titre, il contribuera à la préparation du budget de la convention Pays d'art et d'histoire ; établira les demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels et financiers (DRAC, Pays d'Ardèche méridionale) et les bilans d'activité du service.

Il travaillera en étroite concertation avec les services des différentes Communautés de communes partenaires : Berg-et-Coiron, Barrès-Coiron, Rhône-Helvie, Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche) et en relation avec :

- les partenaires institutionnels : DRAC Rhône-Alpes, STAP ; Conseil Général de l'Ardèche
 - ▶ les partenaires locaux : les responsables de structures culturelles, offices du tourisme, responsables associatifs ; les services culturels et patrimoniaux des villes du territoire (Cruas, Le Teil, Viviers, Bourg-Saint-Andéol) ; les bibliothèques et médiathèques municipales,
 - ▶ L'inspection académique,
 - ▶ Le service des archives départementales de l'Ardèche, la Médiathèque Départementale de Prêt,
 - ▶ Le CAUE de l'Ardèche,
 - ▶ Les chercheurs (Service Régional de l'Archéologie, Cellule archéologique du Département de l'Ardèche ; pôles et antennes universitaires),

Il aura pour objectif de mettre en œuvre la convention de Pays d'art et d'histoire conclue entre le syndicat mixte et le Ministère de la culture et de la communication, ainsi que les conventions établies avec les autres partenaires (Département de l'Ardèche, Pays de l'Ardèche méridionale). Ses différentes missions :

- Poursuivre l'organisation et la mise en place d'une documentation thématique sur l'ensemble des patrimoines et des paysages du territoire, qui sera la base principale de travail du service du futur pays d'art et d'histoire (pour ses actions auprès du public, ses actions pédagogiques, ses relations avec les guides conférenciers).
- Définir et mettre en place une politique des publics :
 - ▶ définir les axes thématiques, les contenus et les types d'animation proposés par le service Pays d'art et d'histoire et mettre en place :
 - » des actions pédagogiques à destination des scolaires (en collaboration avec l'Inspection académique, le service action culturelle et patrimoine du Département),
 - » des circuits de découverte à destination des visiteurs extérieurs (en collaboration avec les sites patrimoniaux, les offices du tourisme, les Communautés de communes compétentes)
 - » des actions de sensibilisation à destination de la population locale : expositions, conférences, animations spécifiques...
 - ▶ coordonner, à l'échelle du territoire, certains évènementiels annuels liés au patrimoine (Journées Européennes du Patrimoine...)



▲ Ateliers au CICP à Viviers

Photo : CICP

- ▶ assurer, en collaboration avec la DRAC et d'autres partenaires du territoire, les formations à destination des guide-conférenciers ou d'autres acteurs du territoire (sociaux, touristiques, artisans...).
- ▶ Coordonner les tarifs de visite.
- Mettre en œuvre les collaborations et les concertations avec les Communautés de communes ayant la compétence tourisme et les offices de tourisme pour qualifier l'offre.
- Contribuer à la qualité et à la cohérence des actions de valorisation patrimoniale sur le territoire
 - ▶ relayer (auprès des élus, du STAP, d'autres services de la DRAC...) les questions de restauration, de conservation du patrimoine qui peuvent se poser sur le territoire et assurer une veille.
 - ▶ être un référent scientifique pour les projets de valorisation patrimoniale menés dans les différents points du territoire à l'initiative des communes, des Communautés de communes, des associations ; à ce titre, et assurer la validation des contenus scientifiques des circuits thématiques, des centres d'interprétation et projets muséographiques, des signalétiques patrimoniales...
- Initier et contribuer à diffuser les connaissances scientifiques (archéologiques, historiques, ethnologiques, géographiques...) sur le territoire :
 - ▶ Initier des projets de recherche en relation avec différents partenaires (Cellule archéologique du Département, Cermosem, associations...),
 - ▶ Contribuer à la mise en place de publications,
 - ▶ Contribuer à la diffusion des recherches par la conception d'expositions.
- Animer la réflexion globale sur les aménagements et l'évolution du paysage urbain et rural ; animer les concertations et les réflexions sur la préservation de l'architecture et du paysage
 - ▶ Mettre en place les conditions de réflexion pour la mise en place d'une charte paysagère sur le territoire du Pays d'art et d'histoire
 - » Réunir un groupe de réflexion sur les enjeux et les besoins du territoire en terme de préservation de l'architecture et du paysage,
 - » Collaborer à l'élaboration du cahier des charges de la charte paysagère,
 - » Participer au recrutement du cabinet d'études,
 - » Assurer le suivi de l'étude,
 - » Mettre en place les concertations et les réunions d'information autour du projet de charte paysagère,
 - » Assurer la diffusion des préconisations : création d'une exposition ; édition d'une plaquette, mise en ligne de documents, édition d'extraits à destination de publics spécifiques.
 - ▶ Participer aux réflexions sur la mise en œuvre du programme local de l'habitat.



▲ *Lavoir de Tourne à Bourg-Saint-Andéol*

Photo : Isabelle CHAVANON

- Elaborer et faire réaliser les documents de valorisation du patrimoine et des sites du territoire ;
 - ▶ Les documents de fond sur certains patrimoines thématiques du Pays d'art et d'histoire
A titre d'exemple, on peut imaginer une documentation sur les hôtels particuliers du XVII^e siècle et la famille Franque, l'agronomie selon Olivier de SERRES, l'urbanisme du Teil en lien avec son industrialisation aux XIX^e-XX^e siècle, les villages perchés et fortifiés du Vivarais Méridional...
 - ▶ Un guide du patrimoine (collection VPAH : Centre des Monuments nationaux. Editions du patrimoine)
- Mettre en place les outils de communication sur les missions, les actions du Pays d'art et d'histoire
 - ▶ Définir les priorités, élaborer les contenus pour les documents papier : affiches, documents de présentation des visites découvertes en cours, documents de présentation des activités éducatives, dépliants ;
 - ▶ Elaborer les contenus d'un site Internet
 - ▶ Gérer les relations avec les prestataires
- Mener toutes les concertations, les réflexions nécessaires pour mettre en place un CIAP dans les 5 ans
 - ▶ Organiser, avec les élus et les autres partenaires du territoire, une base de réflexion sur la configuration optimale pour un futur CIAP
 - ▶ Définir les axes de la mise en réseau avec structures muséographiques existantes ou les porteurs de projets
 - ▶ Elaborer le projet scientifique de l'exposition permanente
 - ▶ Contribuer au suivi des travaux de mise en place du CIAP
- Conduire les actions d'évaluation du service Pays d'art et d'histoire (notamment grâce aux outils mis en place par le réseau VPAH) : bilans, fréquentations, actions menées ; réorientations à prendre...
- Participer à la vie du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire
 - ▶ Participer aux formations annuelles et échanges d'expérience organisés par la DRAC Rhône-Alpes

Un(e) assistant(e) à l'animateur du patrimoine

De formation supérieure (niveau licence ou master), il assistera l'animateur du patrimoine, notamment dans ses missions :

- de médiation (conception et mises en œuvre) auprès des publics

- ▶ Gestion des relations avec les enseignants, les autres partenaires (centres socio-éducatifs...)
- ▶ Contribution à l'élaboration des ateliers pédagogiques à destination des scolaires
- ▶ Contribution à l'élaboration des activités de découverte
- ▶ Médiation auprès des différents publics (ateliers, visites découvertes...)

■ de communication

- ▶ actualisation des données du site Internet

Ses missions seront définies plus précisément dès lors que l'animateur sera recruté, afin de recruter un profil complémentaire pour la mise en œuvre la plus optimale possible de la convention.

En attendant la création du CIAP, le service Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional sera accueilli dans les locaux de la Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche

En attendant le label Pays d'art et d'histoire, le syndicat mixte du Vivarais méridional a souhaité poursuivre la dynamique mise en place ces dernières années autour de l'élaboration du dossier de candidature, en prolongeant les missions de la personne chargée du dossier jusqu'au recrutement d'un animateur du patrimoine, qui interviendra après obtention du label.

D'ici là, le lien avec les acteurs du territoire sera maintenu : poursuite du travail de collaboration avec le milieu enseignant sur le volet pédagogique, la préparation des Journées européennes du patrimoine 2011, élaboration opérationnelle du programme d'actions, discussions avec les partenaires, représentation du Syndicat mixte sur les projets en cours...

PREMIERS ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CIAP

Le CIAP, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est un élément clé du dispositif Pays d'art et d'histoire. Il assure plusieurs fonctions essentielles : accueil du service patrimoine, centre de ressources et de documentation, exposition permanente de type interprétation permettant de donner aux visiteurs des clés de lecture du patrimoine et de l'architecture du territoire, expositions temporaires offrant la possibilité de développer des sujets ponctuels d'actualité sur le territoire (projet de restauration d'un bâtiment, projet d'urbanisme en cours...), ateliers pédagogiques, lieu de rencontres, débats, conférences...

En assurant toutes ces fonctions dans un cadre physique donné, le CIAP permet également la visibilité du Pays d'art et d'histoire et des actions qu'il mène sur le territoire.

Si la démarche de mise en place des CIAP dans les villes d'art et d'histoire est désormais éprouvée, et appuyée par le Guide méthodologique du Ministère de la culture élaboré en 2007, la réflexion pour les Pays d'art et d'histoire, dont le territoire peut-être vaste, est plus complexe.

Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional se donnera donc un temps de réflexion et de concertation entre élus et avec les différents acteurs, pour mettre en place un dispositif optimal qui prenne en compte les caractéristiques du territoire. Cette réflexion nécessaire commencera assez rapidement après l'obtention du label pour assurer une mise en œuvre du projet dans les cinq années suivant la signature de la convention.

Pour autant, quelques principes pour le futur CIAP du Vivarais méridional ont été posés, en deux points :

- un axe directeur : un CIAP multipolaire, avec un dispositif phare, sans doute à Viviers
- une méthodologie en trois temps pour la définition du schéma d'interprétation.

L'axe directeur du futur CIAP du Vivarais méridional : un CIAP multipolaire

Compte tenu du large périmètre du futur Pays d'art et d'histoire, et des nombreuses thématiques portées par son patrimoine, le CIAP du Vivarais méridional ne sera pas un équipement mono site. Au contraire, il traduira dans l'espace la fonction de mise en réseau qu'exercera le Pays d'art et d'histoire dans l'essentiel de ses missions.

Il se dotera :

- d'un équipement fort, qui rassemblera plusieurs fonctions, et notamment le service du futur Pays d'art et d'histoire. La maison des chevaliers à Viviers est pré-sentie pour remplir cet office : magnifique maison à la façade Renaissance, classée Monument Historique, au cœur du secteur sauvegardé. Le Pays d'art et d'histoire aura un rôle essentiel dans la définition de l'équipement.
- d'un réseau de sites muséographiques et d'interprétation sur des thématiques spécifiques, incluant :
 - ▶ des sites existants (site et musée d'Alba la Romaine, musée et jardins du Pradel...),
 - ▶ des sites muséographiques ou d'interprétation à créer ou à requalifier, portés par les communes ou les associations du territoire,
 - ▶ des villages ou monuments du territoire à visiter, des aspects du paysage à observer,
 - ▶ des circuits thématiques existants ou à créer.

Les relations entre le Pays d'art et d'histoire et chacun des sites (fonctionnement, ouverture, animations, accueil d'expositions...) fera l'objet d'une convention.

Le Pays d'art et d'histoire viendra en appui à la définition des projets muséographiques ainsi qu'en appui scientifique et technique sur les opérations (contributions aux orientations thématiques ; participation aux comités de pilotages).

Le Pays d'art et d'histoire sera maître d'ouvrage sur la mise en place d'une signalétique interprétative sur des thématiques transversales (exemple : réseau des villages perchés).

Une méthodologie en trois temps pour la définition précise du schéma d'interprétation

- Premier temps : les concertations permettront de définir les lieux potentiels qui intégreront le réseau, les thématiques qui peuvent y être associées, et les volontés politiques de soutenir ou de qualifier un «équipement».

Cette concertation permettra de préciser :

- ▶ les contours de ces équipements (outre la fonction d'exposition),
- ▶ les principes de collaboration entre le Pays d'art et d'histoire et chacun de ces sites : ce que le Pays d'art et d'histoire attend de chacun d'eux (sur la base d'un cahier des charges) et ce que chacun des sites peut attendre du Pays d'art et d'histoire (en terme d'appui scientifique, d'animation, de formation à la médiation...),
- ▶ les éléments de dénominateurs communs qui feront référence dans chacun des sites au pays d'art et d'histoire (ligne graphique, module d'exposition, borne multimédia...),
- ▶ la place de chacun des sites dans le réseau.

Ce schéma s'établira dans une recherche d'équilibre sur le territoire (et non de «saupoudrage»), d'identification et de marquage du territoire, de pertinence thématique, de professionnalisme et de qualité des offres culturelles des sites ; avec une réflexion en amont sur leurs fonctionnements.

Parallèlement, la Commune de Viviers entamera sa réflexion sur les fonctions du CIAP que pourra accueillir la Maison des Chevaliers (étude de faisabilité), qui sera, le cas échéant, suivie des études de programmation et d'aménagement.

- Second temps : une exposition de préfiguration qui permettra de tester le dispositif ; elle sera itinérante pour permettre à chacun de s'approprier cette configuration.
- Troisième temps : la mise en place progressive du réseau selon les temporalités de chacun des partenaires.



▲ *Village de Gras*

Photo : Thibault ROY

BUDGETS ET MOYENS DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte a établi un budget préliminaire de fonctionnement pour les cinq années à venir, basé sur la participation financière des quatre communautés de communes, qui lui permettront d'assurer ses principales missions. (voir en annexe).

Pourront s'y ajouter les contributions :

- du Ministère de la Culture, selon les termes de la convention,
- du Département, sur projets, selon les termes de la convention annexe,
- du Pays d'Ardèche Méridionale, sur projets,
- De la région, sur projets, au moyen de sa procédure exceptionnelle des Grands projets de Rhône-Alpes, (au titre de la participation territoriale active du futur Pays d'art et d'histoire à la réussite de l'inscription de la Grotte Chauvet sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco),
- des collectivités locales en fonction des actions les intéressant plus directement,
- des entreprises ou mécènes impliqués dans le territoire, son histoire et son développement.

UN TABLEAU DE BORD POUR LES CINQ ANS À VENIR

Compte tenu de l'attente des différents partenaires du territoire vis à vis du label Pays d'art et d'histoire, et de leur implication dans le projet au cours de sa formalisation (au titre de membres du comité de pilotage, de conseil scientifique, ou lors des différentes concertations), les premières années de mise en œuvre du label seront déterminantes.

Un programme d'actions sur cinq ans a donc été établi.

Phase de démarrage (fin 2011- année 2012)

- A son arrivée, à l'automne 2011, l'animateur de l'architecture et du patrimoine prendra connaissance du territoire, de ses richesses patrimoniales et architecturales, et des acteurs du territoire Il participera à la définition du profil de poste de son assistant,
- Le service patrimoine du Pays d'art et d'histoire établira des contacts avec les différents partenaires du Pays d'art et d'histoire ; et mettra en place, selon les directions données par les élus, les instances de concertation (conseil scienti-

fique ; conseil avec les acteurs sociaux-économiques, démarches participatives avec les habitants, les associations),

- Il poursuivra les relations avec le milieu scolaire (inspection académique, enseignants) pour mettre en place les actions engagées à l'échelle de quelques classes. en 2011, afin de pouvoir offrir pour l'année 2012-2013 des propositions pour chacun des niveaux scolaires du primaire et du secondaire,
- Il définira les priorités pour l'élaboration des visites découvertes,
- Il préparera la réflexion pour l'élaboration de la Charte paysagère, qui sera menée en collaboration avec les partenaires du Pays d'art et d'histoire (CAUE),
- Il établira un document de quatre pages sur les principaux patrimoines du territoire à destination des habitants et définira les priorités quant aux autres documentations sur le patrimoine : thématiques à valoriser, format des documents à éditer (selon le respect de la charte graphique),
- Il préparera les concertations autour de la définition du schéma d'interprétation,
- Il mettra en place le portail internet.

Phase de consolidation (2013)

Cette phase verra la poursuite des actions déjà entreprises :

- la poursuite des activités courantes mises en place la première année (activités pédagogiques, visites découvertes),
- la poursuite de la démarche de charte paysagère et la mise en place des premiers outils de sensibilisation,
- la mise en place de l'exposition de préfiguration (itinérante) autour du dispositif CIAP.

Phase de développement (2014-2016)

Cette phase verra le développement de toutes les actions initiées aux phases précédentes.

- Le suivi du projet de CIAP sera un des éléments essentiel des missions du service patrimoine du Pays d'art et d'histoire,
- La préparation du guide du patrimoine du Vivarais Méridional, Editions des Monuments nationaux.

Bibliographie thématique

- » Abbé Arnaud : Les voies romaines en Helvie,, Le Teil, 1966.
- » Abbé Arnaud : Valvignères en Helvie, Privas, 1963.
- » BRECHON Franck : Le site des Balmes de Montbrun : un exemple abouti de troglodytisme médiéval. Pays d'Ardèche, Le Coiron, terre d'histoire, territoire de projets, MATP. 2008. pp 77-81.
- » BOUIX Daniel : Les sources du Coiron et leur exploitation, du Teil à Rochemaure. Pays d'Ardèche, Le Coiron, terre d'histoire, territoire de projets, MATP. 2008, pp 144-147.
- » DUPRAZ D. ; MOREL : Vignerons en Vivarais ; passé et présent de la viticulture ardéchoise. Service éducatif des archives- Conseil Général de l'Ardèche. 1994.
- » DUPRAZ J. :(sous la dir. scientifique de)- FRAISSE C- VOISIN A-F : Alba la romaine ; une ville antique à son apogée. Edition : Association les enfants et amis d'Alba. 2004. 59 p.
- » DUPRAZ J. : Alba à l'aube de l'an 2000, un siècle et demi de travaux archéologiques. Mémoire d'Ardèche et temps présent, n° 57 : Alba, 2000 ans d'histoire, février 1998,pp 3-14
- » DUPRAZ J. ; FRAISSE C. : L'Ardèche 07. Carte archéologique de la Gaule ; pré-inventaire archéologique. Académie des inscriptions et belles lettres, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la culture et de la communication, MSH. 2001, 496 p.
- » CARLAT Michel : Architecture rurale en Vivarais. Librairie Guénégaud, 1982. 318 p.
- » CARLAT Michel (sous la dir. de) L'Ardèche, édition Curandera, collection les ethnologiques. 1985.
- » CHOLVY Gérard (sous la dir. de) : Histoire du Vivarais. Edition Privat ; collection Pays et villes de France, 1988, 320 p.
- » COCHET G. Le plateau du Coiron ; guide du patrimoine naturel de la région Rhône-alpes n° 18. Par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels. (date)
- » COLLECTIF : Viviers, Ardèche, inventaire topographique ; Ministère de la Culture et de la Communication ; direction du Patrimoine. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris, 1989, 464 p.
- » COLLECTIF : Congrès archéologique de France n° 150 ; session, 1992 : Moyenne vallée du Rhône. Société française d'archéologie, Musée des monuments français, Paris, 1995.
- » ESQUIEU Yves : Cathédrale de Viviers, Ardèche. Services culturels de la Mairie, 2001.
- » ESQUIEU Yves : L'introduction de la renaissance en Vivarais et Bas Dauphiné 1520-1535. Actes du colloque de Viviers, Revue du Vivarais, n° 1 sept 2001.
- » ESQUIEU Yves : Pays de pierre : itinéraire à travers un patrimoine technique Ardèche Drôme. Patrimoine Rhône-alpin, 2007. 60 p
- » ESQUIEU Yves : Viviers, cité épiscopale, DARA n° 1, 1988
- » ESQUIEU Yves : Quartier cathédral, une cité dans la ville. Ed Rempart, Desclée de Brower, 1994.
- » GELY Bernard : Grottes ornées de l'Ardèche, L'art des cavernes, Ed du Dauphiné Libéré, 2000.
- » GELY Bernard ; OGEL Laurence : Préhistoire en Ardèche, des origines à nos jours, Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, n°56, 1997.
- » GELY Bernard : Les dolmens des Géantes à Bourg-Saint-Andéol, Ardèche Archéologie, t.18, 2001.
- » GUIGON François : la vigne et le vin à Alba, une longue histoire. Mémoire d'Ardèche et temps présent, n° 57 : Alba, 2000 ans d'histoire, février 1998. pp 51-54.

- » LAFFONT Pierre-Yves : Atlas des châteaux du Vivarais, Xe-XIIIe siècles.DARA. 2005
- » LAFFONT Pierre-Yves : Châteaux du Vivarais : pouvoir et peuplement en France méridionale, du Haut-moyen-âge au XIII^e siècle. 2009.
- » LEFEBVRE Claude : L'organisation de l'Espace des oppida du plateau de Jastres à Lussas et à Lavilledieu. Mémoire d'Ardèche et temps présent, n° 66, mai 2000, p 23-30.
- » MASSOT Georges : Propos sur les diverses strates de la toponymie du Coiron. In Pays d'Ardèche, Le Coiron, terre d'histoire, territoire de projets, MATP. 2008 ; pp 5-18.
- » MOREL Yves : Les maîtres du fil ; histoire du moulinage vivarois du XVIIIe siècle à nos jours. Tome 1. Mémoire d'Ardèche et temps présent. 2002. 380 p.
- » MOREL Yves : Le Coiron et le moulinage. Pays d'Ardèche, Le Coiron, terre d'histoire, territoire de projets, MATP. 2008. ; pp 137-143.
- » NACE Christian et J.-R. : Ardèche, terre d'industrie : au temps où les usines parlaient, Edition La fontaine de Siloë, collection les vivaroises. 2001, 254 p.
- » NAUD Georges : Le Coiron, un pays d'eau et de feu. Pays d'Ardèche, Le Coiron, terre d'histoire, territoire de projets, MATP. 2008. pp 31-69.
- » OGEL Laurence : Ardèche, terre de préhistoire. Archéologia, n° 348, sept 1998, pp 20-35.
- » OZIL Hervé : Magnaneries et vers à soie ; la sériciculture en pays vivarois et cévenol. Edition de Candide, 1983.
- » RAIMBAULT Michel (sous la dir. de) ; Rochouse Chantal ; Ozil Hervé : De la Dent de Rez aux Gorges de l'Ardèche ; histoire et environnement d'un territoire. Edition de l'Ibie, édité avec le soutien de la DIREN et du Conseil Général de l'Ardèche. 2008, 653 p.
- » RAIMBAULT M ; ROCHOUZE C : Cabanes et structures en pierres sèches dans la plaine de Gras (Ardèche) ; physionomie d'un contexte agro-pastoral en bas vivarais. In études et recherches d'Architecture vernaculaire n ° 19. (1999) C.E.R.A.V, PARIS Format A4 - 58 p. - Xérocopie –
- » ROUDIL Jean-Louis : Les dolmens de l'Ardèche, C.G. de l'Ardèche, 1998.
- » REYNAUD J-F ; PACAUD M ; WULLSCHLEGER M : Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes. Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-alpes. 2002. DARA n°23, 2002
- » ROUDIL Jean-Louis : Les dolmens de l'Ardèche. Fédération ardéchoise de la Recherche préhistorique. Musée de la préhistoire/ CG 07. 1998, 95 p.
- » SABY Jean-Claude : Agriculture et élevage dans la zone naturelle du Coiron. Pays d'Ardèche, Le Coiron, terre d'histoire, territoire de projets, MATP. 2008, pp 148-152.
- » SAINT-JEAN Robert ; NOUGARET Jean : Vivarais- Gévaudan roman. Edition Zodiaque, la nuit des temps. 1991
- » STRIPPOLI Laurent : Aps, la médiévale. Mémoire d'Ardèche et temps présent, n° 57 : Alba, 2000 ans d'histoire, février 1998. pp 19-23.
- » Conseil Général de l'Ardèche : Ardèche : Hommes, territoires, patrimoines. Education et patrimoine en Ardèche. 2001-2004
- » DGA éducation et culture, service du patrimoine et des arts plastiques : Document d'orientation pour la valorisation du site et des collections d'Alba la Romaine. Conseil Général de l'Ardèche ; Février 2005, 64 p + annexes



Annexes

SOMMAIRE

Budget prévisionnel de fonctionnement.....	140
Le projet de Pays d'art et d'histoire en Vivarais méridional - situation à l'échelle régionale.....	143
Données démographiques concernant le Vivarais méridional.....	145
Données concernant la construction en Vivarais méridional	146
Liste des édifices classés monuments historiques	148
Les bibliothèques du Vivarais méridional	152
Effectifs scolaires du territoire du Vivarais méridional	153
Carte du réseau de randonnée couvrant le territoire du projet.....	155

Budget prévisionnel de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
<i>6042 Prestations Draga</i>	13 000	13 260	13 525	13 800	14 070
<i>Petites fournitures diverses</i>	6 900	7 038	7 250	7 400	7 615
<i>Etude paysagère</i>	15 000	50 000	0	0	0
<i>Publications et communication</i>	18 600	18 600	18 600	18 600	18 600
<i>Personnels</i>	45 130	71 000	72 500	73 900	76 200
<i>Autres charges de gestions et imprévues</i>	15 800	16 100	16 600	16 900	17 300
<i>Virement d'ordre section investissement</i>	1000	1200	1300	30 000 * (financement CIAP : 50 000 Dont 20 000 Pays)	30 000 * (financement CIAP : 50 000 Dont 20 000 Pays)
TOTAL	115 430	177 198	129 775	160 600	163 845

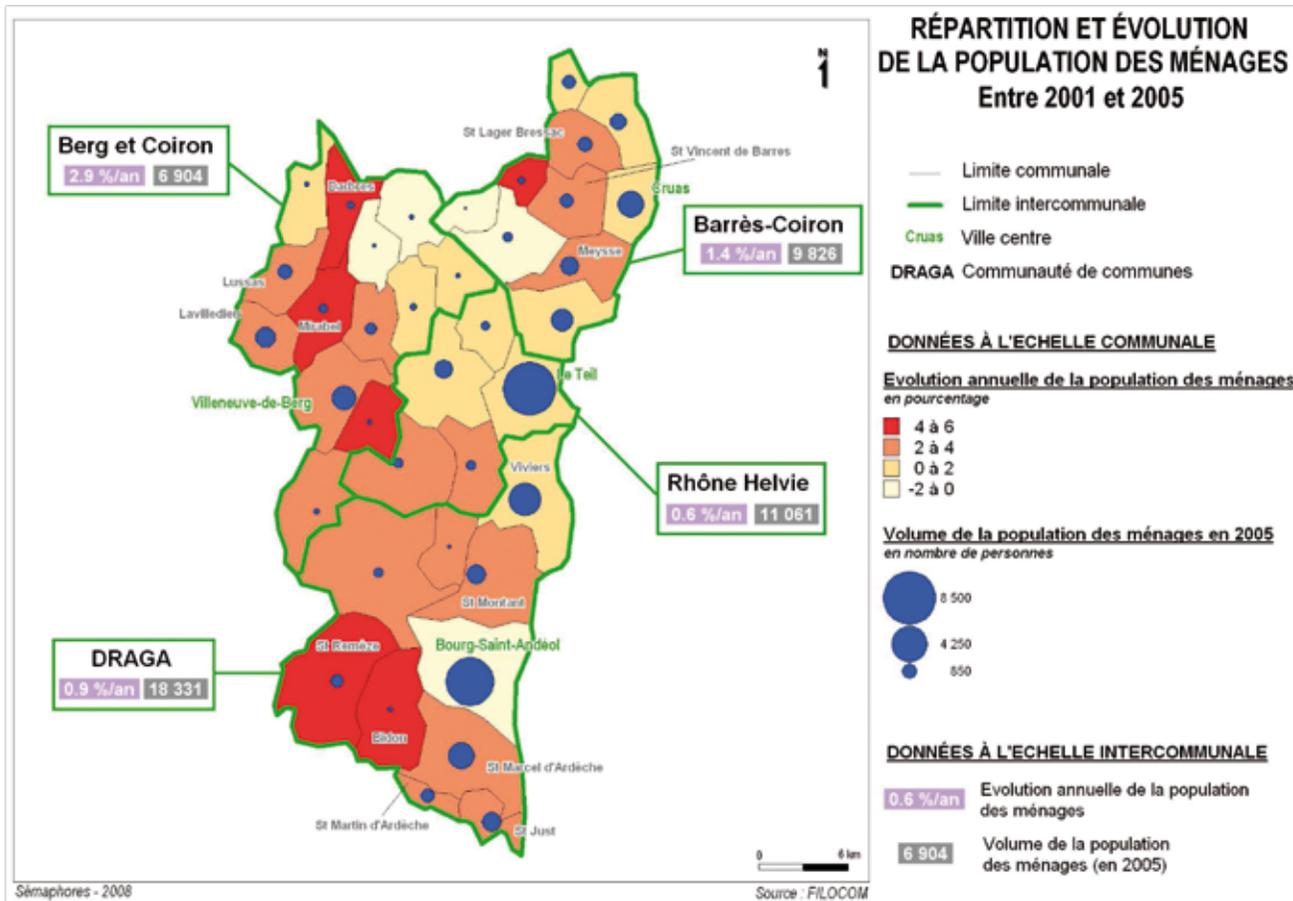
Budget prévisionnel de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Etat</i>	7 000	35 500	23 300	0	0
<i>Département</i>	11 500	11 500	12 000	12 000	12 000
<i>Pays</i>	2 000	22 000	2000	2000	2000
<i>Divers</i>	0	0	0		
<i>Participation com.com.</i>	94 930	108 198	92 475	146 600	149 845
Total	115 430	177 198	129 775	160 600	163 845



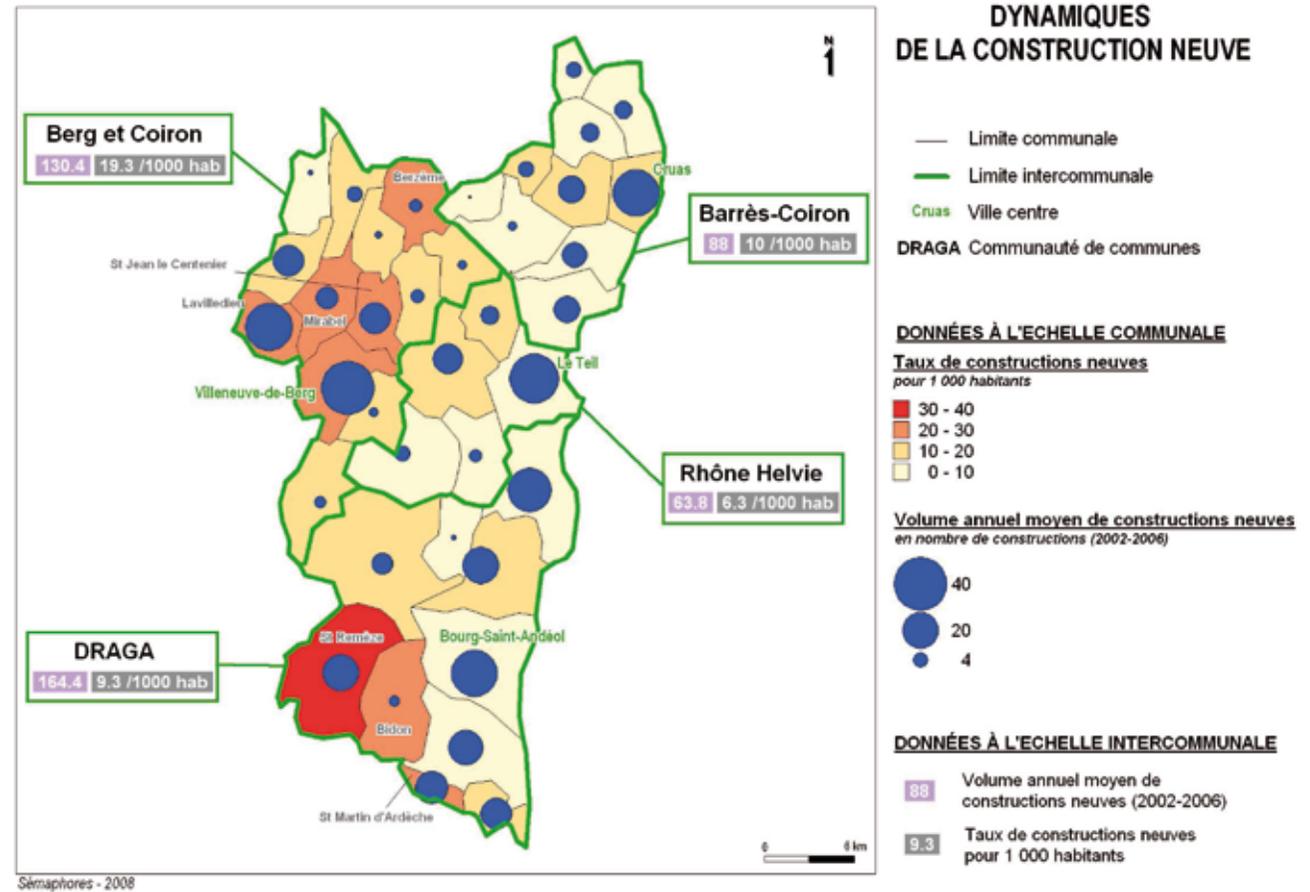




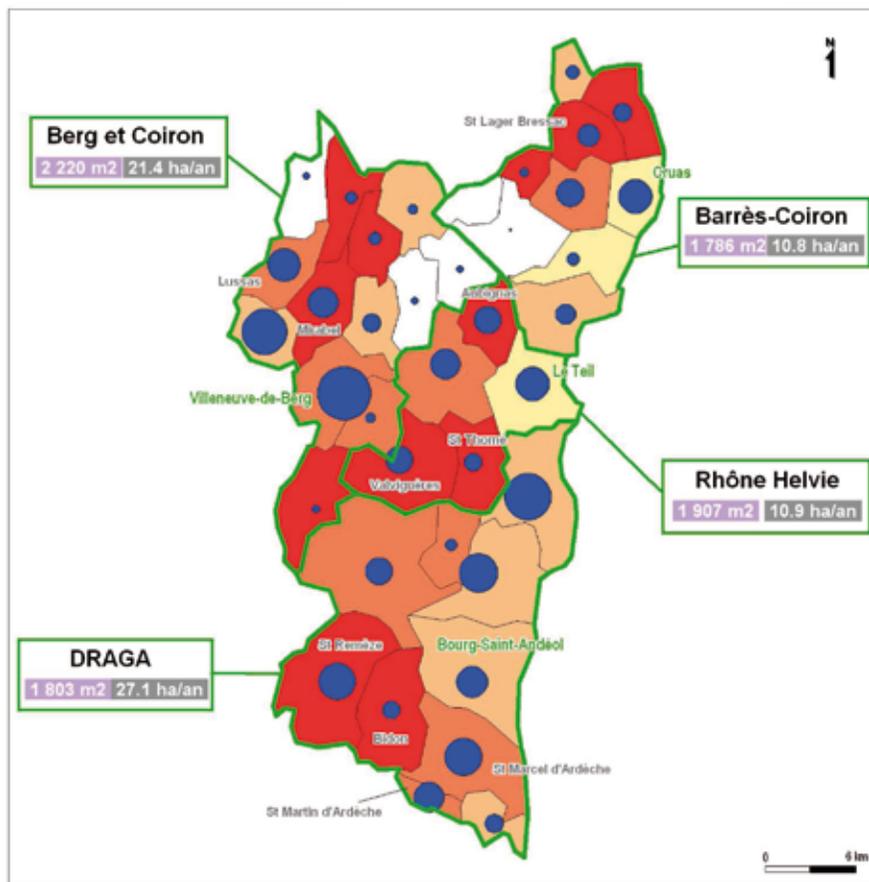


Source : Sémaphores - Etude PLH 2008

Données concernant la construction en Vivarais méridional



Source : Sémaphores - Etude PLH 2008



CONSOMMATION FONCIÈRE DU TERRITOIRE

- Limite communale
- Limite intercommunale
- Cruas Ville centre

DRAGA Communauté de communes

DONNÉES À L'ECHELLE COMMUNALE

Taille moyenne des parcelles des maisons individuelles en diffus (2006-2007, en m²)

- > 2500
- 1 800 - 2 500
- 1 200 - 1 800
- 800 - 1 200
- < 800
- Non renseigné

Consommation annuelle foncière (en hectare)

- 7
- 3.5
- 0.7

DONNÉES À L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

1 800 Taille moyenne des parcelles des maisons individuelles en diffus (2006-2007) (en m²)

10.9 Consommation annuelle foncière (en hectare)

Source : Sémaphores - Etude PLH 2008

Liste des édifices classés monuments historiques

Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques dans le département de **Ardèche**

Copyright Ministère de la Culture – Conservation des monuments historiques – DRAC Rhône-Alpes – 04.72.00.44.00

La loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs stipule "art. 10° l'exercice du droit de communication institué par le présent titre exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers la possibilité de reproduire, diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués".

Commune	Adresse	Appellation	Libellé de la protection
ALBA-LA-ROMAINE	Lieux-dits Saint-Martin, Le Palais, Pinard, Bagnols	Agglomération antique (vestiges)	La parcelle cadastrale A 1445 : inscription par arrêté du 6 janvier 1986 - Vestiges (cad. A 1108) : inscription par arrêté du 31 juillet 1986 - Vestiges (cad. A 961, 962, 1109, 1115, 1118 à 1124, 1133, 1134, 1139, 1141 à 1143, 1146 à 1148, 1151, 1152, 1156, 1158, 1160 à 1163, 1166, 1167, 1169, 1173, 1174, 1419) : classement par arrêté du 28 juin 1989 - Vestiges (cad. 960,997 à 1000, 1137, 1138, 1140,1144,1145,1149,1153 à 1155,1159, 1164,1165,1450,1598,1647,1657 : classement par arrêté du 21 sept 2006 Inscription par arrêté du 27 décembre 1939
ALBA-LA-ROMAINE		Château	
ALBA-LA-ROMAINE	Lieu-dit Pinard	Habitat gallo-romain (vestiges)	La parcelle cadastrale A 1174 : classement par arrêté du 26 novembre 1973
ALBA-LA-ROMAINE	Lieu-dit Le Palais	Théâtre gallo romain (vestiges)	Classement par arrêté du 10 juillet 1959
BAIX	rue Royale Basse	Auberge La Cardinale	Porte sur rue : inscription par arrêté du 13 décembre 1982
BAIX	à 1 km de Baix, sur la R.N. 89 côté est	Croix de chemin (Croix Rouge)	Classement par arrêté du 20 janvier 1983
BAIX		Fontaine et lavoir	Inscription par arrêté du 29 août 1984
BAIX		Tour de l'Horloge	Façades et toitures : inscription par arrêté du 5 décembre 1984
BERZEME	au bourg	Château	Façades et toitures du logis et communs en totalité : inscription par arrêté du 28 février 1997
BIDON		Dolmen de Champvermeil	Classement par arrêté du 21 mars 1910
BIDON	Lieu-dit Tête du Lion, quartier de la "Grosse Pierre"	Grotte du Lion	Classement par arrêté du 15 juin 1964
BOURG-SAINT-ANDEOL	près de la fontaine de Tourne	Bas-relief mithriaque	Classement par arrêté du 3 février 1927
BOURG-SAINT-ANDEOL	dans la propriété "le Grand Jardin", au bord du Rhône	Bassin de Neptune	Classement par arrêté du 5 août 1932
BOURG-SAINT-ANDEOL		Chapelle de l'Hospice	Classement par arrêté du 13 septembre 1919
BOURG-SAINT-ANDEOL		Chapelle Saint-Polycarpe	Classement par arrêté du 9 septembre 1943
BOURG-SAINT-ANDEOL		Dolmens des Joyandes (groupe de)	Dolmen numéros 1 à 7 du Bois des Géantes : classement par liste de 1900
BOURG-SAINT-ANDEOL		Eglise	Classement par liste de 1862
BOURG-SAINT-ANDEOL	adossée au mur de clôture de l'hôtel de Digoine, rue des Grandes Fontaines	Fontaine	Inscription par arrêté du 23 novembre 1946
BOURG-SAINT-ANDEOL	Grande rue	Hôtel Balzagette du Charnève	Façades sur rue, toitures et escalier : inscription par arrêté du 13 juin 1946
BOURG-SAINT-ANDEOL	rue Olivier De Serres	Hôtel Bonot de Villevrain	Façades et toitures ; grand escalier intérieur avec sa cage et sa rampe ; grande salle avec plafond à la française : inscription par arrêté du 10 octobre 1961
BOURG-SAINT-ANDEOL	4, rue des Grandes Fontaines	Hôtel de Digoine	Portail et grille d'entrée : inscription par arrêté du 23 novembre 1946
BOURG-SAINT-ANDEOL	8, rue Paul Mazet (ancienne rue Julien Rigaud)	Hôtel de Gabriac	Chambre à alcôve au premier étage : inscription par arrêté du 15 septembre 1947
BOURG-SAINT-ANDEOL	10, 12, rue Paul Mazet (ancienne rue Julien Rigaud)	Hôtel Doyse	Façades sur rue, cour et jardins ; les toitures ; vestibules ; l'escalier avec sa rampe en fer forgé ; les pièces 3, 4 et 5 figurées sur le plan de l'ancienne résidence d'hiver y compris leurs boiseries, cheminées et plafonds : classement par arrêté du 12 octobre 1946 - Reste de l'édifice : inscription par arrêté du 12 octobre 1946

BOURG-SAINT-ANDEOL	rue du Collège	Hôtel Nicolai	Inscription par arrêté du 9 juillet 1926
BOURG-SAINT-ANDEOL	place de la République	Hôtel Pontal de Mégret	Porte, balcon et avant-corps : inscription par arrêté du 6 juin 1939
BOURG-SAINT-ANDEOL	place Julien Rigaud	Immeuble	Façade sur rue, toitures, escalier avec sa rampe en fer forgé : inscription par arrêté du 19 février 1946
BOURG-SAINT-ANDEOL	Quartier de Tourne	Lavoir public	Inscription par arrêté du 20 septembre 1946
BOURG-SAINT-ANDEOL	place du Marché	Maison du 16 ^e (de M. Allard)	Façade sur rue et escalier : inscription par arrêté du 12 avril 1927
BOURG-SAINT-ANDEOL	rue du Collège	Palais des Evêques (ancien) (Institution Saint Michel)	Classement par arrêté du 16 septembre 1946
BOURG-SAINT-ANDEOL		Presbytère	Façades et toitures : inscription par arrêté du 5 septembre 1946 - Escalier intérieur : inscription par arrêté du 9 mai 1950
CRUAS	place de l'Eglise	Bornes milliaires (deux)	Classement par arrêté du 26 septembre 1903
CRUAS		Château (ruines)	Château proprement dit avec la chapelle inférieure et la partie du bâtiment en aile qui contient la petite chapelle ; courtine du front nord, tour carrée incluse, jusqu'à la porte nord : classement par arrêté du 3 septembre 1912
CRUAS	53 terrain : Grande Rue	Eglise et terrain contigu	Eglise: classement par liste de 1862 ; terrain contigu : classement par arrêté du 26 janvier 1954
GRAS	Cimetière	Chapelle Saint Blaise	Inscription par arrêté du 7 janvier 1935
GRAS		Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Inscription par arrêté du 23 juillet 1992
LARNAS		Eglise	Classement par arrêté du 4 juillet 1907
LAVILLEDIEU	Lieu-dit Devois-Communal	Oppidum de Jastres-Sud	Inscription par arrêté du 31 juillet 1986
- (voir à LAVILLEDIEU)	Lieux-dits Parétasse et l'Echelette-Vieille	Oppidum de Jastres-Nord	classement par arrêté du 27 septembre 2006
MEYSSE		Eglise Saint-Jean-Baptiste (ancienne)	Classement par arrêté du 12 février 1971
MIRABEL		Château de la Roche (ancien)	Inscription par arrêté du 24 juillet 1972
MIRABEL		Donjon de Mirabel	
MIRABEL		Domaine du Pradel (Ancien domaine d'Olivier de Serres)	Les vestiges archéologiques de l'ancienne bastide avec l'ensemble des caves et dispositions souterraines à rez-de-jardin, les quatre pièces dites historiques à rez-de-chaussée et l'emprise foncière de la cour close; le jardin clos en totalité, le canal d'adduction au nord, le puits, les parties de la parcelle ZE 28 repérées par les lettres t et s du zonage de remembrement contenant un système de drainage, un canal en pierres plates et constituant la Prairie, ainsi que la chênaie et l'allée d'accès plantée de platanes au sud (cad. ZE25, 26, 27, 28) : inscription par arrêté du 16 avril 1997
ROCHEMAURE		Chapelle Notre-Dame des Anges	Inscription par arrêté du 27 octobre 1971
ROCHEMAURE	Le Bourg	Château de Joviac	Domaine de Joviac. (cad. AM 183 à 185,190,197) : classement par arrêté du 02 juillet %!!/
ROCHEMAURE		Château de Rocheмаure (ruines du)	Château, avec les deux murs d'enceinte et la tour du Guast : classement par arrêté du 22 mars 1924
ROCHEMAURE	Lieu-dit Eygues	Mausolée gallo-romain	Inscription par arrêté du 26 décembre 1984
ROCHEMAURE	sur le CD n°86H	Pont suspendu sur le Rhône	Inscription par arrêté du 17 décembre 1985

Liste des édifices classés monuments historiques

SAINT-GERMAIN	Au croisement de l'ancienne route de Saint-Germain à Lavilledieu et du chemin d'Alba à Vogüé	Borne milliaire supportant une croix de chemin	Inscription par arrêté du 8 octobre 1935
SAINT-GINEYS-EN-COIRON		Eglise	Inscription par arrêté du 22 mai 1974
SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	hameau de Trignan	Chapelle Saint-Sulpice	Classement par arrêté du 6 août 1932
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE		Château du Bosquet	Façades et toitures : inscription par arrêté du 6 février 1981
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Lieu-dit Escrouzilles	Grotte des Deux Ouvertures	Parcelle A 1378 : classement par arrêté du 10 août 1990
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Lieu-dit Les Alliberts	Maison Max Ernst	En totalité (cad. A 98) : Inscription par arrêté du 19 novembre 1991
SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON		Château de Pampelonne	Façades et toitures ; pièces suivantes avec leur décor au premier étage : chambre attenante au grand salon, petit salon, bibliothèque dans la tour sud ouest avec son meuble bibliothèque : inscription par arrêté du 22 décembre 1981
SAINT-MAURICE-D'IBIE		Eglise	Inscription par arrêté du 6 juin 1933
SAINT-REMEZE		Dolmens de la forêt de Malbosc	Classement par arrêté du 27 décembre 1889
SAINT-THOME		Chapelle Saint-Sébastien (ancienne)	Inscription par arrêté du 28 juin 1974
SAINT-THOME		Château Chatelas (restes du vieux)	Inscription par arrêté du 27 août 1927
SAINT-THOME		Eglise	Inscription par arrêté du 12 avril 1927
SAINT-THOME		Château de Saint-Thomé	Salon du rez-de-chaussée : Inscription par arrêté du 12 avril 2006
TEIL(LE)	Sur la R.D.13 de Mélas à Villeneuve-de-Berg	Borne milliaire de Mélas	Classement par arrêté du 10 août 1932
TEIL(LE)		Eglise de Mélas	Classement par liste de 1875
VILLENEUVE-DE-BERG		Gendarmerie	Rampe en fer forgé : inscription par arrêté du 23 février 1931 - Balcon en fer forgé : inscription par arrêté du 29 juin 1931
VILLENEUVE-DE-BERG	rue Grande	Hôtel de Barruel	Façade et toiture sur rue ; plafonds à caissons des deux pièces du premier étage: inscription par arrêté du 10 avril 1981
VILLENEUVE-DE-BERG	rue Saint-Louis	Hôtel du Sénéchal	Façade y compris le balcon en fer forgé : inscription par arrêté du 11 octobre 1930 - Rampe d'escalier du 18e siècle en fer forgé : inscription par arrêté du 11 mars 1932
VILLENEUVE-DE-BERG	- Saint-Louis (rue), Grande Rue	Maison d'Olivier de Serres	Niche en pierre avec statue de la Vierge : classement par arrêté du 10 octobre 1927
VILLENEUVE-DE-BERG	rue Saint-Luc	Maison du 14e s	Façade et toiture : inscription par arrêté du 8 décembre 1941
VILLENEUVE-DE-BERG	rue de l'Hôpital	Porte dite de l'Hôpital	Inscription par arrêté du 5 juillet 1941

VIVIERS		Cathédrale Saint-Vincent	Classement par arrêté du 9 août 1906
VIVIERS		Chapelle des Dominicains (chapelle Notre-Dame du Rhône)	Classement par arrêté du 21 novembre 1967
VIVIERS		Chapelle Saint-Ostian	Classement par arrêté du 21 mars 1983
VIVIERS	place de la Plaine	Couvent Saint-Roch	Façades et toitures, y compris la tour carrée accolée à l'ancien réfectoire du chapitre de la cathédrale : inscription par arrêté du 19 septembre 1985
VIVIERS		Eglise paléochrétienne	En totalité (cad. AP 368) : classement par arrêté du 21 Février 1994.
VIVIERS		Evêché (ancien) (Hôtel de ville)	Evêché (ancien), avec l'avant-cour en hémicycle, les pavillons d'entrée, la cour et les jardins : classement par arrêté du 12 juin 1989
VIVIERS	Grande Rue	Hôtel de Fontanes (Hôtel de Beaulieu)	Inscription par arrêté du 1er août 1986
VIVIERS		Hôtel de Roqueplane	Classement par arrêté du 14 avril 1947
VIVIERS		Hôtel de Tourville	Façades et toitures, la décoration des salles du rez-de-chaussée, l'escalier avec sa rampe en fer forgé : inscription par arrêté du 24 avril 1953
VIVIERS		Immeuble Lacombe (à la base du clocher de la cathédrale)	Tourelle d'escalier, façades Nord et Ouest s'appuyant contre la tourelle, galeries Est et Sud couvertes en terrasse avec la porte extérieure : classement par arrêté du 20 décembre 1920
VIVIERS	rue de la République	Maison des chevaliers	Maison dite Maison des Chevaliers ainsi que les maisons en dépendant (cad. AP 93,100 à 103) : classement par arrêté du 16 juillet 1984
VIVIERS	Place de la République	Maison Monpar	En totalité (cad. AP 59) : Inscription par arrêté du 4 Janvier 1993.
VIVIERS	Lieu-dit Le Pont, sur l'Escoutay	Pont romain	Classement par arrêté du 13 août 1986
VIVIERS		Usine à Chaux (Cimenterie Lafarge)	Les fours à chaux (Cad. AH 7 et 8), la cité blanche (AH 35), la cité ouvrière de 1913 (Cad. AH 33), la chapelle Saint-Victor (Cad. AH 34), la sacherie (Cad. AH 44) : inscription par arrêté du 25 septembre 1995.

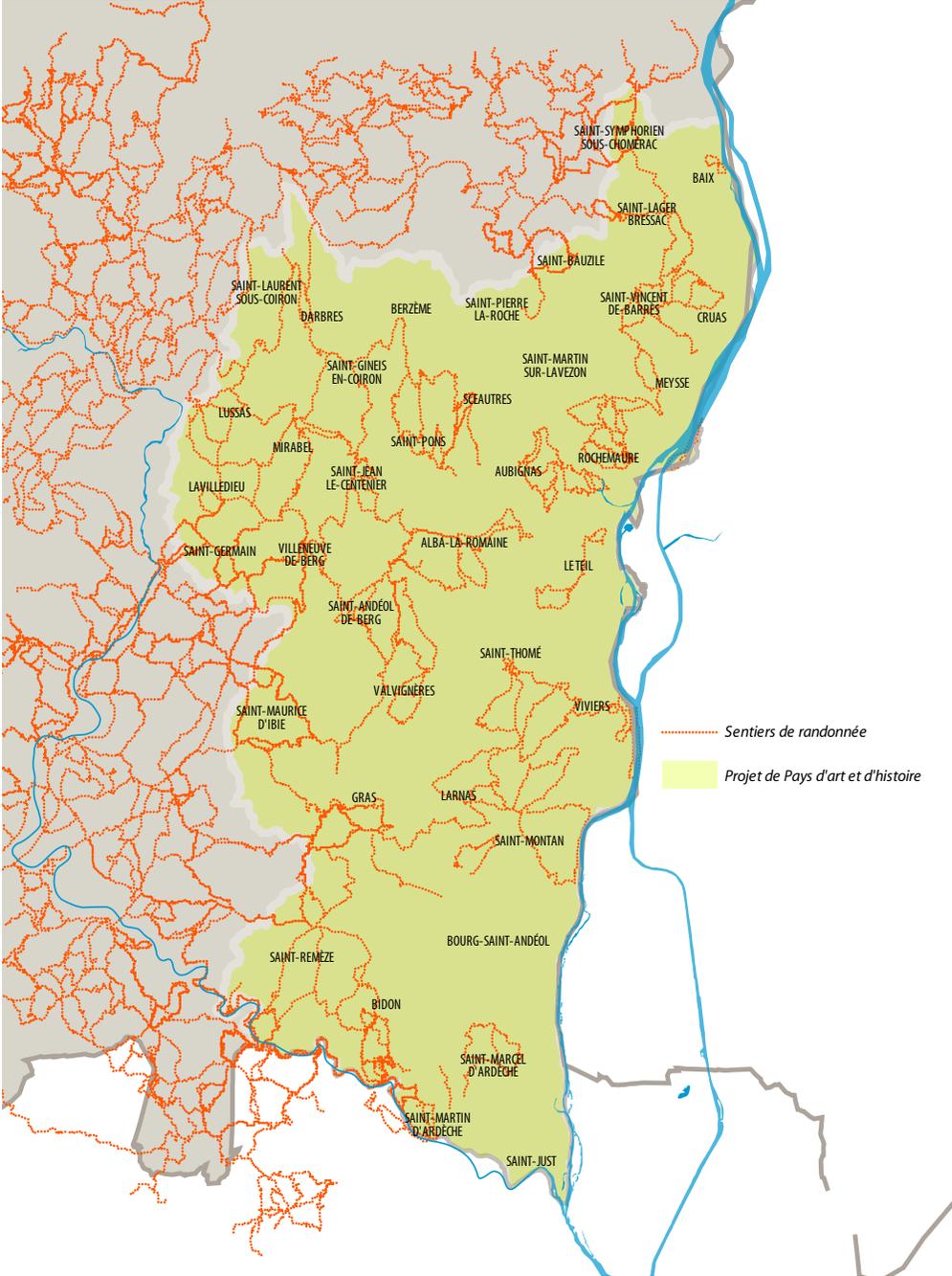
- Alba-la-Romaine (bibliothèque municipale)
- Aubignas (relais MDP)
- Baix
- Berzème
- Bidon (bibliothèque associative)
- Cruas (médiathèque)
- Lavilledieu (bibliothèque municipale)
- Lussas (centre de docs Ardèche Image)
- Meysse (bibliothèque associative)
- Rochemaure (relais MDP)
- Saint-Andéol-de-Berg (bibliothèque associative)
- Saint-Bauzile (relais MDP)
- Saint-Germain
- Saint-Jean-le-Centenier
- Saint-Just d'Ardèche
- Saint-Marcel d'Ardèche
- Saint-Martin d'Ardèche
- Saint-Montan (bibliothèque associative)
- Saint-Remèze
- Saint-Symphorien-sous-Chomérac (bibliothèque associative)
- Saint-Thomé (bibliothèque associative)
- Saint-Vincent-de-Barrès (bibliothèque municipale)
- Le Teil (médiathèque)
- Valvignères
- Villeneuve-de-Berg (bibliothèque municipale)
- Viviers (bibliothèque municipale)

Ecoles publiques				
Villages	Nombre de classes maternelles	Nombre de classes élémentaires	Nombre de classes primaires	Effectif
<i>Alba-la-Romaine</i>	3	4		163
<i>Aubignas</i>			1	22
<i>Baix</i>			5	105
<i>Berzème</i>			2	46
<i>Bourg-Saint-Andéol</i>	10	15		230+326
<i>Cruas</i>	4	6		240
<i>Darbres</i>		1		18
<i>Gras</i>			4	81
<i>Lavilledieu</i>	3	6		194
<i>Lussas</i>			6	137
<i>Meysse</i>	3	5		190
<i>Rochemaure</i>	3	6		222
<i>Saint-Bauzille</i>		2 (RPI)		54
<i>Saint-Jean le Centenier</i>			4	94
<i>Saint-Just d'Ardèche</i>			7	165
<i>Saint-Lager Bressac</i>		3 (RPI)		69
<i>Saint-Marcel d'Ardèche</i>			7(6)	153
<i>Saint-Martin d'Ardèche</i>			3	63
<i>Saint Montan</i>			9	222
<i>Saint-Pons</i>			1	14
<i>Saint-Remèze</i>			4	80
<i>Saint-Symphorien ss Chomerac</i>			4	85
<i>Saint-Thomé</i>			1	15
<i>Saint-Vincent de Barrès</i>	3			68
<i>Le Teil</i>	11	18		260+461
<i>Valvignières</i>			2	48
<i>Villeneuve de Berg</i>	4	7		244
<i>Viviers</i>	3	5	1	245
Total	47	78	61	4314

Ecoles privées				
Villages	Nombre de classes maternelles	Nombre de classes élémentaires	Nombre de classes primaires	Effectif
<i>Alba-la-Romaine</i>			3	65
<i>Bourg-Saint-Andéol</i>			11	269
<i>Cruas</i>			5	105
<i>Saint-Just d'Ardèche</i>			3	76
<i>Saint-Marcel d'Ardèche</i>			3	75
<i>Saint Montan</i>			2	25
<i>Le Teil</i>			14	309
<i>Villeneuve de Berg</i>			4	96
<i>Viviers</i>			8	198
Total			53	1218



Carte du réseau de randonnée couvrant le territoire du projet



Remerciements

Le présent dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire a été rédigé par Isabelle Chavanon, en collaboration avec les services de la Direction Régionale des Affaires culturelles Rhône-Alpes, avec l'accompagnement des services du Département de l'Ardèche et le soutien de la Région Rhône-Alpes.

Il a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail mené régulièrement par les élus et les services des Communautés de communes, puis du Syndicat mixte, élargi à d'autres acteurs du territoire.

Le Syndicat mixte du Vivarais méridional remercie vivement l'ensemble des élus du territoire qui ont bien voulu contribuer à cette réflexion, notamment le Vice-Président du Conseil général chargé de la culture et les Présidents des quatre Communautés de communes.

Il remercie également les membres du Comité de pilotage qui y ont été associés et l'ensemble des personnes, bénévoles, associations et professionnels qui lui ont apporté informations et photographies.

Mise en pages : Guillaume Pénelon, Communauté de communes Berg et Coiron.

Impression : Flyers shop, Lavilledieu



Syndicat mixte du Vivarais méridional

Siège social : Communauté de communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Place Georges Courtial

07700 Bourg-Saint-Andéol

Téléphone : 04 75 54 57 05

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE en VIVARAIS MERIDIONAL

Syndicat mixte du Vivarais méridional (SMVM) – le 09-06-2011

Place Georges COURTIAL 07700 BOURG-SAINT-ANDEOL tel 04 75 91 45 09

ERRATUM

Quelques coquilles se sont glissées dans le texte du dossier de candidature pour un Pays d'art et d'histoire en Vivarais méridional. Merci de lire :

p 13 : Saint-Martin sur Lavezon ; p 23 : Bourg-Saint-Andéol ; p 26 : le pouvoir seigneurial ; avec tour d'escalier à vis hélicoïdal ; p 28 : l'éducation du ver à soie, pour laquelle... ; p 31 : Saint Bauzile ; cette roche (...) est principalement utilisée ; p 32 communauté de communes ; p 33 : visite associée à un élevage privé ; p 34 : revenus aisés ou moyens ; p 35 : Le lycée professionnel Saint-André au Teil (210 élèves) Le lycée professionnel hôtelier : La présentation de Marie, à Bourg-Saint-Andéol (260 élèves) ; p 36 : Olivier de SERRES ; p 37 : accompagnateurs en montagne ; p 38 : les plaines (...) et collines (...) parcourues ; qui les rend favorables ; p 39 : Montbrun (commune de...) ; les fontaines de Tourne ... ; petit Goul (commune de Bourg-Saint-Andéol) ; p 41 : Un âge et un homme préhistoriques ; p 42 des grottes de l'Ardèche ; Chassezac ; un grand nombre de ces sépultures (...) a été répertorié ; p 43 : Un certain nombre d'érudits commence / certains érudits commencent ; p 44 : mises au jour ; p 50 Tout cet ensemble, qui a fait l'objet d'importantes fouilles et recherches, notamment par Yves Esquieu (Université d'Aix en Provence) est compris dans le périmètre du secteur sauvegardé ; p 52 : Restaurations ; consacrée ; quatre chapelles ; chapelles gothiques ; modification de Claude de TOURNON (1516-1519) ; p 53 : Une structure Renaissance ; une abside semi-circulaire ; p 55 : Formation agricole et universitaire ; p 58 : Activités agricoles ; elles s'insèrent ; p 56 : Trois types de maisons ; p 60 : Un rez-de-chaussée voûté ; Bourg-Saint-Andéol, ville ; p 61 : La cité Blanche (du nom de l'épouse de Lafarge) ; des escaliers ; p 62 : Un des rares bâtiments d'exploitation de cette époque qui subsiste ; années mille neuf centre trente ; p 63 : la maison que Max Ernst a achetée et occupée ; p 65 : castellum ; p 68 : Pour la plupart, elles ont été créées ; p 72 : Chantiers de fouilles ; p 76 : En gymnase ; p 81 : Note 32 : Olivier de SERRES ; p 89 : Une offre de logements parfois vétustes et dégradés, pas toujours conformes ; p 91 : Valvignères ; Saint-Martin-sur-Lavezon ; p 92 : une réflexion à une échelle plus globale ; p 93 : Des centre-bourg ; p 96 : Ces politiques culturelles ; p 99 : Cavajazz, pilier local de la Scène de Musique Actuelle (SMAC) ; p 101 : Elle est soutenue par le département de l'Ardèche ; p 102 : Investi par d'autres artistes : p 112 : Alba ; p 113 : Habitat troglodytique ; p 115 : contigüe ; p 117 : Appel à projets ; p 118 : aigüe ; p 119 : Communauté de communes ; pôle de compétences ; p 122 : Certains itinéraires ; p 124 : Information et sensibilisation ; p 126 : Certains types de publics ont d'ors et déjà ; p 128 : les Offices du tourisme ; p 129 : Acteurs du territoire ; à ce titre, assurer... ; p 130 : Les hôtels particuliers du XVIIIe siècle et la famille Franque ; aux XIXe-XXe siècles ; avec les structures muséographiques existantes ; échanges d'expériences ; p 131 : , préparation des journées du patrimoine ; dont le territoire peut être vaste ; p 132 : Comités de pilotage.

Dans les légendes photographiques

p 44 : Oppidum de Jastres à Lussas, photo : Marcel HUDELLOT, Conseil général de l'Ardèche ; p 48 : Château et bourg castral de Rochemaure ; Villeneuve de Berg, tour de Toutes Aures ; Photo : Isabelle CHAVANON ; p 61 : La cité Blanche à Viviers ; p 64 : la maison des services publics à Saint-Marcel d'Ardèche : Photo : Commune de Saint-Marcel d'Ardèche ; p 85 Eglise de Larnas, vue générale et détail photo : Thibault ROY ; p 93 : rue de Rochemaure ; p 95 : médiathèque Robert CHAPUIS, le Teil ; p 98 : mosaïque d'André AUCLAIR à Saint-Thomé Photo : Marcel HUDELLOT, Conseil Général de l'Ardèche ; p 112 : Plan du Rhône Grandvoynet ; p 113 : Clapas à Saint-Andéol de Berg.

Projection prévisionnelle 2011/2015 (ce tableau remplace les tableaux p 140-141)

Dépenses	2011	2012	2013	2014	2015
Bureau: secrétariat, comptabilité , gestion administrative, frais de télécommunication, etc)	13 000	13 200	13 500	13 800	14 000
Petites fournitures	5 900	4 000	4 100	4 200	4 400
Documentation	3 130	3 000	3 100	3 100	3 200
Etudes dont Etude paysagère en 2012/2013	15 000	40 000	25 000	15 000	15 000
Publications et communication + guide en 2014	19 600	18 700	18 700	64 000	18 800
Formation des guides	1 000	2 000	2 000	3 000	3 000
Frais de Personnels	45 000	71 000	72 500	73 900	76 200
Intérêts Prêts	0	0	0	0	1 400
Autres charges de gestions et imprévues	15 800	16 100	16 600	15 000	14 000
Investissement dont CIAP 2014 (200K€)	1 000	4 000	26 500	100 000	110 000
TOTAL	119 430	172 000	182 000	292 000	260 000

Recettes	2011	2012	2013	2014	2015
Etat	10 000	35 000	26 000	Sur projet	Sur projet
Département	11 500	Sur projet 15 000	Sur projet 20 000	Sur projet 25 000	Sur projet 25 000
Pays & Région Rhône-Alpes	3 000	Sur projet	Sur projet	Sur projet	Sur projet
Guide : caisse des monuments nationaux + éditeur	0	0	0	15 000 15 000	
Participation com/com	94 930	102 000	105 000	107 000	110 000
Subventions sur projets (à négocier) : Etat, Europe, Région, Pays, Département, autres, ...		Sur projet 20 000	Sur projet 31 000	Sur projet 80 000	Sur projet 75 000
Emprunt				50 000	50 000
Total	119 430	172 000	182 000	292 000	260 000